

XAVIER LAROUDIE

UN SEUL CHÂTIMENT POUR LES TRÂITRES



HAUTE-VIENNE 1944

ÉPURATION ET LIBÉRATION DANS LA DOULEUR

Geste éditions | **histoire**

XAVIER LAROUDIE

UN SEUL CHÂTIMENT POUR LES TRÂITRES

HAUTE-VIENNE 1944

ÉPURATION ET LIBÉRATION DANS LA DOULEUR

1944. Si l'orage s'estompe dans la Haute-Vienne qui panse ses plaies d'Oradour, certains s'activent à d'autres tâches : la chasse aux « collabos » est ouverte. Si, de toute évidence, les plus impliqués dans des activités antinationales ont fui, se sont mis à l'abri, il faudra se rabattre, en attendant, sur le menu fretin qui payera lourdement en acompte. La Libération a été largement racontée par des témoins ou des acteurs qui se sont attachés, au fil du temps, à soigner les contours de ce qui va constituer une véritable légende. L'important n'était pas d'être juste, vrai, mais de parvenir à sonner juste dans cette cacophonie qui chantait les louanges d'une Résistance par rapport à une autre.

70 ans ont passé. Nous pensons que ces histoires appartiennent désormais à l'Histoire qu'il est toujours intéressant et salutaire de connaître sans atours et sans fard, qu'il est temps également de rendre un peu de vie à ce cortège de victimes oubliées. Ce travail permet de connaître enfin l'ampleur de ce que fut réellement l'Épuration en Haute-Vienne.



L'auteur, Xavier Laroudie, natif de Limoges en 1958, a longtemps exercé comme antiquaire spécialisé dans les souvenirs historiques. Puis quelques années passées à l'étranger, en zone de guerre, pour le compte d'une entreprise croate lui ont sans doute permis de se distancier un peu, affectivement, de ces questions liées à l'Épuration.

Passionné d'histoire, il est membre du bureau de HSCO, une association nationale pour une Histoire scientifique et critique de l'Occupation. Il est aujourd'hui heureux d'offrir au lecteur le fruit de plus de dix ans de recherches qui, il l'espère, susciteront d'autres témoignages avant qu'ils ne soient définitivement perdus.

ISBN 978-2-36746-459-4 / LUP 1835



25 €

Xavier Laroudie

UN SEUL CHÂTIMENT
POUR LES TRAITRES



© Geste éditions – 79260 La Crèche
Tous droits réservés pour tous pays

www.gsteditions.com

Geste éditions

REMERCIEMENTS

Au professeur Jean-Marc Berlière qui a bien voulu donner de son temps et de ses conseils pour qu'aboutisse ce travail. À Éric Lefèvre qui a amicalement et minutieusement conjugué ses connaissances à son talent pour me prêter son concours à mettre en forme ce travail. À Pierre Déhé qui a partagé sans compter le fruit de ses collectes à lui aux archives départementales de la Haute-Vienne... Remerciements aussi aux archivistes de tous horizons qui se sont souvent mis en quatre pour me faciliter un accès le plus profitable possible à leurs trésors de papier : Archives départementales de la Haute-Vienne, de la Vienne, de la Creuse, de la Gironde, archives de la Justice Militaire du Blanc, archives de l'ONAC de la Haute-Vienne, de la BDIC de Nanterre. Que soient aussi remerciées les secrétaires des mairies de chaque commune de la Haute-Vienne qui m'ont ouvert patiemment les registres des décès de l'état-civil. Remerciements enfin à l'administration du cimetière de Louyat à Limoges...

PRÉFACE

Encore un ouvrage d'un « amateur » qui a fait le travail que n'ont pas fait les historiens professionnels et « académiques » : étudier au petit point, plus d'une décennie durant, à partir d'archives multiples dont beaucoup sont inédites et de sources diverses – des entrefilets de presse, aux avis de décès en passant par les registres de cimetières – le bilan de cette période particulièrement trouble et sanglante de 1944 en Haute-Vienne.

La Haute-Vienne, le fief de Guingouin, « le préfet du maquis », la « petite Russie » au cœur hier comme aujourd'hui de bien des fantasmes, mais aussi de bien des mensonges, de légendes obscurcies après-guerre par les rapports très conflictuels qui opposèrent « Lo Gran » au PCF dont il était pourtant un fidèle militant comme le montre son obéissance et son attitude disciplinée au moment d'un pacte germano-soviétique qui contredisait pourtant toutes ses analyses et tous ses discours antifascistes d'avant-guerre.

D'un travail illustré de photographies mais surtout de cartes et documents authentiques souvent inédits, très utiles et éclairants, d'un travail fouillé, appuyé sur une enquête minutieuse, une critique scrupuleuse des sources, on retiendra évidemment les « tartarinades » d'acteurs peu scrupuleux, les « témoignages » sans rapport avec la réalité des faits, mais surtout la violence des règlements de compte, la terreur imposée par des bandes de « résistants » pour le moins douteux, la définition vague et large des mots utilisés – « miliciens », « traîtres et collabos » – dont on désignait les

victimes d'une « justice » de classe mise en place et prévue au plus haut niveau par les cadres et la direction clandestine du PCF, les concurrences qui opposèrent les différentes factions pour l'exercice d'une justice et d'une police « légale » à la Libération... On sera frappé par la rapide négation et le silence fait autour de crimes dont on se vantait dans les premiers mois suivant la Libération, mais que les enquêtes de police ultérieures, l'évolution des sensibilités, la découverte des identités réelles des victimes (par exemple des membres de l'AS – armée secrète – « liquidés » par les FTP dans l'optique d'une prise de pouvoir par le parti communiste) ont rapidement effacés des mémoires, des témoignages et d'une histoire officielle pleine de complaisance et d' « arrangements de bienséance » comme le déplore Pierre Daix dans son dernier ouvrage où il appelle de ses vœux une histoire renouvelée de la Résistance.¹

Ce travail fourmille de révélations et de confirmations. Il a l'immense mérite de rappeler ce que fut le martyre d'innocentes victimes et d'authentiques résistants victimes du double jeu qui était nécessaire à leur action.

On sait bien que la mémoire n'est pas plus l'histoire que la commémoration n'est la connaissance, mais on est encore une fois surpris de l'impudence, du mensonge, du mutisme des historiographes (hagiographes?) officiels de la Résistance sur des faits qu'il était loisible de vérifier ou d'étudier. C'est ce qu'a fait Xavier Laroudie et l'histoire des maquis et de la Libération en Haute Vienne en sort tellement modifiée qu'on espère que plus jamais on n'osera

1. « Ce ne sont donc pas seulement des corrections, mais de véritables réévaluations politiques et historiques qui s'imposent [...]. De nouvelles générations d'historiens devront reprendre le problème dans son ensemble pour en finir avec tous les dénis de mémoire qui subsistent, les oublis et les arrangements de bienséance. » (P. Daix, *Les combattants de l'impossible*, Robert Laffont, p. 220).

écrire les mêmes contre-vérités qui ont cours depuis 70 ans.

Au final, on trouvera une nouvelle confirmation de la conclusion que nous avons été amenée à écrire dans *Ainsi finissent les salauds* (Robert Laffont, 2011) : le bilan de l'épuration (sauvage, extra-judiciaire... quel que soit le nom qu'on lui donne) est largement supérieur au bilan de l'enquête de l'IHTP que l'on cite toujours comme référence. C'est le cas en Haute-Vienne (comme ça l'est dans le Var, dans la Seine, etc...) pour laquelle Xavier Laroudie montre qu'il ne saurait être inférieur à 382 tué(e)s à comparer aux 250 annoncés par l'enquête de l'IHTP, soit 50 % de plus...

Formons le vœu qu'à la suite de ce travail le musée de la Résistance de Limoges, corrigera son approche et ses conclusions sur une épuration qui, comme ce livre le démontre abondamment, fut loin d'être un « phénomène marginal qui a frappé des individus connus comme auxiliaires avérés des nazis »... et remercions Xavier Laroudie pour un travail précieux dont on espère qu'il suscitera des vocations et des études comparables dans d'autres régions et départements.

Jean-Marc Berlière.

Professeur émérite de l'Université de Bourgogne,
chercheur au CESDIP (CNRS/ministère de la Justice)

INTRODUCTION

« On sait que l'épuration, quand elle frappe en haut, correspond à un changement de la classe dirigeante; quand elle frappe en bas, elle se manifeste par des règlements de comptes de l'ordre individuel. »

Georges Duhamel

UNE HISTOIRE QUI RESTE À ÉCRIRE

Malgré les dizaines d'ouvrages qui lui ont été consacrés depuis la fin de la guerre, l'histoire de la Résistance dans la Haute-Vienne reste à écrire. L'histoire du maquis, notamment, est aujourd'hui très mal connue, et la pauvreté des travaux historiques sur ce thème nous est apparue de façon criante au cours de nos recherches, malgré, encore une fois, une bibliographie relativement bien fournie. L'essentiel se compose d'autobiographies qui apportent peu à la compréhension de l'ensemble de l'action du maquis de la Haute-Vienne. Au mieux, ces récits rapportent un aspect très parcellaire et personnel des événements. Raconter les combats de la Libération a jusqu'ici été le domaine réservé des acteurs ou de ceux qui (se) sont investis de la mission de transmettre ce qui est devenu au fil du temps une véritable légende. Pour imposer cette légende, l'on a seulement conservé ce qui pouvait être utile à construire une image fantasmée de l'héroïsme pur, parfaitement désintéressé. Pour y parvenir, il a fallu sélectionner les faits, les améliorer

parfois, les inventer, les omettre souvent. Nous en percevons quelques exemples au cours de ce livre. Il restait enfin à «sacraliser» la parole du témoin, afin que l'idée même de discuter l'exactitude du déroulement d'un fait historique énoncé par lui devienne un sacrilège. Personne, dans de telles conditions, n'a osé émettre le moindre doute sur l'authenticité de témoignages dont le lyrisme et les actions héroïques s'entremêlent avec si peu de mesure, si peu de réalisme, que le lecteur attentif a parfois l'impression de lire un conte destiné à faire rêver un jeune public. N'est-il besoin que d'évoquer pour l'exemple les fabuleux exploits du commandant «Baptiste»² qui, seul face à la garnison allemande de Magnac-Laval, qu'il berne à la façon des héros de bandes dessinées, reçoit la capitulation de ladite garnison en mai 1944 ! Ce récit extraordinaire, que l'on doit à «Baptiste» lui-même, pouvait être distrayant à l'époque où il devait frapper l'imaginaire de contemporains peu soucieux d'authenticité, mais il devient grotesque alors qu'il est transmis de récit en récit, sous la plume d'historiens ou de chroniqueurs de la Résistance³. Le déroulement des événements et les dates sont faux et imaginés, on le sait aujourd'hui. Ce texte livré sans aucun appareil critique, sans la lueur d'une interrogation, est une insulte à l'intelligence des lecteurs, une insulte à l'Histoire. Si on peut raisonnablement admettre qu'au moment de la Libération, l'on pouvait avoir un légitime besoin de se griser de ce genre de récits dans l'euphorie du moment, l'Histoire ne peut pas retenir les faits qu'ils proposent, en tout cas pas sans les avoir préalablement passés au crible d'une critique raisonnée.

2. Notre chapitre 13 est consacré à son récit incroyablement romancé.

3. Georges Beau et Léopold Gaubusseau, *R5, les SS en Limousin, Périgord, Quercy*, 1^{re} édition, p. 154. Répété in extenso dans une nouvelle édition revue et complétée en 1984, p. 115. Et Jacques July, *Sur les sentiers du maquis*, p. 199 ; là, la scène se passe à l'été 1944, mais les péripéties inventées sont de la même veine.

Tout alla très vite et c'est dès la fin de 1944 que l'histoire des maquis commence à s'écrire avec ses anecdotes épiques, ses omissions volontaires, ses dates souvent fausses à dessein, etc. Gigantesque bricolage de boutiquiers.

Il appartient à l'Histoire et à ceux qui se proposent de la servir, de reprendre la main pour enfin démêler le vrai du faux. L'affaire n'est pas simple. Il est nécessaire d'utiliser les matériaux nouveaux que les archives libèrent pour mettre à plat l'histoire de la Résistance en général, comme cela se fait localement un peu partout en France depuis quelques années. Il s'agit également de fournir au public des documents nouveaux, irréfutables, que des historiens, indépendants de toutes intentions de construction mémorielle, n'auront aucun intérêt à déguiser aux fins de satisfaire une idéologie au détriment de l'Histoire. Le temps des hagiographies est révolu, nous devons passer à celui de l'analyse rigoureuse, quasi scientifique, fondée sur les archives, la critique des sources et celle des faits qu'il faut rétablir dans leur vrai déroulement avec les vrais acteurs.

Lorsque l'on s'intéresse à cette période, que l'on fait le point sur les documents qui ont jusqu'alors été mis à la disposition du public par le biais de l'édition et pour peu que l'on fasse preuve d'un minimum d'esprit critique, l'on est obligé d'admettre que la controverse n'existe pas, qu'il ne lui a pas été laissé la moindre place.

ÉPURATION ?

Pour être une victime de l'épuration, c'est notre sujet, il faut avoir été jugé à ce point dangereux pour la Résistance, suffisamment coupable, pour que cette dernière ait décidé de vous supprimer, vous qualifiant alors de «traître».

D'une façon générale, quand l'on épure, l'on élimine les « traîtres », non seulement ceux qui ont trahi, mais aussi ceux dont on estimait qu'ils pouvaient trahir. Avant la Libération, c'est le combattant du maquis qui s'en charge et qui devient justicier en restant combattant, c'est parfois aussi la foule. De fait, un soldat allemand tué n'est en rien une victime de l'épuration, il est « simplement » un ennemi qu'il est en temps de guerre du devoir de chaque citoyen d'éliminer aux seules considérations de son uniforme ou de sa nationalité. La caractéristique de cette guerre de partisans rend généralement impossible l'idée même de garder des prisonniers de guerre allemands dans un camp de prisonniers du maquis : l'on doit les exécuter. Mais nous reviendrons sur cette définition de l'épuration.

Ce serait une erreur d'imaginer qu'il n'y aurait pas eu d'épuration si le CFLN – le Comité français de libération nationale qui deviendra le GPRF, le gouvernement provisoire de la République française, en juin 1944 – n'en avait pas défini les contours dès août-septembre 1943 à Alger. L'on peut d'ailleurs penser que le besoin d'établir des règles a été inspiré par la crainte clairvoyante de voir l'inévitable épuration prochaine abandonnée à l'anarchie vengeresse la plus incontrôlable.

Le titre 3 du décret n° 95 régissant les modalités de l'épuration selon Alger et selon le général de Gaulle qui le signe, porte en préambule : « *L'épuration visera principalement les « collaborateurs » actifs* » et le texte précise « *qu'une foule de Français a été égarée par l'action du gouvernement de Vichy, par la propagande de l'ennemi. Pourtant, malgré tout, ce sont des Français aussi. Ils font partie de la France. Naturellement, ceux qui ont pris une part personnelle dans une politique néfaste et surtout ceux qui l'ont exagérée doivent être écartés.* » Un tel texte, par-delà sa modération, s'il indique la

direction que l'on veut donner à cette épuration, n'en ouvre pas moins la porte à une multitude d'interprétations, notamment quant au sens que certains vont donner au verbe « écarter », synonyme pour eux d'« écarter du monde des vivants ». En juillet 1944, alors qu'un climat insurrectionnel s'impose dans certaines régions, quelle formation d'hommes armés tout puissants, galvanisée par la victoire inéluctable qui s'annonce, serait disposée à entendre la raison que suggère ce décret ? Par ailleurs, si Alger est loin, Moscou l'est paradoxalement moins pour les formations du maquis qui n'entendent que les consignes venues de là. D'ailleurs, le PCF donne, notamment sous forme de tracts mais aussi par voie de presse, des consignes nettement plus claires à ses troupes. Nous donnerons au cours de notre récit le texte de quelques-uns de ces tracts ou articles, appelant ni plus ni moins au meurtre. Les formations gaullistes ne sont pas en reste, nous le verrons.

Dans les mois précédant la Libération, pourquoi s'en remettre à une hypothétique future juridiction dont l'on ne sait rien, alors que l'on peut rendre soi-même une justice immédiate ? La « justice » se fait alors expéditive, définitive, même si, dans un souci de la parer d'un semblant de légalité, l'on fait parfois comparaître le prévenu devant une sorte de tribunal improvisé. Une table dressée en plein air, des juges désignés parmi les cadres de la formation du maquis, un interrogatoire éventuellement relevé par un greffier, improvisé lui aussi, et une condamnation à mort exécutoire immédiatement. À Cussac, en Haute-Vienne, un tel tribunal installé à l'école du village, prononça en public quatre condamnations à la peine de mort suivies de quatre exécutions le 17 août 1944, dans un recoin du cimetière,

quatre jours avant la libération de Limoges.⁴ Étrangement, ces quatre jugements, comptabilisés parmi les décisions des cours de justice militaires FFI, sont parfois compris dans l'épuration dite « légale ». Les actes de décès ont été établis à la mairie de Cussac « sur la déclaration de Labrégère, greffier au tribunal militaire siégeant à Cussac ». Notons que ce tribunal improvisé était formé par l'armée secrète venue de la Dordogne voisine. Une condamnée, une jeune femme, était accusée, selon les minutes de ce procès, « d'indignité nationale », crime qui sera sanctionné ultérieurement par les juridictions régulières par la peine adaptée de la « dégradation nationale », en aucun cas par la peine de mort.⁵

Mais ce souci d'apparente légalité est exceptionnel et l'exécution sommaire, sans simili-procès, reste la pratique la plus commune. L'on enlève, l'on exécute et l'on dissimule le corps et/ou le crime dans une fosse que l'on a parfois fait préalablement creuser par la victime elle-même.

Dans un tel contexte, il peut paraître vain de rechercher la raison exacte qui a motivé l'exécution. Élimination d'un traître ? D'un opposant politique ? D'un indélicat ? D'un rival de cœur ? D'une fille ne s'offrant pas assez facilement ? Erreur sur la personne ? Bavure ? Crime crapuleux ?

Pour certains, la frustration de n'avoir pu tuer un soldat allemand, de ne pouvoir terminer la guerre sans avoir mis à son compte cet acte réservé aux héros, se traduira sans doute, comme exutoire, par le besoin, satisfait celui-là, d'éliminer de sa main un « salaud » en toute impunité. Si l'on a

4. *De l'ennemi vert de gris à l'ennemi rouge*, par le colonel R. Cunibile. Il est membre (AS) de ce tribunal et témoin des exécutions qu'il décrit avec précision et un certain recul.

5. Le crime d'indignité nationale sera défini par les ordonnances des 26 août et 26 décembre 1944 et sanctionne notamment l'appartenance à des mouvements dits « antinationaux » (Milice, LVF, PPF...). Il entraîne la peine de « dégradation nationale » pour un temps ou à vie. Il est surprenant qu'un jugement du 17 août 1944 fasse déjà état de « l'indignité nationale ».

quelques griefs personnels contre ledit « salaud », c'est encore mieux.

Le choix de supprimer un ennemi potentiel parce qu'il risque de nuire à la sécurité du maquis peut se comprendre. C'est un danger, on l'élimine. Même constat pour une personne que l'on sait avoir dénoncé un patriote, c'est la justice d'exception qui passe. Les conditions de la guerre de parti-sans déterminent cette façon de faire, ne serait-ce que parce que l'on n'a pas d'autres choix... Mais nous verrons qu'étrangement, plus la Libération approche et plus l'on dépiste de « traîtres » et de « salauds » qu'il devient pressant de supprimer, pour arriver à un pic plus que significatif en juillet 1944, moins d'un mois avant. Les cas les plus significatifs d'éliminations expéditives datent de juillet-août 1944. L'on prend soin d'éliminer les opposants avant qu'ils ne risquent de comparaître devant la justice, avant qu'on ne risque de les voir incarcérer dans de « douillettes » geôles républicaines. En d'autres termes, avant qu'ils ne nous échappent.

TRAÎTRES, SALAUDS ET AUTRES COLLABOS

À propos de l'élimination des « traîtres », la « mémoire » se fait soudain nettement plus diffuse. Dans les récits, les omissions volontaires s'imposent largement. Il est pourtant difficile d'imaginer que des membres de telles unités FFI que l'on sait avoir excellé dans la liquidation de ces prétendus « traîtres », lorsqu'ils livrent leurs souvenirs au public, aient oublié ce que c'était que d'escorter une personne au coin d'un bois, souvent tout près du cantonnement de son unité, de ne pas entendre les sanglots d'une jeune

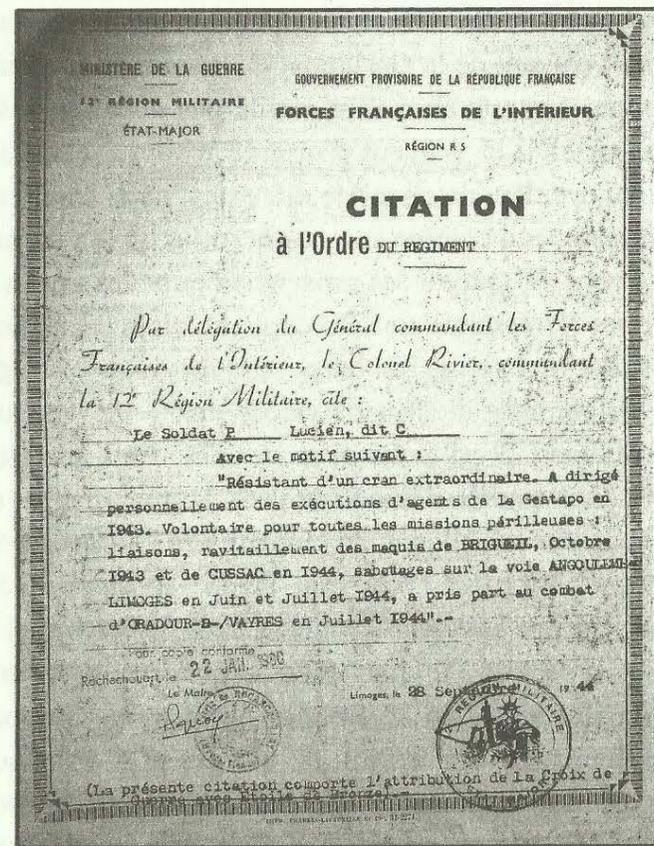
femme que l'on s'apprête à mettre à mort après lui avoir fait parfois aussi creuser préalablement sa tombe... Jamais un mot sur ces exécutions sommaires de juin ou juillet 1944. Le silence... L'omerta confortable que rien ne trouble, si ce n'est peut-être le remords?

Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi. Il fut un temps, en effet, où il était de bon ton d'étaler ses mérites en matière d'exécution de «traîtres». Pour preuve ce document officiel et solennel dans sa présentation, une récompense remise en septembre 1944 par le colonel Rivier, commandant la 12^e région militaire (Limoges), à un combattant du maquis AS de la Haute-Vienne, ainsi libellé :

«*Le soldat P... dit C... (nous avons préféré occulter le nom et l'unité) est cité à l'ordre du régiment avec le motif suivant : résistant d'un cran extraordinaire qui a dirigé personnellement des exécutions d'agents de la Gestapo en 1943... La présente citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze.*»

Bien que l'exécution de cet agent ait eu lieu dès 1943, c'est au moment où l'épuration judiciaire bat son plein, en septembre 1944, dès la Libération, que l'on récompense ce qui est vu comme une courageuse action de guerre.

Pourquoi le fait de supprimer un agent avéré de l'ennemi en temps de guerre ne serait-il d'ailleurs pas récompensé? Exécuter de tels personnages était en effet l'une des missions qui étaient clairement assignées aux forces de la Résistance par Londres. Mais pourquoi l'histoire du groupe dudit soldat P. est-elle encore aujourd'hui silencieuse sur ces exécutions «d'agents de la Gestapo en 1943»? Pourquoi aucune des chroniques modernes sur les maquis du secteur de P. n'y fait-elle allusion puisqu'il s'agit d'un acte de bravoure?



QUI SONT LES «TRAÎTRES»?

Un «agent de la Gestapo», l'on sait aujourd'hui de quoi il s'agit: il peut être français, avoir une carte délivrée par la police allemande lui permettant de circuler librement, même pendant le couvre-feu, et de porter une arme. Il peut n'avoir rien de tout cela et n'être qu'un «auxiliaire»⁶, mais pas moins «traître» pour autant puisqu'il pointe aussi au

6. Voir note additive en fin de volume au sujet de la «Gestapo» et de son personnel français (page 337).

«piège à loups»⁷. En dehors de ces deux configurations, il n'y a pas «d'agent de la Gestapo». « L'auxiliaire français de la Gestapo » est appointé. Il n'éveille pas de soupçons car, opérant en civil et souvent d'origine modeste et locale, il sait se fondre dans la clientèle des cafés, dans les lieux où l'on cause. Il rend compte à un agent, celui qui l'a recruté le plus souvent. Si grâce à ses renseignements des armes sont saisies, des réfractaires au STO dépités, alors il touche une prime selon un barème qui lui permet de vivoter. «L'agent» est un personnage de plus de valeur aux yeux des autorités allemandes. Il est armé pour se défendre – pistolet ou revolver d'un modèle démodé de petit calibre – car sa carte bilingue de «police allemande» lui confère l'autorisation de port d'arme. Il est reçu à la villa Tivoli – le siège du Sipo/SD – et il a des contacts fréquents avec le personnel allemand de sa section IV, chargée de la lutte anti-partisans, la véritable Gestapo. L'agent français jouit d'une autonomie et de pouvoirs lui permettant de monter et d'organiser de petites opérations ciblées, qu'il mène avec ses auxiliaires ou l'aide d'autres agents, et parfois, si nécessaire, avec le renfort de la police allemande en tenue. Il conduit également des interrogatoires. Il faut bien reconnaître que l'essentiel de ses interventions, sous couvert de la chasse aux réfractaires et aux juifs, n'a souvent qu'un seul but : se faire de l'argent. Il rançonne, pille ou fait chanter. C'est la perspective de s'enrichir impunément qui perdra ces hommes qui dépasseront souvent les bornes de ce que peuvent accepter les autorités allemandes elles-mêmes, soucieuses de leur image. Nous verrons que certains d'entre eux seront arrêtés et déportés. Quelques-uns ne reviendront pas de déportation. Mais le Sipo/SD emploie aussi des Alsaciens-Lorrains maîtrisant

7. Surnom donné au siège de la «Gestapo», impasse Tivoli à Limoges (aujourd'hui impasse Saint-Exupéry).

parfaitement à la fois la langue allemande et le français, qui accompagnent les troupes allemandes en opération, utilisés comme interprètes ou comme guides quand ils connaissent bien la région. Au début du mois de juin 1944, le nommé Maurice Lombardin alias René Simon, un membre du Sipo/SD que nous retrouverons au moment de l'épuration, un Lorrain mosellan né français et devenu citoyen du Reich au moment de l'annexion de fait de la Moselle, est envoyé par ses chefs allemands à Saint-Léonard-de-Noblat. En civil, anonymement, il s'installe dans une petite chambre d'hôtel et fréquente assidûment les cafés de la bourgade. Peu de jours après, un détachement de la 2^e SS-Panzerdivision «Das Reich» fait son entrée à Saint-Léonard. Nous sommes le 9 juin 1944, veille du drame d'Oradour. Les clients du petit hôtel sont alors stupéfaits de voir Lombardin, cet étranger que personne ne connaît, descendant de sa chambre d'hôtel revêtu d'un seyant uniforme allemand du Sipo/SD. Il était trop tard pour regretter ses éventuels bavardages de comptoir. Lombardin, c'était sa mission, est alors en mesure d'orienter l'officier allemand qui commande le détachement vers les personnes qu'il a identifiées comme susceptibles de ravitailler le maquis, ou plus simplement d'en être. Il sait aussi si des juifs sont réfugiés dans la ville. Il peut enfin désigner les habitants employables comme guides pour lancer des patrouilles alentour. Au moment de la Libération, certains de ces Alsaciens-Lorrains germanophiles employés par le Sipo/SD se présenteront devant leurs «juges» comme ayant été seulement «interprètes à la Gestapo». C'est vrai qu'ils l'avaient été, mais bien souvent, leur travail ne consistait pas uniquement à traduire...

L'échantillonnage des «traîtres» tels qu'on les désigne en 1944, ne s'arrête pas là : il y a le franc-garde dit «permanent» de la Milice – celui qui appartient aux forma-

tions encasernées et armées – qui mène aussi des opérations contre les maquis; le simple milicien qui dénonce les « patriotes » par conviction; le policier zélé qui chasse le « hors-la-loi » et le « terroriste »; le gardien de la paix des GMR qui, bien que souvent associé au franc-garde milicien pour chasser les « terros », bénéficiera d'une plus grande clémence au moment de rendre des comptes à la Libération⁸; le militaire de la Garde, qui se trouve être dans la même situation que le précédent y compris quant à la même mansuétude dont il bénéficiera; le membre du PPF qui peut faire partie des groupes d'action de Doriot⁹, véritable annexe du Sipo/SD allemand; l'adhérent du PPF qui pour les mêmes motifs que le milicien a dénoncé. Et puis il y a les autres... L'immense cortège des autres, ceux qui ont le portrait du Maréchal sur la cheminée, ceux qui ont une « grande gueule », ceux qui ont « sans doute » – dans le sens de « peut-être » – dénoncé, ceux qui auraient pu le faire si on les avait laissé vivre quinze jours de plus, ceux qui n'aiment ni les Anglais ni Staline, parfois même ceux qui ne sont simplement pas dans le bon maquis... La notion de « trahison » devient très élastique et s'accommode volontiers à plusieurs sauces. Les « traîtres » sont parfois remplacés par « salauds », notion qui laisse encore davantage place à l'interprétation, à la rumeur aussi.

Comme pour le Sipo/SD, pour être « milicien », il faut avoir adhéré à la Milice française comme franc-garde, milicien, milicienne ou jeune, et en avoir la carte. Il ne suffit pas qu'une rumeur quelconque l'ait décidé. Les listes nomina-

8. Pas un seul gardien ou gradé des GMR ne devra rendre des comptes à Limoges à la Libération pour appartenance au groupement des forces du Limousin (Milice, Garde, GMR, etc), pourtant affecté à la chasse aux maquis à laquelle les GMR prirent une part certes mollement active, mais réelle.

9. Ces GA du PPF agissent sous couvert d'une carte de fonction remise par les Allemands. Elle est de couleur jaune barrée de rouge portant la mention « Ausweis ». Elle autorise notamment le port d'arme.

tives des membres de ces mouvements dits « antinationaux » établies au moment de la Libération grâce aux différents documents saisis dans les permanences, dont celles de la Milice, existent encore aujourd'hui, quoique parfois incomplètes. Elles sont déposées aux archives départementales et il est donc (relativement) aisé de savoir qui était ou n'était pas milicien. L'était-il? N'était-il pas plutôt juste un adversaire politique? Les recherches au cas par cas, à l'aide des archives de la gendarmerie et de la police lorsqu'elles ont dû diligenter des enquêtes après la Libération, permettent de se faire une idée sur cette question. L'on ne cesse d'aller de surprise en surprise. Les appartenances aux mouvements dits « antinationaux » étaient souvent inventées et servaient de prétextes à exécutions.

Il est parfois tellement délicat de connaître la raison d'une exécution sommaire, les témoignages de l'époque sont tellement contradictoires, peu clairs, que la sempiternelle conclusion « il a sans doute été victime d'un règlement de compte » tombe souvent comme un couperet fatidique mettant fin à toute discussion, comme s'il fallait s'en contenter et passer son chemin sans s'inquiéter du fait que cette terminologie s'apparente plutôt à celle des truands et qu'on ne devrait pas la rencontrer alors que l'on évoque « la Résistance ». Il est étonnant, devant cette fatalité, de constater à quel point il est fait peu de cas de ce que la justice qualifiera souvent par la suite d'assassinat et qui vaudra des poursuites judiciaires aux auteurs présumés, ainsi que la réhabilitation de leur victime par attribution de la mention légale « mort pour la France ». Mais il est des « morts pour la France » qui intéressent moins que d'autres et que l'on a docilement fait passer à la trappe de la fameuse « mémoire ». Pour construire la « mémoire », il faut parfois étrangement commencer par oublier...

Évoquons, pour illustrer des cas avérés de « bavures », celui de cet « agent de la Gestapo » encarté que le maquis reçoit l'ordre d'exécuter à Bellac avant de s'apercevoir, mais trop tard, que c'était aussi un agent de l'Intelligence Service britannique¹⁰. Ajoutons le cas de cette jeune fille abattue par les maquisards près d'Aixe-sur-Vienne sans que l'on sache très bien pourquoi, constatant trop tard qu'elle est un agent de liaison des maquis de Guingouin et pour laquelle, soit dit en passant, personne n'aura jamais un mot de regrets tant il n'est pas de bon ton de reconnaître que dans le maquis, l'on a pu exécuter à la légère¹¹. Citons aussi le cas, que nous développerons le moment venu, de cette jeune femme de l'OSE – l'organisation de secours aux enfants juifs – qui, parvenant à échapper à ses tortionnaires collaborateurs, rejoindra miraculeusement une formation du maquis près de Dournazac. Alors qu'elle se croit en sécurité, elle est assassinée par les maquisards¹². Nous avons collecté plusieurs cas très troublants de cette nature. Pourquoi, l'erreur étant avérée, pas un mot de regrets n'apparaît sous la plume des conteurs de l'histoire légendaire et édifiante du maquis, ne serait-ce que pour la mémoire des victimes et leurs familles? Nous ne relevons qu'un paragraphe tardif visant l'agent de l'IS exécuté à Bellac, faisant état d'une erreur regrettable¹³. Et puis il y a cet entrepreneur charentais que la prévôté FFI arrête en plein Limoges, deux mois après la Libération, en octobre, et que l'on frappe, que l'on détrouse, que l'on assassine avec son comptable pour s'assurer de son silence¹⁴... La litanie peut être longue. Il y a tous ceux à qui l'on a attri-

10. Affaire de Toledo chapitre 5

11. Affaire Lapeyre chapitre 5

12. Affaire Gaudefroy chapitre 5

13. Témoignage de Raymond Fredonnet dans *C'était le maquis*, page 118.

14. Affaire Nithard, chapitre 4.

bué, rappelons-le, la mention « mort pour la France » après enquête, après que la preuve que rien ne pouvait justifier leur exécution a été établie, une réhabilitation discrète s'imposant alors.

LES CHANCEUX

Si, nous l'avons vu, au moment de l'immédiat après-Libération, il était de bon ton d'évoquer sa participation à la chasse aux collabos, cet engouement s'effilochera au fil des ans pour être aujourd'hui complètement ou presque occulté dans les récits d'anciens des maquis¹⁵. Sans doute devenait-il plus délicat de soutenir qu'un tel était un « salaud de collabo », alors que le ministère des Anciens Combattants venait de lui accorder la fameuse mention « mort pour la France »...

Mais pour ce qui est des « traîtres », « salauds » et autres « collabos », là encore l'on s'étonne de la mansuétude de certains chefs du maquis – et pas des moindres – à l'égard de singuliers personnages dont le flirt avec la collaboration n'avait pourtant pas été douteux. Citons l'exemple du nommé Pierre Dufour qui adhère fin mars 1944 au parti de Jacques Doriot, le PPF, et qui en intègre l'aile armée, les « groupes d'action pour la justice sociale ». C'est à ce titre qu'il effectue un stage à la caserne Mortier à Paris, où les Allemands forment les GA à lutter contre les réfractaires du STO, les maquisards. Forts de cette instruction mili-

15. Un FTP de Saint-Junien nommé Marcel Thomas, du maquis stationné au château de Pressac en Charente limousine, dont nous parlerons infra car il a servi de cadre à de nombreuses exécutions sommaires, les évoque ainsi : « *Un jour, toujours au maquis de Pressac, nous arrêtons un milicien qui sera exécuté* ». C'est la seule allusion à une exécution de « collabo » qu'il fera dans tout son récit (*Paroles de Résistance* présenté par P. Louty, page 85).

taire, ils ont rejoint les membres du Sipo/D sur le terrain. Ce Dufour avait exhibé crânement dans un café de Limoges – «La Coupole» – un document allemand qui aurait attesté son appartenance au Sipo/SD¹⁶... Bref, notre Dufour, sentant fin juin 1944 que les carottes sont cuites, rejoint le 2 juillet le maquis FTP de Pressac du «colonel Bernard», à qui il est présenté et à qui il remet en mains propres son pistolet, sa carte de «police allemande» et ses insignes. Le «colonel Bernard», qui cherchait un chauffeur-mécanicien pour l'un de ses lieutenants, le «lieutenant Robert», sachant donc parfaitement à qui il a affaire, recrute Dufour qui sera reconnu dans une rue de Limoges habillé en FTP au moment de la Libération par une de ses anciennes victimes, qui le fera tout de même arrêter.¹⁷

Mais ce n'est pas un cas unique. Le nommé Mohamed Daouadji intègre la «Gestapo» en mars 1944, prétextant qu'il ne peut plus nourrir sa famille. Armé d'une mitraillette, il participe à plusieurs opérations avec le Sipo/SD, qui finira par lui supprimer certains privilèges parce que sa conduite – ses pillages – ne satisfaisait pas l'éthique de ses chefs allemands. Ceux-ci s'avérant des employeurs trop pointilleux, il les quitte pour s'engager dans le corps franc du maquis du fameux «commandant Baptiste», qui équipe lui-même Daouadji de défroques de GMR afin qu'il puisse participer à la prise de Limoges, ce qu'il fit avec zèle aux côtés de son nouveau chef. Il aurait lui-même, à l'aide d'un bazooka, détruit une voiture allemande place Maison-Dieu, près de la gare. Il aurait aussi, de son propre chef, exécuté un «milicien» qui s'avérerait finalement n'être qu'un pauvre type, le tenancier gouailleur d'un débit de boissons

16. Rappelons que le Sipo/SD, regroupant la Gestapo, la Kripo et le SD, est communément appelé «Gestapo».

17. ADHV, 184w102.

qui n'avait rien à voir avec la Milice. Ce zèle aveugle était sans doute destiné à donner des gages de la sincérité de son retournement de veste tout récent.¹⁸

Si le châtelain ou le notable, pour ces seules qualités, risque parfois les étiquettes infâmantes autant que fatales de «traître et de salaud», une tolérance difficilement compréhensible vole parfois au secours de cas pourtant bien plus désespérés. Cette tolérance entre camarades de classes concerne bien sûr des communistes. L'on en trouve trace dans les mémoires publiées par un FTP limougeaud, qui présente ainsi ses adversaires :

«Nous détestions moins les types de la Carlingue¹⁹ que les Milicos. Les gestapistes, on savait ce qu'ils étaient : des truands. Si l'appartenance aux mouvements de résistance avait été payante, nous les aurions vus rejoindre nos forces en rangs serrés. Les choses étant ce qu'elles étaient, vive les Chleus, qui payaient bien. Miliciens et Gestapistes torturaient, certes, mais les seconds le faisaient en dehors de toute idéologie : quand ils avaient mis la main sur le pognon, les tortures s'arrêtaient. Chez les miliciens, non !²⁰»

Ce morceau de choix qui consiste, pour un FTP, à déplorer que l'on pratique la torture pour une idéologie et pas juste pour «le pognon» est assez savoureux. Finalement, torturer serait plus acceptable dès lors que c'est pour faire avouer où est le «pognon»...

Nous avons là l'exemple qui illustre une idée très variable de la définition du «traître».

18. Un ex-officier de la LVF deviendra commandant de compagnie au maquis Bernard (voir page 198).

19. Ainsi désignait-on communément la «Gestapo», peut-être à l'origine seulement celle de Marseille. Reste que le terme n'a jamais été employé dans la Haute-Vienne à l'époque.

20. Jacques July, Sur les sentiers du maquis, p. 90.

QUAND LES CHIFFRES S'EN MÊLENT

Le parti dit des « 75 000 fusillés » s'est très vite attaché à constituer un martyrologe tel que son ampleur devait d'elle-même faire taire toutes critiques ou questions. Il fallait juste porter le fardeau de la douleur et, à travers les martyrs, honorer les survivants, ceux qui avaient échappé à ce massacre, les acteurs « témoins sacrés » de ce qui deviendra « la Mémoire ». Dans ce contexte, il importait peu de vérifier qui l'on incluait dans le martyrologe, l'essentiel étant qu'il soit significatif. Qu'importe si y figuraient des personnes assassinées par les maquisards eux-mêmes, qu'on faisait passer pour des victimes du nazisme.²¹

Puis il y a cette façon discutable de mêler dans leur triste destin les personnes assassinées par les Allemands ou les miliciens – qu'il s'agisse de civils innocents, d'otages arrêtés au hasard comme ce fut le cas le 8 juillet 1944 à Magnac-Laval – et les combattants tombés les armes à la main pour libérer le territoire national. Sans idée de hiérarchiser leur sacrifice, les uns sont des « martyrs », les autres, morts en soldats, des « héros ». Les uns sont victimes de la barbarie,

21. Nous avons en effet trouvé plusieurs cas de prétendues victimes des Allemands qui ont en réalité été abattues par des FFI. À Cussac, Albert Leonard et André Fargeot figurent tous deux dans le Mémorial de la Résistance et des victimes du nazisme en Haute-Vienne (publication de l'ANACR). Pourtant, ces deux FFI ont été tués par le maquis, pris en flagrant délit de pillage chez un commerçant local. À Aixe-sur-Vienne, c'est un nommé François Bosredon que l'on retrouve à la fois dans le même ouvrage de l'ANACR ainsi que sur le monument aux morts d'Aixe comme victime des « nazis ». Il était membre de l'AS et fut assassiné par des FTP à qui il aurait refusé de remettre son véhicule au pont de La Gabie (ADHV 1185, PV de gendarmerie). Au mémorial de Chasseneuil, en Charente, c'est Pierre Cervoni, l'un des officiers de l'AS abattus par un FTP à Chamberet, dont nous reparlerons également, qui est inhumé par erreur parmi les victimes du nazisme (cf. la photo de sa sépulture en page 230).

les autres du devoir. Pour cette raison, nous trouvons encore singulier de voir amalgamés des combattants et des civils, tués dans des circonstances complètement différentes, sur la stèle de La Croix-du-Curé, sur la commune de Droux, pour ne citer que cet exemple.

Et pourquoi un impressionnant martyrologe serait-il un argument pour taire l'évocation de certains massacres orchestrés par la Résistance ? Au lieu de chercher à soustraire les chiffres des victimes, ne doit-on pas plus logiquement les additionner pour avoir une idée plus juste de la violence de la période ?

LE JEU DES CHIFFRES

Décidément, les chiffres et le PCF ne faisaient pas bon ménage. Si l'on minimise celui des victimes de l'épuration « sauvage », l'on annonce des pertes infligées à l'ennemi qui frisent parfois le délire. Le 16 août 1944, la Milice quitte définitivement Limoges et le convoi prend la direction de Guéret. Les maquisards, dont certains appartiennent aux FTP, montent quelques embuscades sur le chemin de repli des miliciens et de leurs familles. Le fait est rapporté dès septembre 1944, dans le journal la Marseillaise du Centre : 60 miliciens, selon ce journal, sont tués au cours de combats livrés sur la route de Guéret. Ce chiffre de 60 tués nous a très vite semblé aberrant compte tenu, notamment, que les assaillants ne disposaient pas d'armes lourdes. Ces pertes ont été répétées de récit en récit sans jamais avoir été, là encore, ni contestées ni mises en doute jusqu'à aujourd'hui. Nous avons encore retrouvé ces 60 miliciens tués et 40 blessés dans les souvenirs d'un ancien, un officier d'état-major

des FTP, en 1992²². Mais il est vrai que dans ce récit, même les dates sont fausses. Nous avons longuement enquêté sur cette affaire, rencontrant notamment d'anciens miliciens rescapés de ces embuscades, recueillant leurs témoignages qui ont très vite confirmé notre idée de départ : le bilan des pertes était à revoir considérablement à la baisse.

Nos recherches nous amenèrent donc au chiffre de 5 tués entre le départ de Limoges, le 16 août, et l'arrivée à Guéret le 23 août. Nous nous trouvons en accord sur ce chiffre avec Jacques Delperrie de Bayac dans son *Histoire de la Milice* publiée en 1969. Ce journaliste-historien n'a pourtant pas été pris au sérieux par les chroniqueurs de la Résistance locale qui ne sont jamais revenus sur ce chiffre aberrant de 60 tués.²³

Il est temps de nous réapproprier notre Histoire et de ne pas l'abandonner à ceux qui s'autorisent à la manipuler, à la réduire commodément à des statistiques approximatives, à des tendances ou encore des impressions d'ensemble sans en avoir au préalable exploré tous les aspects, ce qui manifestement n'a toujours pas été fait pour la Haute-Vienne. Comment peut-on établir des estimations sur le phénomène de l'épuration sans l'avoir étudiée scrupuleusement ? Comment peut-on se cantonner à des chiffres anciens souvent

22. Voici comment l'ancien officier FTP Roger Chastaing raconte cette affaire dans son livre de souvenirs *Des FTP limousins au combat*, page 163 : « Le 10 août au soir, un convoi de miliciens se dirigeant vers la Jonchère est signalé. Des embuscades sont tendues sur les routes. Le convoi – 100 voitures et camions – déjà attaqué depuis Limoges, arrivait à La Jonchère avec trois morts, une dizaine de blessés... Nos embuscades attendaient le départ. Le 17, vers 14 heures, la fusillade commence sur la route de Guéret. Le combat dure jusqu'à 21 heures, sans perte chez l'attaquant : 60 miliciens tués, 40 blessés, le reste refluant sur La Jonchère ». Ce récit est une fiction que personne n'a mise en doute jusqu'à aujourd'hui.

23. Les membres de la Milice française tués entre Limoges et Guéret sont J.-M. Faure, M. Pilla, P.-M. Demarle, A. Erzetti et peut-être un inconnu (?).

erronés ou inventés pour produire un effet ? Comment peut-on se satisfaire aujourd'hui d'affirmations selon lesquelles « il s'agit d'un phénomène marginal qui a frappé des individus connus comme auxiliaires avérés des nazis » ? De déclarations péremptoires ne reposant que sur des impressions, des chiffres approximatifs qui ne donnent aucune information sur les raisons ou les circonstances de chacune des exécutions ? Des idées reçues et aucun travail fouillé ? Pourquoi cette question serait-elle encore éludée et balayée d'un revers de la main dans un espace moderne et fort récent comme le musée de la Résistance, pourtant consacré à notre histoire²⁴ ?

André Marty, secrétaire du Parti communiste français en 1946, député de Paris à la même époque, donne cette définition intéressante de ce que doit être selon lui l'histoire. Il est cité par son camarade Charles Tillon, le fondateur des FTP :

« L'histoire ne peut être que la recherche en elle d'enseignements pour nous aider à sortir du chaos économique, pour exalter, donc encourager l'action du peuple, source essentielle de force et de progrès, et celle des héros du peuple, vrais héros patriotiques parce que allant dans le sens de l'avenir. »

Voilà qui donne assez clairement mission à l'Histoire de construire des mentalités, et qu'importe si elles doivent s'ancrer sur des légendes plutôt que sur des faits avérés.

LA LÉGENDE EN MARCHÉ

Enfin, soulignons que cette omerta sur les exécutions sommaires de « traîtres » a certainement alimenté un

24. C'est ainsi qu'un panneau didactique synthétise l'épuration au musée de la Résistance de Limoges. Il est reproduit et commenté dans une note complémentaire en fin de volume, page 344.

fantasme collectif desservant sans aucun doute la réputation des maquisards dans l'imaginaire d'après la guerre jusqu'à aujourd'hui, à moins que ce soit le désir d'instaurer un climat de peur qui ait prévalu. La stratégie du silence imposé n'a en rien permis la disparition du phénomène. Au contraire il l'a développé tant il est admis que lorsque l'on nous interdit d'ouvrir un placard, notre imaginaire va s'y engouffrer pour bâtir malgré nous une fantasmagorie bien souvent démesurée quant à ce qu'il cache. C'est ce qui s'est passé pour ces fosses secrètes creusées çà et là autour de certains cantonnements de certains maquis à la réputation sulfureuse... La seule évocation chuchotée du nom d'un hameau comme celui des Ramades, près de Blond, provoque encore des tremblements d'effroi chez certaines personnes âgées qui ont été bercées, dans les veillées au coin du feu, par des histoires où la légende se mêle à la réalité avant de la supplanter complètement.

Partant de là, les chiffres murmurés du bout des lèvres concernant les exécutions aux Ramades devenaient délirants. Si l'un annonce 50, l'autre affecte une moue dubitative semblant considérer ce chiffre comme étant bien en deçà de la réalité, sans pour autant oser en avancer un plus élevé.²⁵

Ce n'est pas seulement la quantité « d'exécutés » qui alourdira définitivement les faits, mais bien davantage les dramatiques circonstances de ces assassinats entourés souvent d'un rituel expiatoire parfaitement abject dont personne ne veut encombrer sa mémoire, tant le sordide est parfois présent dans les mises en scènes d'exécutions arbitraires. Cette loi du silence a une autre origine qui s'imposera dès le lendemain de la guerre : personne n'imaginait,

25. Selon nos investigations, 30 personnes ont sans contestation été exécutées aux Ramades, au Savary et à Vaulry. Voir nos listes en fin de volume concernant la commune de Blond.

parmi les vainqueurs encore grisés des libations de la victoire, voir arriver un jour deux gendarmes à la ferme pour recueillir une déposition sur la disparition d'untel dans les environs...

NOTRE ÉTUDE

C'est dans cet environnement que nous avons essayé de reconstituer des parcours individuels de victimes – choisis pour ce qu'ils nous ont semblé représentatifs –, de comprendre qui étaient ces victimes hâtivement et commodément regroupées sous le générique de « collabos », de donner un visage à ceux qui en ont jusqu'ici été privés. Mais plus difficile est l'exercice qui consiste à entrevoir une typologie d'exécuteurs, à les extraire de l'ombre où ils ont été eux aussi maintenus jusqu'alors. Qui sont ces « maquisards » ? À quels mécanismes mortels obéissent-ils alors qu'ils arrêtent et exécutent des compatriotes ? À quels chefs rendent-ils des comptes ? Nous remettrons dans la lumière des personnalités importantes de la chaîne de commandement FFI que l'histoire a pourtant totalement éclipsées et nous enquêterons sur les raisons profondes de ce choix de faire disparaître de la geste résistante ces personnalités parfois de premier plan, tout comme l'on a fait disparaître leurs victimes. Le jeu des noms de guerre, des pseudonymes, que les maquisards conservent bien après la Libération, tandis que plus rien ne les menace, continuera commodément à brouiller pas mal de pistes policières alors que les premières enquêtes pour meurtres débutent, timidement il est vrai, comme un peu partout en France à la même période. Nos recherches ont souvent butté sur ces pseudonymes, ces prénoms fictifs souvent utilisés par plusieurs personnes différentes, dont

il a fallu essayer d'établir les identités. La période suivant la Libération n'était pas propice à faire la lumière sur ces affaires de disparitions et nous percevrons parfois, dans des campagnes encore armées et fermement décidées à couvrir les gars du maquis, l'embarras des gendarmes dans l'impossibilité de mettre une identité sur un « lieutenant André » ou un « capitaine Michel ». Beaucoup de ces derniers étaient des réfugiés, notamment de l'Est ou de la région parisienne. Après la guerre, ils ont regagné leur région d'origine, ce qui ne facilitait rien.

Il faut planter le décor des quelques mois précédant la Libération pour redécouvrir l'importance de ces cadres du maquis parfois commodément oubliés et exhumer des cas d'exécutions sommaires inconnus concernant des victimes aux parcours ignorés. Voilà qui nous amène à comprendre la mise en place des autorités provisoires de la Libération à Limoges en charge de la justice et de la police. C'est autour des postes clés distribués à la Libération et après, que se sont agglutinées des fractions antagonistes bien décidées à en découdre pour l'exercice du pouvoir, dans un climat tendu, quasi insurrectionnel. De cette lutte, plus confidentielle encore au regard de ce qu'en rapporte l'histoire, sont sorties quelques affaires d'assassinats que l'on se jettera à la figure après guerre, comme autant de bombes, jusque dans les hémicycles du pouvoir. La question de l'épuration devenant alors une arme politique utilisée au gré des intérêts de chacun, son évocation historique, en Haute-Vienne plus qu'ailleurs, a été confisquée et réservée au seul bon vouloir de quelque uns qui se sont « auto-autorisés ».

C'est à la façon dont l'histoire des différentes formations de maquis limousins a été rapportée au fil du temps que nous nous sommes également intéressé. Il nous est alors apparu comment les lacunes concernant l'épuration se sont

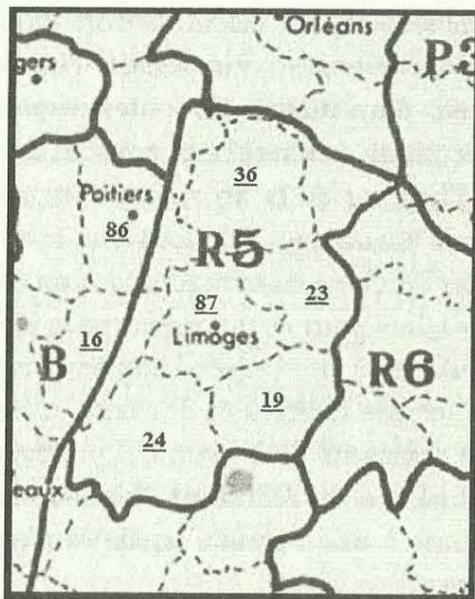
imposées durablement, par calcul. Encore aujourd'hui, les faits sont parfois arrangés pour dégager l'un ou l'autre de ces responsables d'un maquis de toutes responsabilités en matière d'exécutions sommaires et nous en donnerons des exemples. Si l'histoire de la libération s'est exclusivement construite sur le témoignage et le souvenir, nous avons choisi de privilégier l'archive comme source et en cela notre travail est déjà original pour ce qui concerne la Haute-Vienne.

La tendance à minimiser l'ampleur de l'épuration, face à l'évidence des chiffres et des faits, reste encore aujourd'hui une constante pour ceux qui protègent une sorte d'option minimaliste, en réduisant l'histoire de l'épuration en Haute-Vienne à une formule lapidaire n'apportant pas d'informations.

Puis, les esprits s'apaisant, l'épuration fut plus encadrée. Celle de la rue céda la place à celle des prétoires, à celle que nous ne qualifierons plus « d'extra-légale », bien qu'à ses débuts il était encore difficile de l'appeler « légale », car si elle singeait les formes de la justice, elle n'en avait pas encore vraiment le goût.

Enfin, nous exposerons notre méthodologie, la manière dont nous avons comptabilisé ou rejeté les cas de victimes de l'épuration pour obtenir un chiffre final. C'est un aspect plus technique sans doute.

Nous terminons notre travail en apportant une réponse que nous pensons définitive (?) à la question trop longtemps restée en suspens de l'ampleur réelle, chiffrée, de l'épuration en Haute-Vienne.



La R5 ou région 5 correspond au découpage administratif de la Résistance dont Limoges est le centre opérationnel, la capitale. Il correspond sensiblement à la région administrative créée en 1941 par le gouvernement, dont la capitale est aussi Limoges. C'est encore sur la base de ce découpage que le Sipo/SD allemand ou les forces françaises du maintien de l'ordre détermineront leur périmètre d'activité.

CHAPITRE 1

« L'histoire humaine est par essence l'histoire des idées. »

Herbert George

LA GENÈSE DES MAQUIS AUTOUR DU DORAT

Massivement, les jeunes des classes désignées pour le STO – le service du travail obligatoire – sentent que le temps n'est plus de se rendre en Allemagne au moment où l'issue de la guerre apparaît plus nettement. Devenir « réfractaire au STO », c'est tout d'abord se soustraire à l'autorité de l'État français replié à Vichy dont la police fait la chasse aux récalcitrants, c'est « prendre le maquis » dans le sens « s'évanouir dans la nature ». Bien sûr, l'on cherche à se réunir, à s'organiser un espace de vie clandestin, une communauté d'hommes des bois. L'on cherche aussi à se grouper par affinités, au sens large du terme : les copains de classe pour les plus jeunes, les collègues de travail, les gens de sensibilité politique ou sociale similaire. Dès l'été 1943, les effectifs du maquis naissant se sont considérablement renforcés grâce au STO. L'on peut dire que le STO fut son tout premier recruteur. Ses effectifs grossissent à tel point qu'il devient plus urgent de résoudre des problèmes d'intendance ou de logistique que de se préoccuper de lutte armée, dont il est alors assez peu question, il faut bien le dire.

Autour du Dorat, nombre de ces jeunes gens se sont

rassemblés dans un site enchanteur et austère à la fois, digne d'une légende de la forêt, le château de La Perrière, dont les ruines dentelées sont ornées d'un solide donjon qui déchire encore fièrement aujourd'hui le ciel avec une certaine majesté.



*Les ruines du château de La Perrière,
sur la commune d'Oradour-Saint-Genest.*

C'est dans les caves de ce puissant vestige illusoirement protecteur que les jeunes vont pourtant se cacher. L'on ignore ce qui a présidé à ce choix, ni qui en a eu l'initiative. L'on note une intéressante diversité d'horizons parmi les occupants de l'endroit au demeurant très retiré, qui constituera une sorte de plate-forme, un centre mobilisateur clandestin improvisé.

C'est encore au château de La Perrière que les premiers éléments du maquis « Amilcar »²⁶ se rassemblent, sans

26. Le colonel Artaud alias « Amilcar », natif de Limoges, et dont les parents étaient installés au Dorat en 1944. Malgré ses racines hautes-viennoises, il choisit d'offrir ses services, et ceux de la formation qu'il a constituée, à la Vienne. Le maquis « Amilcar » prendra une honorable place dans l'histoire des maquis de ce département. Curieusement, son souvenir a été totalement occulté en Haute-Vienne après la guerre.

doute embryonnaires. Ils sont rapidement assimilés à des FTPF. Au début de l'année 1944, l'on vient d'assez loin pour rejoindre le maquis de La Perrière. Un groupe de Saint-Juniauds y sera aussi de passage, suivi d'un personnage que nous retrouverons au cours de notre enquête, Emmanuel Dreyfus alias « commandant Marcel », déjà investi d'importantes responsabilités en matière de renseignement.

Mais assez rapidement, à partir de la date charnière du 6 juin 1944 qui marque la mobilisation de la résistance armée, occasionnant une sorte de bousculade vers les maquis, les choses vont se compliquer pour certains, notamment en fonction du camp – du bord – qu'ils devront choisir.

Trois maquis AS vont se constituer dans le secteur : au Dorat, « Martial », autour d'un gendarme de cette localité, « Louis » ; à Saint-Barbant et près de Bussière-Poitevine avec « Marcel ». Des relations étroites unissent ces trois formations fortement solidaires, qui finiront par se regrouper à Lésignat (Oradour-Saint-Genest), avant de s'enfoncer elles aussi dans la Vienne pour participer activement à la lutte jusqu'à la libération de Poitiers. Ils écriront dans ce département voisin de belles pages de gloire au cours des derniers combats libérateurs.

Le seul groupe à être resté sur place est celui que l'un des deux frères Sandlarz, originaires de Paris et installés récemment au Dorat, va constituer, qui deviendra la 2 414^e compagnie FTP de la Haute-Vienne. Mais « Amilcar », pourtant FTP lui aussi et qui a même participé à la mise sur pied des groupes FTP, décide de quitter le secteur. Il décide de s'implanter à Lathus, dans le département voisin de la Vienne. La cassure avec Sandlarz est si nette qu'il va jusqu'à lui en interdire le territoire.²⁷

27. AJM (archives de la justice militaire) du Blanc, dossier Sandlarz, déposition Artaud alias « Amilcar » du 22 novembre 1947.

Nous avons recueilli les témoignages de quelques anciens du maquis « Martial » qui ont éclairé définitivement l'idée que nous nous faisons des raisons qui les ont poussés à abandonner le terrain²⁸. Ce qui ressort de nos investigations nous semble encore plus parlant et n'a fait que confirmer une impression très nette : les rapports entre les diverses formations, tant AS que FTPF, et le maquis Sandlarz étaient électriques. Ce dernier arrêta arbitrairement les membres de l'AS du Dorat isolés sur une route de campagne, les menaçait à mots couverts s'ils se refusaient à rejoindre une formation FTP. La tension montait de jour en jour. Les risques d'affrontement, de bavures, le comportement de ces FTP auxquels les maquisards de l'AS ne voulaient en rien être associés, emporta la décision de leurs chefs.

Finalement, à la fin du mois de juin 1944, le groupe des frères Sandlarz²⁹ aura pu s'étendre sur un large secteur, en maîtres absolus. Nous verrons que les populations civiles n'eurent pas qu'à s'en féliciter.

Pour achever de planter succinctement le décor de ce qui va suivre, précisons que le canton du Dorat avait accueilli dès septembre 1939 un flot de réfugiés du Bas-Rhin, de la petite ville de Wissembourg en particulier. Les familles avaient été logées dans des appartements vacants et elles vivaient des allocations journalières du gouvernement. La population du Dorat leur fit un tel accueil, qu'aujourd'hui,

28. Lors d'une allocution prononcée en août 1984 à l'occasion d'une commémoration, un ancien du maquis « Martial » retraçant l'histoire de sa formation, s'exprimait de façon énigmatique : « Pour des raisons que je n'évoquerai pas, le groupe (Martial) dû quitter le Dorat... ».

29. Albert Sandlarz a rejoint son frère Jean vers la fin mai 1944 semble-t-il, après un bref passage à la prison de Limoges pour une affaire de droit commun qui l'avait rattrapé (AJM du Blanc, dossier Sandlarz, déposition du gendarme Rivière).

les élus de Wissembourg et ceux du Dorat, ont décidé de jumeler leurs deux communes, dont les administrés se sont trouvés associés à ces événements tragiques.



Ne boudons pas le plaisir d'apprécier le calme de la Lauter s'étirant paisiblement à Wissembourg... Avant d'aborder de bien plus dramatiques moments.

QUAND S'INVITE LA TERREUR

Comme c'est souvent le cas, une « affaire » se dévoile au grand jour lors de la parution d'un discret encart de presse. Voici celle que le journal le Libérateur du 2 décembre 1944 révèle dans un entrefilet :

« Macabres découvertes... L'on a découvert, dans le bois de la Chèvrerie commune de Tersannes, les corps de MM.

Adrien Marsaudon, docteur, Antoine Morel, Marius Cauvet, receveur des PTT, Pierre Chazeaubeneix, négociant, Raymond Weber, négociant, de Mmes Jeanne Morel et Madeleine Pfaadt, demeurant tous à Magnac-Laval, ainsi qu'un cadavre qui n'a pu être identifié. Dans le bois des Gorces, commune d'Azat-le-Ris, les corps de Geneviève Riffaud et d'Émile Riffaud ainsi que deux autres personnes non identifiées ont été exhumés.³⁰ »

Douze corps qui, pour le moment, ne représentent que la sinistre avant-garde de ce qui apparaîtra comme un véritable massacre.

Des courriers s'échangent entre les nouvelles autorités préfectorales. L'on a vent d'histoires de cadavres enfouis sommairement dans différents endroits du département, et l'on s'apprête à faire donner « l'ordre républicain » pour régler ces affaires, ennuyeuses au lendemain de la libération du département. Il serait somme toute souhaitable que ces cadavres se taisent, qu'ils restent le plus discrets possible et ne viennent pas troubler un ordre public encore fragile. Il est indispensable de leur donner une sépulture définitive et décente. Des sous-préfets demandent des directives auprès des préfets. Celui de Montmorillon, dans la Vienne voisine, s'adresse ainsi le 20 septembre 1944 à son supérieur hiérarchique à Poitiers³¹ :

« La population de Bourg-Archambault s'est émue de la présence sur le territoire de cette commune d'un nombre assez élevé de cadavres de civils (hommes et femmes) exécutés sommairement par un groupe de FTP de la Haute-Vienne cantonné notamment à la ferme [sic] des Vallées. »

30. L'un de ces cadavres d'inconnus serait celui de M^{me} Tavernier, enlevée à Magnac et qui aurait été d'origine allemande. Un autre corps serait celui d'une jeune Russe employée à l'hôpital.

31. ADV, 76W.

Il est intéressant, en passant, de noter que le sous-préfet de Montmorillon semble dès septembre 1944 être déjà en possession d'informations identifiant les auteurs de ces tueries.

Il poursuit en donnant de biens sordides détails, en même temps qu'il laisse clairement supposer que l'exhumation de ces corps ne sera pas une mince affaire :

« ... Les cadavres sont à peine ensevelis et les chiens et les bêtes sauvages ne cessent de les déterrer et de traîner des membres putréfiés à l'intérieur même de l'agglomération. En accord avec les FFI, j'avais demandé à ce qu'une mission de la Croix-Rouge se rende sur les lieux, mais, devant les menaces qui pesaient sur cette expédition, il n'a pas été possible d'exécuter ce projet. »

De quelles menaces parle-t-il ?

À la lecture de ce document, l'on constate encore que l'exhumation de ces cadavres épars semble une opération délicate à réaliser, que ces corps sont gênants, ne serait-ce que dans un souci de salubrité publique.

Tersannes, Azat-le-Ris, maintenant Bourg-Archambault... Personne, à l'époque, dans les cantons du Dorat, de Saint-Sulpice-les-Feuilles ou bien de Magnac-Laval, n'ignore qui sont ces gens dont les chiens dispersent atrocement les membres.

Il faut remonter au tout début du mois de juillet 1944, cinq mois avant l'article du Libérateur cité supra, pour essayer de comprendre ce qui s'est réellement passé, pour connaître les circonstances à défaut des raisons, qui ont pu provoquer le massacre de 41 personnes originaires pour la plupart de ces trois cantons.

UN SECTEUR MARQUÉ PAR LA COLLABORATION ?

Jusqu'alors, la guerre est passée sur ces trois gros bourgs sans laisser de traces particulièrement tragiques, même si les FFI sont bien présents. Signalons seulement que le 9 juin, deux soldats allemands qui sortent d'un bistrot sont attaqués à la gare et l'un d'eux est abattu par un individu armé d'un pistolet³². Cette action faillit coûter fort cher à la petite cité, puisque c'est grâce au talent de négociateur de M. Jardel, du Dorat, que la décision allemande de prendre 20 otages parmi la population sera finalement annulée par le major-général Gleininger³³ en personne. C'est plus tard, le 10 août, que le nom du lieutenant Meslet alias «Lacoste», du maquis AS «Bayeux», sera gravé sur le marbre en souvenir de son sacrifice et de celui de ses compagnons de lutte tués lors de l'embuscade de Droux. Les noms des FTP et FTP-MOI tombés le même 10 août au combat du Petit-Confolens ajoutent encore à l'impression d'âpreté des combats libérateurs dans les campagnes environnantes. Et il est évident que dans ces trois bourgs, jusqu'à la date du 4 juillet, la soumission aux autorités gouvernementales de Vichy, voire aux troupes allemandes, n'a pourtant poussé personne à des actes ouvertement hostiles au maquis. Aucun cas de délation n'a pu être relevé jusqu'alors, les archives n'en faisant guère mention.

La «collaboration», s'il faut ainsi l'appeler en l'espèce, se manifeste, comme dans beaucoup de gros villages

32. Un soldat assez âgé (47 ans), Josef Löhr, vraisemblablement versé dans une unité ou un service de sûreté de l'armée de terre, les Sicherungstruppen, intégrant notamment les Kommandantur.

33. Commandant allemand de la place de Limoges, en pratique le Verbindungsstab (état-major de liaison) 586.

du département, par le militantisme assez mou de quelques adeptes de la Révolution nationale, incarnée là encore par les représentants cantonaux de la Légion française des combattants, majoritairement des anciens de la Grande Guerre qui n'ont vu dans le Maréchal – le vainqueur de Verdun – que l'homme providentiel qui devait redresser le pays et effacer l'humiliation de la défaite de 1940.

Mais il est indéniable que cette collaboration-là est ouvertement anticommuniste.

PRÉSENCE ALLEMANDE

La guerre semble se manifester de façon plus significative à Magnac-Laval, lorsqu'en avril 1944 s'installe un hôpital militaire allemand dans la vénérable caserne du III^e bataillon du 138^e régiment d'infanterie et de son dérivé le 338^e pendant la Première Guerre. C'est en réalité une maison de convalescence et de repos repliée de la Galicie, dans l'ex-Pologne. Cet établissement abrite un certain nombre de malades ou blessés que l'on ne peut démobiliser et renvoyer dans leurs foyers par le seul fait qu'ils appartiennent aux troupes de l'Est (Osttruppen), qu'ils soient russes, caucasiens, ukrainiens ou bien cosaques, tous recrutés par la Wehrmacht qui finira du reste par les abandonner à leur sort.

L'hôpital est commandé par un officier allemand, le major Weber, assisté du médecin-chef, le docteur Oloff. La petite troupe qui assure la sécurité est également composée de soldats des troupes de l'Est et de soldats âgés d'origine allemande, assez peu à l'aise dans leur nouvelle garnison. Une prudente sagesse leur commande de rester à l'intérieur des murs, en évitant de s'exposer en ville. À partir de la mi-

juin 1944, notoirement après le débarquement, la pression du maquis autour de la petite cité devient très palpable. Les maquisards s'enhardissent jusqu'à s'y aventurer en plein jour, à tel point que l'on peut s'étonner que l'état-major allemand ne réagisse pas et ne fasse rien pour replier l'hôpital sur Limoges. Manifestement, il s'en désintéresse.

LES MAQUISARDS ÉTRANGLENT LE BOURG

Les maquisards accentuent encore leur pression par une audacieuse démonstration qui consiste, le 17 juin, à pénétrer un soir dans le bourg, en camion, à enlever sept soldats allemands³⁴ qu'ils relâcheront presque aussitôt pour qu'ils puissent témoigner des forces de la Résistance qui étranglent maintenant la localité.

L'hôpital n'est sans doute pas considéré par l'état-major FFI comme d'un intérêt stratégique essentiel. Mais à ce moment, le mot d'ordre pour les FTP est de libérer toutes les localités possibles, le prix à payer pour y parvenir n'entrant pas vraiment dans les préoccupations des stratèges du parti.

C'est le 4 juillet 1944 que les FFI entament des négociations avec les officiers allemands qui n'ont qu'une confiance très limitée en ces *Hiwis*³⁵ qui manifestent ouver-

34. Anecdote également rapportée par G. Guingouin dans *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, page 189.

35. En fait, le terme d'*Hiwis*, abréviation de «*Hilfswilliger*», ne s'applique qu'aux auxiliaires russes ou autres affectés en fin de guerre aux corps de troupes allemands pour remplir des emplois mineurs (conducteurs d'attelages, etc). Ils ne doivent être confondus avec les membres des formations combattantes (*Osttruppen*) constituées de ressortissants soviétiques de diverses origines ethniques.

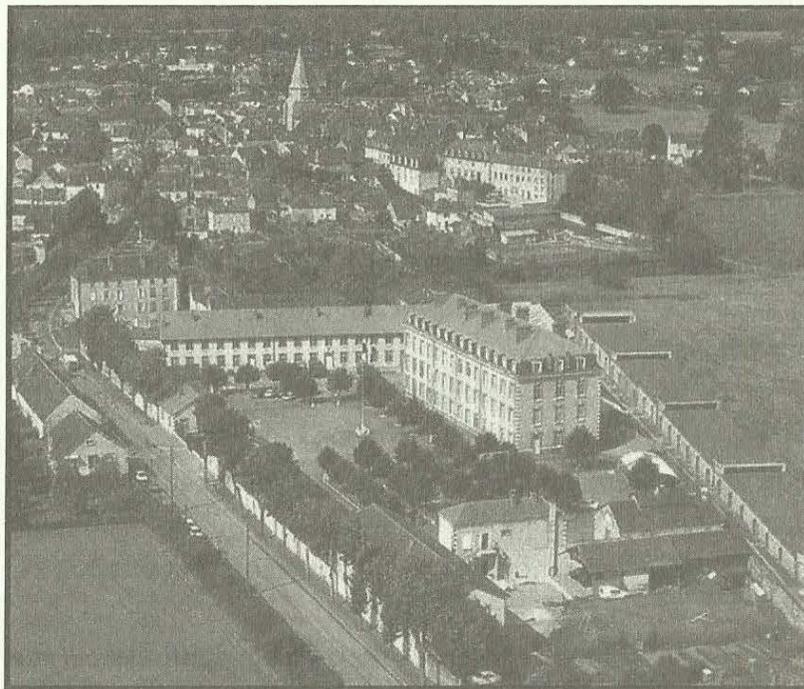
tement le désir de se joindre aux forces de la Résistance, ce que plusieurs d'entre eux feront d'ailleurs la nuit suivante.

C'est aussi le 4 juillet que les FFI arrêtent le couple Riffaud, des sabotiers, et M. Tavernier, l'époux d'une interprète de l'hôpital allemand.

À partir de ce moment, la bourgade peut être considérée comme contrôlée par les FTP qui y circulent au grand jour, accompagnés par les déserteurs des *Osttruppen* venus grossir leurs rangs.

LA REDDITION

Il a été convenu que la garnison devait déposer les armes sur le champ de foire le 6 juillet à 18 heures.



La caserne de Magnac-Laval vers 1975.

Selon le général Chambe³⁶, la population de Magnac-Laval assiste dans la « *passivité et l'indifférence* » [sic] à sa libération, ce qui contraste notablement avec les images de liesse populaire de rigueur à l'occasion d'évènements similaires à la même époque. Non, point de démonstration de joie débordante de la part d'une population que l'on invite, toujours selon le général, à rentrer chez elle. C'est sur l'injonction des maquisards que les gens vident les rues et regagnent leur domicile, résignés. Au maire, M. Bancel, qui interroge les chefs maquisards, il est répondu qu'il ne faut pas vexer les Allemands en exposant leur reddition à la curiosité publique... Soit ! Et le général Chambe de conclure :

« *En fait, il s'agit de tout autre chose. Les habitants ayant regagné leur domicile, le gibier est au gîte, on sera sûr de les trouver ! Une liste de collabos (dénoncés par qui ?) a été dressée.* »

C'est ainsi que, comme une machine bien huilée, les arrestations sont effectivement facilement opérées :

- M. Morel, percepteur, et sa femme (50 000 francs sont volés dans la caisse de la perception) ;
- M. Cauvet, receveur des postes (51 000 francs sont volés dans sa caisse, la poste est saccagée) ;
- M^e Chausserie-Lapree, notaire (15 000 francs lui sont volés) ;
- M. Weber, négociant ;
- M^{me} Marsaudon (son époux, le docteur Marsaudon, demandera à prendre la place de sa femme, ce qui sera accepté) ;
- M. Chazeaubeneix, industriel, fabricant de meubles ;
- M^{me} Tavernier ;
- M^{me} Pfaadt, épouse Kornetzky, d'origine alsacienne.

36. Dans *Histoire du Limousin et de la Marche*.

Une énumération presque identique à celle donnée par l'article du journal le *Libérateur* cité en tête de ce chapitre...

À partir de cet instant, les choses vont devenir beaucoup plus difficiles à démêler. Ces arrestations, qui vont rapidement déboucher sur des assassinats, vont très vite embarrasser les chroniqueurs et témoins soucieux d'épargner l'image du maquis. Comment relater pour la postérité, pour « les jeunes générations », l'héroïque prise de Magnac-Laval par les FTP, sans faire allusion au massacre de civils qui s'ensuivit ? Si les FTP acceptent volontiers de s'auréoler du succès militaire incontestable que représente la libération de Magnac-Laval effectuée sans combat, sans que ne soit versé de sang, personne en revanche n'est disposé, a posteriori, à endosser la responsabilité des tueries consécutives qui, qu'on le veuille ou non, entachent l'affaire.

QUELS SONT CES MAQUIS ?

Lorsque Jacques Delperrie de Bayac publie en 1969 son *Histoire de la Milice*, il a eu l'opportunité de rencontrer des acteurs et des témoins.³⁷

Il a notamment recueilli les témoignages de M. Bancel, maire de Magnac-Laval en 1944, et de M^e Chausserie-Lapree, le notaire, président de la section de la Légion française des combattants et des volontaires de la Révolution nationale, par ailleurs en relation avec l'ORA³⁸, qui sera l'un des deux seuls rescapés, réussissant à échapper aux maquisards et à l'exécution.

37. *Histoire de la Milice*, p. 437 et suiv.

38. L'Organisation de résistance de l'armée créée par le général Frère à la suite de la démobilisation de l'armée de l'armistice imposée par les Allemands en novembre 1942.

Jacques Delperrie de Bayac présente ainsi ces maquis : un maquis ORA formé d'anciens du 8^e chasseurs cantonné à Magnac-Laval jusqu'à la dissolution de l'armée de l'armistice, peu actif, et « un maquis FTP, qui ne dépend pas du colonel Guingouin, commandé par des étrangers, les frères Sandlarz, qui a une réputation de dureté et de sang ».

Henri Amouroux, qui s'est aussi intéressé à cette affaire³⁹, indique quant à lui : « ... Il s'agit des frères Sandlarz : deux Hongrois [sic]⁴⁰, amenés là par la défaite de 40. Le « capitaine » Albert dirige les opérations ; son frère Jean, qui se fait appeler « capitaine » Raymond, le seconde. Comme ils ont l'esprit de famille, ils ont associé leur mère à leurs forfaits... ».

Pour se faire une idée des manières d'agir de ce maquis, citons le témoignage de M^e Chausserie-Lapree sur sa propre arrestation :

Un des jeunes gens armés de mitraillettes lui dit :

— *Suivez-nous !* »

— *Pourquoi ?* »

— *C'est l'ordre de Moscou !* »

L'un de ces FTP, Yvan Martin, est d'ailleurs témoin de l'arrestation des époux Riffaud qu'il relate ainsi : « ... Je me trouvais devant le garage Leveille, situé à côté du magasin de M. Riffaud. J'ai donc vu arriver la traction des FTPF des frères Sandlarz. Elle s'est arrêtée devant le magasin. Les deux maquisards entrent à l'intérieur de l'établissement et ressortent avec M. Riffaud qu'ils font monter dans la voiture. Alors que celle-ci repart, M^{me} Riffaud sort sur le trottoir et fait un « pied de nez » aux deux FTPF. Le chauffeur voit le geste dans son rétroviseur, stoppe la voiture, descend et fait monter M^{me} Riffaud⁴¹ ».

39. Joies et douleurs du peuple libéré, p. 504.

40. D'origine polonaise en réalité, mais tous deux nés en France.

41. P. Louty, C'était le maquis qui libéra le pays, page 232.

Et le témoin de conclure :

« La traction repart avec ses occupants... Ces miliciens vont être exécutés ». Il est évident que la qualité de « miliciens » dont on affuble ici le couple Riffaud, si elle permet de justifier leur élimination dans le contexte d'une « guerre patriotique », s'avère nettement superflue dans le cadre de l'élimination d'opposants, où le fait d'afficher un comportement pouvant être assimilé à de l'anticommunisme est largement suffisant pour encourir la peine de mort. C'est donc bien, semble-t-il, ce pied de nez qui a été fatal à M^{me} Riffaud.



Vue du temps, dans un coin de campagne non situé au moment de la Libération. L'on se prépare ici à une exhumation. Comme au moulin de la Vallée, des prisonniers allemands – des douaniers (Zollbeamte) en l'espèce – sont requis comme main-d'œuvre et c'est sur les indications d'un maquisard portant un pistolet dans sa ceinture, qu'un inspecteur de police (ou juge d'instruction ?) s'appête à diriger les opérations de fouilles

(Coll. XL).

«Exactions», le mot est lâché, sans équivoque.

Mais quelques pages auparavant, Calay précise : «*C'est le capitaine Albert aujourd'hui décédé, et l'adjudant Sauteraud qui entrent les premiers dans la caserne avec une traction pour recevoir la reddition de la caserne...⁴⁴*».

Sans curieusement ne jamais citer les frères Sandlarz, «Fredo» fait clairement allusion à «Albert» pour dire qu'il est un héros lorsqu'il entre en premier dans la caserne allemande, tout en étant à la tête «*d'une troupe de maquisards incontrôlés*».

La collusion avérée des FTP avec cette «bande» gêne...

LES ARRESTATIONS SE POURSUIVENT

À ce stade de notre récit, douze personnes ont été arrêtées par ces FTP compromettants, et la population de Magnac-Laval et leurs proches ignorent ce qu'elles sont devenues. Nous avons vu comment les époux Riffaud ont été emmenés le 4 juillet, rejoignant M. Tavernier, époux d'une interprète de l'hôpital allemand. Tous trois seront conduits au bois du Mas-Cornu, nommé aussi bois des Gorces, et seront abattus sans autre forme de procès.

Pierre Chazeaubeneix, sans doute le plus engagé politiquement⁴⁵, est conduit au champ de foire le 6 juillet. À une personne qui s'inquiète pour lui, il répond : «*Laissez, ne vous occupez pas de moi, vous ne pouvez plus rien*». Sa maison est pillée, vidée des denrées appartenant au Comité d'aide aux prisonniers. Il entreposait chez lui ces victuailles qui, selon M. Bancel, étaient ainsi à l'abri des rats. D'autres

44. Id. page 118.

45. Il a été membre du PPF et aurait été le délégué cantonal de la Milice française, à laquelle il a également adhéré.

habitants raflés sont rassemblés et attendent leur sort, qu'ils n'entrevoient peut-être pas aussi tragique.

Selon J. Delperrie de Bayac⁴⁶, les FTP ont reproché à M^{me} Morel «*d'avoir exprimé des sentiments hostiles à la Résistance*» ce qui lui vaudra, toujours selon le même auteur, le singulier châtement public d'une humiliante fessée⁴⁷... Ce qui ne l'empêchera pas d'être abattue par la suite avec les autres⁴⁸. C'est à la nuit que les FTP quittent Magnac-Laval avec butin et prisonniers, le tout chargé sur des camions dont certains ont été pris aux troupes allemandes.

Conduits au bois de la Chèvrerie, auprès d'un chemin de terre, les prisonniers sont abattus, là encore sans autre forme de procès.

C'est le lendemain, 7 juillet, que les métayers du Petit-Monteil découvrent dans une remise un homme ensanglanté et gémissant. Il s'agit de François Weber, qui a réussi à échapper à ses assassins, laissé pour mort avec une balle tirée à bout portant derrière l'oreille droite, restée dans le crâne. Moribond, il a pu se traîner jusque là et demande un prêtre. Il souhaite également parler au maire, M. Bancel. En sa présence, tandis qu'il agonise avec cette balle logée derrière son œil gauche, il donne le récit de la tuerie. Ses propos sont rapportés par le général Chambe⁴⁹ :

46. Déjà cité.

47. Anecdote confirmée par le colonel «Jean-Marie» (que nous retrouverons infra) dans sa déposition du 12 janvier 1956, puis par Roger Lemaître, lieutenant FTP, le 14 janvier 1948 (AJM du Blanc, dossier Sandlarz).

48. L'historien Pierre Giolitto, dans son *Histoire de la Milice*, p. 463, rapporte cet épisode, sans doute «emprunté» à Delperrie de Bayac, en omettant juste un détail : l'exécution de M^{me} Morel, rayée d'un trait de plume. La mégère fessée en place publique, c'est un peu Guignol, la sanction devient bon enfant... Cette façon d'aménager l'histoire est assez significative d'une mystification destinée à faire prévaloir une forme de pédagogie au détriment de l'exactitude des faits.

49. Déjà cité.

« Toutes les personnes avaient été abattues ensemble sans jugement et sans explication, les femmes comme les hommes malgré leurs cris, les unes fusillées à la mitrailleuse, les autres tuées d'une balle dans la nuque tirée par un terroriste tandis que deux assassins maintenaient fortement la victime par les deux coudes serrés derrière le dos. Le docteur Marsaudon avait été fusillé. Lui, Weber, se débattant, avait reçu la balle derrière l'oreille droite, au lieu de la recevoir dans la nuque. »

Le maire Bancel est venu avec un médecin, et tandis que tous deux s'affairaient à charger le mourant à bord de leur automobile pour l'évacuer vers l'hôpital, deux FTP armés paraissent en voiture. Il semble qu'ils étaient sur la trace du malheureux Weber. Des pourparlers s'engagent alors entre le maire et les deux hommes qui, mi-souriants, mi-menaçants, l'assurent qu'ils vont se charger eux-mêmes de conduire le blessé à l'hôpital. Le maire doit se contenter, sous la menace des armes, de l'assurance donnée par les FTP qu'il ne sera fait aucun mal à Weber... qui est presque immédiatement achevé au lieu-dit « Le Gai-Salmon » où son corps sera découvert plus tard.

À partir de ce moment, tout le monde connaît le terrible sort que les FTP ont réservé à leurs prisonniers.

LA RÉPONSE DES AUTORITÉS

Le 8 juillet se présente à Magnac-Laval un fort convoi composé de francs-gardes de la Milice, d'éléments de la Garde, de membres des groupes d'action du PPF et de soldats allemands. Tous occupent le bourg en exigeant que soient libérés les otages dont ils ignorent qu'ils ont déjà été exécutés. On connaît l'épilogue tragique de cette expédition : le massacre de 18 otages civils au lieu-dit « La Croix-

du-Curé » perpétré le même 8 juillet sur ordre d'un chef de la franc-garde permanente ivre, Jean Chardenot⁵⁰, un Niçois, qui répondra de ce crime dès son retour à Limoges et que le chef milicien Raybaud, alors directeur du maintien de l'ordre par intérim dans la zone d'opération de Limoges, fera exécuter le 22 juillet par un peloton de francs-gardes après que Darnand ait refusé sa grâce.⁵¹

AU MOULIN DE LA VALLÉE

Mais revenons quelque peu sur nos pas et souvenons-nous du chiffre de 41 exécutions sommaires annoncé. Pour l'heure, nous n'en sommes qu'à 12.

C'est vers le 10 juillet que le groupe Sandlarz va s'établir au moulin de la Vallée, non sans avoir appréhendé au passage, le même jour, le couple Vetelay qui réside à La Bazeuge, petite commune à quelques kilomètres du nouveau cantonnement des maquis. Guy Vetelay, en plus d'être maire de La Bazeuge depuis de nombreuses années, est président de la section communale de la Légion française des combattants et propriétaire terrien.

Les époux vont être les premiers exécutés au sinistre moulin, dépouillés de tous leurs bijoux après que leur maison ait été complètement pillée.⁵²

50. Plusieurs orthographes ont été employées dans les divers récits où il est mentionné, de Charbonneau à Chardonot. Il s'agit bien de Jean Chardenot né le 31 octobre 1904, employé de mairie à Nice. Il est déclaré décédé le 22 juillet 1944 à la maison d'arrêt de Limoges (acte de décès n° 1626-1944 à l'état civil de Limoges).

51. Voir en fin de volume la note complémentaire sur le déroulement de cette opération des forces du maintien de l'ordre page 345.

52. Témoignage du neveu de Vetelay dans *Pétain et la Résistance*, par A. Figueras, p. 144.

Les témoignages recueillis auprès de la population locale par la gendarmerie en juillet 1948⁵³ ne permettent guère de discerner les raisons de cette double exécution. Le couple a été arrêté par des FTP alors que roulant à bicyclettes sur l'actuelle D 675, il avait prévenu qu'il s'absentait deux jours. Les époux auraient été «jugés» et condamnés à la peine de mort à la ferme du Mas-Brunet.⁵⁴

Sandlerz a établi son cantonnement dans une ruine très encaissée, le moulin de la Vallée. Constitué d'un vieux moulin et d'une grange, il est actuellement partiellement enfoui sous la végétation au bord d'un ruisseau, le Salle-ron. Nous sommes sur la commune de Bourg-Archambault, à quelques kilomètres du Dorat, mais déjà dans le département voisin de la Vienne. Le groupe FTP Sandlerz, augmenté d'une trentaine de Russes ralliés, bivouaque dans ce lieu isolé pendant environ cinq semaines. L'on devait s'y ennuyer ferme et il fallait trouver des distractions pour occuper les nouvelles recrues. Le maire de Magnac-Laval fera cette description de la bande: «*Des maquisards mélangés de Français inconnus, d'Espagnols et de Russes*»⁵⁵... Les voisins témoigneront plus tard qu'ils entendaient quotidiennement des coups de feu⁵⁶. On s'entraîne au tir, pour tuer le temps...

53. AD de la Vienne.

54. Selon un contemporain des événements ayant vécu sur place et rencontré par nous en 2011, ils auraient préalablement été «promenés» alentour tels des trophées avant d'être exécutés. Voir note complémentaire en fin de volume, page 349.

55. Rapporté par le général Chambe, op.cit.

56. ADV, PV de gendarmerie, 76W168.



Vue de Saint-Sulpice-les-Feuilles dans l'immédiat après-guerre.



L'Hôtel de France, au Dorat, où s'installe le PC des FTP, tel qu'il se présentait au début du siècle et à l'époque de notre récit.

Le groupe ne se prive pas de rayonner dans les environs en quête de subsides. Ils se bagarrent aussi dans le secteur du sud de la Vienne, prêtant la main à plusieurs autres unités tant FTP qu'AS. Combattre les Allemands n'est sans doute pas pour eux une occupation à plein temps, puisqu'une autre expédition punitive les amène le 21 juillet en début d'après-midi à Saint-Sulpice-les-Feuilles. Ils recommencent, précédant à des arrestations totalement arbitraires. Deux d'entre eux se présentent chez le garagiste Morgat armés de revolvers, l'emmenent vers le bourg, puis retournent chez lui et soumettent son épouse à un interrogatoire en lui précisant « *qu'ils avaient une police bien faite* » et avaient appris que « *M. Morgat se serait vanté de pouvoir mettre toutes les voitures de Saint-Sulpice en panne* », comme pour les soustraire aux réquisitions du maquis. De ce fait, M^{me} Morgat devait verser une amende de 100 000 francs⁵⁷ avant une demi-heure. N'ayant pas cette somme considérable à sa disposition, elle doit s'absenter. L'un des maquisards revient trois quarts d'heure plus tard pour prendre l'argent. À cet instant, l'on annonce l'arrivée des Allemands et notre maquisard disparaît en oubliant de prendre les 100 000 francs. Entre temps, deux autres individus armés de mitraillettes sont venus chercher la fille du couple Morgat, Jeanine, âgée de 21 ans à peine. Cette dernière s'était rendue au bourg pour prévenir M^{me} Bailly que son mari avait également été arrêté. C'est à son retour que Jeanine Morgat est appréhendée à son tour et conduite sur la place du village. En tout, six personnes s'y trouvent rassemblées et sont chargées dans un camion réquisitionné aux établissements Balzan de Châ-

57. Environ 17 000 euros de 2012.

teaux, un fabricant de tissus. Puis les FTP emmènent les otages et le pillage systématique commence : chez les Morgat, tout y passe, pneus de bicyclettes et de motos, la bicyclette de Jeanine, etc⁵⁸...

Douze jours après, le maquisard désigné par M^{me} Morgat comme étant le « capitaine Albert » revient la voir pour lui donner de bonnes nouvelles de son mari et de sa fille, le premier étant à ses dires affecté à l'entretien des autos du maquis tandis que la seconde travaille aux écritures. Aussi, le capitaine « Albert » sollicite pour M^{lle} Morgat du linge et des affaires de toilette, que M^{me} Morgat lui remet.⁵⁹

À Saint-Sulpice, Sandlarz a donc arrêté :

- M. Morgat, garagiste ;
- M^{lle} Jeanine Morgat, sa fille, étudiante en droit ;
- M. Rouer, commandant en retraite ;
- M. Bailly, agriculteur ;
- M. Blanchet, receveur ruraliste ;
- M. Aufaure, marchand de vin ;
- un nommé François, qui sera libéré dans des condi-

tions peu claires.

Henri Amouroux⁶⁰, qui a recueilli le témoignage du fils Bailly, Pierre, ajoute : « *Leur chantage, les Sandlarz l'exerceront également auprès de la famille d'Ernest Bailly. Un étrange et répugnant personnage, libéré par les Sandlarz, viendra, à plusieurs reprises, apporter de leur part de « bonnes nouvelles » aux Bailly et aux familles des autres personnes enlevées, donnant des précisions sur le menu des repas pris dans le maquis et sollicitant de l'argent, soi-disant pour accélérer les libérations, réclamant également des vêtements et des vivres.*

58. ADV, 76W168, déposition de M^{me} Morgat (19 mars 1945).

59. ADV, 76W168, déposition de M^{me} Morgat (19 mars 1945).

60. Op.cit.

« Lorsque deux mois après le drame, Pierre Bailly arrivera de Paris, où il habite, sa mère, abusée par les Sandlarz, croit toujours qu'avec les autres prisonniers de Saint-Sulpice-les-Feuilles, Ernest Bailly se trouve en bonne santé dans quelque camp maquisard ! »

En effet, tout porte à croire que les otages de Saint-Sulpice ont été exécutés d'une balle dans la nuque le lendemain même de leur arrestation, le 22 juillet, leurs corps recouverts par quelques pelletées de terre les dissimulant à peine.

Voici la transcription d'un témoignage paru dans le n° 160 du 12 octobre 1951 du journal royaliste – quant à lui, clairement hostile aux communistes – *Aspects de la France*. Il émane d'un maquisard présent au moulin de la Vallée pendant la nuit du 21 au 22 juillet 1944 :

« Je soussigné Joseph Bodin certifie que me trouvant enrôlé en juillet 1944 dans le groupe des maquis Sandlarz alors au Moulin de la Vallée de Bourg-Archambault, j'ai été témoin des faits suivants :

« Le 21 juillet, M. Morgat et sa fille ont été amenés de Saint-Sulpice-Les-Feuilles et enfermés dans les bâtiments du moulin. Le lendemain matin sur ordre du capitaine Jean Sandlarz, M. Morgat a été tué par un mongol d'une balle dans la nuque. La jeune fille quelques instants plus tard a été amenée également sur l'ordre du capitaine, et après qu'il lui ait promis la liberté, au moment où elle s'éloignait, il la tua par derrière, dans la tête, d'une balle de revolver calibre 11,43 colt américain.

« Il remit tranquillement son revolver dans sa ceinture et donna l'ordre à deux mongols d'emmener le corps.

« Cette jeune fille avait pleuré toute la nuit et mes camarades avaient essayé de la rassurer.

« Les frères Sandlarz auxquels je servais alors d'agent

de liaison, m'obligèrent au silence par de constantes menaces. Je n'ai jamais constaté qu'ils étaient en contact avec des officiers supérieurs ni qu'ils recevaient des ordres. »

Les corps de Pierre Morgat et de sa fille Jeanine seront découverts dans une fosse isolée, approximativement à l'emplacement du petit monument érigé plus tard en mémoire des victimes du moulin de la Vallée.⁶¹

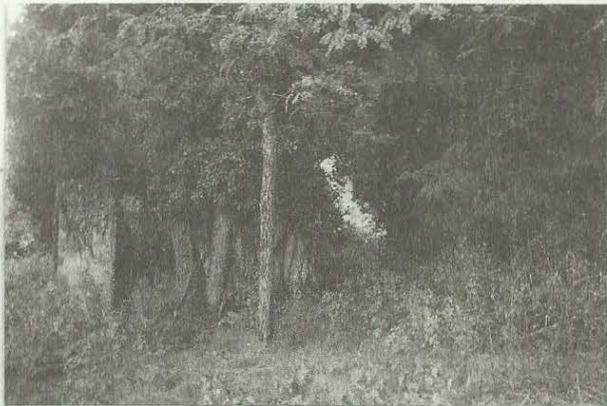
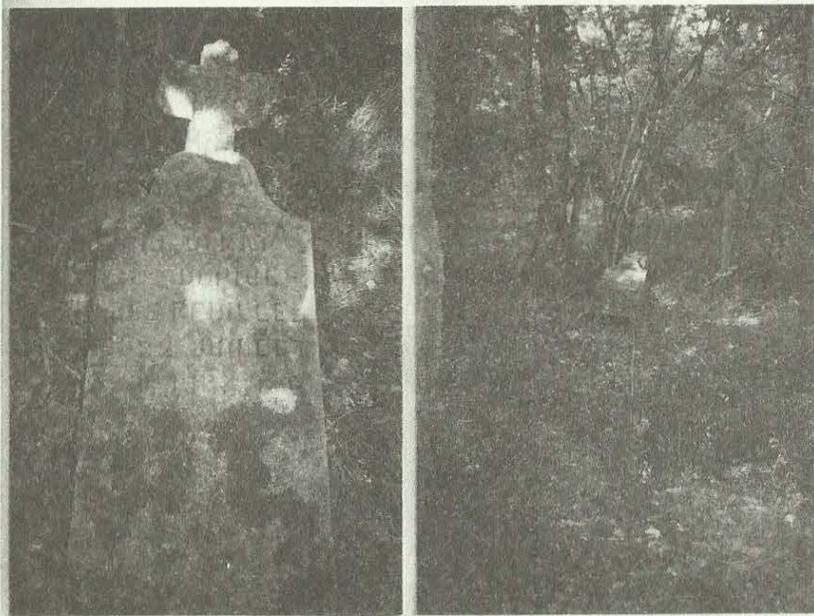


Vue du centre
du bourg du Dorat
dans les années
cinquante.

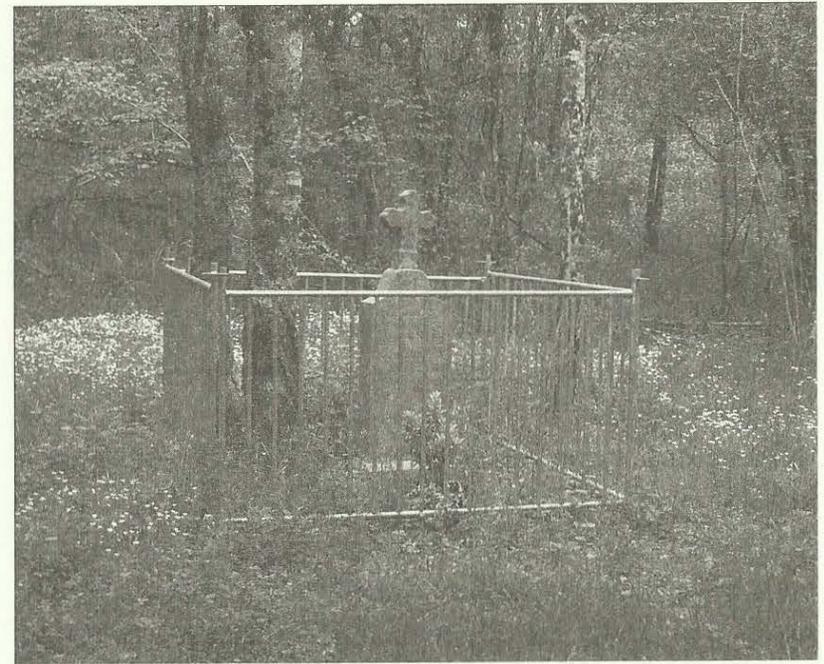
Les paisibles prairies
du moulin de la Vallée,
tant de fois inondées
par le pourtant paisible
Salleron. C'est à cet
endroit que furent
exhumés plusieurs
corps. Les feuilles
mortes agglutinées et
visibles sur le grillage
qui ferme le ruisseau
témoignent du niveau
des crues.



61. ADV, 76W168. PV de gendarmerie et croquis de l'emplacement des fosses.

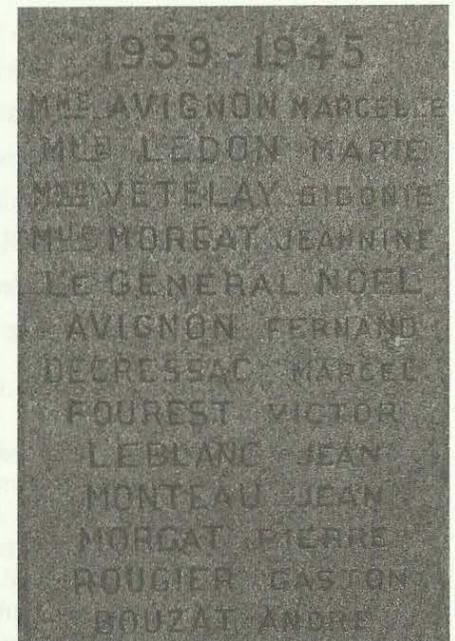


La stèle renversée, vandalisée, du moulin de la Vallée et la grange où furent enfermées les victimes, photographiées en 1998. Cet acharnement anonyme sur ce petit monument isolé et discret est le signe de la persistance d'un reste de fanatisme.



La même stèle redressée, protégée et photographiée en 2005.

Monument aux morts du Dorat. Les noms de victimes du maquis reconnues « victimes civiles de guerre » figurent très rarement sur un tel monument. La mention légale « mort pour la France » en confère pourtant le droit. Cette qualité de victime civile de guerre est, par exemple, aussi accordée aux personnes tuées dans un bombardement.



La chevauchée meurtrière n'est pas terminée pour autant. Le 22 juillet, à peine les otages de Saint-Sulpice-les-Feuilles ont-ils été assassinés que la bande se dirige vers le Dorat, la petite cité où séjournaient les Sandlarz depuis leur arrivée en Limousin en 1940⁶² – Jean Sandlarz y fut employé aux PTT – et où demeure toujours leur mère. La machine à tuer est à présent assez bien rodée : l'on arrête, l'on rassemble sur la place de la Collégiale des gens hébétés qui ignorent ce que l'on attend d'eux, l'on pille aussi, après avoir prétexté un contrôle d'identité pour justifier un tel rassemblement. Assises sur la murette de la Collégiale, les personnes arrêtées assistent au ballet des autos des maquisards. Un nommé Paul Collard, du Dorat, semble diriger les opérations. Cette fois, sont arrêtés :

- M. Avignon (Fernand), vétérinaire ;
- M^{me} Avignon, née Malaurie, son épouse ;
- M. Decressac (Marcel), électricien ;
- M. Christophe (Charles), industriel ;
- M^e Fourest (Victor), notaire ;
- M. Fayaud (Louis-Ernest), coiffeur ;
- M. Leblanc (Jean), camionneur ;
- M. le général (CR) Noël (Onésime-Pol) ;
- M. Rougier (Gaston), greffier ;
- M^{me} Ledon (Marie), née Viot, débitante⁶³ ;

62. Jean Sandlarz intègre la Résistance au Dorat fin 1943 ; son frère Albert le rejoindra plus tard.

63. Au sujet de l'exécution de M^{me} Ledon, nous avons un rapport des RG de Caen nous éclairant sur la personnalité d'un nommé Evariste Le Garrec, brigadier-chef des douanes avant la guerre et qui se trouve au Dorat dès la fin 1942, en tant qu'agent du contrôle économique. Le maire du Dorat après la Libération, M. Ricoux, dépeint ce Le Garrec comme un communiste, tandis que l'intéressé affirme de son côté qu'il a rejoint la Résistance du Dorat comme « responsable politique » sous

- M. Monteau (Jean), transporteur ;
- M. Marsaudon (Alphonse), cordonnier ;
- M^{me} Vetelay, née Moras, 70 ans ;
- M^{me} Ostermayer, née Grosskost, réfugiée du Bas-Rhin.

Tous sont conduits au moulin de la Vallée pour y être exécutés dans les mêmes conditions atroces que les martyrs de Saint-Sulpice-les-Feuilles, deux jours plus tard, le 24. L'abbé Mollard annoncera en chaire, quelques temps après, qu'il a reçu l'assurance des chefs du maquis que les détenus étaient vivants. Le même scénario qu'à Saint-Sulpice est employé : les familles sont avisées qu'elles peuvent préparer des colis de vivres et de vêtements pour les détenus⁶⁴... déjà assassinés. Ce n'est que vers la mi-octobre que l'abbé, ayant eu connaissance des exécutions, en informera les familles.

Signalons le cas des époux Avignon, à propos desquels un rapport de la direction générale de la sûreté nationale précise que *« l'enquête n'a permis de découvrir aucune raison susceptible de justifier cette double exécution. L'aide apportée à la Résistance par le docteur-vétérinaire Avignon est indéniable. Il avait en particulier aidé le groupe Sandlarz... Ancien prisonnier, il ne peut être accusé de sympathie pour l'occupant sous quelque forme que ce soit »*⁶⁵.

les ordres d'un nommé Aucharles alias « Leduc ». Il était logé chez Mme Ledon avec qui ses rapports étaient très tendus, mais, précise encore Le Garrec lui-même, M^{me} Ledon, malgré leurs relations houleuses, savait parfaitement qu'il était membre de la Résistance et ne l'a pas dénoncé pour autant.

Le Maire, M. Ricoux n'en est pas moins persuadé que ce Le Garrec est responsable de l'arrestation de M^{me} Ledon qui, malade, sera emmenée sur un brancard. Ce triste personnage, vice-président du comité de la libération du Dorat, quitte la ville dès 1945. C'est en 1952 qu'il sera retrouvé à Caen et entendu pour sa participation à ces tueries.

64. ADV, 76W168, rapport de la sûreté nationale du 19 juillet 1950.

65. ADV, 76W168, rapport de la Sûreté nationale du 19 juillet 1950.

Il est remarquable de noter que la plupart des noms des personnes assassinées figurent sur le monument aux morts du Dorat, un fait trop exceptionnel pour être passé sous silence. Ils ont quand même mérité la mention « mort pour la France » (voir photo en page 65).

D'AUTRES EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Des isolés dont on sait relativement peu de choses allongent encore la liste des victimes de ce terrifiant maquis.



Ignace SPIESS

À une date que l'on peut situer autour du 30 juin 1944, un autre habitant du Dorat, Ignace Spiess, policier replié de l'Est, nommé aux RG du Dorat, est enlevé et exécuté. Il avait dès le mois d'avril été l'objet de menaces écrites qui l'incitèrent à gagner Bellac où il s'installa à l'hôtel de la Gare.

La lettre – sans date – que sa veuve adressera au préfet de la Haute-Vienne se passe de commentaires :

« Monsieur le préfet,

« Permettez-moi de venir vous remercier d'avoir accordé une suite favorable à ma demande que j'ai eu l'honneur de vous adresser, demande ayant trait à l'exhumation du corps de mon mari Monsieur Ignace Spiess. Comme un rapport circonstancié peut en faire foi, on n'a pas retrouvé l'argent que mon mari por-

tait sur lui, somme se montant environ à 25 000 francs. Cette somme représentait toutes nos économies tant personnelles que celles de mon fils Jacques, déporté politique en Allemagne. La montre et l'alliance manquaient aussi.

« Je suis évacuée depuis septembre 1939, je ne possède donc plus rien, seule l'allocation aux réfugiés que je perçois depuis le mois d'octobre 1944 me permet de vivre.

« Je vous serais donc très reconnaissante de bien vouloir m'indiquer les démarches à faire pour obtenir l'ouverture d'une enquête au sujet de la disparition de cet argent⁶⁶... »

C'est cette même épouse qui, sur indications, partira à la recherche des restes de son mari qu'elle découvre le 18 décembre 1944, à peine enterrés au bois dit « des Cèpes », au lieu-dit « Les Sappes », sur la commune du Dorat. Spiess était père de deux enfants dont l'un, on vient de le lire, arrêté par les Allemands, avait été déporté en Allemagne. « Tout le monde », selon les enquêtes de gendarmerie, ignore une fois encore le motif de cette exécution.

Puis c'est encore un nommé Ferdinand Schirra, employé à la sous-préfecture de Montmorillon, dont la dépouille est retrouvée au moulin de la Vallée parmi celles des habitants de Saint-Sulpice et du Dorat. Son acte de décès le suppose décédé au mois de juillet 1944. Mosellan, c'était encore un réfugié.

Interminable litanie... Michel Bodin avait rejoint le maquis Sandlarz au mois de juillet 1944 avec son père, et ce dernier est l'auteur du terrible témoignage cité plus haut, qui relate l'assassinat de Jeanine Morgat. C'est peut-être l'exécution de son fils qui le poussera à faire cette déposition contre ses assassins.

Tous deux sont aussi des repliés, pour leur part de

66. ADHV. Au sujet des vols effectués sur la personne de Spiess, voir aussi en page 110.

Wissembourg dans le Bas-Rhin. L'on ne sait pas non plus ce qui pourrait expliquer l'exécution de Michel Bodin. Certes, en tant qu'Alsacien, il aurait été particulièrement surveillé par ses camarades du maquis. Par ailleurs, il aurait menacé ses chefs « *dans le cas où ils auraient touché à Dorothée !* » (il s'agit de M^{me} Ostermayer, la belle-sœur de Bodin, qui a été exécutée comme nous l'avons vu). On l'accuse aussi de « pillage ».

Au moulin de la Vallée est aussi découvert le corps d'un inconnu, présumé milicien du fait qu'il est revêtu d'un uniforme de franc-garde, capturé à Saint-Savin par le maquis « Alex »⁶⁷ et âgé d'environ 45 ans. Il serait originaire de Bordeaux⁶⁸. Ce qui implique quelques connexions avec les groupements des alentours, qui se seraient débarrassés de ce prisonnier en le confiant aux bons soins du groupe Sandlarz, peut-être considéré comme spécialisé dans ce genre d'élimination ?

Enfin, sur la commune d'Azat-le-Ris, au mois d'avril 1945, la découverte de deux autres cadavres au lieu-dit « Les Houllières » clôtura la litanie des massacres. Les actes d'état civil estiment la date du décès à 1944, sans plus de précision. Il s'agit de Lantigner, charron à Saint-Bonnet-de-Bellac, et de Mazuel, cultivateur à Saint-Sornin-la-Marche. L'on ne sait de ces deux exécutions que ce qu'en rapporte ce document de la gendarmerie :

« *Ils sont enlevés à leur domicile le 2 juillet 1944 par Brousse⁶⁹ et Sandlarz⁷⁰* ». Mazuel sera reconnu « mort pour la France » en 1950.

67. Maquis de la Vienne commandé par un nommé Maurice Kessler.

68. ADV, 76W168. Nous n'avons pas pu l'identifier.

69. Nous retrouverons ce Brousse au cours de notre récit.

70. ADHV, 986W1151 et 993W770.

DES SOLDATS ALLEMANDS, DES RUSSES

Nous ferons grâce au lecteur des quelques prisonniers allemands – une dizaine ? – du personnel de l'hôpital de Magnac-Laval qui ont été, sans doute le 5 juillet, exécutés sommairement au lieu-dit « La-Croix-de-la-Gette », en bordure de la D 675, au sud-ouest de Tersannes. Les corps ne semblent pas avoir été exhumés encore aujourd'hui, et se trouveraient sous l'aire goudronnée du pylône EDF édifié dans les années soixante-dix. Nous excluons ces soldats de notre étude, considérant qu'il ne s'agit pas de victimes de l'épuration, mais d'exécutions de prisonniers de guerre ennemis consécutives à des conditions particulières, qui, par exemple, empêchaient les maquisards d'assurer leur garde, la Wehrmacht occupant toujours le département. Nous excluons également, pour la même raison, la dizaine de Russes jugés inassimilables, fusillés par leurs propres compatriotes ralliés au maquis à Montcoudieux, sur la commune de Lusac-les-Églises, dans une maison bourgeoise utilisée comme PC par l'état-major FTP du sous-secteur. L'on appréciera le procédé qui consiste à faire exécuter les prisonniers russes par d'autres Russes, comme pour tester leur fiabilité. Ces victimes ne peuvent pas non plus être mises directement ou exclusivement sur le compte de la bande à Sandlarz. Elles laissent en revanche imaginer l'ampleur des représailles allemandes que faisaient risquer à la population ces exécutions répétées de militaires russes de l'armée allemande.

DES AUTORITÉS HÉSITANTES

Le bilan de ces journées de juillet 1944 est donc lourd pour la population civile qui a croisé le chemin des

maquisards. Des familles détruites, des enfants en bas âge devenus orphelins, l'incroyable espoir entretenu artificiellement par les assassins eux-mêmes, puis la cruelle réalité à laquelle refusaient de croire ceux qui espéraient le retour d'un proche. Mais le tourment de ces familles ne va pas s'arrêter là ; il va leur falloir supporter leur deuil dans leur coin, discrètement, raser les murs tant le fait d'avoir un père ou une épouse « fusillé(e) par la Résistance » reste une marque d'infamie qui ne donne que le droit de se taire...

Les autorités nouvelles qui se mettent en place avec la libération du département sont aussi mal à l'aise, nous l'avons vu, avec ces cadavres qui, au sens propre, refont surface çà et là. Tout porte à croire que si ces personnes avaient été plus profondément enterrées, l'on ne se serait pas pressé de s'y intéresser. Mais voilà, chiens et bêtes sauvages les ont ramenées à la surface.

La gendarmerie montre elle-même très peu d'empressement à participer aux recherches et à l'identification des corps qui gisent sur le territoire où s'exerce leur compétence. Les temps sont à la méfiance envers ces FFI qui circulent bien mieux armés que les gendarmes eux-mêmes, tandis que ces derniers ne savent pas encore très bien qui est détenteur de l'autorité supérieure et légale. À tel point que l'adjudant de Lussac-les-Églises écrit que fin août 1944 ou au début de septembre, la brigade s'est rendue au « Bois-de-la-Chèvrerie pour mieux faire enterrer des corps humains se trouvant dans une fosse commune dans ledit bois ». Il ajoute que des corps avaient été découverts par des chiens des environs. À ce moment, les gendarmes ont constaté qu'une femme devait s'y trouver car ses cheveux sortaient de terre [sic]⁷¹... Mais rien ne fut entrepris ni pour identifier ces corps, ni pour

71. ADHV, rapport de gendarmerie du 29 octobre 1944.

ordonner une exhumation. L'on se contente de « mieux faire enterrer », ce qu'il faut comprendre par « camoufler ».

Lorsqu'enfin il est décidé officiellement d'exhumer les corps du moulin de la Vallée, en février 1945, le préfet de la Haute-Vienne donne son aval au maire de Bourg-Archambault pour que les dépouilles soient rendues aux familles, pratiquement toutes résidentes de Haute-Vienne, mais il assortit cette autorisation de la recommandation expresse :

« ... Toutefois, je vous serais obligé de vouloir bien faire informer les familles qu'elles ne devront se livrer à aucune manifestation lors de ce transfert (cercueil recouvert de drapeaux, arrêt devant le monument aux morts ou dans une localité quelconque sur le parcours) En outre l'inhumation devra avoir lieu dès l'arrivée à la commune de destination.⁷² »

L'on ne peut être plus clair s'agissant de ne pas risquer de troubler l'ordre public, même si la nature de la menace n'est pas évoquée. Qui pourrait d'ailleurs avoir un intérêt quelconque à s'opposer à la restitution des corps aux familles ? Perturber la quiétude de ces cortèges funèbres familiaux ? L'exécution dans les conditions que l'on connaît ne constituait donc pas une expiation suffisante ? Faudrait-il laisser les chiens et les bêtes sauvages, les crues du Salleron et les intempéries, effacer les dernières traces de ces crimes ?

UNE SUCCESSION DE RÉCITS APPROXIMATIFS

En février 1945, si la guerre n'est pas terminée, il y a six mois que le département de la Haute-Vienne est libéré et que les autorités du CDL, le comité départemental de libé-

72. ADHV, lettre du préfet de la Haute-Vienne à celui de la Vienne du 8 février 1945.

ration, ont pris en main l'administration et la police. Resteraient-il quelques électrons libres ne répondant toujours pas à son autorité ?

Sandlerz représenterait-il une menace pour les autorités nouvelles ?

Mais d'ailleurs, où est passé Sandlerz depuis les massacres de juillet 1944 ?

La question est difficile. Elle est une épine dans le pied des FTP qui sont à un tel point embarrassés par ce « capitaine Albert » que leurs souvenirs le concernant sont parfois très embrouillés, diffus et contradictoires.

La bibliographie abordant les actions des FTP en Haute-Vienne, l'historiographie de ces mêmes maquisards, depuis l'immédiat après-guerre jusqu'à une date récente, reste parfaitement muette sur ces événements tragiques. Il faut en effet attendre 2003 pour qu'un officier FTP, acteur et a fortiori témoin, Louis Calay, évoque dans son livre de souvenirs *Nous avons combattu pour vos libertés*⁷³ les « exactions (qui) avaient été commises par une troupe incontrôlée de maquisards... ». Mais plus étonnant est ce témoignage d'un autre FTP que nous lisons dans un autre ouvrage collectif, concerté, sous la plume d'un membre de la 2 403^e compagnie FTP⁷⁴ :

« Deniel⁷⁵ fut amené à mettre fin aux exactions d'un chef des maquisards de la 2 414^e compagnie. Ce dernier avait fait exécuter un certain nombre de personnes de la région de Magnac-Laval et du Dorat dans des conditions pour le moins

73. Op.cit.

74. P. Louty *C'était le maquis...* p. 119.

75. Le capitaine Deniel alias « Guillaume », venu de l'ORA, servait en 1944, immédiatement après ces événements, à l'état-major du 2^e bataillon FTP du sous-secteur D (Haute-Vienne nord) qui se composait notamment de la fameuse 2 414^e compagnie que nous avons rencontrée à l'occasion de la libération de Magnac-Laval.

obscur. La Résistance ne pouvait tolérer dans ses rangs des hommes peu scrupuleux qui agissaient plus par intérêt que par souci de la vérité... »

Voilà encore une nette distanciation de l'état-major du sous-secteur D des FTP à l'égard du comportement de Sandlerz que « la Résistance ne peut tolérer ».

Et l'auteur poursuit, présentant et commentant ce témoignage :

« Les frères X... n'étaient que « trop célèbres » et fort justement, le capitaine Guillaume mit un terme à leurs méfaits.

« Écoutons à ce sujet Raymond Fredonnet :

« Les frères X... opéraient sur la région avec leur mère qui était infirmière du maquis de Blond. L'un d'eux s'occupait de la police de la résistance... Il avait son PC à Bellac. L'autre était à la tête de la 2 414^e compagnie qui était cantonnée autour du Dorat. À Magnac-Laval, ils avaient arrêté soi-disant des « inconnus ». Au Dorat, ça était [sic] l'explosion complète ; les femmes, les enfants et bien des gens ont été arrêtés. Ces malheureux ont été amenés à Bourg-Archambault au Moulin de la Vallée. Ce devait être le 7 juin. Cela s'est passé tout de suite après la « libération » des Russes de Magnac-Laval... »

La grossière erreur de date, puisque la libération des Russes eut lieu un mois plus tard, le 5 juillet, n'est finalement qu'un détail par rapport à ce que tente de nous faire accroire ce témoignage. C'est bien à compter du 5 juillet que les exactions commencèrent, pour s'intensifier à partir du 21. Le 7 juin, l'on peut affirmer qu'il n'y avait encore eu aucune exaction.



Le moulin de la Vallée en 2005

Raymond Fredonnet poursuit et fait allusion aux Russes qui tuent d'une balle dans la nuque au moulin et, parlant des victimes, il ajoute : « *Tous ont fini comme cela sans autre forme de procès. C'est terrible !* ».

« *Pour mettre fin à ces dérèglements, le PC des FTPF est venu au Dorat, à l'hôtel de France. Je me trouvais alors à cet endroit en compagnie du capitaine Guillaume et Jean Sauteraud qui a fait convoquer ce bandit. Il l'a fait mettre à genoux, le revolver sur la tempe et lui a dit :*

— *Tu mériterais que je t'abatte comme un chien pour ce que tu as fait. Je te donne deux jours pour quitter le Dorat avec tes hommes. Passé ce délai, je vous fais tous fusiller ! Dorénavant, c'est moi qui prends le commandement. Puis le capitaine Guillaume me fit appeler et me dit :*

— *Tu vas leur faire préparer deux voitures avec le plein et qu'on ne les voie plus !*

« *Voilà comment ce faux maquisard est parti. On a ja-*

mais su où il était passé et maintenant il est mort. »

Ce dernier passage appelle plusieurs commentaires. Tout d'abord, Fredonnet se désolidarise avec véhémence de ce « *bandit* », ce qu'il est aisé de comprendre. Mais il ne cite pas le nom dudit « *bandit* » et c'est bien regrettable, car celui des « *frères X...* » qui dirigeait de fait ce maquis est le capitaine « *Albert* », et non son frère Jean dit « *capitaine Raymond* ». Celui qui arrête à tout va, selon les témoins, c'est encore lui, « *Albert* ». Celui qu'il désigne comme « *s'occupant de la police de la Résistance avec son PC à Bellac* », c'est toujours « *Albert* ». Et nous savons qu'il dirigeait encore la prévôté FFI à Bellac fin septembre 1944. Un communiqué signé de lui comme « *chef de sécurité au secteur D* » et paru dans le quotidien le *Centre libre* à la date du 21 septembre 1944 l'atteste (voir page suivante). Est-il besoin de citer aussi cette institutrice du Dorat conduite avec ses parents le 11 septembre 1944 à l'école communale des filles à Bellac où ils comparaissent tous trois devant le chef de la police FFI Albert Sandlarz, qui ordonne leur incarcération sans que l'on sache très bien la raison de cette mesure⁷⁶ ? Outre les mauvais traitements et les coups distribués à la mère de famille, c'est bien « *Albert* » qui est encore présent et qui exerce un pouvoir de police attesté par cette affaire.

Non seulement le chef de ces « *bandits* » n'a donc pas été chassé de façon aussi théâtrale que le suggère Fredonnet, mais il a été au contraire placé comme chef de la sécurité à Bellac, poste qu'il occupait encore après la Libération. C'est à n'y plus rien comprendre ! C'est en tout cas une belle promotion pour un « *bandit* » qui plus est un chef de « *faux maquis* » responsable de « *crimes terribles* ».

D'autre part, nous avons vu qu'« *Albert* » est le pre-

76. AJM du Blanc, dossier Sandlarz, pièce 178, déposition de Dufournaud.

mier avec Sauteraud à avoir pénétré dans la caserne-hôpital de Magnac-Laval. Nous avons vu que conjointement avec les FTP dont Fredonnet faisait partie, il a participé activement à la reddition de l'hôpital, ce qui est reconnu par les FTP (cf. Calay). Il est donc, dans ces conditions, très inattendu de le voir maintenant traité de «*faux maquisard*».



Le Centre libre du 21 septembre 1944.

MAIS ALORS, QUI COMMANDE ?

L'imbroglio ne s'arrête pas là. En effet, nous avons essayé dans un premier temps, à l'aide des publications rédigées sur la base de renseignements fournis par les FTP, de reconstituer l'organigramme des FTP présents sur ce secteur pour tenter d'établir de quelle hiérarchie dépendaient, au moins théoriquement, les maquisards impliqués dans ces tueries. Et quelle a été l'attitude de cette même hiérarchie face à ce qui est décrit comme un désordre grave par des membres du commandement comme Calay.

Dans l'organigramme du général de La Barre de Nanteuil⁷⁷ – élaboré immédiatement après la guerre sur la base de documents fournis par les organes liquidateurs FFI eux-mêmes – le sous-secteur D (Haute-Vienne-nord) est commandé par Gilbert Lavrat alias commandant «*Georges*» et son adjoint Calay alias «*Fredo*». Cet état-major de sous-secteur coiffe plusieurs bataillons, dont le 2^e ayant pour chefs Jean Sandlarz alias «*Raymond*», Jean Deniel alias «*Guillaume*» et Albert Sandlarz alias «*Albert*». Toujours selon ce document, la 2 414^e compagnie FTP, cantonnée à Azat-le-Ris, est placée sous l'autorité d'un nommé Roger Scharf alias «*Roger*»⁷⁸.

Grâce à cet organigramme, l'on voit que «*les frères X...*» (Sandlarz) occupent une bonne place dans la hiérarchie des FTP.

Le général précise que ces données résultent d'une homologation de mars 1943, ce qui nous semble très précoce. Cet organigramme est pourtant celui qui colle le plus à la réalité découverte plus tard.

Le «*commandant Fredo*» (Calay), bien placé pour donner son avis puisqu'il est commissaire aux effectifs de son sous-secteur – une sorte de commissaire politique – et adjoint du commandant du même sous-secteur, fournit un organigramme différent, qui s'applique à la mi-août 1944: le commandant «*Georges*» dirige toujours le sous-secteur D et lui, «*Fredo*» est encore son adjoint. Le 2^e bataillon est alors commandé par le capitaine Deniel alias «*Guillaume*», tandis que la 2 414^e compagnie FTP l'est par un nommé

77. Historique des unités combattantes de la Résistance, publié par le SHAT.

78. ONAC. Une attestation d'appartenance à la 2 414^e Cie datée de 1954 est signée du commandant de la compagnie, Roger Scharf. Guingouin le cite également comme commandant de la 2 414^e Cie le 6 août (*Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, p. 199).

Roger Lemaitre alias «Roger», qu'il ne faut pas confondre avec Scharf (alias «Roger» également⁷⁹). L'on ne peut que constater la disparition complète des frères Sandlarz de ce second organigramme, qui, compte tenu de sa date, auraient effectivement pu être radiés.

Citons à présent la déposition⁸⁰ du nommé Jean Sauteraud, adjudant, qui a pénétré en premier dans la caserne-hôpital allemande de Magnac en compagnie du «capitaine Albert». Il dépose sur cette affaire auprès de la 20^e brigade régionale de police judiciaire en septembre 1945. Il en ressort qu'il appartenait à la fameuse 2 414^e compagnie FTP et que le chef qui commandait à cette époque ladite compagnie était bien le «capitaine Raymond» (Sandlarz) et que son frère, «Albert», appartenait à la même compagnie. Il précise que *«tous étaient sous les ordres des commandants Georges et Fredo (dont le témoin ne peut préciser l'état civil) qui eux, avaient le commandement du sous-secteur D»*.

Et Sauteraud d'insister :

«Les frères Sandlarz tenaient donc de ces deux commandants toutes les directives et ordres concernant l'organisation de la 2 414^e compagnie de FTP, ainsi que le rôle qui lui était assigné.»

L'imbroglio s'épaissit avec cette accusation claire de Sauteraud qui désigne deux commandants FTP réputés, responsables d'un sous-secteur, d'avoir commandité les assassinats. Il est par ailleurs très affirmatif lorsqu'il identifie ses propres commandants de compagnie comme étant les frères Sandlarz. L'on peut alors considérer qu'il est assez bien placé pour savoir qui commandait sa propre unité.

La patate chaude circule de mains en mains...

79. Calay, déjà cité, p. 74.

80. ADHV, rapport interne de la police judiciaire.

Depuis la fin des années 1990, les archives ont été rendues plus accessibles aux chercheurs par une succession de mesures. C'est donc encore en compulsant quelques-unes de ces archives que nombre de nos questions ont trouvé des réponses. Si les archives départementales de la Haute-Vienne avaient montré leurs limites à répondre de façon satisfaisante à nos interrogations à propos de la chaîne de commandement FTP et la participation éventuelle de cadres de haut niveau aux massacres, ce sont les archives de la justice militaire⁸¹ qui ont comblé cette lacune en ouvrant de nouvelles pistes.

Dès la fin de l'Occupation, la justice militaire s'est intéressée aux responsables de ces crimes, inculpés, fin 1945, sous le chef «d'assassinats» ou «complicité d'assassinats». Ce sont les instructions de ces affaires, les PV d'auditions, les confrontations, les dépositions recueillies dans 20 inculpations qui nous ont permis d'établir un organigramme plus clair, de dégager les responsabilités assumées par chacun des protagonistes, y compris par des responsables FTP de premier ordre, alors qu'ils comparaissent en tant qu'ex-militaires FFI devant le tribunal militaire des armées siégeant à Bordeaux, compétent pour juger les militaires FFI de la 12^e région militaire de Limoges. Là, il n'est plus question de tenter de comprendre comment une compagnie de FTP aurait pu, par indiscipline, abandonnée à elle-même, se livrer à des exactions sur une population innocente, mais bien d'admettre que cette compagnie de FTP et ses cadres, obéissaient au contraire, scrupuleusement, aux ordres de leur état-major.

81. Sises au Blanc, dans l'Indre, elles sont désignées «AJM du Blanc» dans nos notes de bas de pages.

L'ORGANISATION COMMUNISTE S'IMPLANTE

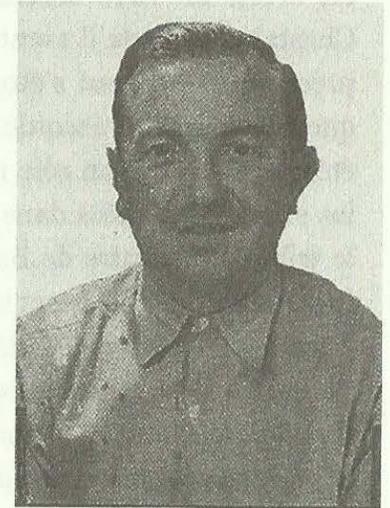
C'est à partir du franchissement de la ligne de démarcation par les troupes allemandes le 11 novembre 1942, que les FTP vont structurer encore plus étroitement leurs troupes en zone sud. C'est sur ordre du Comité militaire pour la zone sud – le CMZ – installé à Lyon, que les personnels désignés pour assumer des responsabilités locales font mouvement vers la Haute-Vienne pour prendre leurs fonctions⁸². C'est aussi par le biais du Front national que le Parti communiste agit en Haute-Vienne sous la houlette de personnalités comme François Fonvielle dit Fonvielle-Alquier alias « André », son camarade Fernand Bricout alias « Gustave » prenant la direction du comité militaire régional du Parti communiste clandestin (CMR), à savoir le département de la Haute-Vienne et la partie limousine de la Charente.

Dès son arrivée dans cette région qu'il ne connaît pas, il prend contact avec Guingouin avec lequel il a reçu mission de fédérer une armée clandestine de partisans sous la bannière du Parti et de ses FTP, ce qui en l'occurrence revient à dire qu'il doit placer Guingouin et ses hommes sous sa propre autorité en tant que responsable régional⁸³. L'on sait l'insuccès total de cette partie de sa mission puisque cette armée unifiée sous la bannière du PCF ne verra jamais

82. Voir schéma en page 91.

83. Bricout affirme en 1946 devant la justice militaire de Bordeaux (AJM du Blanc) : « Dès la fin de l'année 1942, j'ai pris contact en Haute-Vienne avec les premiers éléments du maquis FTP qu'organisait Guingouin. J'ai participé moi-même à l'organisation des maquis dans le département... ». Par ailleurs, Fabrice Grenard évoque à la page 247 de son livre sur Guingouin (voir bibliographie) la présence de Bricout aux côtés de Guingouin en juin 1944.

véritablement le jour. Il prendra encore moins le commandement des hommes de Guingouin. Bricout, comprenant qu'il n'a rien à espérer du côté de Guingouin, se replie dans les secteurs nord et ouest du département où il plante une organisation solide avec des cadres communistes – ou bien qui le deviennent bon gré, malgré – qu'il recrute et nomme parce qu'il en a le pouvoir et qu'il peut leur donner des ordres.



Fernand BRICOUT.

L'organisation militaire du Parti communiste clandestin répond à certaines règles qui donnent au responsable régional qu'est Bricout une autonomie et des pouvoirs significatifs. La formation en triangle chère au PC est là encore appliquée. Bricout nomme un « commissaire aux effectifs » (sorte de commissaire politique), un « commissaire technique » et un « commissaire aux opérations » (chef militaire) aux commandes de sa région⁸⁴. Ces nouveaux venus, nous l'avons dit, sont pour certains détachés du CMZ de Lyon et découvrent la Haute-Vienne. D'autres – infiniment peu sont hauts-viennois d'origine – ne sont que de passage, en fuite, cachés ou repliés, qui s'installent un peu par hasard en Haute-Vienne.

À chaque niveau de commandement, on trouve ce triangle dont la pointe est occupée par le CE, le « commissaire aux effectifs ». Ainsi, à la tête de l'état-major régio-

84. Voir schéma page 91.

nal alors cantonné dans des fermes ou hameaux autour de Blond, l'on trouve le commandant «Jean-Marie», de son vrai nom Marcel Borel⁸⁵, un militant communiste exerçant avant la guerre la fonction de secrétaire du syndicat des ouvriers boulangers de la région d'Arcachon d'où il est natif⁸⁶. Il a été arrêté en 1940 comme membre du Parti communiste. Chastaing note qu'il vient d'une autre région, sans plus de précision. L'on peut s'étonner, d'ailleurs, du peu de place que Chastaing lui accorde dans ses souvenirs, bien qu'il ait été son adjoint. Son rôle n'aurait été que «politique» selon les enquêtes menées dans le cadre de l'affaire instruite par le tribunal militaire de Bordeaux entre 1948 et 1958. Plus incertain est le rôle exact tenu par un autre proche de «Jean-Marie», le nommé Robert Diquelou alias «commandant François», venu d'Arcachon avec lui pour se mettre au vert du côté de Bellac. Cet ancien commissaire aux effectifs de la région, est devenu responsable régional des toutes nouvelles «milices patriotiques»⁸⁷, qu'il est chargé d'implanter et au nom desquelles il opère dans le sillage de «Jean-Marie». Diquelou est un typographe de 32 ans natif de Clichy qui, lui encore selon Chastaing, «viendrait d'une autre région». Ces deux hommes ont sans conteste organisé les opérations d'épuration sur le terrain. Ils étaient physique-

85. Dont Roger Chastaing, son adjoint, fait un portrait très superficiel et peu flatteur dans son *J'étais FTP* (op.cit.), p. 42. Plus surprenant, il ne cite jamais sa véritable identité tout au long de son récit. Il n'est d'ailleurs jamais cité dans aucun récit d'ancien FTP. La grande vague d'amnésie de l'après-guerre a mis ce genre de personnage à l'abri d'une célébrité dérangeante.

86. Le 28 septembre 1909.

87. Une émanation du Front national créée en vue de l'insurrection attendue. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'armer les travailleurs contre les hitlériens sans doute, mais aussi contre les «ennemis du peuple». Tout comme les «légaux», ils doivent s'armer et s'organiser avec l'aide des FTP, puis attendre dans leurs foyers ou leur lieu de travail, en militants déterminés, le signal de l'insurrection.

ment présents – sauf Diquelou absent à Magnac-Laval du fait qu'il était à l'EM en train de préparer les exécutions suivantes – et appliquaient consciencieusement les ordres de Bricout, dans une moindre mesure ceux de Fonvielle-Alquier, qui eux, en revanche, n'étaient jamais présents lors des arrestations et des exécutions consécutives. Si Bricout et Fonvielle décidèrent quels bourgs devaient être épurés, ce sont bien «Jean-Marie» et «François» qui déterminèrent la façon de procéder. C'est d'ailleurs à Bricout alias «Gustave» que «Jean-Marie» devait sa nomination de commissaire régional aux effectifs et ce dernier dira plus tard avoir été influencé par «Gustave» et «Fonvielle-Alquier» au moment des opérations d'épuration.⁸⁸

UNE RÉUNION DU «COMITÉ MILITAIRE»

Une simple buvette de Saint-Léger-Magnazeix, une bourgade située entre Magnac-Laval et Saint-Sulpice-les-Feuilles, a servi de cadre à la réunion de ce que la terminologie du Parti appelle un comité militaire. C'est au cours de ce genre d'assemblée que sont transmises les directives de l'interrégionale – l'instance supérieure à la région – et que sont élaborés les plans d'action consécutifs. C'est après l'opération de Magnac-Laval, en vue de celles de Saint-Sulpice-les-Feuilles et du Dorat, que celle-ci s'est tenue le 19 juillet 1944⁸⁹ en présence de tout ce que la région comprend de responsables FTP ou du Front national. Elle est bien entendu présidée par Bricout qui valide la liste des «collaborateurs»

88. AJM du Blanc, dossier collectif concernant les exécutions de Magnac-Laval, du Dorat et de Saint-Sulpice.

89. AJM du Blanc, déposition du commandant Ressot alias «Carré», qui était pré-sent.

qui lui a été soumise à sa demande par les « légaux » locaux, c'est-à-dire les FTP maintenus dans leurs foyers dans l'attente de l'ordre qui les fera plonger dans la clandestinité. Ces « légaux » sont les seuls à pouvoir établir une telle liste du fait de leur connaissance des habitants, les responsables FTP clandestins, nous l'avons vu, étant nommés dans un département totalement inconnu d'eux. « Georges », invité à cette réunion par Bricout qui l'a fait détacher du commandement du sous-secteur D pour l'affecter provisoirement, le temps des opérations d'épuration, à l'état-major régional, doit se charger des arrestations. Muni de cette fameuse liste validée de « collaborateurs », il doit procéder à leur interpellation, à leur rassemblement, au contrôle de leurs identités, et au convoi jusqu'au lieu d'exécution. Il est, dans cette affaire, l'homme de main ! Pour ceux des noms de la liste qui sont suivis d'une croix, c'est la mort ; sans croix, c'est un avertissement sans frais se réduisant à une arrestation, puis à une libération en pleine campagne, l'interpellé en étant quitte pour la peur⁹⁰. Participent également à ce comité militaire les responsables des « légaux »⁹¹...

« GEORGES » RÉQUISITIONNE LES EFFECTIFS FTP NÉCESSAIRES

C'est donc fort de ces directives et de cet ordre de mission, que le « commandant Georges » a réuni sous son commandement militaire les effectifs nécessaires au succès

90. AJM du Blanc, dossier Sandlarz, déposition de Lavrat. Les nommés Bonneau, Marechal, Rougier, Gravellard, Auzanneau et Fischer, entre autres, font partie de ces chanceux qui sont libérés près du château de Ris Chauveron.

91. AJM du Blanc, plusieurs dépositions, dont celle de Stouvenel alias « Pierrot », l'un des « légaux ».

de l'opération, constituant un bataillon de marche. Il comprend le corps franc du commandant « Baptiste », déjà théoriquement sous ses ordres du fait qu'il est affecté au sous-secteur D, bien qu'opérant habituellement davantage vers Rilhac-Rancon et Bonnac-la-Côte avec la compagnie FTP du capitaine Granger alias « Pinien », à laquelle il est rattaché. S'y joignent les unités FTP locales, celles qui dépendent, comme les 2 414^e et 2 403^e compagnies, du 2^e bataillon du sous-secteur D. La première est aux ordres de Roger Scharf, la seconde – compagnie d'état-major régional stationnée aux Ramades, près de Blond – à ceux du lieutenant Félix Brissiaud alias « Roland »⁹². Cette dernière, qui a participé à l'opération de Magnac-Laval mais pas à celle de Saint-Sulpice-les-Feuilles, revient pour celle du Dorat⁹³. Brissiaud reconnaît avoir participé à l'encerclement de Magnac-Laval sous les ordres de « Raymond » (Jean Sandlarz), son commandant de bataillon. Mais Brissiaud nous intéressera plus loin, quand il sera question des exécutions de Nantiat. L'on sait que les effectifs de la 2 414^e ont été étoffés par des déserteurs russes après la reddition de la caserne de Magnac-Laval, mais il faut aussi compter avec les « légaux » d'Aucharles alias « Leduc » et de son adjoint le « colonel » François Ressot alias « Carré » ; de Ladegailerie alias « Christian », un boulanger de Chateauponsac ; de Stouvenel alias « Pierrot »⁹⁴, etc, qui installent leur PC près du Dorat au lieu-dit « La Thière » (ou Lathière). Tous ceux-là ont à leur

92. L'un des rares officiers originaire de la région puisqu'il est né à Peyrat-de-Bellac le 19 mars 1922. Et l'une des rares compagnies pour laquelle un seul chef est mentionné, qui assume son commandement sans équivoque.

93. AJM du Blanc, déposition de Brissiaud du 11 janvier 1956.

94. Stouvenel est l'un des inculpés traduits devant le tribunal militaire de Bordeaux. Il est déjà en prison au moment de son inculpation pour un double assassinat, une affaire de droit commun commise à Bellac après la Libération.

tour fourni des descriptions assez précises de leurs rôles respectifs dans les opérations d'épuration. Nous en fournissons quelques exemples.

UNE PARTICIPATION ASSUMÉE PAR LES CHEFS

S'agissant de l'affaire de Magnac-Laval, Pierre Stouvenel affirme le 16 juillet 1949 avoir vu, s'activant sur la place du bourg, «Jean-Marie», «Georges», «Albert» et «Baptiste». Il ajoute le 15 septembre 1949 que «Baptiste» a bien participé aux négociations avec le commandant allemand de la caserne, choisi pour cette mission en raison de sa pratique courante de l'allemand. Puis «Baptiste» a été vu participant à l'arrestation de M^{me} Morel et «*faisant usage de son revolver au domicile de la Dame Marsaudon*». Toujours à propos de Magnac-Laval, le 4 avril 1949, Albert Sandlarz dépose que ce sont «Jean-Marie» et «Georges» qui lui ont appris qu'ils assuraient l'épuration de la bourgade. Jean Brousse déclare quant à lui le 12 juillet 1949 que pour lui, «Jean-Marie» étant le plus haut gradé à Magnac-Laval, il a naturellement donné ordre à «Baptiste» de procéder aux exécutions de civils. À son tour, «Baptiste» de préciser le 29 novembre 1949 qu'il a rendu compte de son action à Magnac-Laval à ses chefs «Georges» et «Jean-Marie». Ce dernier déclarant «*qu'il se tenait sur la place publique avec le cadre inter (abréviation d'interrégional, un terme s'appliquant à un grade FTP supérieur au cadre régional) et qu'il se souvient avoir vu «Christian», Aucharles, et «Pierrot» opérer des arrestations et amener les personnes arrêtées dans un café...*». «Leduc» (Aucharles) finira par admettre avoir fourni lui-même quelques noms de «collaborateurs» de Saint-Sulpice-les-Feuilles et du Dorat (cinq au moins), qui alimentèrent la fameuse liste

dont l'existence est bien établie. Albert Sandlarz reconnaît très volontiers le 5 avril 1949 qu'il est passé en octobre 1944, peu après la Libération, devant une commission de sécurité militaire et qu'il a été interrogé sur ces assassinats. Il déclare n'avoir pas voulu, à cette époque, mentionner les noms des chefs qui dirigeaient ces opérations d'épuration, ayant été, dit-il, dissuadé de parler par des menaces. Il ajoute «*qu'à sa connaissance, il n'a jamais été apporté de preuves justifiant ces arrestations et surtout les exécutions*». À son avis, «*des raisons politiques se sont mêlées à d'autres motifs*».



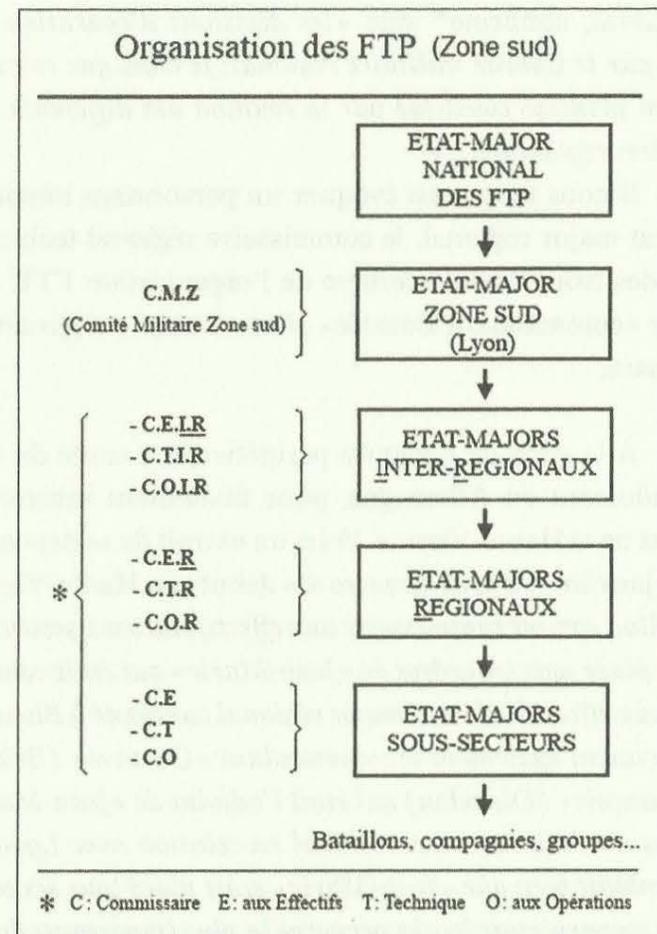
UNE ORGANISATION EFFICACE, DES DÉCISIONS VENANT DE TRÈS HAUT

Pour nous faire une idée plus précise de l'organisation du Parti qui commandite ces tueries, pour nous convaincre plus encore que ce n'est pas là pas le simple dérapage d'une bande incontrôlée, écoutons «Jean-Marie» qui déclare le 30 janvier 1951⁹⁵: «*Les ordres généraux concernant l'épuration et les opérations militaires nous étaient adressés par le Comité*

95. AJM du Blanc, déposition de Borel alias «Jean-Marie».

militaire inter-régional. Ces ordres nous étaient donnés directement par les commissaires inter-régionaux, l'inter-régional militaire aux militaires, l'inter-régional technique au régional technique, l'inter-régional aux effectifs au régional aux effectifs. Durant toute la période que j'ai passée dans la clandestinité, je n'ai assisté qu'à un seul Comité militaire inter-régional à Saint-Martin-Sainte-Catherine (Creuse). J'ai d'ailleurs été escorté par le commandant « Georges » et un groupe. En Comité militaire régional, nous discutons ces ordres généraux pour en fixer les modalités d'exécution et en établir les plans d'action. Au Comité militaire régional assistaient les responsables du Front national Fonvieille-Alquier et Ramigeon et le responsable du parti communiste Bricout alias « Gustave » ainsi que souvent un inter-régional qui veillait à l'exécution des ordres, en principe le technique. Je précise qu'au cours des Comités militaires le principe seul de l'épuration était adopté et qu'il n'était pas dressé de listes de collaborateurs à arrêter et à exécuter. Ceci se passait tout au moins de cette façon au Comité militaire qui a décidé de l'opération de Magnac-Laval et qui fut mon dernier. Les renseignements concernant les collaborateurs étaient transmis par les légaux au responsable du service B (service de renseignements du PCF). Celui-ci était un nommé « Marcel » qui fut chef de la police à Limoges. Il devait procéder aux enquêtes concernant les personnes signalées et le résultat de ces enquêtes était transmis au Comité militaire régional. Ce devait être en tout cas ainsi que les choses devaient se passer théoriquement mais cela n'a jamais été fait tant que j'ai assisté aux Comités régionaux. Le 19 août 1944, j'ai été muté à l'état-major FFI de la Creuse... etc. ».

Lors des réunions au cours desquelles les interrégionaux expliquent aux régionaux qu'il est nécessaire de procéder à des opérations d'épuration, l'on ne sait pas encore qui l'on va tuer, mais l'on sait que les ordres sont de tuer.



Cette logique est assez déconcertante, car l'on aurait pu penser que les gens que l'on éliminait représentaient un danger urgent pour la sécurité des maquisards et qu'alors, il n'était pas nécessaire d'attendre « un ordre général concernant l'épuration », comme le dit « Jean-Marie », pour procéder à leur élimination. C'est donc bien une décision d'épurer venue d'en haut qui imposera de choisir qui l'on va exécuter et d'en dresser les listes, que l'on soumettra à l'approbation des chefs. Ladegaillerie, le responsable des légaux de Ma-

gnac-Laval, confirme⁹⁶ que «*les décisions d'épuration sont prises par le Comité militaire régional. Je crois que ce comité était en principe constitué par la réunion des différents commissaires régionaux...*».

Il nous faut aussi évoquer un personnage important de l'état-major régional, le commissaire régional technique, l'une des trois têtes de cerbère de l'organisation FTP, à savoir le «*commandant Boussie*» alias «*Remy*», originaire de Bordeaux.

À la suite de quelques péripéties, il a sauté du train le conduisant en Allemagne, pour finalement intégrer un maquis de la Haute-Vienne. Voici un extrait de sa déposition du 10 janvier 1956, où il narre ses débuts en Haute-Vienne : «*À Bellac, comme commissaire aux effectifs du sous-secteur B⁹⁷, j'étais placé sous les ordres de «Jean-Marie» qui était commissaire aux effectifs à l'état-major régional cantonné à Blond. Là se trouvaient également le commandant «Gustave» (Bricout) et «François» (Diquelou) qui était l'adjoint de «Jean-Marie». «Gustave» était un inter-régional en relation avec Lyon⁹⁸. Il me semblait bien que «Jean-Marie» était placé sous ses ordres et il m'apparaissait être la personne la plus importante de l'organisation⁹⁹.*».

Le commandant Boussie poursuit : «*Les renseignements fournis par les légaux concernant les collaborateurs étaient collectés par le lieutenant «Pierre» (Baudout), il avait son PC à Saint-Bonnet-de-Bellac et il était alors mon officier de renseignements*». Ces renseignements devant ensuite

96. AJM du Blanc, déposition du 14 janvier 1956.

97. Les sous-secteurs B et le D ont fusionné sous les ordres de «*Georges*» et c'est à ce moment que «*Remy*» a été affecté à l'état-major régional des Ramades, près de Blond.

98. Sans doute plus vraisemblablement un «*régional*».

99. AJM du Blanc, déposition de Boussie.

remonter au commandant Dreyfus, alias «*Marcel*».

L'impression, en découvrant l'activité réelle de cet état-major régional FTP, en découvrant ces chefs que personne n'a jamais évoqués jusqu'à maintenant sinon bien furtivement, est celle que l'on pourrait ressentir en dévidant méticuleusement un fil d'Ariane. Si nous allons de surprise en surprise, la première passée, tous ces personnages de haut rang semblent parfaitement tenir leur place dans une logique implacable. N'est-il pas étonnant de voir Baudout alias «*lieutenant Pierre*» s'installer exactement à la place et dans le rôle dans lesquels on pouvait l'attendre ? Mais nous allons faire bientôt plus ample connaissance avec lui.

Comment les chroniqueurs du maquis, de surcroît membres de cet état-major, tels Calay ou encore Chastaing, ont-ils pu réaliser le tour de force de presque taire ces affaires d'épuration «*sauvage*», et même l'existence de leurs responsables, en retraçant l'histoire de leur formation FTP ? Imaginons Herman Melville racontant les péripéties de Moby Dick sans jamais faire allusion à la mer !

De la même façon, le mécanisme compliqué aux rouages multiples que représentent ces «*opérations d'épuration*», ces listes soumises à l'approbation de chefs qui ne connaissent des personnes incriminées que leur anticommunisme «*notoire*», évoquent fortement les purges qui avaient cours en Union soviétique sous Staline. S'il est vrai que la pratique qui consiste à coucher un nom sur une liste favorise grandement la tentation du «*règlement de comptes*», avec la complicité du Parti offrant l'appui de sa méthodique et implacable organisation.

L'amnésie des historiographes du maquis FTP haut-viennois laisse pantois. Elle permet de construire le mythe d'une fatalité terrible, de tueries imputable à de faux maquis,

à des bandes incontrôlables¹⁰⁰... Les objectifs du mensonge par omission sont clairs : nier la hiérarchie et son action prépondérante, c'est les faire disparaître, c'est aussi avouer que l'on n'assume en rien une épuration pourtant ordonnée par le Parti.

Il faut encore savoir qu'après ces opérations d'épuration, l'état-major FTP régional s'est transporté assez loin de là, rejoignant à Lajaumont, près de Linards, le PC de Guingouin qui occupait déjà les lieux. «Gustave», quant à lui, préféra plus sagement rejoindre «Bernard» dans ses bases charentaises. Mais notons que lors de ces exécutions, Guingouin était déjà en titre, le chef de tous les FTP du département¹⁰¹...

LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS NE LAISSE AUCUN DOUTE

Un PV de la gendarmerie du Dorat¹⁰² précise «*que l'étude de maître Fourest du Dorat sera cambriolée après son exécution. En juin ou juillet 1944, une croix gammée sera peinte sur sa façade. Le 25 juin, il reçoit une lettre anonyme de menaces en même temps que les frères Sandlarz et le nommé*

100. Une certaine catégorie de maquis est désignée sous le terme de "maquis noirs". Sous ce vocable sont pêle-mêle regroupés les maquis ayant eu un comportement jugé excessif, tant en matière d'épuration que, plus généralement, en matière d'éthique. L'historien Fabrice Grenard aborde la question dans *Maquis noirs et faux maquis*. Nous pensons qu'il ne faut pas, comme il le fait, céder à la tentation de considérer assez systématiquement qu'un maquis comme celui de Sandlarz serait un "maquis noir", c'est à dire un groupe de bandits ayant utilisé la Résistance pour légitimer leurs actes de banditisme et de surcroît ne paraissant dépendre d'aucune hiérarchie.

101. L'historien Dominique Lormier souligne que : «... Les commandants «Bernard» et Lavrat épaulent efficacement le colonel Guingouin.» in le livre d'or de la Résistance dans le sud-ouest édition Sud-Ouest, 1991 p.110.

102. ADHV, PV n° 59 du 24 février 1948.

Brousse font une incursion à son domicile. Lors de son arrestation étaient présents les deux frères Sandlarz, Colas (alias Coty) père et fils ainsi que les nommés Pujas et Laguzet, et cette opération eut lieu sous la direction de l'officier Georges Lavrat, alias commandant Georges».

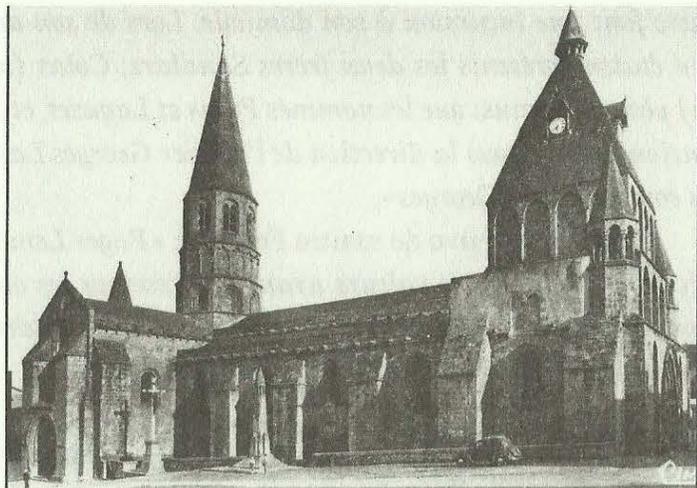
Et selon la veuve de maître Fourest : «*Roger Lemaitre¹⁰³ récupère les bijoux et valeurs avant de présenter les otages au commandant «G» [sic]¹⁰⁴, puis on les mène dans un champ voisin pour les abattre d'une balle dans la nuque.*»

La collusion entre Sandlarz et l'état-major FTPF est là bien plus que suggérée. L'on mentionne même la présence du «commandant Georges» aux côtés des hommes de Sandlarz au moulin de la Vallée, qui était présent sur le lieu d'exécution. Indubitablement, fait partie de cet état-major.

Notons au passage, dans cette déposition, qu'il est tout à fait symptomatique du climat particulier de cette époque de voir un gendarme recueillir cette déposition en ayant soin d'écrire «*le commandant G*» et non «Georges». Comme il est assez peu probable que M^{me} Fourest ait spontanément évoqué un «*commandant G*», il semble que le gendarme ait prudemment censuré de lui-même.

103. Déjà cité par Louis Calay, p. 68, comme l'un des nombreux chefs de la 2 414e Cie FTP.

104. «Georges» Lavrat.



La place du Dorat où furent rassemblées les personnes arrêtées par les maquisards. Elles se tenaient assises sur la murette visible derrière la Simca 8, le long de la collégiale, en attendant d'être conduites vers le lieu de leur supplice (carte postale des années 1950).

Dans ces conditions, l'on comprend mieux la nature «des menaces qui pesaient sur cette expédition» auxquelles le sous-préfet de Montmorillon faisait allusion quand il s'agissait de faire exhumer les corps par une délégation de la Croix-Rouge. N'oublions pas que la police FFI était encore tenue par Sandlarz, avec des hommes mieux armés que les gendarmes du Dorat, pour ne citer qu'eux, ce qui devait sans aucun doute les inciter à la prudence, laissant.

Pour bien comprendre le climat très tendu qui régnait encore en février 1945, reportons-nous au rapport de la gendarmerie de Montmorillon relatif aux corps découverts au moulin de la Vallée :

«À part pour le cas de Schirra qui a été exécuté pour espionnage, les autres cas semblent, à l'ouïe de la rumeur publique, avoir été des erreurs et surtout des actes de vengeance politique ou personnelle. Il est à remarquer qu'aucun bijou ou

valeur n'a été retrouvé sur les cadavres. Il est à noter également que les familles des défunts qui pourraient fournir des renseignements précieux ne semblent pas disposées à parler, vivant encore sous l'empire de la peur des représailles possibles, en raison de l'état d'esprit différent qui règne entre les deux départements de la Haute-Vienne et de la Vienne.»

Voilà qui donne un éclairage complémentaire sur la terreur que pouvaient inspirer, même après la Libération, les bandes armées qui sillonnaient triomphalement les campagnes et s'installaient en maîtres dans les comités de libération. Elles exerçaient encore légalement des pouvoirs de police, à l'instar des «milices patriotiques» et ce, au nez et à la barbe de gendarmes restant l'arme au pied, ce qui est compréhensible si l'on considère qu'ils sont de par la loi aux ordres du préfet. Or, en Haute-Vienne, celui-ci n'est alors autre qu'un ancien camarade de combat des communistes



ibériques lors de la guerre civile espagnole. Le préfet Jean Chaintron alias «Jean-François» au maquis, s'est illustré en 1937 comme commissaire politique aux brigades internationales durant la bataille du Jarama, dans la défense de Madrid contre les assauts franquistes.¹⁰⁵ «Commissaire politique»...



Une fonction qui n'est pas anodine. L'on peut comprendre que dans un tel contexte, les forces de police et de gendarmerie devaient montrer un zèle mesuré en établissant des faits criminels imputables à des amis des autorités qui les employaient, et qui paradoxalement commandaient leurs enquêtes.

Mais qui est ce «commandant Georges» (Gilbert Lavrat) qui, comme l'indique le document de la page précédente, est clairement lié au commandement FTPF de la Haute-Vienne?

«GEORGES», L'HOMME DU PARTI

Gilbert Lavrat est né le 17 février 1920 à Fleury-les-Aubrais, dans le Loiret. Après la désastreuse campagne de 1940, il a été démobilisé à Lyon au dépôt d'artillerie hippomobile n° 14 le 31 août, pour être presque aussitôt incorporé au groupement n° 9 des Chantiers de la jeunesse, où il est resté jusqu'en février 1941. Puis il semble qu'il ait rejoint

105. Voir notes en fin de volume p. 350

Orléans où il avait un emploi à la SNCF, qu'il occupera jusqu'en novembre 1942 avant de retourner à Lyon où il sera employé comme ajusteur aux établissements Martin-Moulet, à Oullens, jusqu'au 28 février 1943.

C'est à ce moment qu'il entre en résistance en rejoignant le mouvement «Libération» à Lyon, le 1er mars 1943.

Il apparaît en Haute-Vienne le 14 mai 1943 à Cussac, puis dans la forêt de Rochechouart, où il est d'abord appelé «Raymond». C'est là qu'il rencontre Jean Sandlarz, un autre «Raymond».

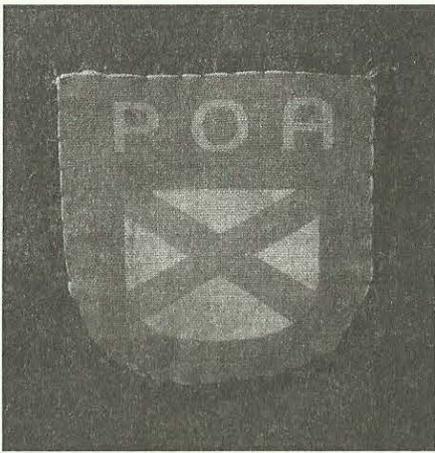
Il rassemble dans la forêt du Chambaud – près de Lesteps, en Charente – le groupe FTP «Henri Lagrange»¹⁰⁶. Il s'illustre une première fois lors d'un coup de main à Saint-Sulpice-Laurière, s'en prenant aux installations ferroviaires en même temps qu'à la paye des ouvriers qu'il emporte¹⁰⁷. Puis il séjourne en septembre 1943 au camp de Lauge, dans la forêt de Saint-Léger-la-Montagne. C'est encore lui qui est nommé responsable du sous-secteur D, l'un des quatre qui formeront plus tard le 4^e régiment FFI sous les ordres du colonel Guingouin. C'est en effet à partir de la fin juin 1944 que Guingouin se voit confier le commandement de tous les FTP du département.

Une nomination de cette importance ne peut intervenir sans l'aval du « polo »¹⁰⁸ régional, Fernand Bricout alias «Gustave».

106. Les communistes avaient au début l'habitude de baptiser leurs groupes du nom de leurs militants tombés pour la cause. Henri Lagrange était mort en détention en février 1943 à Saint-Étienne.

107. 1 185 000 francs selon G. Guingouin dans *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, p. 127. La somme est rondelette, ses camarades cheminots ont dû apprécier !

108. Commissaire politique, surnommé «le polo» au sein du Parti communiste.



Cet écusson ornait la manche gauche de la vareuse allemande d'une partie des soldats russes engagés aux côtés de la Wehrmacht, tels, peut-être, les valétudinaires de l'hôpital de Magnac-Laval. POA sont des caractères cyrilliques qu'il faut traduire par ROA, pour *Russkaya Osvoboditel'naya Armiya* ou Armée de libération russe. C'est de leur général, Vlassov, qu'elle tenait son surnom « d'armée Vlassov » (croix de saint André bleue sur fond blanc, écu délimité de rouge, lettres jaunes sur fond feldgrau).

DES EXÉCUTIONS POLITIQUES

À l'époque qui nous intéresse, la position des FTPF et du PC est assez nette en ce qui concerne leurs gêneurs. Les cantons qui ne leur sont pas politiquement traditionnellement favorables, quand ils sont éloignés d'une garnison allemande, deviennent des proies faciles. Ils les occupent et y règnent en maîtres. Alors s'instaure une atmosphère traduite ainsi par un témoin du temps : « Nous avons peur de deux choses au Dorat : des Allemands et des maquis ! ». Alors tout s'enchaîne. Qu'importe, il était « collabo ! ». Et, comme dans le cas des époux Riffaud, s'il faut les qualifier de « miliciens », qu'à cela ne tienne ! C'est la justice ou le

bon vouloir des maîtres du moment qui prévalent. Et puis ces habitants du Dorat, massivement suspects d'être des ennemis de classe, ne doivent-ils pas être châtiés ? Faut-il faire un exemple ? Une liste de plus de 60 noms de résidents du Dorat à éliminer aurait été initialement dressée par le représentant du PC local.



Les communistes avaient une interprétation beaucoup plus large de la trahison, puisqu'ils incluaient parfois dans les mouvements dits « antinationaux » la Légion française des combattants et des volontaires de la Révolution nationale, regroupant pour l'essentiel, comme l'on sait, des anciens combattants des deux guerres. Cette déposition d'un militant communiste du Dorat avance l'idée qu'être membre de la LFC pouvait mériter la mort :

« Feu Rougier avait succédé à Fourest comme président de la Légion française des Combattants au Dorat. Il m'est impossible de donner des détails sur son activité au sujet de cette organisation. En conséquence, je ne puis dire s'il a été exécuté par erreur ou non.¹⁰⁹ »

109. Journal collection personnelle.

Encore une fois, aucune activité liée à l'appartenance à cette organisation ne méritait la peine capitale, comme la justice de la Libération en décidera. Contre Rougier et de Fourest, rien, même à titre personnel, ne put être retenu à charge puisque, rappelons-le, l'un comme l'autre ont eu droit à la mention « mort pour la France ».

Cependant, les gaullistes ne sont pas en reste et un article du journal *Défense de la France* du 25 février 1944 (reproduit page 135) pousse au meurtre en des termes très clairs : « *Le devoir de tuer est clair : il faut tuer... Tuer les traîtres, celui qui a dénoncé, celui qui a aidé l'ennemi... Tuer les miliciens, les exterminer... Les abattre comme des chiens enragés au coin des rues. Les pendre aux réverbères... Les détruire comme on détruit la vermine... Tuer sans passion et sans haine...*¹¹⁰ ». Mais, dans les affaires qui nous occupent, où sont ces traîtres ? Ces miliciens ? Ces délateurs ? Où sont les « chiens enragés qu'il faut tuer sans passion ni haine » ? Les exécutions imputables à ces FTP s'assimilent à un massacre planifié de civils. Peut-on tenter de le « justifier » en avançant que les maquisards ne pouvaient laisser derrière eux de dangereux délateurs potentiels un mois avant la Libération ? Alors que les Allemands ne s'aventurent plus que rarement en dehors de Limoges ? Si l'on étudie cas par cas, comme cela doit être fait, l'implication ou l'engagement supposé collaborationniste de chacune des victimes, il s'avère impossible de leur imputer un acte délibérément hostile aux maquisards. Cette théorie des exécutions par « précaution » s'en trouve du coup pour le moins fragilisée.

110. Cf. le commentaire de cet article dans *Ainsi finissent les salauds* de J.-M. Berlière et F. Liaigre, p. 286.

Sandlarz, nous l'avons vu, désigne ses propres chefs comme les commanditaires des exécutions sommaires. Certaines dépositions – celles de la veuve Fourest notamment – font état de la présence du commandant « Georges » sur les lieux. Celle de « Jean-Marie », de « François », de « Re-my » et de l'état-major FTP au grand complet n'est plus non plus un mystère. Sauteraud affirme que Sandlarz agissait sur ordre supérieur et lui aussi désigne ses chefs. Mais la déposition qui va suivre est plus explicite encore pour confirmer que non seulement Gilbert Lavrat était présent lors des meurtres, mais encore qu'il y présidait une sorte de « tribunal populaire ».

Un nommé Auguste Falgueirettes, âgé de 63 ans au moment des faits, domicilié au Dorat en tant que commandant en retraite, rapporte¹¹¹ :

« *Le 22 juillet 1944, vers 13 heures, me trouvant sur la route de Magnac-Laval au Dorat, allant à mon jardin, j'ai été arrêté par deux maquisards, dont un officier, armés de mitraillettes. Envoyé place de l'Église au Dorat, on m'a fait monter dans la voiture de M. Pimpin (voiture de viande). De là, j'ai été conduit au Moulin-de-la-Vallée... Je me suis trouvé là avec M. Rougier, greffier du juge de paix du canton du Dorat que je connaissais comme employé à la mairie pour la distribution des tickets d'alimentation. J'ignore entièrement pour quel motif on l'avait arrêté. Ayant été en surveillance dans une grange dès le samedi soir 22 juillet 1944, et toute la journée du dimanche 23, nous avons été éveillés dans la nuit du 23 au 24, vers une heure du matin. On nous a appelés un à un successivement et lorsque mon tour arrive, j'expliquai au commandant Georges*

111. ADHV, 993W, déposition à la brigade de gendarmerie du Dorat du 9 mars 1948.

(nom de guerre), venu de Limoges, ma situation personnelle de «résistant», ma fille se trouvant à l'époque en Italie dans l'armée française du général Juin comme ambulancière¹¹². Envoyé à la cuisine, j'entendis les détonations des exécutions qui avaient lieu en plein air dans l'obscurité. J'ignore les détails de ces exécutions, mais j'ai appris le jour même, 24 juillet, la mort de M. Rougier. Je suppose que cette mort est due à une vengeance personnelle.»

L'on ne sait pas pour quelles raisons Rougier et Falgueirettes avaient été condamnés à mort. L'on sait seulement que le second a plaidé avec succès sa cause auprès du commandant «Georges» en faisant valoir que sa fille était ambulancière chez le général Juin. Il donne par ailleurs quelques détails sur l'atroce fin des otages du «commandant Georges» et de sa bande : un par un, dans la nuit...

Gilbert Lavrat, chef du sous-secteur D des FTP commandés par Georges Guingouin¹¹³, était donc bien l'exécuteur de ces lamentables purges effectuées au nom de Staline et orchestrées par le Parti communiste.

Dans son n° 9 de janvier-février 1950, le journal favorable aux communistes, *R5*, vole au secours de Lavrat de façon singulière, tout en n'osant pas nier la présence de son héros au moulin de la Vallée lors des exécutions. Ce journal tente de justifier une seule des exécutions, celle du général Noël, qu'il impute clairement à Gilbert Lavrat :

«1940: le général Noël condamne le général de Gaulle à mort...

«1944: le général Noël est exécuté au Dorat sur ordre de la Résistance...

112. Notons l'étrange définition de ce qu'est un «résistant» pour M. Falgueirettes.

113. Rappelons que Guingouin se voit remettre le commandement de tous les FTP de la Haute-Vienne le 26 juin 1944 (*Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, p. 188).

«1950: l'officier Gilbert Lavrat, ancien commandant du sous-secteur D, qui a exécuté cet ordre est traduit devant le tribunal militaire de Bordeaux.»

LE GÉNÉRAL NOËL SACRIFIÉ

En effet, le général de corps d'armée Noël, alors qu'il était encore en activité et commandait la 7^e région, a fait partie du tribunal militaire permanent de la 13^e région siégeant à Clermont-Ferrand, composé d'officiers généraux, qui a condamné le colonel de Gaulle par contumace le 2 août 1940. Ce qui était alors considéré comme une trahison en temps de guerre a conduit ces officiers à lui infliger la peine de mort.

C'est parce que le général de Gaulle n'a pas accordé une grande importance à ce qu'il considérait comme une simple gesticulation, que les sept généraux qui siégeaient à ce tribunal n'ont pas, dans leur ensemble, encouru son courroux à la Libération.

Parmi ces généraux se trouvait par exemple le général Etcheberrigaray. Rentrant de Dachau en 1945, il a joui d'une retraite paisible. Le général Frère, le fondateur de l'ORA, est pour sa part décédé au camp de concentration du Struthof où il avait été interné comme résistant. Le général de La Porte du Theil, s'il a exercé des responsabilités notoires sous le gouvernement de Vichy en qualité de général inspecteur des Chantiers de la jeunesse, est devenu suspect aux yeux des Allemands au point d'être interné à Munich où il fut fait prisonnier par l'armée française en 1945. Traduit devant la haute cour de justice, il bénéficia d'un non-lieu... Le général de La Laurencie, délégué général du gouvernement français auprès des autorités d'occupation

en 1940, a été écarté par celles-ci du fait qu'il manifestait trop ouvertement des sentiments favorables à la victoire des Anglo-américains. Ce qui lui a valu d'être interné administratif à Évaux-les-Bains, dans la Creuse, d'où il a été libéré en juin 1944 grâce à l'action des FTPF du camp proche de Chambon. Le général Noël quant à lui, n'a eu d'autres activités sous Vichy que de profiter d'une retraite campagnarde à Dinsac, près du Dorat...

L'on s'interroge donc, au vu des cursus des autres généraux, sur la condamnation du général Noël et sur son exécution dans les pénibles circonstances que l'on sait. L'on ne peut que mettre en parallèle le sort qui lui a été réservé pour « trahison » avec celui de son homologue le général de La Laurencie, délivré par d'autres FTPF.

Par ailleurs, le journal *R5* n'a pas un mot pour les autres victimes. Seuls le nom et la culpabilité du général Noël ont retenu son attention et suffissent à justifier toutes les tueries de Lavrat, de leurs exécutants et complices, les frères Sandlarz.

L'on pourra enfin s'étonner, ironie de l'histoire, que le général de Gaulle puisse a posteriori trouver des défenseurs parmi les responsables de véritables purges effectuées au nom de Staline.

Roger Lemaître, le second de Roger Scharf à la tête de la 2 414^e compagnie FTP soulage-t-il sa conscience lorsqu'il déroule les événements auprès du commissaire de police qui lui demande son témoignage dans l'affaire suivie contre Albert Sandlarz, le 14 janvier 1947? Quelles images lui viennent en tête lorsqu'il déclare que cette nuit-là, il se tient dans la pénombre à l'entrée du chemin de terre qui conduit les malheureux vers leur supplice. « Georges » se tient près de lui, les prisonniers sont appelés un à un... Lemaître déclare : « Une par une, j'ai fait sortir ces personnes de la grange

et les ai amenées devant le commandant « Georges ». Je tenais moi-même la lanterne tempête et le panier dans lequel chacun plaçait lui-même ses bijoux... ». « Georges » se contente d'inciter chacun d'eux à prendre la place qu'il lui a assignée dans la macabre colonne. Puis, chaque exécuteur vient se placer derrière la victime que « Georges » lui a désignée. Un rituel aux faux airs de cérémonie expiatoire, où l'on verse son obole avant d'être sacrifié.

LES « RÉCUPÉRATIONS »

Mais il est un autre type d'opération à propos duquel les historiens et témoins de l'époque ne sont pas non plus très loquaces. Bien que liées aux opérations d'épuration, les « récupérations » font l'objet d'une attention particulière et leur déroulement, là encore, fait théoriquement l'objet d'une décision du Parti qui détermine une procédure précise.

Voici ce qu'en dit le capitaine « Louis » (Roger Pollet), l'un des officiers du « colonel Bernard », déposant à son tour devant la justice militaire à Bordeaux, le 17 octobre 1946. Il exerçait la fonction d'intendant de l'état-major du château de Pressac :

« À Pressac, au retour de chaque expédition, le produit des récupérations était disposé sur des tables et compté séance tenante. Il s'agissait toujours de pièces d'or, titres, argent et lingots d'or. Le tout après décompte était mis de côté, en réserve. Par la suite, c'est « Gustave » qui a pris possession de l'ensemble des récupérations et l'a versé, lorsque la route a pu être libre, au comité central du Parti communiste à Paris. Personnellement, j'ai compté en plusieurs fois, un total de pièces d'or de 10, 20, 40 et 100 francs qui s'élevait à la somme de 11 millions 500 mille francs, je précise qu'il s'agit de la valeur nominale. Il y eut en

outre les lingots, notamment un pris chez le général Nadal, pesant 8 kg et deux de 1 kg chacun pris au cours d'une opération je ne me rappelle plus où... Les titres ont été partagés entre «Gustave», «Bernard» et «Sciterne»¹¹⁴ qui était à l'origine le chef de tout le Parti communiste de toute la région... Les récupérations étaient contrôlées par Lanceron (James) et Pignoux (Jean) alias commandant «Jean». Or et bijoux ont été acheminés sur Paris en sacs postaux et caisses. Environ 5 tonnes.

«Entre bien des affaires, je cite l'affaire Valin habitant de Chermignac (Charente) arrêté par Pignoux qui lui a pris la somme de 30 millions or et une somme de 154 millions en coupures et titres. Les billets de banque ont été portés à l'hôtel des Trois Piliers (PC de «Bernard» à Angoulême) par Pignoux et comptés dans la chambre de «Bernard», etc, etc...»



Article du journal Libération du 30 octobre 1944. La chasse est ouverte... Cubeau a déjà été exécuté sommairement en juillet et Borckolz (photo) sera fusillé en décembre 1945. Ces deux hommes avaient eu de vraies activités dites «antinationales».

114. Qui est ce «Sciterne»? Sans doute pas Gabriel Citerne puisqu'il dit plus loin que ce Sciterne du PC, se serait suicidé après la guerre...

Le même Pollet ajoute le 18 novembre 1946 :

«À propos du ravitaillement de Pressac, il y avait des officiers qui repéraient les coups à faire, qui reconnaissaient les lieux au préalable: c'était James Lanceron et Junien Boulesteix. Une fois les repérages effectués, la récupération était habituellement faite par Jean-Baptiste Paulet de Rochechouart et Lidner alias «Trottinette»¹¹⁵. Il y avait également le commandant «Jean» de son vrai nom Pignoux.»

Parfois, lorsque les coffres forts ont déjà été vidés des valeurs qu'ils renfermaient, l'on enlève le propriétaire, que l'on garde au maquis en le menaçant de mort, à moins que, sur son ordre, son notaire ou son banquier fasse parvenir au groupe une somme coquette pour sa libération. C'est l'exemple du docteur Greziller, de Rochechouart, que nous retrouverons lorsque nous parlerons plus en détails du maquis du colonel «Bernard» (chapitre 6). Puis c'est la mésaventure de M. Bonnet-Dubreuil, de Vayres, qui est arrêté le 2 août 1944 par quatre inspecteurs de sécurité du maquis sous l'inculpation de «propagande hostile à la Résistance». C'est après qu'il ait été menacé de mort et après son séjour forcé au siège du maquis de Vayres, que «Christiane», la secrétaire comptable du maquis, pourra inscrire sur son grand livre de comptes une rentrée rondelette de 200 000 francs. Lanceron déclare qu'ordinairement, c'était «Christiane» qui percevait ces sommes...

Certains, moins chanceux, n'ont pas l'opportunité de monnayer leur vie. C'est le cas de M^e Aubert, le notaire de Montemboeuf, en Charente. La justice militaire de l'après-guerre estimera que son exécution fut une tragique méprise et un compte rendu donnera des détails sur la mise à sac de son étude. Le fruit du «prélèvement», constitué notamment

115. Deux officiers de «Bernard». L'on a déjà rencontré Lidner dans l'affaire du meurtre de Françoise Armagnac.

d'argent et de bijoux, a servi au fonctionnement ordinaire du maquis.

Plus précis encore est le document rare découvert aux archives de la justice militaire du Blanc. Il s'agit d'un «*rapport d'action d'épuration*» signé d'«Albert» (Albert Sandlarz). Bien qu'il ne soit pas daté et qu'il semble largement postérieur à l'action qu'il revendique, un tel document illustre, en lui donnant une forme administrative et en l'archivant, la volonté de prouver que l'on a bien agi sur ordre et non de sa propre initiative. Il s'intitule «*Rapport action d'épuration sur la personne de M. Spiess*», assorti d'un sous-titre assez curieux pour un assassinat au coin d'un bois : «*Action technique*» :

«*Sur l'action du 29 juin 1944, nous avons fait la récupération de 20 000 francs, une bague en or, divers objets. Nous avons gardé les 20 000 francs au camp pour la paye des hommes et les frais généraux. La bague a été remise à «Georges» le 29 au soir.*»

Le terme «récupération», par sa récurrence, laisse à penser qu'il correspond bien à la définition d'une action spécifique réglementée par le parti. Il s'agit, par le biais de ces actions de récupérations, de constituer un trésor de guerre remis au PCF après la Libération. Il est donc, dans de telles conditions, difficile d'admettre que ces fonds soient destinés à entretenir la machine de guerre FTP alors que les opérations militaires sont terminées. Et quand bien même...

Puisque le nom du général Nadal a été cité dans la déposition du capitaine Pollet, profitons-en pour signaler que les titres volés dans son coffre-fort ont été retrouvés à Limoges après la Libération dans celui du directeur du journal communiste *l'Écho du Centre* au cours d'une perquisition.

UNE JUTEUSE AFFAIRE

Toujours à propos des «récupérations», nous devons évoquer l'affaire qui opposa un nommé Robert Demany, demeurant à Angoulême, aux maquisards qui occupent la ville au moment de la Libération. Ainsi, le couple Demany reçoit-il la visite de deux maquisards qui l'obligent à verser 50 000 francs pour la cause du maquis. Les victimes vont alors se plaindre auprès des responsables FFI de la sécurité de la ville, les services de Baudout, qui diligentent immédiatement une recherche qui donne ses fruits puisque les deux lascars du maquis sont arrêtés. Il s'agissait en réalité d'une fausse réquisition, et les 50 000 francs sont récupérés. Mais pas par M. Demany, contraint de laisser cet argent avenue Wilson entre les mains de l'équipe de Baudout. Il n'en est pas quitte pour autant.

Quelques jours plus tard, le couple Demany reçoit une nouvelle visite, des hommes de Baudout cette fois-ci, qui se font ouvrir le coffre-fort et le vident. Bijoux de grandes valeurs, actions étrangères, milliers de francs suisses, pièces d'or françaises et étrangères sont emportés. Le tout sera évalué à environ 30 millions de francs.

Baudout entre finalement en possession de ce trésor. «Bernard», qui en a eu connaissance, le presse sans succès de le verser au Parti.

Baudout est donc invité à se rendre à Paris en compagnie de «Bernard» et de Bricout. Il est mis en présence de Lecœur, membre du comité central¹¹⁶, qui le somme de déposer le trésor devant lui. Baudout exige un reçu, que Lecœur lui refuse... Il rentre alors à Angoulême et dépose son magot à la banque de France. C'est à partir de là qu'il a été

116. Auguste Lecœur (1911-1992) était à cette époque notamment en charge de la police interne au sein du comité des cadres du PCF.

mis à l'index par le Parti communiste. Partant, il ne trouva aucun appui parmi ses anciens compagnons lorsque la campagne du journal *l'Époque* se déchaîna contre lui¹¹⁷.

LES « RÉCUPÉRATIONS » SE POURSUIVENT APRÈS LA LIBÉRATION

Au moment où les autorités nouvelles se mettent en place à la libération de Limoges, il semble bien que les affaires de « récupérations » en cours soient poursuivies comme si de rien n'était. En voici un exemple frappant, dévoilé par un rapport daté du 10 septembre 1944, très officiellement tamponné par un « capitaine Picard », du commissariat de police (FFI) de Saint-Junien (ADHV, 1517 w) :

« Le nommé Ghesquières, directeur des Grandes Tuileries de Roumazières avait été arrêté au début d'août pour trafic et marché noir par la PJ du camp de Pressac (colonel « Bernard »).

« Une amende de 500 000 francs lui avait été infligée par les commandants « Pierre » et « Gandhi ».

« Il refusa de payer cette amende et fut écroué à la prison de Roche-chouart. En prison, il réfléchit et décida de payer l'amende. La prise de Limoges le 21 août suivant survint à ce moment et quelques jours s'écoulèrent.

« Je fus chargé de m'occuper des prisonniers de Rochechouart. J'amenais Ghesquières à Limoges et le remis à « Pierre ». J'appris par la suite que Ghesquières avait retiré la somme de 500 000 francs à la Banque populaire du Centre, pour la remettre sans doute au commandant « Pierre ». »

Ces 500 000 francs ont-ils été versés au Parti à Paris ?

117. AJM du Blanc, dossier Baudout, rapport du commissaire de police judiciaire Durand du 12 mars 1947

Conservés pour les frais de fonctionnement du service de police FFI ? Partagés entre amis ?

NANTIAT, ENCORE UNE MASCARADE MACABRE

Tandis que les maquisards occupent Magnac-Laval en pleine effervescence, une autre opération d'épuration débute simultanément à Nantiat ce 5 juillet 1944. Cette bourgade est sise à une trentaine de kilomètres au nord de Limoges, à égale distance entre Limoges et Magnac-Laval. Bien que la comparaison ne s'impose pas, l'on pourrait dire qu'elle ressemble à Magnac-Laval, bien qu'elle ne compte que 1 500 habitants en 1944 et Magnac-Laval un peu plus de 3 000. L'on fait beaucoup plus vite le tour de l'une que de l'autre, et c'est peut-être ce qui donnera un aspect encore plus dramatique aux opérations d'épuration de Nantiat, à moins que ce soit à cause du très morbide cérémonial imposé aux victimes. À Nantiat, six personnes sont arrêtées par les hommes de « Lenoir », la 2 401^e compagnie FTP venue de Compreignac, à quelques kilomètres duquel elle cantonne ordinairement. Une liste a été dressée là encore, et l'on forme rapidement un pitoyable cortège sous la menace des armes. Il se compose de :

– François Duclous, âgé de 69 ans, retraité des contributions indirectes qui aurait été membre du comité de libération (déclaré « mort pour la France » le 12 juillet 1950) ;

– Jean Maneuf, âgé de 52 ans (déclaré « mort pour la France » le 26 mai 1950) ;

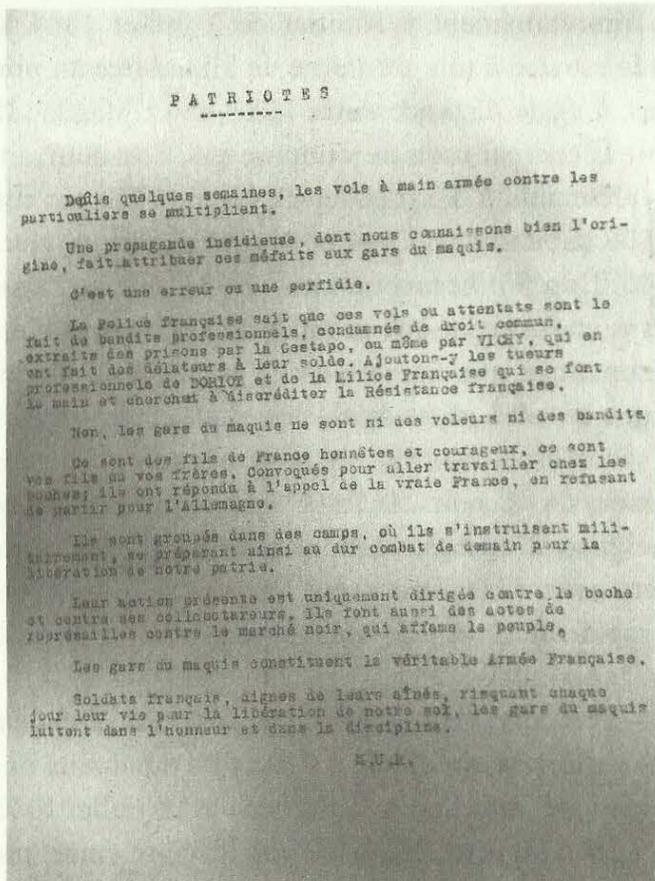
– Henri Lafon, âgé de 61 ans, curé doyen de Nantiat (déclaré « mort pour la France » le 7 juin 1950) ;

– Louis Lasnier-Confolant, âgé de 54 ans, ami per-

sonnel de l'abbé Lafon qui était venu se reposer à Nantiat sur ses conseils ;

– Germaine Morice, âgée de 46 ans, qui s'occupait de l'église et servait à Nantiat de garde malade et d'infirmière ;

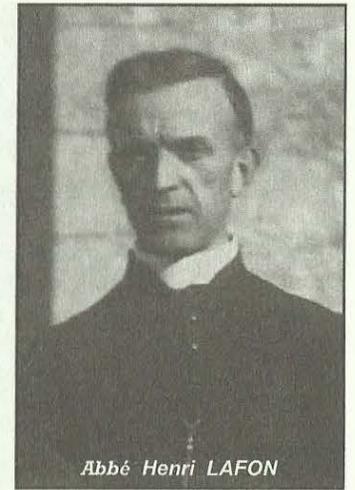
– Henri Virondeau, âgé de 45 ans, tonnelier, ancien combattant de 14-18 soupçonné d'avoir appartenu à la Légion française des combattants, ce qui s'est avéré faux d'après l'enquête.



Le tract des Mouvements Unis de la Résistance (MUR) se désolidarise nettement des pratiques de pillages qu'ils attribuent à de "faux Maquis", ce qui permet de ne désigner personne en particulier. Il est symptomatique aussi d'une gêne vis à vis du principe des "récupérations" qu'ils désapprouvent nettement et qui ne favorisera pas l'unité entre les différentes formations du Maquis au moment de la Libération. (Doc de l'auteur)

Les prisonniers sont contraints de former une procession grotesque et d'exhiber une effigie de Marianne en criant « vive la République ».

Il semble évident qu'un sentiment antireligieux animait les maquisards, qui font prendre au petit cortège le même itinéraire que la procession religieuse qui avait eu lieu en 1940 et qu'une certaine partie des fidèles aurait



Abbé Henri LAFON

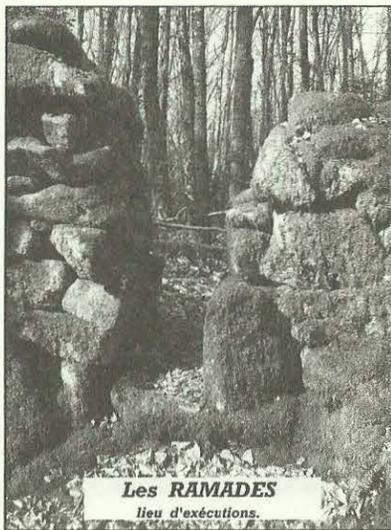
transformé en une manifestation hostile à la République. Cette version est allègrement colportée par le journal communiste *Valmy* dans son numéro du 14 juillet 1944 sous le titre *La résurrection de Marianne*. Dans cet article, l'on lit que le prêtre qui avait organisé une cérémonie en son église pour enterrer la République « s'était prêté à cette pitrerie sacrilège et avait participé aux beuveries qui la suivirent ».

C'est donc pour expier un prétendu sacrilège païen et républicain que les notables sont aujourd'hui au pilori.

« Lenoir » ne les connaissait pas puisqu'il a lui-même interpellé M. Du-clous dans le bourg pour lui demander où logeait un nommé... Duclous.

LA JOURNÉE DU 6 JUILLET 1944

Puis tout le monde est invité à monter en camion pour se rendre, semble-t-il, au hameau du Buis, à quelques kilomètres de Nantiat, puis à Compreignac. Personne n'a pu jusqu'à aujourd'hui établir une chronologie et un itinéraire précis.



Quel a été le déroulement exact de la journée? Dans quelles conditions les prisonniers ont-ils été détenus? Le mystère demeure. Une partie de la journée est sans doute mise à profit par «Lenoir» pour s'enquérir de leurs responsabilités respectives. Dans le rôle de l'accusateur public, le fils du maire de Nantiat, Louis Thomas, l'un des légaux du bourg. Dans sa déposition du

11 janvier 1956, le «capitaine Roland» affirmera que les prisonniers lui ont été amenés le 6 au matin, auquel cas ils auraient passé la journée et la nuit suivante au PC des Ramades.

D'un rapport de la direction générale de la sûreté nationale en date du 16 juin 1951¹¹⁸, il ressort que «Lenoir» aurait acquis, au fil des interrogatoires et confrontations auxquels il se livra dans la matinée du 6 juillet – notamment entre M^{me} Duclous et l'accusateur de son mari – la conviction que les habitants de Nantiat qu'on lui avait demandé d'arrêter étaient innocents. C'est alors qu'il aurait décidé d'amener ses prisonniers à l'état-major régional des Ramades et de les abandonner aux soins du capitaine FTP Félix Brissiaud alias «Roland», en charge de la compagnie d'état-major régionale, la 2 403^e.

C'est cette dernière compagnie qui a constitué le peloton qui les exécute le 7 juillet, en haut des Ramades, dans le bois formé de parcelles délimitées et fermées par d'ancestrales et pittoresques murettes de pierres sèches.

118. AJM du Blanc, dossier collectif relatif aux tueries de Magnac-Laval, du Dorat, etc.

Selon une rumeur répandue par la suite, l'abbé Lafon aurait naturellement proposé la prière des morts au moment ultime, ce qui n'aurait pas manqué de déchaîner la violence de ses bourreaux.

Là, peut être plus qu'ailleurs, les enquêteurs chargés de retrouver au moins les corps insistent sur le silence des populations interrogées. L'on ne parle pas. Ainsi, les exhumations eurent lieu le 9 février 1945 seulement, en présence du parquet de Limoges, et il a fallu attendre le 13 mars pour qu'un service religieux soit célébré devant les six cercueils et que les corps soient restitués aux familles.

Dans le rapport déjà mentionné, l'inspecteur ajoute : «*Au cours de notre enquête, nous nous sommes heurtés au mutisme; d'une part des témoins ayant eu connaissance de ces faits, et d'autre part des responsables des groupes FTP de la région...*».

Dans le réquisitoire définitif de la justice militaire de 1958¹¹⁹, en page 33, l'on peut lire que : «*La population se demande pour quelles raisons ces six personnes furent exécutées. Elles jouissaient de l'estime générale. Cinq d'entre elles n'avaient aucune activité politique. Seul Virondeau avait eu des contacts avec les services de propagande de Vichy et avait apposé quelques affiches dans son magasin*».



119. AJM du Blanc, dossier collectif relatif aux tueries de Magnac-Laval, du Dorat, etc.

CHAPITRE 2

«Le silence suppose» beaucoup de complicité.»

Pierre Filion

L'AFFAIRE BOUZAT

Au Dorat, André Bouzat, né à Saint-Bonnet-de-Bellac le 24 novembre 1900, tenait un florissant magasin de marchand drapier et faisait figure de notable. Bien que son nom ait été couché en bonne place sur la «liste de mort» de la bande des Sandlarz, le commerçant restait introuvable. Craignait-il les FTP et se cachait-il?

Il avait eu un commis dont il avait dû se séparer pour une raison que nous ignorons, un nommé Georges Brousse, natif de Saint-Léonard-de-Noblat. Nous avons déjà rencontré ce personnage dans le sillage de la sinistre fratrie.

Brousse avait rejoint le maquis de Sandlarz dès sa formation et il semblait profiter des largesses des deux frères qui en avaient fait une sorte d'adjoint zélé. À l'inverse des Sandlarz récemment arrivés au Dorat¹²⁰, il connaissait bien la région et ses habitants.

120. Trois frères Brousse étaient présents au Dorat à cette époque, dont Jean et Georges. Il est à noter qu'ils font partie d'un clan familial où l'on est tous beaux-frères, gendres ou cousins. L'on retrouve dans cette famille des noms comme Henri et Pierre Laguzet, un charron et son fils, le premier semblant être le responsable du PC au Dorat. Puis l'on trouve aussi Sauteraud (dont la sœur était bonne chez les Avignon), Collard qui était le beau-frère de Laguzet, qui lui-même était le beau-père d'un Brousse... etc.

Brousse est souvent gratifié du grade de capitaine dans les différents rapports de police ou de gendarmerie qui le concernent.

Selon ces documents, c'est bien lui qui aurait avancé le nom d'André Bouzat, avec qui il voulait régler ses comptes d'une façon ou d'une autre à la suite de son licenciement.

Bouzat avait échappé miraculeusement aux arrestations du Dorat, se trouvant ce jour-là à une quinzaine de kilomètres, dans le village de Saint-Bonnet-de-Bellac, chez sa mère qui y tenait un commerce d'épicerie. S'y cachait-il, se sachant menacé? C'était pourtant un membre de l'AS du Dorat. Le fait est confirmé par plusieurs responsables locaux de cette organisation de Résistance.

Un rapport des RG précise que *«grâce à son travail, il avait acquis une certaine fortune, c'était une famille aisée»*. Selon ce rapport, il s'affilia à la Résistance locale dès novembre 1942 – plusieurs mois avant que Lavrat n'en fasse autant à Lyon – en se mettant à la disposition de M. Durepaire, garagiste au Dorat, l'un des fondateurs du groupe AS Martial. Gaston Hyllaire, dit «Leonie» dans les Mouvements unis de la Résistance dont il était le chef régional, attestera après la guerre qu'André Bouzat a appartenu aux MUR depuis le mois de janvier 1943 et qu'il assurait la liaison entre le chef des MUR de la Haute-Vienne et son homologue de la Vienne¹²¹.

Une autre attestation du nommé Léon Rouberol alias «Bignol», chef régional du service de renseignements de la R5, fait état des services rendus par Bouzat: *«M. André Bouzat s'est mis au service de la Résistance dès novembre 1942...»*. Puis il énumère quelques-uns des éminents contacts qu'entretenait Bouzat parmi les responsables locaux des MUR, tant dans la Haute-Vienne que dans la Vienne.

121. ONAC de la Haute-Vienne, dossier posthume de Bouzat.

Sa qualité de résistant n'était donc pas douteuse, largement attestée par des responsables connus et reconnus. Rappelons que M. Avignon, le vétérinaire, qui fait partie des exécutés du Dorat, était dans une position similaire.

Dans ce contexte, nous ne voyons pas très clairement quelles étaient les motivations de Sandlarz pour «traquer» ainsi Bouzat, sachant ce que cela signifie.

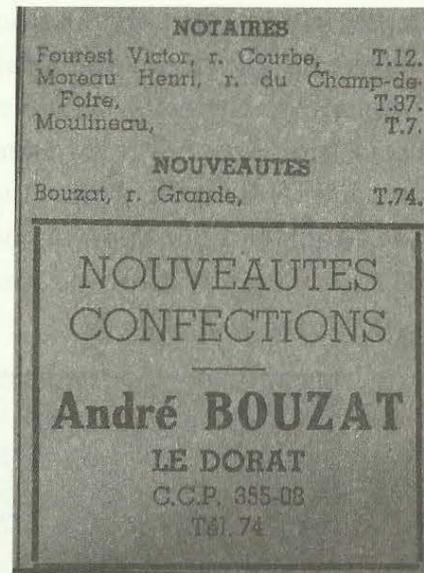
C'est donc chez sa mère, à Saint-Bonnet-de-Bellac, que Bouzat fut arrêté le 24 juillet 1944, mais, curieusement, par un groupe de FTP venant de la Charente voisine, cantonné dans le village de Montrollet, distant d'une vingtaine de kilomètres.

Nous retrouvons le «capitaine Brousse» aux côtés du responsable de ce maquis. Il était toujours là le 31 juillet, avec les mêmes complices, pour se livrer à un pillage en règle de l'épicerie de M^{me} Bouzat mère...

Ce Brousse naviguait donc entre le maquis de Sandlarz et celui de Montrollet où fut emmené Bouzat. Tenait-il enfin sa vengeance?

LE PUY MÉRIGOUT

Bouzat fut conduit au Puy Mérigout, un groupe de bâtiments de ferme posé sur une colline près de Montrollet,



agrémenté d'une solide maison bourgeoise datant du tout début du xx^e siècle, que localement l'on appelle pompeusement «le château». Ce qui ne manque pas d'alimenter la confusion avec le «vrai» château situé plus loin. C'est là le repaire de la bande de maquisards qui a terminé le travail de Sandlarz. C'est aussi là que furent découverts les restes d'André Bouzat dans une fosse creusée près de la maison, dans un sous-bois.



Le Puy Méricout en 2013

«Il fut torturé de façon abominable et exécuté le 26 juillet» conclut un rapport des RG¹²², «après avoir subi de monstrueuses tortures» selon d'autres sources¹²³. L'acte de décès dressé stipule que son corps a été découvert le 7 mars 1945, en même temps que les restes d'une dame Marie Gallanher épouse Pierrefiche, domiciliée à Montrollet, dont le seul tort était apparemment de s'occuper assidument de l'entretien de l'église.

122. ONAC de la Haute-Vienne, même dossier.

123. Cf. *Les Toulousains à la Guerre de 40*, par N. Richard, p. 156.

André Bouzat sera déclaré «mort pour la France» par le ministre des Anciens combattants par décision du 5 juin 1964.

BAUDOUT FAIT SON ENTRÉE

L'homme qui semble diriger ce maquis de Montrollet sur le terrain et qui devra, après la Libération, répondre de ce meurtre – et d'autres – devant le tribunal militaire de Bordeaux est le «lieutenant Pierre», Lucien Baudout, né le 9 novembre 1910 à Cahors et décédé à Biarritz le 29 août 2000. Pour l'heure, nous le trouvons à Montrollet venant de Peyrat-de-Bellac où il s'est installé en janvier 1943 en achetant une maisonnette¹²⁴. Localement, il entre-tient une réputation, celle d'être un ancien inspecteur de police. En réalité, il exerçait la profession de simple gardien de la paix à la préfecture de police de Paris. Ses notes font apparaître un sujet paresseux et si peu investi de sa mission que ses chefs craignaient qu'il ne contamine ses collègues.¹²⁵

L'on ignore pourquoi il choisit la Haute-Vienne comme point de chute en quittant Paris. Il arrive à Saint-Bonnet-de-Bellac, peut-être accompagné de son épouse, Paule Peyrie, mais à coup sûr de leur fille Lucette-Pierrette¹²⁶. Lorsqu'il énoncera ses titres dans la Résistance, il précisera qu'il était à ses débuts: «Capitaine chargé du service B du 2^e sous-secteur Nord (Bellac-Blond)». Le voilà

124. Avant son arrivée à Montrollet, il cantonnait avec une petite bande en bordure de la forêt d'Étagnac, au lieu-dit «Fayards». Il venait lui aussi de Paris.

125. AJM du Blanc, dossier Baudout.

126. Il avait épousé Paule Peyrie à Auch en 1935 et ils divorceront le 2 décembre 1944. Leur fille, née de cette union en 1935 à Agen, est décédée à l'âge de 7 ans à l'hôpital de Limoges le 2 juillet 1943.

donc sous les ordres théoriques de Gilbert Lavrat, même si les RG prétendront ultérieurement que le maquis de Montrollet se trouvait sous les ordres du « commandant Bernard » (le futur « colonel Bernard » de Pressac, en Charente.). Mais c'est encore le tout puissant Bricout qui l'a remarqué et pris en sympathie.

Le « service B » FTP, dont Baudout alias « Pierre » est le chef, est chargé d'établir la liste des collaborateurs avérés, des miliciens et des simples suspects. Il semble qu'il ait étendu son rôle jusqu'aux arrestations et aux éliminations. Voilà donc le « lieutenant Pierre » étrennant son nouveau service par l'arrestation, la torture et l'exécution sommaire d'un résistant de l'AS !

La situation géographique de Montrollet, sis aux confins de tout ce que la Haute-Vienne et la Charente limousine comptent de groupes de FTP sous les ordres du même état-major régional, lui confère un intérêt stratégique certain. Par ailleurs, l'on sait qu'à l'automne 1943, « Bernard » est venu recruter une partie de ses premiers effectifs dans la région de Blond. De surcroît, la Charente limousine, dans laquelle se trouve Montrollet, est théoriquement passée sous l'autorité de « Bernard » vers le mois de juin 1944.

Enfin, c'est le « commandant Bernard » qui gagne la sympathie du lieutenant « Pierre » et l'entraîne dans son sillage jusqu'à assurer de terribles responsabilités si l'on considère son palmarès en matière de vols, de malversations diverses et d'assassinats. Un fidèle d'entre les fidèles ?

Nous retrouverons le « lieutenant Pierre » à Saint-Yrieix en août 1944, quand il aura été nommé par la hiérarchie FTP chef de la sûreté FFI de Limoges. C'est en cette qualité qu'il fera supprimer un autre membre de l'AS, une affaire aussi sordide que celle de Bouzat.

BAUDOUT ÉLIMINE TOUTES SORTES DE GÊNEURS

Gaston Bordenave, né à Paris le 5 août 1906, tient une maroquinerie à Saint-Yrieix. Charles Michel, le responsable local de l'AS, témoignera¹²⁷ de son appartenance à la Résistance depuis 1943. Sa maîtresse supposée, une nommée Odette Le Lan, « *femme de mœurs faciles* » selon les renseignements de la police, se trouve alors à Saint-Yrieix, et c'est là, semble-t-il, qu'elle rencontre un nouvel amant, le « lieutenant Pierre ». L'obstacle que constitue l'ancien ne lui semble pas insurmontable, car elle le dénonce à « Pierre », qui le fera fusiller après un jugement expéditif le 25 août 1944, soit quatre jours après la libération de Limoges. Il est vrai que le couple Baudout Le Lan s'était formé bien avant la libération du département et il n'est pas douteux que la qualité de policier FFI de Baudout a favorisé l'élimination de son ancien rival.

Odette Le Lan a trouvé le protecteur dont elle rêvait¹²⁸, un chef craint et l'on peut comprendre qu'il le soit. Elle ne va plus le quitter, on la retrouve à ses côtés lorsque qu'il est nommé à la direction de la sécurité d'Angoulême que vient de libérer « Bernard » devenu colonel. Les deux hommes étaient devenus inséparables. C'est dans l'ombre

127. ADHV, 184W46, déposition notamment relative à la relation de Bordenave avec Odette Le Lan. La mention « mort pour la France » sera toutefois refusée à Bordenave.

128. Lucien Baudout l'épousera en secondes noces le 21 août 1945 à Paris, et ils finiront leurs jours paisiblement, ensemble, à Biarritz 60 ans plus tard. Un rapport des RG précise que Baudout et Odette Le Lan se seraient connus à Toulouse en 1940, lors de l'exode. Mais, faute d'autres éléments, nous ne saurions situer le moment exact où ils se sont mis en couple. Ils sont déjà ensemble à Montrollet. Odette ne fut-elle la maîtresse de Bordenave que plus tard ? Elle avait primitivement épousé un nommé Desprez dont elle vivait séparée depuis 1935.

de «Bernard» que «Pierre» bousculera les étapes de l'avancement et deviendra rapidement le «commandant Pierre» puis, pour finir, le «lieutenant-colonel Pierre».

AS ET FTP

L'antagonisme qui opposait les membres des Francs-Tireurs et Partisans à ceux de l'Armée secrète pouvait aller jusqu'à de telles extrémités. Les FTP n'ont pas été avarés de menaces et d'excès, au point d'instaurer un climat de peur, même après la Libération, au moment où la justice s'intéressait à ces meurtres.

Nous n'évoquerons pas immédiatement la célèbre affaire des officiers de l'AS assassinés à Chamberet (Corrèze) par un nommé Burillon alias «Charlot», présenté par Guingouin comme «un milicien infiltré». Abandonnant par la suite cette version farfelue, il fera de lui «un électron libre du PC», responsable de la série de meurtres apparaissant en filigrane de ce qui deviendra «l'affaire Guingouin».

D'autres cas n'apparaissent pas au grand jour avec autant de publicité, et pour cause, tel celui de Perochon, un garde du 5^e régiment de la Garde exécuté le 2 août 1944 en compagnie de trois de ses camarades, Framezelle, Devillard et Petit. Ils sont arrêtés par les FTP bien qu'ils soient munis de documents attestant qu'ils sont en mission pour le compte de la résistance ORA/AS. Perochon¹²⁹ venait d'ailleurs de dévaliser un entrepôt de brodequins de la Milice et avait fait bénéficier l'AS de Granmont du fruit de l'opération. Les quatre corps seront retrouvés dans une fosse commune près de Saint-Martin-de-Terressus où les gardes ont été abattus. Les conséquences sanglantes de l'antagonisme

129. Mention «mort pour la France» accordée.

AS/FTP, transparaissant tout au long de notre enquête, seront souvent présentées comme des «bavures».

Voici la conclusion des services de police rendant compte de l'affaire au préfet en 1947:

«Le groupe FTP qui a surpris les gardes était organisé et hiérarchisé. Il serait particulièrement hasardeux et imprudent de mettre actuellement au grand jour cette affaire qui, si elle se concluait par l'arrestation des coupables, amènerait inmanquablement des réactions très vives, voire violentes, qui trouble-raient l'ordre public. Enfin, cette affaire risquerait d'attiser les différends assez graves qui ont existé et continuent d'être entre les éléments AS et FTPF.¹³⁰»

Insistons sur le fait que nous sommes en 1947...¹³¹ Dans ces conditions, «Pierre» aurait bien tort de craindre la justice de la Libération dont il est lui-même, quelque part, la cheville ouvrière. Il lui suffit de surfer sur la vague de peur qu'il participe à entretenir. La préoccupation première des autorités en place est manifestement de «ne pas troubler l'ordre public». Mais cet ordre public est au seul bon vouloir d'un Lucien Baudout ici, d'un «capitaine Albert» ailleurs (ce dernier est chef de la sureté à Bellac).

*Un policier FTPF
posant devant
sa traction.*



130. ADHV 986W140.

131. Voir note additive en fin de volume, page 351, sur les rapports AS/FTPF.

LA CONSÉCRATION EN MARCHÉ

Occupant, au 23 de l'avenue Wilson, les locaux fraîchement laissés vacants par le Sipo/SD allemand d'Angoulême, le « commandant Pierre » et sa maîtresse vont mener une vie de château. Cette dernière bénéficie d'un accès quasi illimité à la caisse du service, sans avoir à justifier les prélèvements d'espèces alimentant son train de vie dispendieux.



Pierre Baudout et
Odette Le Lan.

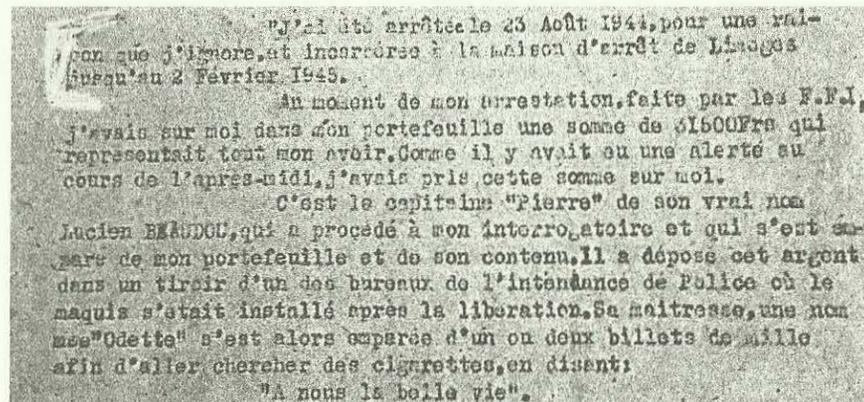
Là encore, le « commandant Pierre » – que l'on distingue en compagnie d'Odette Le Lan, à Angoulême, sur cet unique mais mauvais document provenant du journal *L'Époque* – va s'octroyer le pouvoir absolu de vie ou de mort sur les Charentais qui auront le malheur de lui tomber entre les mains sous un prétexte ou un autre. C'est un véritable régime de terreur qu'il va instaurer dans sa juridiction, personne ne souhaitant contrarier son action, et surtout pas le commandant de place, son complice et ami le « colonel Bernard ». Il rançonne sans la moindre retenue ceux qui lui sont amenés dans les ex-locaux du Sipo/SD, dont il utilise les sous-sols de la même manière que ses prédécesseurs. Une différence cependant : quand l'on paye, l'on est (parfois) libéré et lavé de toutes les accusations de collaboration, qui ont été souvent inventées. C'est le régime du « commandant Pierre »... Mais préventivement, l'on est battu sans retenue par ses sbires, parfois assassiné, c'est selon.

Les délires du « commandant Pierre », parfaite copie d'un agent du NKVD, l'amènent à le faire rêver de transformer l'immeuble de l'avenue Wilson en « petite Loubianka »...

« Je ferai en Charente un nouveau Katyn auprès duquel l'autre ne sera rien !¹³² »

C'est avec ces propos significatifs qu'il inaugure ses nouvelles fonctions. Le ton est donné, qu'il confirmera en déclarant au fonctionnaire, ancien résistant, mis en place par le gouvernement du général de Gaulle, qu'il a convoqué :

« Sachez que mes maîtres, à moi, ce n'est pas de Gaulle, mais Staline et Marty !¹³³ »



« À nous la belle vie ! ». Cet extrait de la déposition d'une personne incarcérée à la Libération est recueillie en 1947 par le commissaire Giudicelli, de Limoges. Elle illustre sobrement le passage à Limoges du couple Lucien Baudout-Odette Le Lan (ADHV).

Bien que notre propos ne soit pas d'évoquer la Charente, il convient d'y faire ce détour pour bien cerner la personnalité de celui qui, de simple cadre du maquis à Montrollet, sera hissé à d'incroyables fonctions de justicier-policier

132. Les informations qui suivent sont extraites du journal *L'Époque* du 27 septembre 1949.

133. André Marty, dirigeant du PC exclu en 1952, s'illustra aussi par des méthodes excessivement répressives durant la guerre d'Espagne (d'où son surnom de « boucher d'Albacete »).

de façon très éphémère à Limoges, puis plus longuement à Angoulême lorsque son chef, le « colonel Bernard », y sera nommé à des fonctions encore plus élevées et qu'il accompagnera avec, entre autres, son acolyte Brousse.

UN TÉMOIN DE LA LIBÉRATION D'ANGOULÊME SOUS BAUDOUT

Un nommé Félix Sanguinetti, de Cognac, en Charente, laissera un témoignage terrifiant de son séjour forcé entre les mains de la bande de Baudout. Ce récit, publié par le journal *l'Époque*, est une bombe lancée à la face des communistes par le rédacteur en chef gaulliste, l'ancien des Forces françaises libres Jean-Louis Vigier. Une histoire qui tombe à pic dans un contexte tendu, les différentes mouvances résistantes n'allant pas tarder à s'entredéchirer (« l'affaire Guingouin » éclatera cinq ans plus tard.)

Félix Sanguinetti, un résistant gaulliste qui a réussi à échapper deux fois aux Allemands, est arrêté une nouvelle fois le 1^{er} septembre 1944, à Barbezieux, par les FFI cette fois. Gardé à vue sur place, il est remis au service du « commandant Pierre » le 10 du même mois. Là, son dossier examiné, il est sur le point d'être relâché, rien ne pouvant lui être reproché. Mais le « commandant Pierre » intervient et l'invective :

— *Vous avez dit « merde » à mon ami Reichmann ! »*

Félix Sanguinetti fait alors valoir qu'il n'a pas l'intention de se laisser importuner par des gens ayant rejoint la Résistance il y a seulement quelques jours, et il propose de fournir la caution de deux officiers d'active quant à sa propre conduite. Voilà qui déchaîne la colère du « commandant Pierre » :

— *Qu'est-ce que c'est que ces officiers d'active ! Ou des « Bir-Hacheim » ou des « Foch¹³⁴ » ! Un tas de salauds auxquels je fous une bande de mitrailleuse dans le dos à la première occasion ! »*

Puis, comme si cela n'était pas suffisant :

— *Vous ne savez pas où vous êtes ! De Gaulle, Koenig et compagnie je les emmerde ! Je n'ai qu'un patron, c'est Staline !... Vous serez fusillé demain matin à sept heures, pour l'instant, vous descendez à la cave. »*

Sanguinetti de préciser alors : « Nous étions 23 dans l'ancienne cave de la Gestapo, la moitié de la cave était encombrée de charbon, le reste par des corps de gens assommés qui gisaient les yeux fermés et la tête violette des coups reçus. De temps en temps, une équipe de communistes arrivait et cognait sur tous ceux qui paraissaient valides. Le résultat était vérifié par le commandant « Pierre » et le capitaine « Émile ». »

Nous ne livrerons pas l'intégralité de la déposition de Félix Sanguinetti qui s'en tirera assez bien. Contrairement à d'autres qui disparaîtront à jamais sans avoir comparu devant une quelconque juridiction, alors que les tribunaux de la Libération fonctionnaient déjà à Angoulême. Voici seulement un dernier passage qui en dit encore long sur les méthodes du nouveau maître des lieux :

« Dans la cave du commandant « Pierre », je suis le seul qui n'ait pas été martyrisé. Il y avait bien des gens complètement innocents arrêtés par erreur qui l'ont été. Une jeune fille de dix-huit ans accusée d'avoir eu des relations avec les boches a été battue comme plâtre jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'elle était vierge. Trois FFI soupçonnés à tort, ont été laissés à moitié morts sur le carreau. Un garagiste qui gisait à mes pieds et qui n'avait eu qu'un tort qui est celui d'avoir voulu concurrencer

134. Deux fameuses formations du maquis AS de la Charente.

«Pierre», mais avec moins de mitraillettes que lui, a mis dix heures à pouvoir parler après la raclée qu'il avait reçue... etc.»

En atterrissant à Cognac en 1945, le général de Gaulle ignorait sans doute le parcours du «commandant Pierre», qui n'hésite pas à le rencontrer pour plaider sa cause contre celle de «Bernard». Et pour gagner une confiance qui fera de lui un colonel (seulement un lieutenant-colonel?). C'est encore grâce à ses intrigues qu'il se verra enfin nommé «délégué du 2^e bureau de l'état-major national FFI (sécurité militaire) pour les IX^e et XVIII^e régions», étendant ainsi ses prérogatives de Poitiers jusqu'à Bordeaux¹³⁵ !

Baudout sera quand même rattrapé par la justice et un jugement concernant seulement l'affaire Bouzat est rendu en 1959, jugement qui, d'ailleurs, n'établit pas formellement que le crime commis par Baudout n'a pas été perpétré «dans l'intérêt de la Résistance» (!?). Ce qui lui permet de bénéficier de l'article 20¹³⁶ de la loi d'amnistie du 6 août 1953... Il coulera donc une paisible retraite à Biarritz, jusqu'à sa mort en 2 000. Les lois d'amnistie de 1951 et 1953, et c'est naturel, n'ont pas profité qu'aux condamnés pour faits de collaboration.

Mais les recherches méritent d'être poursuivies sur Baudout¹³⁷, dont le nom surgit parfois de façon inattendue

135. Il apparaît que finalement, «Bernard» lâchera son ami «Pierre», qu'il qualifiera ni plus ni moins de «gestapiste» quand la justice s'intéressa à lui.

136. L'article 20 concerne les faits liés à la Résistance.

137. L'historien Philippe Bourdrel s'est aussi intéressé à Lucien Baudout et il cite le témoignage d'un commissaire de police encore en poste lors de la libération de Cognac, M. Bonnet. Ce dernier, résistant et offrant toutes les garanties voulues, sera lui aussi arrêté par le service de sécurité de Baudout. Le commissaire connaîtra la cave à charbon de la rue Wilson. Ph. Bourdrel rapporte qu'il a été très longuement et très violemment frappé par les sbires de Baudout, qui n'eurent de cesse de se recommander de Staline... (*L'Épuration sauvage*, page 399).

dans d'autres affaires criminelles.

C'est, par exemple, un capitaine de corvette domicilié près d'Ambazac qui est enlevé et exécuté sommairement sans que l'on ne sache très bien dans quelles conditions ni par qui. Son corps ne sera jamais retrouvé. Il aurait été arrêté par quatre individus circulant dans une Peugeot grise... Quoiqu'il en soit, le préfet de la Haute-Vienne dut batailler contre le maire communiste d'Ambazac pour que la mention légalement décernée «mort pour la France» soit bien inscrite en marge de son acte de décès après la guerre.

Il reste de cette affaire ce courrier du 7 décembre 1948 du préfet de la Haute-Vienne, Rix, adressé à Boursicot, commissaire du gouvernement à Limoges au moment de la Libération :

«Mon cher camarade et ami.

«En réponse à votre lettre du 18 novembre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai donné l'ordre formel au maire d'Ambazac de m'expédier, d'urgence, à moi-même un acte de décès de M. Domenjod avec la mention «mort pour la France» qui lui a été attribuée par le ministère de la Marine.

«J'ai d'autre part lu avec attention le dossier qui se trouve à la préfecture sur l'affaire Domenjod. Il semble que l'information ait été clôturée par une ordonnance de non-lieu du procureur de la République de Limoges en date du 14 juin 1946, notamment parce qu'il avait été impossible de retrouver un certain capitaine Pierre dont l'identité véritable serait Baudout.

«Ce personnage-là, que je connais fort bien est très facile à retrouver si l'on veut bien le retrouver, son adresse actuelle serait en effet : Lucien Baudout, 3 rue de Vaucanson à Paris. Etc.»

Inutile de préciser que le nom du colonel «Pierre» n'a pas émaillé les chroniques épiques et héroïques des com-

CHAPITRE 3

«Méfions-nous des entraînements de la sensibilité ! On commence par plaindre les assassins et par un enchaînement fatal on finit par s'apitoyer sur les victimes...»

André Frossard

DES CHEFS TRÈS LIÉS ENTRE EUX, DES MÉTHODES TRÈS RESSEMBLANTES

Le Puy Mérigout ne nous a pas livré tous ses secrets et nous devons y associer le château de Montrollet. Ce dernier se présentait comme une respectable bâtisse, avec sa chapelle aux curieuses tours crénelées à la mode néo-médiévale du XIX^e qui l'ornaient encore avant la guerre. Elle témoigne, avec le corps de bâtiment, comme le montrent les cartes postales anciennes, de ce que pouvait être le château peu après sa « remise en architecture » vers 1875. Il reste par ailleurs assez austère.

Aujourd'hui, après plusieurs péripéties et changements de mains, ce château n'est quasiment plus que ruines, que l'on devine sous une végétation qui termine doucement de l'engloutir.

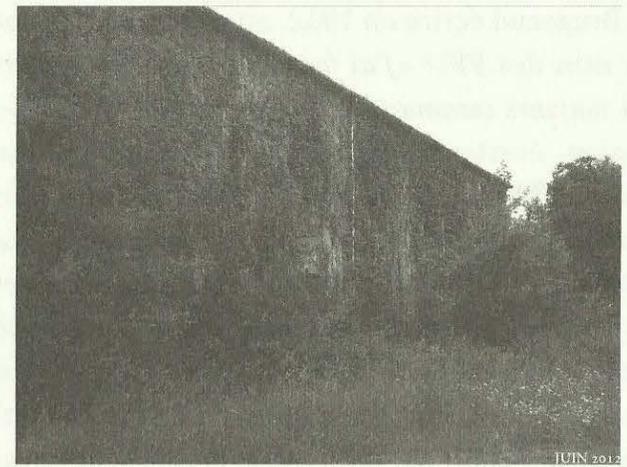
Cependant, quand l'on fait allusion au « château », c'est la coquette maison bourgeoise que nous avons déjà évoquée et qui se dissimule dans la verdure au sommet du Puy Mérigout dont il est question. C'est dans ce « château du Puy Mérigout » que s'installent Baudout et sa troupe.

Il semble que ce secteur ait pris une importance qu'il est encore difficile d'évaluer avec précision, car les traces du passage d'autres formations subsistent dans les archives. Quelle attraction pouvait exercer cette position ?

Montrollet siège au centre d'un quadrilatère borné au nord-ouest par Pressac, un autre château que l'on sait être le fief du « colonel Bernard » ; au nord-est par Bellac, qui fait partie du secteur d'influence du « commandant Georges », en liaison avec « Bernard » ; au sud-ouest par Saint-Junien, la ville rouge, connue pour être un centre actif du maquis ; au sud-est par Ambazac, un moment PC de « Georges », et le camp FFI/AS de Granmont. Montrollet est aussi bordé par la forêt de Brigueuil qui abrite d'importants effectifs FFI. Ce large secteur nord de la Haute-Vienne couronne la ville de Limoges, qui semble être une frontière (infranchissable ?) entre le nord et le sud du département. Le sud, c'est le fief quasi exclusif de Georges Guingouin, sur lequel il règne sans partage et avec une efficacité indiscutable, sans beaucoup se soucier, semble-t-il, de ce qui se passe au nord de Limoges, secteur sur lequel son emprise est quasi inexistante.



Le château de Montrollet encore flanqué de ses deux pavillons...



... et dans son état actuel (2012) : les pavillons ont disparu tandis que la végétation le dévore doucement.

L'ÉTRANGE 2 401^E COMPAGNIE FTP ET SON ÉNIGMATIQUE CHEF

La 2 401^e compagnie FTP, que nous avons déjà rencontrée à Nantiat, est une mystérieuse unité en ce sens qu'il est nécessaire de réunir une foule de documents pour tenter de seulement comprendre qui la commandait. Ce que, au bout du compte, nous ne pouvons que supposer. Selon les organigrammes, trois hommes semblent être placés, à sa tête : Pierre Dintras alias capitaine « Lenoir », André Jouhanneau¹³⁸ et Henri Brugeaud alias « Henri ». À la lumière de ce que nous savons du fonctionnement de l'organisation FTP, tous les trois semblent assumer simultanément le commandement.¹³⁹

138. C'est sans doute en tant que commissaire aux effectifs de cette compagnie – investi d'un rôle purement politique – qu'il apparaît après la Libération dans certains documents, comme le « commandant » de cette fameuse 2 401^e compagnie.

139. Le principe du commandement tricéphale est décrit dans le tableau

Brugeaud écrira en 1952, attestant de sa propre activité au sein des FFI: «*J'ai formé la 2 401^e compagnie FTP que j'ai toujours commandée jusqu'à la Libération*¹⁴⁰». Cette affirmation écarte formellement le capitaine «Lenoir», celui-ci n'étant plus de ce monde pour apporter une éventuelle rectification. Elle contredit nombre de dépositions de simples FTP du rang qui, décrivant succinctement leur parcours au maquis pour l'obtention de la carte de combattant volontaire de la Résistance¹⁴¹, se présentent comme «membres de la 2 401^e compagnie FTP sous les ordres de Dintras alias Lenoir»... Or, lors de la «mise au propre» de ces déclarations par les organes liquidateurs des anciennes unités FFI entre 1947 à 1955, tous les passages concernant le capitaine «Lenoir» sont supprimés, au profit de celui qui semble avoir été un moment seulement son adjoint, Henri Brugeaud.

Il n'est pas douteux que si «Lenoir» a effectivement commandé la 2 401^e compagnie FTPF, il a également «grenouillé» en Corrèze dans d'autres sphères sortant nettement d'un tel cadre. En effet, il a eu là-bas des contacts avec des gens pratiquant un double jeu sur le fil du rasoir, ce qui sera attesté et reconnu comme une mission assurée «dans l'intérêt de la Résistance» par Guingouin lui-même après la Libération¹⁴². Les activités occultes de «Lenoir» seraient-elles à l'origine de l'occultation de son rôle dans le maquis proprement dit?

En bref, un très énigmatique personnage dont l'histoire retient essentiellement qu'il est tombé en août 1944 en

de la page 91. Voir aussi note en fin de volume, page 315, sur l'organigramme des unités FTP.

140. ONAC de la Haute-Vienne.

141. ONAC de la Haute-Vienne, la fameuse CVR

142. Nous enquêtons encore sur cette délicate affaire qui sort du cadre de cette étude.

combattant les Allemands. Une stèle a été érigée très tardivement sur les lieux mêmes, à Belleix, sur la commune de Blond.

Quoiqu'il en soit, «Lenoir» est à nouveau mentionné après la Libération quand la police enquête sur la disparition d'un nommé Marcel Thomas et de son épouse, tous deux de Glane¹⁴³. Ils ont été arrêtés par les FFI dans la nuit du 24 au 25 juillet 1944, mais libérés le 25 en fin de matinée. Thomas a de nouveau été arrêté le lendemain à 6 heures par le lieutenant Madigou, de la 2 407^e compagnie FTP, et conduit à Peyrilhac où il a été confié à la 2 401^e. Comme il est de règle après la Libération, Brugeaud et Jouhanneau ont déclaré à la police, en qualité de «commandants de cette compagnie», ne rien savoir des hommes qui ont pris en compte le sieur Thomas.

Pourtant, le rapport de police de 1945 précise que c'est bien la 2 401^e compagnie qui a pris livraison de Marcel Thomas et qui, pour une raison inconnue, l'a emmené à Montrollet. Les policiers ajoutent: «*Là, un groupe FTP inconnu l'aurait réclamé et aurait envoyé des hommes pour le chercher*». Et il fut exécuté.

Les restes de Marcel Thomas gisent encore aujourd'hui sous quelque taillis autour du Puy-Mérigout. Le lieu exact reste un mystère.¹⁴⁴

Pierre Laurent, quant à lui, est l'époux de la receveuse des postes de Nieul. Il est âgé de 46 ans, actif au Secours national. Exerçant la profession de contremaître, il est membre de la délégation spéciale de la commune – qui

143. ADHV.

144. Le cas de son épouse est plus trouble encore. Elle sera également confiée à «Lenoir» par un nommé Camille Darnajoux, son chauffeur, qui l'a arrêtée le 31 juillet. Le rapport de police conclut que ce dernier a certainement exécuté Mme Thomas.

remplace le conseil municipal et qui a été mise en place par Vichy – et ses sentiments favorables au maréchal Pétain ne semblent pas douteux, bien qu’aucun fait de « collaboration » ne puisse lui être reproché, comme la majorité des membres des délégations spéciales des communes de cette époque.

C’est fin juillet 1944 qu’un nommé Mondy, FTP à la 2 401^e compagnie, reçoit du capitaine « Lenoir » l’ordre de s’assurer de la personne de Laurent. Avec quelques camarades, il va l’arrêter à son domicile de Nieul.¹⁴⁵

Les gendarmes de la brigade de Nieul, enquêtant en 1948 et 1949 dans « l’intérêt des familles » sur le sort de Laurent, auront beaucoup de mal à reconstituer ses derniers instants.

Ils auditionnent notamment les responsables de la 2 401^e compagnie FTP, dont Henri Brugeaud, adjoint de « Lenoir » au moment des faits, qui déclare que la compagnie stationnait encore à la ferme de l’Âge de Saint-Jouvent où plusieurs personnes furent exécutées. Nous avons trouvé les actes de décès de dix d’entre elles. Mais toujours à la fin de juillet ou au début d’août¹⁴⁶, selon les déclarations de Brugeaud, la 2 401^e change d’emplacement et va s’installer à Montrollet, emmenant ses prisonniers, dont Pierre Laurent.¹⁴⁷

Les dépositions sont unanimes : Laurent a bien été transporté à Montrollet, il n’en n’est pas revenu et l’on n’a jamais retrouvé son corps. Notons simplement que, comme

145. ADHV, déposition de Mondy (Albert), sabotier demeurant à Chapelat.

146. ADHV, déposition de Brugeaud du 18 novembre 1949. Il situe ce changement de cantonnement au début d’août. Rappelons que Lenoir a été tué le 7. A-t-il donc déménagé lui aussi ?

147. La présence de la 2 401^e à Montrollet est également attestée par Roger Chastaing dans *Des FTP limousins au combat*, page 73.

dans le cas Marcel Thomas, Henri Brugeaud précise¹⁴⁸ :

« Après notre arrivée à Montrollet, une voiture est venue chercher Laurent. Les occupants de cette voiture avaient un ordre du haut-commandement de la région R5. J’ai remis le prisonnier et j’ignore totalement ce qu’il est devenu. »

Voilà encore de mystérieux personnages qui surgissent à point nommé pour orienter l’enquête dans d’autres directions. Bien sûr, elle n’est pas allée plus loin que Montrollet.

Il n’est pas possible d’affirmer que Montrollet était devenu le siège de la « justice » FFI¹⁴⁹, plusieurs exécutions du même genre ayant eu lieu simultanément près de Blond et de Saint-Jouvent. Pourquoi Marcel Thomas a-t-il été emmené à Montrollet, alors qu’il était bien plus simple de le supprimer sur place ? Devait-il comparaître devant quelqu’un en particulier ? Cette histoire de « *maquis qui le réclamait* » apparaît bien comme un échappatoire permettant de ne pas endosser la responsabilité de sa disparition et d’empêcher de situer sa tombe, en bref de brouiller les pistes.

Pour en terminer avec les passages d’unités FTP à Montrollet, citons la déposition d’un certain sous-lieutenant Soury alias « La Broussaille », un proche de « Lenoir », qui déclare « *avoir été nommé adjudant-chef et commissaire technique en juin 1944 par feu Dintras, ex-capitaine Lenoir, puis nommé sous-lieutenant au début d’août 1944 à Montrollet par le commissaire technique régional...*¹⁵⁰ ».

148. ADHV, déposition de Brugeaud du 23 décembre 1948.

149. Un habitant d’une dépendance de l’ancien château, présent sur place en 1944, assure qu’à la demande des familles, les gendarmes ont recherché des corps vers 1965 derrière l’étang du château, mais en vain (témoignage recueilli lors de notre enquête sur les lieux).

150. ONAC de la Haute-Vienne. Le « commissaire technique » est une fonction spécifique aux unités de FTP formées par le Parti communiste ; il a comme le CE, semble-t-il, un rôle politique dans l’unité.

Enfin, un dernier cas connu d'exécution sommaire injustifiable ayant eu pour cadre Montrollet, son château ou son Puy-Mérigout, concerne un sur-veillant du groupement de travailleurs étrangers (GTE) d'Aixe-sur-Vienne, âgé de 40 ans. Cet homme nommé Joseph Busch, encore un réfugié du Bas-Rhin, demeurait à Saint-Barbant, tout près de Montrollet, sera déclaré « mort pour la France » sur décision du ministère des Anciens Combattants du 2 juin 1954. Il aurait été exécuté « par méprise ».

En marge de son acte de décès, l'on relève une mention additive: «*Était soldat des Forces françaises de l'Intérieur*»... Décidément! Cet acte, dressé à la suite d'un jugement déclaratif, situe sa mort le 25 juillet 1944. Il aurait été reconnu dans le tramway arrêté à la gare des Tuilières – non loin d'Oradour-sur-Glane – par des maquisards espagnols du Puy-Mérigout qui effectuaient là un contrôle d'identité. Pour eux, c'était un gardien du camp de travailleurs étrangers d'Aixe-sur-Vienne, dont ils s'étaient récemment «échappés».¹⁵¹

Il semble que le corps de Joseph Busch repose encore lui aussi sous quelques taillis près du château, sans que l'on puisse savoir pourquoi il a été assassiné.



Une cartouche de mitraillette de calibre 9 mm parabellum retrouvée au moulin de la Vallée en 2012. Le culot nous informe sur son origine: y figurent le calibre et les initiales du fabricant (« W.R.A. » pour Winchester Repeating Arms). Il s'agit de munitions américaines fabriquées pour l'Angleterre pendant la guerre et parachutées aux maquis. Elles étaient conditionnées par 50 dans des boîtes en carton comme celle qui figure ci-dessous.



151. SGA, Service historique de la défense, dossier Busch (AC 21, P 36131).

CHAPITRE 4

«*Que celui qui n'a pas de mémoire ne dise pas de mensonges.*»

Proverbe corse.

LA PRÉVÔTÉ MILITAIRE AUXILIAIRE FFI DE LIMOGES

La presse de la Libération donne aux Limougeauds la description d'un nouveau service de police des FFI. *Le Combat des patriotes* du 23 septembre 1944 définit sa mission :

«La police militaire FTFP qui a la lourde tâche de débarrasser Limoges des traîtres et collaborateurs qui s'y cachent encore, est installée rue Édouard-Vaillant, où elle a voulu créer un foyer destiné aux loisirs de son personnel... À l'issue du banquet d'inauguration, qui réunit tous les responsables de la police FTFP et leurs hommes, le commandant Marcel, intendant de police de Limoges, s'adressant aux FTFP¹⁵² présents, exposa les espoirs qu'il place dans cette nouvelle police, et aussi les dures conditions morales que les hommes qui la constituent doivent remplir: " Je veux des hommes au-dessus de la moyenne ". Le commandant Paul, de l'EM départemental, répondit à ceux qui objectaient que la première place au combat est sur le front. Il reste à chasser les hitlériens restés ici, et ce n'est pas une petite tâche: " Notre EM régional est aussi fier de ceux qui restent pour combattre l'hitlérisme à Limoges que de ceux qui vont le combattre à Berlin. " »

152. Il est symptomatique de constater que le journaliste n'écrit pas «FFI», comme il le devrait, mais «FTPF».

Nous allons voir comment ces «*hommes au-dessus de la moyenne*» allaient faire plier les «*hitlériens*» restés dans nos rues...

C'est manifestement et logiquement Fernand Bricout qui a nommé, ou imposé Lucien Baudout comme chef de la sécurité à Limoges le 21 août 1944, dès la libération de la ville.



Roger BASSOMPIERRE "le Marin"

C'est tout aussi logiquement que le «colonel Bernard» lui a soufflé à l'oreille le nom de son ami le «commandant Pierre». Mais l'on sait que «Bernard» a rapidement dû abandonner le projet de se maintenir à Limoges, même si le 21 août 1944, ses hommes ont été les premiers à pénétrer dans l'hôtel de la Paix, siège des autorités allemandes. Avec son ami «Pierre», il prend la direction d'Angoulême, non

sans en vouloir à Guingouin. On lui a volé sa victoire à Limoges et c'est le Parti qui l'oblige à céder le pas «au Grand». Mais le temps de sa revanche viendra ! Quant à lui, Baudout n'est resté à la tête de la sécurité militaire de Limoges que 10 jours.

Le successeur de cet éphémère intendant de police est un nommé Emmanuel Dreyfus alias «commandant Marcel»¹⁵³. Nous ne savons que peu de chose sur sa personne et sur ceux qui vont se succéder auprès de lui. Nous trouvons cependant sa trace, nous l'avons vu, comme membre du «service B» en janvier 1944 près du Dorat, à

153. Un professeur d'anglais de Châtelleraut, dans la Vienne.

La Perrière, le fameux château¹⁵⁴ où se sont rassemblés des réfractaires au STO. De fait, ce sont souvent les cadavres traînant dans leur sillage qui permettent de suivre à la trace ces hommes aux responsabilités démesurées et de glaner sur eux quelques informations. Les membres de la police FFI de Limoges étaient unanimes pour affirmer que ce n'était pas le «commandant Marcel» qui commandait réellement, mais son adjoint, un nommé Roger Bassompierre¹⁵⁵ alias «le Marin». C'est un homme de Guingouin, un réfugié de l'Est lui aussi, surnommé «Roger de Farsac»¹⁵⁶, au maquis dans le secteur de Saint-Julien-le-Petit – Châteauneuf-la-Forêt – Eymoutiers depuis 1943. Cette police FFI, officine assez trouble, intéresse les communistes et bien entendu Guingouin, qui ne voit pas d'un très bon œil la mainmise de l'appareil du Parti sur ce poste clef. Tenir cette police, c'est tenir Limoges. Cette tentative de s'assurer d'une manière exclusive de ce genre de postes est symptomatique de l'action des communistes à la Libération. Une sorte de motus vivendi se traduit finalement par une cohabitation dans la police FFI entre les hommes de Guingouin et ceux de Bricout. La répartition des postes s'y avère naturellement complexe. L'on trouve d'abord un homme de Saint-Junien, un «commandant Albert», un membre du fameux service B dépendant du maquis «Bernard», qui se présente comme «adjoint au commandant Marcel». Mais l'on trouve aussi un nommé Jacques Mirovitch¹⁵⁷, alias «Miro» ou encore

154. Entre Oradour-Saint-Genest et Thiat, déjà cité p. 32.

155. Il est né le 19 avril 1915 à Hayange, en Moselle, où il est retourné après la guerre pour y tenir un bar. Durant l'occupation, il s'était réfugié à Farsac, près d'Eymoutiers.

156. Archives de l'ONAC de la Haute-Vienne, attestation de G. Guingouin qui le nomme ainsi.

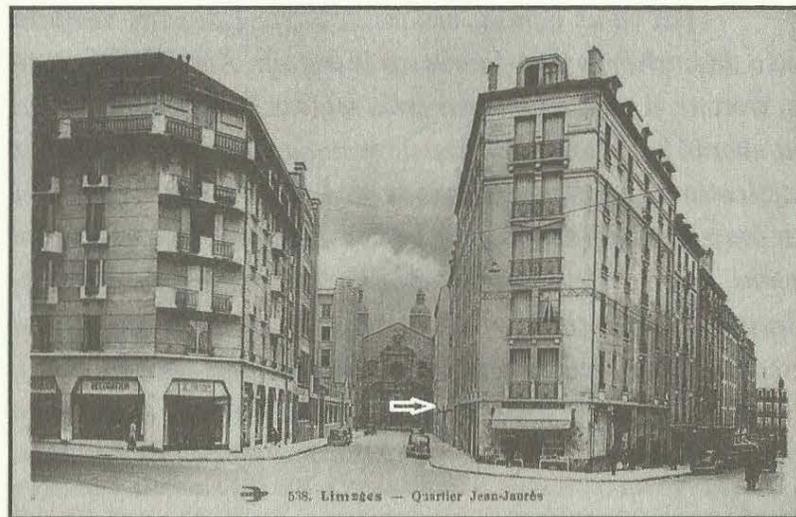
157. Il est nommé à la direction de la prison de Limoges dès la Libération, mais jugé en 1952 pour trafic de véhicules militaires par le tribunal militaire permanent de Bordeaux.

«capitaine Jacques», un authentique Russe né à Odessa en 1901, qui se présente comme chef de cabinet d'un autre (et mystérieux) intendant de police, M. Messenger et qui déclarera aussi *«que des services administratifs militaires parallèles à ceux existants officiellement avaient été mis en place au moment de la Libération de Limoges, notamment une prévôté militaire FFI installée au n°3 de la rue Édouard-Vaillant»*. Des services de police qui doublonnent...

Les agissements de ce qui sera encore qualifié de *«prévôté auxiliaire»* ne manqueront pas d'étonner, d'autant plus que ce que nous allons découvrir se déroule après la libération de Limoges, à un moment où l'on ne craint plus les soubresauts de la garnison allemande qui s'est rendue ou repliée, pas plus que les forces du MO du gouvernement de Vichy qui sont loin à présent. La Milice a quitté la ville le 16 août et ne doit pas être loin de Belfort lorsque Limoges est occupée par les FFI. Ces derniers agissent donc en maîtres absolus, que personne ne menace plus sinon ces énigmatiques *«hitlériens restés dans nos rues»*.

LYNCHAGE EN PLEINE RUE PAR LA POLICE FFI

Jean Gliky est né à Chypre en 1901. Naturalisé français en 1933, il exerce la profession d'inspecteur d'assurances à Limoges où il occupe, au 7 de la rue Édouard-Vaillant, un appartement du 2^e étage qu'il partage avec son épouse, sa mère et ses deux jeunes enfants.



C'est au 3 de la rue Édouard-Vaillant, ici avant la guerre, que dès le 21 août s'installe la prévôté militaire auxiliaire FFI du «commandant Marcel»... C'est aussi là que Jean Gliky sera lynché et abattu en pleine rue le lendemain. C'est encore là que Jean Nithart et son comptable seront emmenés (l'emplacement de la prévôté est désigné par la flèche).

Jean Gliky n'a eu aucune activité politique pendant l'occupation. Comme l'immense majorité des Français, il est resté, autant que faire se peut, en dehors des événements. Certes, il lisait l'Action française, journal maurassien et monarchiste, mais c'est tout ce qu'a retenu l'enquête de police sur les rapports qu'il pouvait entretenir avec la politique de son temps. Naturellement, comme sympathisant de l'Action française, il ne pouvait qu'avoir des sympathies pour le Maréchal. Quoi qu'il en soit, le 2^e bureau (renseignements) FFI du commandant Judex a reconnu plus tard n'avoir aucun grief à retenir contre lui.¹⁵⁸

Selon les nombreux témoins entendus par la police, tout s'est passé très vite en cet après-midi du 22 août :

158. ADHV, 186 w 1/57, rapport de police du 5 décembre 1944.

« J'ai vu un homme venant de la rue Édouard-Vaillant qui a débouché rue Jean-Jaurès sur le trottoir. Aussitôt descendu du trottoir, il a été rejoint par trois soldats FFI. Le premier qui l'a abordé lui a porté un coup de poing au visage sans aucune explication. Le second un coup de pied au ventre et le troisième un coup de crosse de fusil sur la tête. L'homme en question est tombé, pour se relever presque aussitôt. Entre temps, un rassemblement tant de civils avec brassards que de militaires, s'est produit autour de l'homme sur lequel les coups ont continué à pleuvoir. En même temps, certains le désignaient du doigt en disant : « C'est lui ! » mais je n'ai pas compris ce qu'ils voulaient dire par là.

« Cet homme a été emporté, ou plutôt traîné jusqu'à l'angle de la rue Elie-Berthet. Là, il est tombé au moins pour la troisième fois et j'ai vu un soldat FFI qui l'a achevé d'un coup de revolver¹⁵⁹. »

Unanimement, les témoignages recueillis font état d'une totale incompréhension quant aux raisons du lynchage et de l'exécution publique de Jean Gliky. L'on sait seulement que les auteurs de cet assassinat étaient des soldats FFI qui se tenaient « près du magasin Faure », au coin de la rue Édouard-Vaillant et de la rue Jean-Jaurès, à quelques mètres de l'immeuble occupé par la « prévôté militaire auxiliaire FFI ».

Selon un autre témoin, c'est le coup de feu qui a tué Jean Gliky qui a provoqué une fusillade générale dans les rues de Limoges¹⁶⁰. C'est pourtant un peu pour endiguer ce genre de fièvre collective qu'une prévôté militaire FFI avait été mise en place.

159. ADHV, 186 w 1/57, rapport de police du 30 novembre 1944.

160. Il semble qu'en réalité, Gliky était précipitamment rentré chez lui précisément à cause de ces tirs désordonnés. C'est alors qu'il fermait ses volets que les maquisards ont tiré sur sa fenêtre et sont allés le chercher pour l'entraîner dans la rue et l'exécuter froidement.

À peu de distance de là, rue du Consulat, c'est un nommé Justin Bourret qui sera à son tour la victime – dit-on – de la vindicte populaire, plus sûrement des hommes de la prévôté auxiliaire FFI.

Cet homme était connu comme garde des voies et communications, constituée de personnels requis par les communes riveraines pour protéger les voies y compris ferrées, qu'il ne faut pas la confondre avec la Garde des communications, composante armée des forces du maintien de l'ordre. Il n'est pas d'autre exemple à Limoges d'un homme inquiété par la justice à la Libération pour avoir seulement exercé cette fonction quasi symbolique. Ces garde-voies n'étaient parfois « armés » que d'un bâton pour défendre les voies contre les sabotages du maquis !

D'ailleurs, ce Justin Bourret ne figure sur aucune liste d'engagés dans un quelconque mouvement dit « anti-national », PPF, Milice, LVF ou autre. Ce qui ne l'empêche pas de se voir qualifié en 1951 de « fameux Bourret de sinistre mémoire¹⁶¹... » quand il s'agira de justifier son « élimination » par Mirovitch, un membre de l'équipe du commandant « Marcel » (Emmanuel Dreyfus). Il est vrai qu'il est écrit dans ce document, qui émane d'une figure de la Résistance de la Haute-Vienne, que Mirovitch a « dans plusieurs cas participé à de telles éliminations ».

Nous savons peu de choses des débordements observés le jour de l'entrée des FFI à Limoges, exactions qui se sont prolongées le lendemain. L'atteste par exemple le cas du nommé Bouatia, originaire d'Algérie. Il est arrêté par trois FFI, conduit sur le pont Saint-Martial du haut duquel il est invité à sauter dans la Vienne ! Le malheureux s'étant exécuté, il est mitraillé dès qu'il réapparaît à la surface. Son

161. ADHV ; c'est Léon Rouberol qui tient ces propos.

corps sans vie va dériver jusqu'au pont de Poulouzat, où il sera retrouvé quelques jours plus tard.

C'est encore dans le livre de Georges Beau et Léopold Gaubusseau *Les SS en Limousin, Quercy et Périgord* que l'on peut lire, page 336 de l'édition de 1984: «*De son côté, Roland Dumas, autre fils de fusillé de Brantôme, nous disait qu'on voulait fusiller (à Limoges) un de ses camarades de lycée parce qu'il avait pris du service dans les Chantiers de Jeunesse. Roland Dumas le cacha pour le faire échapper à la fureur collective*».

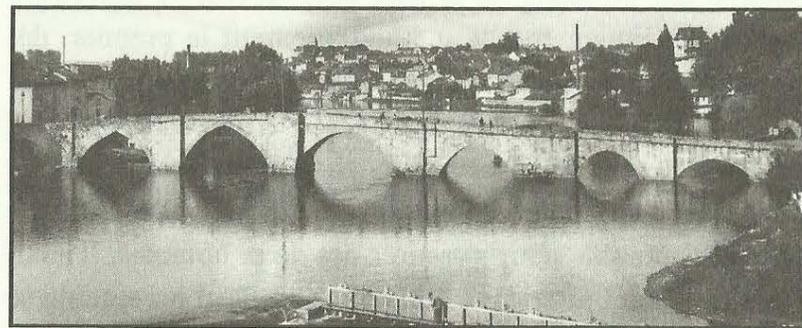
Puis, cet épisode raconté aux mêmes auteurs par une dame fuyant les tirs: «*Elle était entrée au commissariat de police pour s'abriter et là, elle vit plusieurs femmes au crâne tondu, le visage tuméfié et taché de sang coagulé. Elle fut incapable d'en voir davantage. Elle sortit et se dirigea vers l'hôtel de ville. Sur son passage, étendus sur la chaussée, cinq cadavres baignaient dans de larges flaques de sang, exécutés sur place, sommairement, sans aucun jugement*». Qui étaient ces gens gisant au sol? Il y avait entre autres le nommé Fernand Delattre, un marchand forain domicilié place Fontaines-Barres à Limoges, dont l'on ne sait rien si ce n'est qu'il était surnommé «*Bichette*».

DEUX DISPARITIONS ENRICHISSANTES

Il faut attendre le début du mois d'octobre suivant pour que les hommes de la prévôté militaire FFI de la rue Édouard-Vaillant exercent leur talent de façon plus éclatante.¹⁶²

162. Les documents relatifs à cette affaire proviennent des ADHV (186 W4/88, rapport sur les exactions commises après la Libération) et des archives rassemblées par la famille Nithart et qui m'ont été aimable-

Tout commence en gare de Limoges le 7 octobre 1944, par l'interpellation, pour un simple contrôle, d'un groupe de quatre voyageurs. Il s'agit du nommé Jean Nithart, de son comptable, de sa secrétaire et d'un autre employé, tous quatre partis en train le matin même d'Angoulême. Nithart dirigeait en effet une entreprise de travaux publics à Saintes. Avec son équipe de direction, l'homme d'affaires désirait se rendre à Paris pour y faire l'acquisition de matériel professionnel. Les aléas des transports ferroviaires de l'époque imposaient de tels itinéraires alambiqués. C'est sur un coup de fil de leurs homologues de Saintes que des agents de la SNCF plus particulièrement affectés à la sécurité de la gare de Limoges-Bénédictins procèdent à l'interpellation des quatre personnes, sous prétexte de «*soupçons de collaboration*». L'entrepreneur charentais aurait en effet participé à la construction du mur de l'Atlantique et serait réclamé par la justice de son département. C'est en tout cas ce qui est déclaré à ceux qui les retiennent à présent dans une salle de police de la gare de Limoges.



Le pont Saint Martial qui enjambe la Vienne à Limoges, duquel Bouatia fut contraint de se précipiter sous la menace, avant d'être mitraillé dans la rivière.

ment communiquées.



*La fenêtre du 2^e
étage du numéro 7
de la rue Édouard-
Vaillant, telle
qu'elle se présente
aujourd'hui.
L'on distingue
parfaitement,
dans la brique, les
impacts des balles
tirées depuis la rue
sur l'appartement
de la famille Gliky
(photo prise en
2011).*

Rapidement, deux des personnes arrêtées sont remises en liberté. Seul Jean Nithart et son comptable sont retenus par la police de la gare qui, comme la procédure semble l'indiquer, fouille méthodiquement le premier, découvrant dans sa serviette la somme de 1 350 000 francs.

L'action des agents de la SNCF s'arrête là. Prévenu par eux, le commandant Judex, chef du 2^e bureau FFI de l'impasse Tivoli, leur répond qu'il ne dispose d'aucun personnel disponible pour s'assurer des deux hommes. Il sollicite lui-même l'intendance de police. Celle-ci accepte de se charger de l'affaire et prévient à son tour la rue Édouard-Vaillant, laquelle délègue une traction avant Citroën avec un sous-officier et trois policiers, qui se rendent à la gare le lendemain, le 8 août.

Les deux suspects sont tant bien que mal tassés dans la Citroën qui s'éloigne par la rue Théodore-Bac.

L'on ne reverra jamais les deux hommes, pas plus bien entendu, que les 1 350 000 francs que renfermait la serviette de Jean Nithart.

L'instruction judiciaire de cette affaire dans les années cinquante est riche en révélations sur la personnalité des membres de la prévôté militaire FFI de la rue Édouard-Vaillant. L'on va de surprise en surprise en découvrant à qui a été confiée la mission de faire régner l'ordre et la justice dans Limoges, à qui l'on a donné tous pouvoirs pour interdire aux profiteurs de tous poils de s'adonner à des activités ouvertement illicites. À cette époque, il est vrai, la moindre carte rayée de bleu, de blanc et de rouge confère des prérogatives presque illimitées.

Le commandant « Marcel » (Dreyfus)¹⁶³ semble effectivement avoir eu la direction en titre de ce service, mais c'est bien le « commandant Marin » (Bassompierre) qui assure le commandement effectif avec son bras droit, Malaguti alias « Albert » – encore un – un sujet d'origine italienne natif de Rovigo en 1920, qui comme son chef Bassompierre, a échoué près d'Eymoutiers (Aigueperse), dans le maquis de Guingouin. Il venait de Lyon où, selon un rapport de la 1^{re} brigade régionale de la PJ de Paris du 1^{er} septembre 1952, il a eu une vie mouvementée entre Résistance et activités des plus louches¹⁶⁴.



163. Dreyfus ne sera pas entendu lors de l'instruction. Il semble qu'il avait déjà regagné le Brésil, où il était né à Rio de Janeiro.

164. Il est entre autre soupçonné d'avoir attaqué une voiture transpor-

Ce rapport précise que Malaguti s'est vu octroyer les galons de capitaine au mois d'août 1944 par le « capitaine Gaingouin [sic], maire de Limoges en 1945 et par le commandant Jean¹⁶⁵, en réalité M. Chaintron, préfet de la Haute-Vienne après la Libération ».

Quoiqu'il en soit, le comité d'épuration de Lyon recherche Malaguti à l'heure où il est à Limoges, confortablement installé à la prévôté militaire de la rue Édouard-Vaillant. Celui d'Anney s'intéresse également à lui, Malaguti ayant été refusé dans les maquis de Haute-Savoie où sa mauvaise réputation lui a fermé toutes les portes.

C'est d'un nommé Maurice Marvier, installé après la guerre dans la région parisienne d'où il est originaire, que la justice militaire obtient la déposition la plus complète sur la triste fin de Jean Nithart et de son comptable. C'est l'un des rares témoins auditionnés dont la police note au cours de son enquête de moralité que « les renseignements recueillis sur lui sont favorables ».

Marvier déclare avoir rejoint, le maquis d'Aigueperse, qui dépend du colonel Guingouin, un an avant le débarquement. Il devait, toujours selon ses propres dires, y rester jusqu'à la libération de Limoges, époque où la formation FTP dont il faisait partie a constitué l'ossature de la sécurité militaire auxiliaire FFI de la rue Édouard-Vaillant.

Dans son nouveau service, Marvier avait le grade de sergent. Il en confirme l'organigramme et précise qu'il était alors sous les ordres directs du « capitaine Albert » (Malaguti) et d'un surnommé « Ricou », lieutenant¹⁶⁶. Il ajoute que

tant la paye des ouvriers d'une entreprise. Les policiers ne semblent pas convaincus que ce soit pour le compte de la Résistance.

165. Le futur préfet Jean Chaintron avait « Jean-François » comme pseudonyme et non « Jean » tout court.

166. Il s'agit de Henri Lathière alias « lieutenant Ricou », 35 ans, demeu-

le personnel subalterne se composait de plusieurs sergents, dont lui-même sous le pseudonyme de « Riri ».



Le n°3 de la rue Edouard-Vaillant.

Il poursuit par un récit dont il ressort que les deux suspects ont été enfermés dans les caves de la rue Édouard-Vaillant. Deux jours après leur arrestation, il assista à l'interrogatoire de l'un d'eux dans le bureau du capitaine « Marin » en présence du « capitaine Albert », du lieutenant « Ricou », du sergent « Gil » (un nommé Charpentier) et d'autres dont Marvier n'a plus le souvenir¹⁶⁷. Quand l'homme fut introduit, Marvier constata que son visage portait des traces de coups. Au cours de son interrogatoire, il fut à nouveau violemment frappé par « Marin » et « Albert », puis bousculé et injurié par l'ensemble des participants. Le passage à tabac,

rant à Limoges.

167. Selon Marvier, un capitaine « Marx » (ou Max?), qui n'a pas été identifié, participe aussi à cet interrogatoire.

qui avait commencé vers 22 heures, devait s'achever sur le même rythme vers minuit.

La même nuit, vers 3 heures du matin, alors qu'autrement chargé d'assurer la garde des locaux, il soupait au bar de la prévôté, au rez-de-chaussée, Marvier reçut l'ordre du lieutenant « Ricou » de sortir la voiture de service et de l'amener devant l'immeuble. Cet ordre exécuté, Marvier lui-même et le lieutenant « Ricou », assisté d'un autre sergent, y firent monter les deux détenus. Toujours selon Marvier, qui se mit au volant sur l'ordre de « Ricou », les cinq hommes se dirigèrent vers une carrière située sur la nationale 20 à la sortie de Limoges, en direction de Paris¹⁶⁸.



*La carrière du Malabre telle qu'elle se présentait en 1945. C'est au pied de la butte que s'affalèrent les corps sans vie de Jean Nithart et de son comptable, sur les tombes anonymes de ceux que la justice venaient de condamner à la peine de mort et qui avaient été fusillés à cet endroit peu de temps auparavant. Seul subsiste aujourd'hui le château d'eau, l'endroit se trouvant maintenant dans la zone industrielle nord
(document de la famille de Jean Nithart).*

168. Il s'agit des carrières du Malabre dites aussi d'Uzurat, dites encore de Brachaud où se pratiquaient les exécutions de justice au moment de la Libération.

Arrivés à destination, « Ricou » fit placer les deux hommes, tuméfiés et hébétés, au bord de la carrière et lança, s'adressant aux deux autres : « *Allons-y !* ». Marvier et l'autre sergent reculèrent de deux mètres, abattirent Jean Nithart et son comptable, dont les corps roulèrent en contrebas... Marvier précise qu'aucun coup de grâce n'a été donné et que les corps des suppliciés ont été abandonnés sans même être enterrés, ce qui fut fait plus tard par une corvée envoyée sur place.

Cette pénible formalité accomplie, il restait à régler la question du partage de la somme considérable saisie à l'entrepreneur.

Suivons toujours Marvier dans son récit des événements.

Dans l'après-midi qui suivit les assassinats, le capitaine « Albert » lui remit une somme d'argent dont il situa le montant à environ 7 000 francs, en lui disant que cet argent avait été trouvé sur les détenus et que c'était la part qui lui revenait. Il ajouta qu'il ne devait en parler à personne pour ne pas faire de jaloux. Toujours selon ce que rapporte Marvier, la somme trouvée sur les deux malheureux fut partagée entre « Marin », « Albert », « Ricou » et une dizaine d'autres.

A contrario, Mirovitch rapporte que Dreyfus lui aurait fait le lendemain le curieux aveu suivant :

« On a fait une connerie hier soir, on a buté un type jusqu'à ce que mort s'ensuive [sic], cela va nous attirer les pires emmerdements, heureusement, il avait de l'argent sur lui – un million trois cent cinquante mille francs –. Nous avons versé un million au Parti communiste qui doit nous couvrir par tous les moyens, quoi qu'il arrive. »

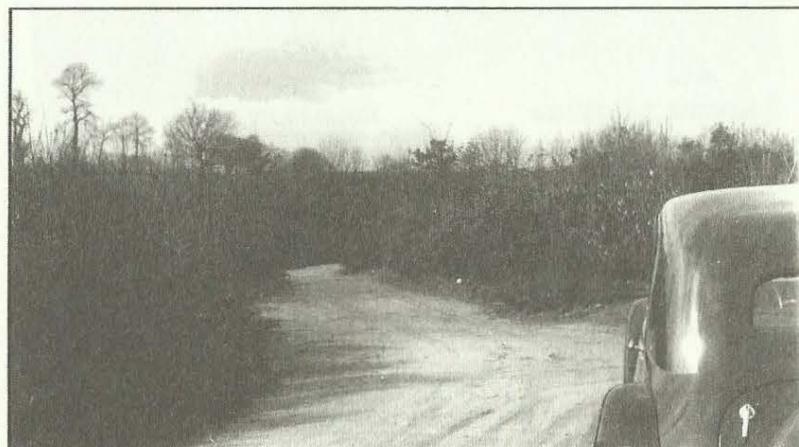
Ces propos amènent des remarques. Outre le fait que Dreyfus omet d'évoquer la deuxième victime, le comptable, outre encore le fait qu'il reconnaît explicitement sa respon-

sabilité dans ce meurtre, il se considère comme dispensé de devoir partager dans son intégralité une somme dont il n'est plus censé posséder l'essentiel, un million ayant été – selon lui – offert au PCF pour sa tranquillité et celle de ses acolytes !

Sur la réelle répartition de ce butin, nous ne pouvons finalement que supputer. Nous savons que Dreyfus a regagné le Brésil peu après, que Bas-sompierre est allé ouvrir un bar-dancing chez lui, en Moselle, et que Malaguti a fait ce qu'il avait le mieux à faire, ses affaires crapuleuses le rattrapant sans cesse : fuir, dans une auto décapotable volée à Lyon. Il devait fuir et fuir encore, comme à Bellegarde, dans l'Ain, pour éviter, selon la police, de subir le sort de son camarade Chastaner, abattu par la Résistance locale.

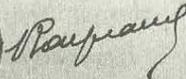
Marvier s'est rendu de lui-même à la police – la vraie – pour raconter cette affaire qui pourtant l'impliquait au premier chef. Mais il souhaitait, a-t-dit, « *soulager sa conscience* ».

Rappelons que tandis que cette curieuse « prévôté militaire auxiliaire FFI » exécutait en catimini, – et quelle que soit la tentation de trouver des excuses à ces exterminateurs de prétendus « collabos » – les cours de justice FFI fonctionnaient tant bien que mal à Limoges depuis le 24 août. Il est donc clair que le fait de ne pas y avoir déféré les deux hommes révélait l'intention de les détrouser, ce qui, dans ce contexte, les condamnait à une mort certaine. Ce fut un pur acte de banditisme, à mettre sur le compte « *d'hommes au-dessus de la moyenne* » comme le stipulait leur chef, le commandant « Marcel »...



Le chemin d'accès à la carrière du Malabre peu de temps après la guerre, tel que l'empruntaient les condamnés à mort. Aujourd'hui, l'endroit est absorbé par la zone industrielle nord (doc. Famille Nithart).

Carte de police de la prévôté militaire FFI de la région militaire de Limoges. Celle-ci « prévôté militaire FFI » ne doit pas être confondue avec la « prévôté militaire auxiliaire FFI » dont nous venons de parler. Elle illustre le problème lié à la doublure des services faisant alors double emploi dans un esprit qu'il n'est pas facile de départager entre cohabitation ou de compétition? (coll. BL).

| | |
|---|--|
| 12 ^e RÉGION MILITAIRE | |
| FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR | |
| PRÉVÔTÉ MILITAIRE | |
| CARTE DE SERVICE | |
| Nom | C |
| Prénoms | Jamice |
| Date et lieu de naissance | 20 Octobre 1923 à Arcachon (Gironde) |
| Fonction ou grade | Châssier des Logis |
| Mention spéciale | |
| Port d'armes autorisé. | |
| Signature du Commandant : | |
|  |   |
| MENTION SPÉCIALE Le porteur de la présente est autorisé au port d'armes et à circuler en service sur tous véhicules de toute la Région. Les forces de police et les F. F. I. devront lui prêter main-forte à toute réquisition. | |

RB/AR.
MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE
de la
SURETE NATIONALE
Direction de la Réglementation
et des Etrangers
S/Direction de la Réglementation
Intérieure
5ème Bureau
REF : SN.RE.5.N° 2

REPUBLIQUE FRANCAISE
PARIS, le 14 JAN 1948

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
à
Messieurs les PREFETS

2966
cel

OBJET : Etat numérique des exécutions sommaires.

Pendant l'occupation du territoire et après sa libération, de nombreuses personnes ont été exécutées en dehors des voies judiciaires normales.

Il y a le plus grand intérêt à connaître le chiffre de telles exécutions en distinguant, dans la mesure du possible, celles qui l'ont été sous le seul signe de la Résistance, de celles qui sont dues à des mobiles très différents.

La Chancellerie, ni mes Services, ne possèdent d'éléments suffisants pour évaluer, avec une approximation suffisante, l'importance de ces exécutions.

Il est donc nécessaire de rechercher, dans chaque département, en exploitant les archives des Préfectures, des Services des Renseignements Généraux et de Police judiciaire, le nombre des collaborateurs, ou des personnes présumées telles, qui ont ainsi trouvé la mort sans l'intervention de la justice.

.../...

Dès 1948, la machine se met en route pour tenter enfin d'en savoir un peu plus sur l'épuration assurée « en dehors des voies judiciaires normales. »

Il faut admettre que cette directive est quelque peu restée lettre morte

(ADHV).

Forces Françaises de l'Intérieur

12^e RÉGION MILITAIRE

2^e Bureau

BUREAU DE SÉCURITÉ DÉPARTEMENTALE
DE LA CORRÈZE

MOULIN DU SOLEIL A TULLE

Téléphone 270

NOTE DE SERVICE

Destinée à tous services publics et militaires du Département de la Corrèze portant création au Bureau de Sécurité Départementale.

Le Commandant DRÉYFUS, alias MAROEL, chef du Bureau de Sécurité Départementale de la Corrèze, informe tous les chefs de services publics et militaires, qu'en date du 20 octobre 1944, ont été institués dans la 12^e Région Militaire des Bureaux de Sécurité Départementaux, en lieu et place des organismes de sécurité tels que commission de sécurité et organisations de sécurité diverses.

Le B.S.D. de la Corrèze a assuré son service effectif à dater du 1^{er} novembre 1944.

Il est rappelé qu'il est qualifié :

1. Pour effectuer la surveillance du Territoire;
2. Pour recueillir toutes informations concernant les manœuvres ennemies (Gestapo, Allemands camouflés, etc...) et celles de leurs complices (Milice, S.O.L., P.P.F.);
3. Pour centraliser tous les renseignements concernant les monées anti-nationales dont se sont rendus responsables certains Français indignes (Collaborateurs et Agents de Vichy).

En conséquence, le Chef du B.S.D. prie Messieurs les Chefs de service de bien vouloir lui faire parvenir directement tous dossiers ou copies de dossiers ayant trait aux paragraphes 2 et 3.

Il les prie également de lui signaler sans délai, toute action ou événement conduit d'une manière défavorable aux F.F.I. et au Gouvernement du Général de Gaulle dont la nouvelle pourrait leur parvenir.

Il remercie d'avance MM. les Chefs de service de l'aide précieuse qu'ils voudront bien lui apporter dans l'accomplissement de sa mission dont le seul but est de contribuer par tous les moyens à redonner à La France son rang de Grande Nation.

Le Commandant DRÉYFUS
alias MAROEL

Commandant le B.S.D. de la Corrèze

Cette note nous invite à mieux cerner l'activité du BSD (bureau de sécurité départemental) commandé par le fameux commandant « Marcel ». Ce BSD coiffait aussi la prévôté militaire auxiliaire FFI. Le commandement de Limoges avait également compétence en Corrèze voisine.

CHAPITRE 5

« En considérant l'histoire d'un point de vue général, nous sommes persuadés que les évènements sont régis par une loi éternelle; mais les considérons-nous de notre point de vue personnel, nous sommes convaincus du contraire. »

Tolstoï

UN CAS D'ÉPURATION RELATÉ PAR UN OFFICIER FTP

Roger Chastaing, alias capitaine « René », adjoint au commissaire aux effectifs de l'état-major régional des FTP de la Haute-Vienne, fut une personnalité significative des maquis limousins qui rapporte ses souvenirs dans *J'étais FTP*¹⁶⁹. Son témoignage nous intéresse à plusieurs titres, puisqu'à notre connaissance, ce « capitaine René » est le seul ancien officier du maquis à s'être penché, même 45 ans après les faits, sur l'exécution d'une compatriote par le maquis, et c'est aussi au partage de ses réflexions qu'il nous invite.

Malheureusement – et le « capitaine René » l'a souhaité ainsi –, il nous est impossible de déterminer qui est la jeune femme dont il parle. Il est donc difficile d'en savoir plus que ce qu'il nous livre¹⁷⁰. Difficile somme toute de se

169. 2^e édition, p. 62. Voir bibliographie.

170. Peut-être R. Chastaing, pour qu'il ne soit pas possible de découvrir l'identité de cette jeune femme, a-t-il complètement brouillé les pistes en fournissant de fausses indications.

faire une idée sur cette exécution sommaire, ses raisons. À défaut de mieux, tenons-nous-en à ce qu'il écrit.

Voici donc les faits par lui rapportés :

« Un jour, j'ai retrouvé une fille, qui était sociétaire à « l'Union de Limoges » où j'avais travaillé.

« Toutefois, je savais qu'elle fréquentait les Allemands ; mais la connaissant, j'étais persuadé plus par intérêt, que pour dénoncer des patriotes.

« Elle m'appela, puis elle me dit :

— Roger, fais très attention, j'ai quelque chose à te révéler !

— De quoi s'agit-il ?

— J'ai vu ton nom sur la liste de la Gestapo, que détient un officier allemand.

« Je la remerciai de me prévenir, mais je ne lui dis pas que j'étais dans la Résistance, ni les fonctions que j'y occupais. J'en fais part à Jean-Marie, le commissaire aux effectifs. Il me conseilla de la contacter et de lui demander si elle voulait bien nous fournir des renseignements qui pourraient être utiles à notre combat.

« Contact fut pris avec elle ; elle me donna son accord.

« Je la revis, mais très rarement. Elle me fournit des renseignements qui nous furent utiles.

« Par mesure de sécurité vis-à-vis des autres camarades de l'état-major, ce contact et ces renseignements n'étaient connus que de Jean-Marie et de moi-même, sur ses recommandations, afin qu'il n'y ait aucune fuite, ni aucun malentendu.

« Cela restait donc, tout à fait secret entre nous trois.

« Je dois rappeler que je dus dévoiler à cette fille que j'étais dans la résistance.

« Les renseignements qu'elle me fournit, même s'ils n'eurent pas stratégiquement des répercussions spectaculaires, ont, quand même, été efficaces.

« Il est évident que les officiers allemands n'étaient pas naïfs au point de laisser traîner sur leur bureau des documents importants, ni d'évoquer devant les Françaises, avec lesquelles ils couchaient, leurs opérations contre la résistance et les patriotes.

« Étonné, je n'ai plus revu cette femme. J'ai appris, plus tard, qu'elle avait été arrêtée et exécutée par des maquisards de la région du sud-ouest de la Haute-Vienne (je crois).

« J'ai su par une personne, qui ne se souvient plus, ou ne veut plus se souvenir, et qui, à l'époque, ne connaissait ni moi ni elle, que cette fille avait demandé à me voir en m'appelant par mon vrai nom (lequel était ignoré de tous). Elle ne connaissait d'ailleurs pas mes fonctions ni dans quelle organisation de résistance je me trouvais.

« Évidemment, mon nom n'était pas connu ; on ne l'a pas crue. Elle aurait parlé du « capitaine René », de l'état-major, peut-être que tout se serait déroulé autrement, et aurait-elle été écoutée. Donc, elle fut exécutée.

« À partir de ce moment, bien sûr, nous nous trouvions privés des renseignements qui émanaient d'elle.

« Je n'étais pas exactement au courant de ce qui s'était passé. Ce n'est qu'après la Libération que j'ai appris officiellement ces événements.

« Je ne critique pas les camarades qui l'ont arrêtée et fait mettre à mort ; car ils ignoraient le rôle qu'elle jouait, rôle tout à fait secret entre le CE et moi.

« Tout ce qu'ils savaient, c'est qu'elle fréquentait les Allemands ; pour eux, c'était une collaboratrice.

« Je ne tiens pas à réhabiliter sa mémoire.

« Mais je dois reconnaître, malgré tout, que cette fille nous a rendu des services. »

Saluons l'honnêteté de ces propos mesurés, révélateurs d'un recul certain, d'où la passion est absente. L'hon-

nêteté de l'auteur consiste surtout à ne pas avoir terni le portrait de cette jeune fille pour tenter de justifier son exécution. Rien que pour cela, son témoignage est précieux.



Ce qu'il restait en 2005, au cimetière de Chamboret, de la plaque funéraire d'une autre jeune femme exécutée par «Lenoir», Simone Mathieu. Cette plaque aurait été saccagée peu de temps après l'inhumation de son père, bien après la guerre. Le texte, certainement passé inaperçu jusqu'alors, était sans doute trop explicite au goût de certains, au point que même son souvenir devait disparaître...

Mais l'on s'étonnera d'une certaine froideur, et l'absence totale d'un sentiment de compassion de Roger Chastaing face au destin tragique de cette jeune femme qui n'a, selon les dires, nui en rien à la Résistance, lui rendant au contraire service. Ainsi, connaissant le « capitaine René » par son vrai nom, elle ne l'a pas communiqué aux Allemands. Cette jeune fille n'aurait donc, à la lecture de ce témoignage, absolument rien à se reprocher, si ce n'est – peut-être – d'avoir offert ses faveurs à l'occupant. Malgré tout, l'auteur affirme clairement :

– qu'il ne tient pas à «réhabiliter la mémoire» de cette fille ;

– qu'il ne veut pas «critiquer les camarades» qui l'ont arrêtée et exécutée.

Après avoir lu son récit, l'on se demande ce qui l'en empêche ?

Cette attitude contradictoire d'un auteur encore mal à l'aise avec ces questions-là en 1990 – date de la publication de son ouvrage –, nous semble bien révélatrice. C'est la preuve que ces affaires alourdissent durablement, pesamment, la mémoire des anciens du maquis.

Contradictoire aussi parce que le parcours de cette fille est finalement celui d'un agent infiltré chez l'adversaire. Elle ne nuit pas à la Résistance, Chastaing l'admet, mais bien aux Allemands en leur volant des renseignements. N'est-ce pas là la preuve de sa fiabilité ? Oui, mais peut-être couche-t-elle ? Pour obtenir lesdits renseignements ? Qu'importe.

Alors, dans ces conditions, pourquoi ne pas lui rendre justice ? Pourquoi se refuser d'une façon si tranchante à remettre la «réhabilitation de sa mémoire» sur le tapis ? Est-il trop tard ? Est-ce gênant ?

Cette persistance à vouloir, presque 50 ans après les faits, que la mémoire de cette fille soit encore de facto entachée de trahison alors qu'il tend à démontrer le contraire, nous semble pour le moins discutable.

Mais l'essentiel, pour lui, n'est-il pas de ne pas «critiquer des camarades» ? De ne surtout pas imaginer qu'ils aient pu agir à la légère en ayant eu la détente facile ? Car il est évident qu'admettre que l'exécution de cette fille fut abusive ou franchement une erreur, c'est bien critiquer ses camarades...

Par contre, lorsque le nommé de Toledo, arrêté à Bellac, est exécuté par les maquisards du fait qu'il est porteur de documents prouvant qu'il est membre du Sipo/SD, il est immédiatement «réhabilité» par ses exécuteurs dès lors qu'ils apprennent trois jour après son exécution, que de Toledo travaillait aussi et surtout pour l'Intelligence Service britannique. On lui fait à Bellac des funérailles dignes d'un héros de la Résistance, une haie de maquisards tire une salve en l'air pour lui rendre un dernier hommage.

Or, dans notre affaire, tout comme dans le cas de Toledo, les exécuteurs de la jeune femme ignoraient son rôle d'agent de renseignements de la Résistance. N'a-t-elle pas, dans ce cas, été la victime de la même erreur? Pourquoi, alors, une telle discrimination?

Bien sûr, il était plus délicat d'avoir à s'expliquer devant le gouvernement britannique que devant les parents éplorés d'une jeune femme...

LES JEUNES FEMMES NE SONT PAS ÉPARGNÉES

Les jeunes femmes ont elles aussi payé un lourd tribut: 28 d'entre elles âgées de moins de 30 ans ont en effet été victimes de l'épuration tant «légale» que «sauvage» en Haute-Vienne, sur un total de 71 femmes¹⁷¹ et c'est parmi ces 28 cas que nous trouvons les plus pénibles, les plus énigmatiques aussi.

Il est certain que toutes n'étaient pas exemptes de re-

171. Voir la justification de ces chiffres en fin de volume, dans la partie consacrée à nos recherches.

proches, et des accusations graves de collusion avec l'ennemi pesaient sur certaines. Elles s'y attendaient sans doute, à moins d'avoir été très naïves ou bien de ne pas avoir eu l'opportunité de fuir quand il en était temps.

Encore une fois, notre propos n'est pas d'essayer de démontrer que seuls les innocent(e)s au regard de la justice de l'époque ont payé au moment de rendre des comptes, mais d'évoquer le cas de ceux ou celles qui sont tombés entre les mains de justiciers amateurs rarement soucieux d'équité, et qui de surcroît sont tombés dans l'oubli le plus total. Une double peine en quelque sorte.

Nous avons évoqué en préambule de ce livre le cas d'une autre jeune fille, Paulette Lapeyre, née le 21 septembre 1925 – elle était âgée de 19 ans en 1944 – une étudiante de l'école de secrétariat Pigier. Comment en avons-nous eu connaissance? Du fait qu'au cours de nos investigations, nous avons été amenés à nous rendre dans les mairies du département pour consulter les registres des décès. C'est à celle d'Aixe-sur-Vienne que nous avons découvert, par hasard, l'acte de décès numéro 46 du registre de l'année 1944. Cet acte est la transcription d'un autre acte établi à Limoges – n°1 886 de l'année 1944 – ainsi libellé:

«Le 21 août 1944 à 21 heures, une personne morte du sexe féminin a été conduite à Aixe-sur-Vienne par une voiture d'ambulance des Forces Françaises de l'Intérieur. Le conducteur de la voiture a déclaré à la gendarmerie que le corps de cette femme avait été trouvé à la limite de la commune d'Aixe-sur-Vienne, au lieu-dit le Mas-des-landes. La mort paraissait remonter à quelques heures seulement. Puis un soldat du 5e régiment de la Garde est ensuite venu fournir l'identité de la défunte.»



La carte rose des tramways de Limoges de 1944 établie au nom de Paulette Lapeyre (collection privée, AGFBL, DR).

Cet acte de décès, fantaisiste par rapport au minimum que doit comporter un tel document d'état civil, ne pouvait qu'éveiller notre curiosité. En effet, le jour de sa mort, le 21 août, les maquisards occupaient Limoges sans combat ou presque, et s'assuraient de ce qu'il restait de la garnison allemande préparée à la reddition. Dans ces conditions, que cette jeune fille ait pu être la dernière victime des soldats allemands nous semblait douteux, mais à ce stade, nous n'avions aucun indice confirmant formellement notre doute.

Trois ans plus tard, l'entretien que nous a accordé un ancien du maquis du « colonel Bernard », cantonné en 1944 avec son groupe à Reignefort, sur la commune d'Aixe-sur-Vienne, nous donnait la clé de l'énigme :

« Cette jeune fille a été abattue alors que comme agent de liaison des FTP de Guingouin, en mission auprès des FTP de « Bernard », elle a formellement reconnu dans les rangs des maquis de « Bernard » un homme qu'elle connais-

sait comme milicien à Confolens. Ce dernier (dont le témoin livre l'identité) la tua avant que Paulette ne risque de s'ouvrir de sa découverte auprès des camarades ou chefs de l'ancien milicien reconverti tout récemment. Cette exécution se déroula discrètement à Reignefort, avant que son corps ne soit déposé sur le bord de la route. »

La satisfaction de découvrir enfin une vérité qui corroborait, hélas, nos supputations, s'accompagnait d'une légitime incompréhension. Comment cette jeune fille de 19 ans, résistante active avérée, était-elle tombée dans l'oubli le plus total alors qu'elle avait fait le sacrifice de sa vie en service commandé ?

Il est intéressant de signaler que c'est l'un des exemples d'enquête sur un cas d'exécution sommaire tôt avéré grâce à un témoin jugé fiable, qui n'a été que tardivement confirmé par les archives publiques¹⁷².

Mais le cas d'une telle défaillance mémorielle n'est pas unique.

Il eut sans doute été plus difficile de faire passer à la trappe de l'oubli le cas d'une autre jeune fille. Un hommage prestigieux lui sera finalement rendu, mais pas en Haute-Vienne où sa mémoire s'est effacée totalement. C'est pourtant dans ce département qu'elle est morte, et nous allons voir que beaucoup d'incertitudes demeurent quant aux circonstances exactes de sa disparition, car tout a été fait pour qu'il en soit ainsi.

172. Ce sont en revanche des archives familiales qui nous ont permis d'illustrer cette tragique affaire, et nous en remercions la famille de Paulette Lapeyre. En fin de volume, p. 361, figurent les informations recueillies très tardivement aux ADHV, au moment de boucler ce livre.

UNE JEUNE RÉSISTANTE TOMBÉE DANS L'OUBLI

Renée Gaudefroy, née le 4 mai 1916 à Paris, a 28 ans en 1944. Cette jeune femme réside seule à Limoges, séparée sa famille qui est restée à Paris. Elle est locataire d'une chambre au n°1 de la rue Boileau. Surnommée «Pauline», elle travaille bénévolement au Secours national, mais elle est aussi qualifiée «d'assistante sociale» dans certaines dépositions, et c'est cette profession qui est mentionnée sur son acte de décès.

Sa logeuse¹⁷³ dépose que sa locataire lui avait demandé de ne pas s'inquiéter lorsqu'elle rentrait tard le soir. Elle ajoute que M^{lle} Gaudefroy sortait souvent la nuit et «*s'absentait pendant des semaines entières*». Ceci durant cinq mois seulement, puisqu'elle arrive rue Boileau en janvier 1944 pour en partir en juin. Voilà un comportement bien inhabituel, qui implique des activités occultes peu en rapport avec le très officiel Secours national, qui apparaît dans son cas comme une simple couverture.

La logeuse poursuit :

«Le 11 juin 1944, dit-elle, trois agents de la Gestapo qui la suivaient depuis le début de l'après-midi, ont procédé à son arrestation dans sa chambre. Au cours de cette opération, sa chambre a été fouillée en ma présence et celle des membres de ma famille, car nous étions gardés à vue l'arme au poing. À un moment, M^{lle} Gaudefroy ayant fait disparaître un papier sans doute compromettant en l'avalant et les agents de la Gestapo s'en étant rendu compte, ils l'ont brutalisée en la prenant à la gorge et lui ouvrant les mâchoires de force, cherchant à lui faire rendre le papier. Durant quatre heures, cette jeune fille a été

173. ADHV, 186W4/88, PV de renseignements sur M^{lle} Gaudefroy.

l'objet de toutes sortes de menaces afin de lui faire avouer qu'elle ravitaillait le maquis, mais ils n'y sont pas parvenus.

«Vers 19 heures, ils l'ont emmenée et à partir de ce moment, elle n'est plus revenue chez nous, mais j'ai appris par la suite, par le pasteur Chaudier¹⁷⁴ qu'elle s'était évadée. Je ne puis dire dans quelles circonstances elle a trouvé la mort par la suite, mais il ne fait aucun doute que cette jeune fille servait la Résistance.»

L'on peut supposer que les vêtements et chaussures qu'elle amassait dans son logement, sans doute sous couvert du Secours national, ont pu faire croire aux «agents de la Gestapo» qu'elle ravitaillait le maquis, mais il n'en était rien.

Notons que la Gestapo – le Sipo/SD— est étrangère à cette interpellation domiciliaire, assurée en réalité par des français du PPF de Doriot, des membres des groupes d'action, des gens, nous l'avons vu, formés et rompus aux méthodes policières par les Allemands au cours de stages spéciaux à la caserne Mortier à Paris. Ces hommes travaillaient en principe sous le couvert du Sipo/SD à qui ils rendaient compte, mais pas systématiquement.

«Pauline» est alors emmenée par les agents du PPF jusqu'à leur annexe du 11 de la rue Jean-Baptiste-Blanc, où elle est enfermée dans la cave. Là, les mauvais traitements se poursuivent et s'enchaînent. Elle est battue, la dizaine d'agents du PPF qui logeaient alors là en seront au moins les témoins. Las de frapper, ils finissent par la laisser seule un moment. Il n'en faudra pas plus pour que la jeune fille, malgré son état, parvienne tant bien que mal à se glisser hors de son cachot et à s'échapper.

Voici maintenant la déposition d'une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, alors infirmière à l'hôpital de Limoges :

174. Le chef du comité de libération de Limoges (CDL).

« Le 12 juin 1944, vers 8 heures, Madame Chevalet, assistante sociale du département de la Haute-Vienne, m'envoya pour la cacher¹⁷⁵ et la soigner, une jeune fille du nom de Gaudefroy Renée, dite « Pauline ». Cette jeune fille qui avait le corps entier meurtri de coups reçus la veille par des agents de la Gestapo, est rentrée à l'hôpital pendant une quinzaine de jours. Vers le 27 juin, elle est partie au maquis de Dournazac. J'ai appris par la suite qu'elle aurait été fusillée par la Résistance. Il s'agit certainement d'une erreur, car M^{lle} Gaudefroy était d'un dévouement à toute épreuve, aux dires des personnes l'ayant connue. »

Ce que suggère cette sœur de Saint-Vincent-de-Paul est à peine croyable. Tuée par le maquis après ce qu'elle a enduré, après avoir été cachée et soignée pendant une quinzaine de jour à l'hôpital ?

M^{me} Chevalet décrit ainsi l'état de Pauline :

« Le 12 juin 1944, vers 7 heures 30, ayant entendu appeler à ma porte, j'ai découvert M^{lle} Gaudefroy affalée dans l'escalier et dans un état épouvantable. Son corps était couvert de sang, de traces de coups et ses vêtements en lambeaux. Après lui avoir donné les premiers soins, je l'ai fait admettre à l'hôpital où après un séjour de trois semaines environ, craignant d'être découverte par la Gestapo, elle a gagné le maquis à Dournazac... Depuis, je ne l'ai plus revue... J'ai appris qu'elle aurait été fusillée une huitaine de jours plus tard, mais je n'ai jamais su dans quelles circonstances. »

M^{me} Chevalet ne fait que confirmer le tragique destin de M^{lle} Gaudefroy.

Mais qui était réellement Pauline ?

Son activité au Secours national n'était bien sûr qu'une couverture puisqu'elle était en réalité assistante

175. Cette religieuse a en effet caché Pauline dans son appartement privé.

sociale pour le compte de l'OSE, l'Œuvre de secours aux enfants juifs, c'est-à-dire le réseau Garel. C'est d'ailleurs par son canal qu'elle avait été dépêchée de Paris à Limoges en janvier 1944.

Les agents du PPF qui l'ont arrêtée le savaient-ils ? Sans doute que non, et c'est pour qu'elle avoue des activités de ce genre qu'ils ont dû la frapper. Peut être avaient-ils remarqué son rythme de vie plutôt suspect et ses horaires extravagants, ce qui avait éveillé leurs soupçons.

M^{me} Chevalet, précise encore que « Pauline » s'occupait plus spécialement des enfants dont les parents étaient déportés, placés à la pouponnière de l'UGIF de la rue Eugène-Varlin¹⁷⁶. M^{me} Chevalet d'ajouter que « nous avons réussi à faire passer de nombreux convois en Suisse ; Mademoiselle Gaudefroy les accompagnait jusqu'à la frontière. »

Si à ce stade de notre enquête nous nous intéressons à ce qu'il reste de Pauline dans les mémoires, l'on s'aperçoit bien vite que seules les institutions juives semblent encore s'intéresser à elle, et encore sur la base d'informations parfois erronées. Voici un autre témoignage recueilli sur un site Internet consacré à l'OSE, qui évoque l'engagement de Pauline aux côtés des enfants juifs. Il émane d'un nommé Jean-Georges Kahn, alors enfant replié dans un collège de La Souterraine, dans la Creuse, en 1943 :

« La personne qui s'est occupée du convoi de 10 enfants dont je faisais partie, a été arrêtée au retour de sa mission. Elle est morte sous la torture sans révéler les noms et les cachettes des enfants. Elle n'était pas juive, mais son nom est associé aux Justes dont on conserve le souvenir à Yad Yashem. Elle s'appelait Pauline Gaudefroy, elle avait 25 ans, elle était étudiante en médecine... »

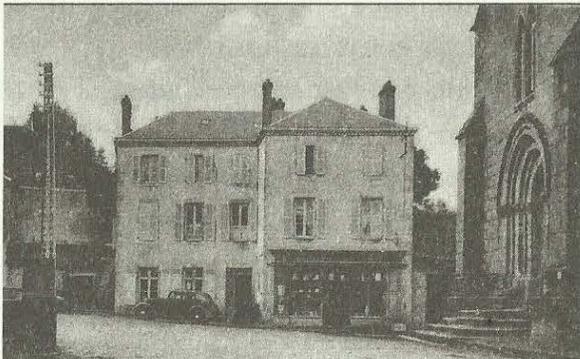
176. Sise au n°3 de la rue Eugène-Varlin, qui a changé de numéro depuis. Une plaque commémorative marque cependant l'endroit.



FORESTIER André

Ci-contre: André Forestier, que nous allons retrouver plus loin. Son rôle dans cette disparition reste assez trouble, tout comme le reste de son activité, notamment auprès de Dintras alias «Lenoir».

Nous ne pouvons que nous réjouir de découvrir que la mémoire de Pauline est justement honorée, ce qui nous semble la moindre des justices à lui rendre, même 70 ans après, même si ce n'est pas sur les lieux mêmes de son sacrifice, en Haute-Vienne. Mais nous sommes quelque peu surpris par la version livrée en toute bonne foi par M. Kahn, qui, certes, ne pouvait connaître la vérité sur sa disparition tragique. Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que Pauline, ayant échappé à ses tortionnaires et ayant rejoint le maquis aurait dû être logiquement sauvée.



La place de Dournazac peu avant la guerre.

UNE DISPARITION MYSTÉRIEUSE

À l'aide des PV de gendarmerie ou de police que nous avons pu retrouver aux archives départementales de la Haute-Vienne, nous avons essayé de reconstituer le parcours de Pauline depuis son départ vers le maquis de Dournazac.

C'est tout d'abord à Robert Marty, alias «Nitchévo», commandant la 2 408^e compagnie FTP de Châlus, ébéniste de son état, de donner son témoignage aux enquêteurs le 9 novembre 1945 :

«Fin juin 1944, sans pouvoir préciser la date, alors que je me trouvais de passage sur la RN 21, face à l'hôtel du Tourisme à Châlus, j'ai vu stopper au dit hôtel une ambulance. Étant donné que toutes les routes des environs étaient barrées, sauf une, venant des Cars, je me suis demandé comment ce véhicule avait pu arriver à Châlus? Je suis entré en contact avec les occupants du véhicule qui m'ont dit conduire à Dournazac, chez Monsieur Lastère, une jeune fille ayant échappé à la Gestapo. Je ne les ai pas contrôlés, attendu qu'ils se recommandaient de M. Lastère, très connu dans la région. Je suis passé devant avec ma moto pour leur montrer le chemin, mais celle-ci ne fonctionnant pas très bien, l'ambulance m'a dépassé en cours de route.

«Arrivés à Dournazac, nous avons conversé un moment ensemble, puis je suis rentré à mon camp avec ma moto.

«Cette jeune fille était de petite corpulence, pâle, et portait des coups sur la tête. Vu l'état de santé de cette personne, j'avais pensé qu'elle avait été conduite dans l'un de nos hôpitaux, mais cette affaire ne me concernant pas, je ne me suis pas occupé d'elle. Bien que je faisais [sic] de la moto à cette époque, ce n'est pas moi qui l'ai enlevée. À ma connaissance, je ne pense pas que cette jeune fille ait été conduite à mon camp, bien que je n'y étais pas toujours. Pendant mon absence, c'était

le « sous-lieutenant César » (nom de guerre) qui commandait le camp... »

Jusqu'ici, tout le monde est d'accord. L'ambulance est passée par Châlus pour se rendre à Dournazac et il n'est pas douteux qu'elle y soit bien arrivée. La déposition de M. Lastère confirme celle de « Nitchevo » et il donne même le nom de l'ambulancier qui accompagnait Pauline, une infirmière tenant le volant, quand ils se sont arrêtés devant son garage¹⁷⁷. Puis le témoin dit qu'il conduit lui-même Pauline à l'hôtel-restaurant Roussaud pour y dîner et y coucher. Jusque là encore, les témoignages sont concordants. L'on se demande pourquoi M. Lastère devient ensuite plus évasif, ne paraissant plus vraiment se soucier du sort de cette jeune fille qui pourtant l'a prié de la recueillir au maquis. En effet, il déclare « avoir entendu dire par la suite que cette jeune fille a été emmenée, probablement en moto, le lendemain, et conduite dans une direction inconnue de moi, puis qu'elle a été exécutée aux environs de Dournazac ».



Les enquêteurs se rendent tout naturellement à l'hôtel-restaurant Roussaud pour entendre le patron, qui fait

¹⁷⁷. Il semble que J. Lastère était à la fois taxi, garagiste et marchand de cycles.

une déclaration surprenante, tenant en très peu de mots :

« Je ne me souviens pas, il est préférable de s'adresser à ma femme. » Qui, absente ce jour-là, sera entendue plus tard et confirmera que le mystère est entretenu. Elle déclare en effet :

« Je ne suis pas en mesure de faire une déclaration sans toutefois avoir consulté quelqu'un de capable de me mettre sur la trace (?!) ».

Mais quelques jours plus tard, elle fait remettre, sous pli cacheté, la déposition suivante, qui, quoique assez peu spontanée, corrobore dans son laconisme celle de M. Lastère :

« Je déclare avoir eu chez moi, conduite par M. Lastère, garagiste à Dournazac, une jeune fille, vers 10 heures du soir. Cette personne a couché et le lendemain matin, vers 10 heures, un jeune officier est venu la prendre en moto, sans donner aucun détail. »

Cette déclaration concertée est appuyée par « le jeune officier à moto » qui n'est autre que le turbulent personnage du nom d'André Forestier, lieutenant FTP. Il déclare qu'il s'est effectivement chargé de conduire la jeune fille au PC de La Chapelle-Monbrandeix à moto, après avoir même emprunté à une habitante de Dournazac un manteau pour sa passagère. Puis il dit l'avoir remise au « commandant Paul », c'est-à-dire Paul Vergnenegre, natif de Dournazac, futur maire adjoint communiste de Gennevilliers dans les années 1950.

Enfin, pour clore, il nous reste à lire la version du « commandant Paul » lui-même. Les choses deviennent alors inextricables :

« ... En juin, alors que je visitais les groupes, j'étais à Gaboureau où se trouvait un groupe de FTP que je commandais et constatais la présence d'une jeune femme. Je suis rentré

au PC de La Chapelle-Monbrandeix sans avoir revu cette jeune femme. Contrairement à ce que déclare Forestier, cette jeune femme n'a pas été remise au PC, ou je ne l'ai pas vue. »

Le « commandant Paul » ne semble guère soucieux du sort de la jeune personne venue chercher sa protection. Elle n'a pas été remise à son PC « ou alors il ne l'a pas vue » ? Nous n'en saurons pas davantage sur Pauline, pas davantage non plus sur ceux qui l'ont exécutée sommairement, ni pourquoi.

Des témoignages épars, dont nous pouvons retenir le sérieux, évoquent comme lieu de sa dernière demeure un bois entourant le château de Brie, à quelques 700 mètres à vol d'oiseau de la ferme de Gaboureau¹⁷⁸ – et de la forêt du même nom – le dernier endroit où Forestier et Vergnenegre reconnaissent l'avoir vue vivante.

Là encore, l'omerta a bien fonctionné et le lieu de sa sépulture sauvage n'a jamais été révélé à sa famille parce que, se raconte-t-il, cette dernière aurait refusé un sordide marché : sa dépouille contre la promesse qu'aucune poursuite ne serait intentée contre les tueurs...

En 1976, « Pauline » a reçu la haute distinction de Juste parmi les nations et une école maternelle de l'OSE porte son nom dans la région parisienne¹⁷⁹. En revanche, en Haute-Vienne, rien d'autre que l'oubli total...

ENCORE DES JEUNES FEMMES

Et puis il y a ces deux femmes de 35 ans qui sont arrêtées par le maquis alors qu'à vélo, elles quittent Limoges pour se rendre à Lussac-les-Églises. Elles ont été abattues

178. La 2 402^e compagnie FTP y a séjourné.

179. René Gaudefroy a obtenu la mention « morte pour la France » en 1947.

en route, à Rilhac-Rancon. Leurs corps, là encore jetés dans une fosse hâtivement creusée, ne seront retrouvés, sur les indications du commandant de la compagnie FTP responsable de cette double exécution, qu'en décembre 1944. L'une d'elles était célibataire et ledit commandant de compagnie FTP remet aux gendarmes enquêtant sur les disparitions, un médaillon lui ayant appartenu, qu'il avait conservé. La « photo d'un officier allemand » s'y cache... La mort remplaçait parfois la tonte, et comme il ne fallait pas laisser de témoin, son amie, mariée pour sa part, a elle aussi été tuée de trois balles dans la nuque. Leur acte de décès les dit décédées en septembre 1944, après la Libération, alors que les tribunaux fonctionnaient pourtant à Limoges. C'est donc bien d'un double meurtre qu'il s'agit.

La mère de la femme au médaillon fatal écrira au préfet pour faire rechercher sa fille, ayant eu vent de rumeurs laissant croire qu'elle avait été tuée, lui lançant : « Elles avaient pourtant leur carte d'identité, qu'ont elles donc fait pour mériter un tel châtement ? ».

Croiser des maquisards sur une route de campagne à cette époque, cela pouvait tout simplement être le mauvais endroit au mauvais moment, selon l'expression usuelle.



Ces tours pointues de la fin du xv^e siècle du château de Brie, près de Dournazac, veillent-elles sur le repos éternel de « Pauline » Gaudefroy ?

D'autres témoignages la décrivent volontiers comme hautaine – «fière» – et très sûre d'elle-même. Si l'on ajoute qu'elle ne devait pas non plus être très favorable à ceux qui peuplaient les forêts de l'été 1944, que son amour de la vie l'avait conduite jusqu'à «être vue à Limoges dansant avec les Allemands» plutôt que dans les bals clandestins, alors l'on comprendra qu'elle soit aussi devenue «la milicienne».

Maintenant qu'elle est affublée de la marque infamante, la suite de l'histoire ne sera plus qu'une question «d'honneur» et de «patriotisme». En bref, elle doit expier.

Il semble que ce soit cette fois-ci un groupe l'AS locale qui se charge de l'arrestation, la prisonnière étant ensuite confiée à un autre groupe de la même obédience plus à même de garder des prisonniers, installé au camp dit de Sissac, à la sortie de Bellac sur la route de Poitiers. L'on sait seulement qu'elle a été retenue là et que son attitude digne impressionna certains de ses gardiens, d'autres pas. Un témoin du temps nous a dit qu'elle a finalement été confiée à un détachement de passage d'un autre maquis pour être conduite à Limoges afin d'y être jugée, ce qui induit que l'action se passe après la libération de la ville.

En fait de jugement, deux corps seront retrouvés sur la commune de Saint-Gence – un peu à l'écart de la route entre Bellac et Limoges – le 8 septembre 1944. Un homme et une femme sont exhumés depuis une forêt. Comme toujours, un médecin est présent sur les lieux et il fait les premières constatations. Mais les autorités peinent à identifier ces corps dont l'on ne sait rien encore, excepté ce qu'en dit le rapport de police¹⁸⁰ :

180. ADHV, 1517W (SRPJ), rapport de l'inspecteur de police judiciaire Maurice Vidal à M. le commissaire principal, chef de la 20e brigade régionale de police judiciaire à Limoges; objet: « Au sujet de la découverte de 2 cadavres à Saint-Gence ».

«...Les investigations opérées à la suite des rapports en date du 11 septembre et 1er octobre 1944 de l'inspecteur Genieys Antoine, de notre service, à l'effet d'identifier les cadavres découverts à Saint-Gence le 8 septembre de cette même année, sont demeurées à ce jour infructueuses... On ne peut donc encore savoir d'une façon certaine, vu le manque d'éléments, s'il s'agit d'un crime commis par les troupes allemandes ou un crime de droit commun. Néanmoins, la première version semble être la plus plausible si l'on s'en rapporte aux constatations établies le 10 septembre par le docteur Badie de Nieul qui font ressortir que les pieds de la femme et les mains de l'homme avaient eu les ongles arrachés, ce qui pourrait être, d'après certains dires, le fait d'agents de la Gestapo qui employaient des procédés barbares... »

Doit-on s'étonner que deux cas seulement soient envisagés par le policier : un crime imputable aux Allemands ou un crime de droit commun ? Les hommes du maquis ne pouvant pas être responsables d'une telle cruauté, ils sont écartés d'office.

Les victimes sont d'abord portées sur les registres de l'état-civil de la commune comme «inconnus». Il faut attendre le 8 juillet 1945 pour que leurs actes d'état civil soient rectifiés, les corps étant officiellement reconnus comme étant ceux d'Henriette Darrouzet et de Georges-René Coupat, tous deux domiciliés à Chateauponsac, et tous deux arrêtés par le maquis.

Si la littérature «résistantialiste» ne revendique pas ces assassinats assortis d'actes de tortures innommables, et sans doute d'abus sexuels – le corps de M^{lle} Darrouzet a été retrouvé nu – elle ne reste pas pour autant complètement silencieuse sur celle-ci, que l'on trouve décrite comme «la belle Henriette, chirurgien-dentiste, (qui) usait de ses charmes pour extraire des renseignements sur les activités de la résis-

*tance locale*¹⁸¹ ». Mais l'on ne va pas jusqu'à assumer son exécution pour autant, surtout dans d'aussi sordides conditions, puisqu'il n'en est pas fait mention.

« Milicienne » ou bien « sympathisante du PPF », les étiquettes justificatives ne manquent pas pour salir la mémoire de cette femme dont, bien entendu, l'on ne trouve le nom sur aucune liste de membres de la Milice ni même du PPF. Le seul fait d'appartenir au PPF ne méritait pas ce traitement ignoble, d'autant qu'elle n'était soupçonnée que d'être une « sympathisante » de ce parti. Il faut aller chercher ailleurs les raisons de ce crime atroce et injustifiable.

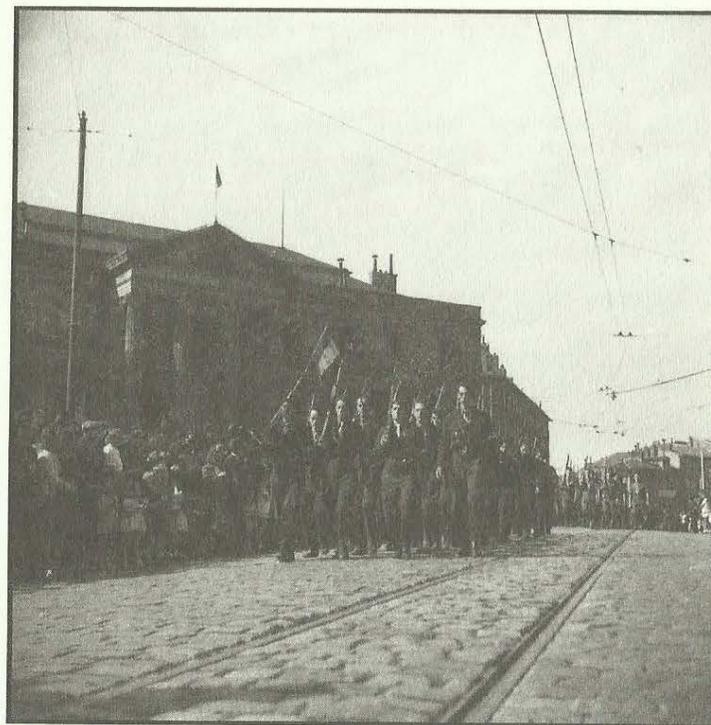
L'INCONNUE DE VERNEUIL

Terminons ce trop rapide chapitre concernant les femmes, par cet énigmatique acte de décès concernant une inconnue, anonyme peut-être pour l'éternité. Il semble que personne, à l'époque, n'ait fait entreprendre d'enquête. Ne subsiste comme trace de sa disparition que ce sinistre et froid descriptif conforme aux exigences de l'état civil :

« Le 16 juillet 1944 à 15 h 30, nous avons constaté le décès d'un individu du sexe féminin dont l'identité n'a pu être établie et dont la mort paraît remonter à 15 jours environ. Le signalement est le suivant : Âge: 20 à 30 ans. Taille: 1,60 m. Cheveux châtain foncé. Vêtue d'un pardessus homme trois quart gris foncé, gros drap, en mauvais état, pièces drap noir au coude et avant-bras droit, chemise tricot blanc genre loup-de-mer, jupon toile blanche, jupe toile bleue, socquettes blanches, nu-pieds semelles bois couleur rouge brides toile blanche petite bordure noire. »

181. Pierre Louty, *C'était le maquis*, p. 339.

Connaîtrons-nous un jour ce que furent les derniers instants de cette jeune femme, peut-être arrêtée dans la journée, dont les ravisseurs ont complété hâtivement la tenue d'un vieux manteau d'homme rapiécé, sans doute pour l'aider à affronter la fraîcheur d'une nuit en vue de laquelle elle n'avait pas prévu, et pour cause, de se couvrir ? Quelle rencontre tragique a-t-elle pu faire pour ainsi finir, cadavre d'inconnue, sur la commune de Verneuil-sur-Vienne ? Quelle faute a-t-elle commise ?



Limoges, le 12 septembre 1944, défilé devant le Palais de Justice à l'occasion de la prise de fonctions du préfet Chaintron (coll. XL).

CHAPITRE 6

*« La vérité légendaire est d'une autre nature
que la vérité historique. La vérité légendaire,
c'est l'invention ayant pour résultat la réalité. »*

Victor Hugo

LE MAQUIS « BERNARD »

Nous avons croisé la route du « colonel Bernard » à plusieurs reprises au cours de ce récit. À lui seul, il mériterait une étude plus approfondie que celle que notre enquête se propose de lui accorder. « Bernard » est emblématique de ces chefs que les chroniqueurs de l'histoire des maquis de la Haute-Vienne rejettent souvent de la geste limousine en prétextant qu'il était aussi nommé « Bernard des Charentes ». C'est commode.

Pourtant, son implication sur le territoire de la Haute-Vienne est considérable. Même si son état-major se trouvait effectivement en Charente limousine, au château de Pressac près de Chabanais, il n'en demeure pas moins qu'il a tout d'abord été « caché » en Haute-Vienne, près de Saint-Junien qui sera l'indiscutable capitale et plaque tournante d'une résistance armée puissante dont « Bernard » deviendra, pour les communistes, la figure de proue militaire.

Bernard Le Lay, né en 1911 à Bourbiac, dans les Côtes du Nord, typographe au journal l'Humanité, a exercé des responsabilités au secrétariat du syndicat national du

livre. C'est après la campagne de 1940, effectuée au Maroc pour sa part, qu'il est venu près de Saint-Victurnien (« Chez Mallet»), chez des parents, se soustraire aux poursuites contre les communistes liées au pacte germano-soviétique. Fernand Bricout, alias «Gustave» le «polo» de Saint-Junien, responsable communiste départemental, amène ce nouveau venu dans la région¹⁸².

Le parti communiste est très activement représenté à Saint-Junien et dans ses environs. Il fleurit naturellement sur des terreaux industriels. Saint-Junien se caractérisait en Haute-Vienne par un prolétariat lié à ses industries anciennes de mégisserie ou papeterie. À la même époque et conjointement, un maquis AS se renforce aux alentours, avec Pierre Geneste et les Deserces père et fils.

Comme partout, ces maquis sont envahis de nouvelles recrues en 1943, et surtout en juin 1944, quand tous les candidats y sont appelés. Les requis du STO, confrontés au choix entre le départ en Allemagne et la clandestinité, ont préféré pour beaucoup la deuxième solution, d'autant que la tournure des événements commence à laisser entrevoir la fin de la guerre. Dire qu'en juin 1944, les forêts étaient encombrées de jeunes gens autour de Saint-Junien ou de Cussac est une image assez juste.

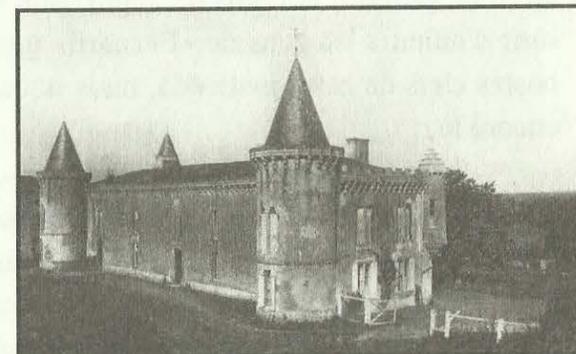
L'on peut se rendre compte que les états-majors FFI n'étaient pas préparés à un tel afflux, qui nécessitait une logistique les dépassant totalement. L'essence même de la lutte clandestine exigeant des structures plus légères, les dirigeants décidèrent d'éclater les effectifs en plusieurs sites épars autour de Saint-Junien.

Saint-Junien est alors devenue une sorte de plateforme autour de laquelle s'articulent d'importants maquis comme ceux de Cussac, Brigueuil, Rochechouart, Chabonais, Montrollet...

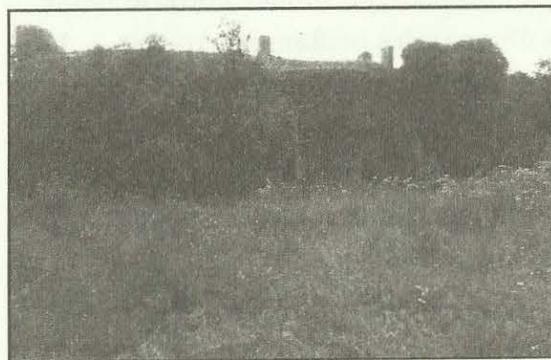
182. G. Guingouin, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, page 172.

Bricout, assisté d'une solide équipe de militants, des gens de l'OS – l'organisation spéciale – des hommes du Front national d'Alphonse Denis, le parti des «civils FTPF», se précipite sur ce vivier pour en extraire les éléments les plus assoiffés d'action, pour lancer aussi son poulain dans la bagarre. «Bernard» avait sans nul doute la carrure pour rassembler ceux qui, communistes ou non – l'on n'était pas regardant – désiraient rejoindre un chef charismatique surgi de nulle part, et pourquoi pas, en découdre avec les Allemands et la Milice.

Le château du Poirier, sur la commune de Verneuil, en Charente, au début du siècle et le même dans les années 1980... Aujourd'hui, il a totalement disparu. Là s'était formé le maquis de «Marc



Beaulieu» alias «Marc», formant un corps franc aux ordres de «Bernard», avant qu'il ne quitte à la fois ce secteur et les FTP pour rejoindre une formation de l'AS du maquis «Bir'Hacheim». L'on aurait proposé à ses hommes d'abandonner leur chef pour revenir vers «Bernard».



Ce château servira ensuite de cantonnement à la compagnie Paulet du maquis «Bernard», puis de lieu d'exécution.

Le temps efface lentement les traces, inexorablement.

L'on se trouve vite en présence d'un important et puissant maquis communiste, aux ordres du Parti, avec, en la personne de «Gustave», un authentique commissaire politique à la mode soviétique. Un impitoyable «tribunal populaire», celui-là à la mode française de 1793, s'installe sous la coupe d'un nommé Raoux, un avoué de Ruffec à la barbe blanche, ancien de l'Action française pourtant, qui se fera connaître sous le pseudonyme de «Gandhi». Il siègera même plus tard, un temps, à la cour de justice militaire FFI de Limoges, dès lors qu'une pseudo-justice tentera timidement de prendre le relais de l'épuration extrajudiciaire. Ce sont d'ailleurs les gens de «Bernard» qui s'empareront des postes clefs de cette justice-là, mais nous n'en sommes pas encore là.

Le territoire du maquis «Bernard», grâce à la complicité d'hommes influents acquis à la cause du Parti, s'étend très vite sur le territoire de la Haute-Vienne et seul un roc d'un granit assez puissant pour endiguer cette marée-là, Guingouin, empêchera le «colonel Bernard» d'inonder et de noyer tout le département. Ainsi, «Bernard» et ses hommes ne mettront pas un pied dans le secteur sud-est. S'ils s'en gardent, ce n'est pas faute d'avoir rêvé de s'installer comme calife à la place du calife. «Bernard» est prêt à s'offrir la libération de Limoges, dont l'on pourrait broder l'interminable martyrologe en lettres d'or sur des oriflammes rouges... du sang des Limougeauds. Il ne ferait d'ailleurs fait qu'obéir en cela aux ordres du PCF, qui ordonne depuis quelques temps de prendre la capitale limousine par la force et dans l'urgence. Mais il y a un solide grain de sable, Guingouin, qui fera capoter les projets du Parti.

Au nord, l'on a vu que Gilbert Lavrat, en particulier, est en bonne intelligence avec des hommes en rapports étroits avec «Bernard». Ces chefs-là, mis en place par l'appa-

reil communiste, sont étroitement à ses ordres, car il ne peut pas y avoir que des brebis galeuses.



Voici donc brossé un rapide mais indispensable tableau des conditions dans lesquelles «Bernard» arrive à son PC de Pressac en juin 1944. Il y a déjà, dans le même secteur, un maquis FTP aux ordres de «Marc Beaulieu», André Bally de son vrai nom, né dans l'Isère en 1924. «Bernard» en viendra finalement à bout en l'évinçant pour manque de zèle communiste, et incorporera le gros de ses hommes. «Beaulieu», lui, rejoindra l'AS... Sa mort en Indochine, le 1er mai 1948 sur la route de Cao-Bang, alors qu'il servait comme lieutenant au RICM¹⁸³, arrangera bien du monde.

Nous ne passerons pas en revue les faits d'armes du maquis «Bernard». Il n'est pas notre propos de retracer l'histoire de cette formation, mais encore une fois d'en révéler des aspects moins connus liés à l'épuration. C'est l'objet de notre étude.¹⁸⁴

183. Le régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

184. À ce propos, l'auteur souhaite exprimer sa vive reconnaissance à celui qui lui a ouvert la voie en procédant le premier à une telle étude de si magistrale façon, qui se reconnaîtra ici.

UN RECRUTEMENT PARFOIS INATTENDU

Nous avons eu en préambule de ce livre, un mot pour les curiosités du recrutement du maquis « Bernard ». Le nommé Dufour, par exemple, un auxiliaire du Sipo/SD, est passé au maquis et s'est présenté ès qualité à son nouveau chef, qui l'a incorporé comme chauffeur... Le cas suivant, bien qu'anecdotique, est curieux tant par l'incongruité de la situation que par la personnalité affabulatrice de l'homme, qui méritent que l'on s'y attarde un moment.

L'on peut penser que seules ces périodes troublées où les repaires fluctuent en fonction des succès militaires des uns ou des autres, offrent à de tels personnages l'occasion de se laisser porter par les événements avec une insouciance qui dépasse l'entendement. Leur gloire ne dure que le temps de la représentation et la chute du rideau marque souvent, comme un couperet, le moment des désillusions et des règlements de comptes.

Lucien-Louis Christophe est né le 6 février 1898 à Guéret et sa fiche de renseignements¹⁸⁵ mentionne qu'il était capitaine de réserve d'artillerie avant la guerre, exerçant un métier du bâtiment au Mans (en fait, il n'était que lieutenant de réserve d'artillerie coloniale, prenant rang du 27 avril 1924). En 1941, il est requis par l'Organisation Todt en qualité d'interprète anglais-espagnol sur les chantiers du mur de l'Atlantique, à Granville, dans la Manche. Revenu à Limoges en 1943, où il est nommé consul honoraire de Saint Domingue (!?), il se porte volontaire dans la défense passive, pour diriger une équipe de désamorçage des bombes non explosées lors du bombardement effectué par la RAF. Il prétend encore, entre bien d'autres prétentions

185. ADHV, note des RG.

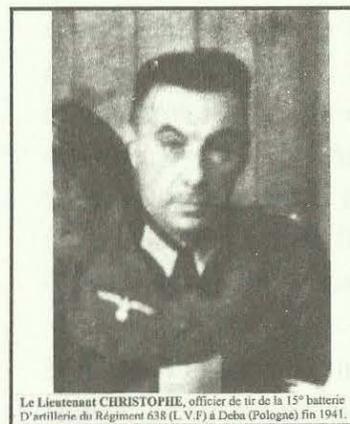
délirantes, avoir été pendant sept ans officier dans l'armée américaine (!)¹⁸⁶. Mais l'avenir fera vite oublier ce détail.

Christophe n'hésite pas à s'engager dans les FFI le 23 août 1944 – soit deux jours après la libération de Limoges, il n'est jamais trop tard pour bien faire – plus précisément dans « un corps franc à la caserne de la Visitation », puis chez le colonel « Bernard ». Qu'a t-il put raconter à son nouveau chef pour que ce dernier accorde sa confiance à cet inconnu surgi de nulle part, engagé de la dernière minute? Une confiance qui le fait nommer immédiatement commandant d'un bataillon FFI en partance pour le front de La Rochelle.

Des FFI se souviennent de ce chef de bataillon opérant aux environs de Saintes ou de Saujon, en Charente-Maritime, et en particulier qu'il est soudain devenu suspect à l'occasion de pourparlers entre un officier de l'US Army et un officier de la Wehrmacht...



CHRISTOPHE, en milieu d'officier d'Artillerie Coloniale



Le Lieutenant CHRISTOPHE, officier de tir de la 15^e batterie d'artillerie du Régiment 638 (L. V. F.) à Deba (Pologne) fin 1941.

Son attitude aurait été jugée « équivoque », surtout si l'on on ajoute à cela les surprenantes déclarations qu'il aurait faites à ses compagnons, prétendant s'appeler en réalité Gabriel Chevallier et être l'auteur du célèbre Clochemerle !

186. Ou sud-américaine? L'intéressé prétendait en effet, parmi bien d'autres affabulations, avoir également pris part comme capitaine à la guerre du Chaco qui, de 1932 à 1935, opposa la Bolivie et le Paraguay.

En 1944, il était domicilié au n°7 de la rue François-Chénieux, à Limoges, où il était connu comme directeur commercial. On lui prête surtout de très étroites relations avec les services allemands du Sipo/SD de l'impasse Tivoli. Il serait impliqué dans des dénonciations au point qu'au lendemain de la Libération, un mandat d'arrêt sera lancé contre lui le 26 octobre 1944. À cette date, il semble certain que les autorités ont découvert un autre pot-aux-roses le concernant, celui-ci bien réel.

Christophe s'est en effet engagé dans la LVF en 1941. Notons que sa fiche matriculaire et son carnet de services de la LVF indiquent qu'il est domicilié, cette fois-ci, au 20 avenue des Ruchoux, qu'il est père de deux enfants et qu'il est ingénieur. Voici ce que nous apprennent lesdits fiche et carnet et quelques autres sources¹⁸⁷ sur son parcours dans la LVF : incorporé à Versailles le 23 octobre 1941 (matricule 3 526), affecté comme lieutenant de tir à l'unique batterie d'artillerie du régiment n° 638, le régiment de la LVF, il est dirigé le 1er décembre 1941 sur le camp de Deba, en Pologne, où s'instruisent les dernières unités du régiment. En avril 1942, il est muté au I^{er} bataillon, alors au camp de Kruszyna, toujours en Pologne. Il est en permission en France durant un mois en juin 1942, à l'issue de laquelle il gagne la Biélorussie avec son bataillon – dont il commande le peloton monté – désormais affecté à la lutte contre les partisans soviétiques sur les arrières du front, un combat ingrat, inexpiable, parfois sanglant. Il rentre à Versailles le 24 novembre 1942, pour « résilier avec honneur » son engagement le 14 décembre.

Il est difficile de dire à quel moment ses chefs FFI le firent appeler à Lyon, difficile aussi de savoir s'il s'agissait d'une convocation ou d'une affectation nouvelle. Chris-

187. Fournies par Éric Lefèvre, l'historien de la LVF.

tophe, sentant peut être qu'il était grand temps de s'évanouir dans la nature, a tout simplement disparu sans jamais rejoindre Lyon. L'un de ses supérieurs, entendu par la gendarmerie en 1948, supposait que Christophe s'était enfui en Espagne en 1944.

C'est donc par contumace que la cour de justice de Limoges condamne à mort le 23 novembre 1945 cet ancien officier de la LVF devenu chef de bataillon chez « Bernard », pour le moins mythomane.

Personne ne sait encore aujourd'hui quel fut son itinéraire depuis la fin de 1944 puisqu'il n'a pas reparu. Seul un jugement déclaratif de décès de Montauban le déclare judiciairement décédé « postérieurement aux premiers jours de novembre 1944 », légalement les derniers jours où il fut aperçu vivant, sans cependant que l'on sache où.

Mais le « colonel Bernard » n'était pas homme à s'embarasser d'états d'âme pour avoir incorporé de tels personnages ou pour en avoir éliminés avec la même facilité des dizaines d'autres, pas davantage pour s'être entouré de cadres comme le « commandant Pierre »¹⁸⁸.

UNE PÉNIBLE ET TRISTEMENT CÉLÈBRE AFFAIRE

Le nom de Bernard Le Lay alias colonel « Bernard » deviendra célèbre auprès du public plus moderne grâce à

188. Ce qui ne nous empêche pas de nous étonner à la lecture de ce morceau de choix, extrait des Souvenirs de James Lanceron, un thuriféraire de « Bernard » et ancien de son maquis (p. 93) : « ... Chaque cas (de milicien capturé) était instruit par Gandhi, spécialiste en la matière. Le cas était-il litigieux, la personne était renvoyée dans ses foyers après avoir été astreinte aux corvées de cuisine. Ainsi combien de miliciens sont retournés tranquillement à leur domicile... ». Nous regrettons beaucoup de n'avoir pas, nous non plus, de réponse à donner à cette dernière interrogation de Lanceron...

l'une de ses victimes qui reviendra sur le devant de la scène bien après les faits, bien après la disparition de « Bernard » lui-même, survenue en 1975. La personnalité de M^{lle} Armagnac et les circonstances dramatiques de son exécution ne laisseront pas les historiens indifférents, qui l'ont mise en pleine lumière. La mémoire du colonel « Bernard » se serait sans doute passée de cette publicité.



« On lui reproche d'être châtelaine ! » souligne Robert Aron qui l'affuble d'une particule. Voici « Bel Air » sur la commune de Chabanais, le « château » où vivait la famille Armagnac et où Françoise fut enlevée pendant ses propres noces. Ce chalet de style basque, ici photographié dans les années 1990, n'a en réalité rien d'un château.

C'est en 1967 que l'historien Robert Aron fait allusion à Françoise Armagnac¹⁸⁹. Il évoque simplement l'histoire de « cette jeune fille de la région, Mademoiselle d'Armagnac, dont la famille est propriétaire d'un château... ». Une particule et un château, deux inventions qui ancreront du-

189. Robert Aron, *Histoire de l'Épuration*, tome 1, p. 567. Le chef militaire Émile Raybaud, directeur du MO par intérim dans la ZO de Limoges en juin-juillet 1944, y avait déjà fait allusion dans son livre publié en 1955 sans nom d'auteur, *Pour la Milice justice !...*, p.84.

ramblement le cliché conformiste d'une châtelaine aristocrate et collaboratrice¹⁹⁰.

Françoise Armagnac, qui devrait cependant être désignée sous son nouveau nom de femme, puisque c'est à l'issue de la cérémonie de son mariage avec un nommé Penicaut, de Limoges, qu'elle sera abattue.

Il a fallu attendre 1988 pour voir resurgir l'histoire de M^{lle} Armagnac en détails. Cette fois, c'est Henri Amoureux qui a enquêté¹⁹¹. Lui, il s'est rendu sur place en 1984, à Chabanais, pour comprendre qui était réellement cette jeune femme. Il a eu accès à son journal intime, conservé par sa famille. Le portrait qu'il en brosse est celui d'une jeune femme de 26 ans – née à Paris en 1918 – dont les préoccupations sont toutes tournées vers la religion catholique, dans laquelle elle puise l'énergie spirituelle qui la met entièrement au service des autres, pour elle une priorité absolue. Henri Amoureux rapporte qu'elle fait le désespoir de sa mère qui trouve que sa fille n'accorde aucune espèce d'importance à la coquetterie inhérente à son sexe. Ses grosses lunettes et sa tenue peu féminine de guide ne font rien pour la rassurer. Françoise se rend quotidiennement à la messe à Chabanais. Amoureux ajoute « qu'elle hésite depuis plusieurs années déjà, entre le couvent et un mariage qui ne saurait être qu'un mariage vécu chrétiennement ». À la demande du curé de Chabanais, elle a fondé une troupe de guides et c'est entre les travaux agricoles et la vie associative qu'elle partage son temps, sans en garder une once pour elle-même.

Henri Amoureux met encore l'accent sur les œuvres sociales que la Milice française réserve aux jeunes gens et

190. Elle sera encore qualifiée de « châtelaine » et affublée d'une particule dans un article de la *Charente Libre* du 8 mai 2010 ! Les légendes ont la vie dure.

191. *Joies et douleurs du peuple libéré*, pp. 478 et suiv.

jeunes filles, aux femmes et aux adhérents âgés et c'est après s'être rendue à la première réunion de la Milice naissante, en mars 1943, qu'elle donne son adhésion à ce mouvement. Elle est sans doute pétainiste et anticomuniste, et trouve manifestement dans la Milice l'opportunité d'être encore plus utile. Toutefois, au début août de la même année, elle en démissionne, estimant que son engagement religieux, qui va à ce moment-là jusqu'à lui faire envisager de prendre le voile, est incompatible avec la politique.

Ajoutons à cela que sa mère accueillait chez elle, à «Bel Air», deux jeunes enfants juifs et une femme juive, qui étaient les neveux et la mère de Pierre Dreyfus – futur PDG de la régie Renault et ministre de François Mitterrand – et nous comprendrons que Françoise évoluait au sein d'une famille qui donnant suffisamment de preuves de civisme et de courage. Une famille d'un patriotisme indiscutable.

C'est pourtant bien à propos de cette même Françoise Armagnac qu'on a pu lire, deux ans avant Amouroux, en 1986, dans un opuscule intitulé *Comité de soutien au lieutenant-colonel Georges Guingouin*¹⁹² :

«L'affaire concernant M^{lle} d'Armagnac a eu lieu dans le secteur du colonel Bernard, et d'ailleurs, cette milicienne méritait bien son sort puisqu'elle a déclaré à l'instruction «qu'elle jouissait quand elle voyait torturer des maquisards¹⁹³.»

L'on ne peut que se demander quels maquisards elle aurait pu voir torturer et où ? Pour le reste...

Il faut lire Henri Amouroux décrivant ensuite le calvaire vécu par Françoise Armagnac au château de Pressac en présence de «Bernard». Le témoignage de son mari, qui sera libéré après l'assassinat de sa femme, est édifiant sur

192. Lucien Souny éd., p. 3.

193. Voir note complémentaire en fin de volume, page 364, sur l'origine de cette déclaration.

la façon dont était rendue la justice à Pressac, et sur la responsabilité incontestable de «Bernard» présent à tous les stades de «l'instruction» jusqu'à l'exécution sommaire, le lendemain soir de son arrestation. Sur la photo du château de Pressac page 197, la pêcherie près de laquelle fut tuée et inhumée hâtivement Françoise, encore en robe de mariée, est visible en haut de l'image, dans le prolongement d'un bâtiment de ferme. Puis, ce sera le pillage de la maison familiale, un grand classique...

UN NOMMÉ LINDNER

Celui qui assura cet enlèvement et ces pillages est un cadre FTP, commandant de compagnie (ou adjoint), Nathan Lindner, natif de Varsovie. Installé depuis peu à Chabonais où il vendait à la criée des journaux dont certains n'étaient pas «tous publics», Françoise Armagnac avait interdit à ses jeunes guides de fréquenter ce personnage. Avant la venue dans la région de «Bernard», Nathan Lindner, alias «Trottinette», avait réuni sous son commandement un petit groupe d'hommes près de Saint-Maurice-des-Lions, en Charente. Ce groupe s'est rangé ensuite un temps sous les ordres de Gilbert Lavrat avant de faire finalement allégeance au chef «Bernard». C'est à la tête de la 2 406^e compagnie FTPF du maquis de Pressac que Lindner s'illustre dans l'affaire Armagnac. Alors qu'il connaît parfaitement le sort que son chef réserve à Françoise, il s'applique à lui imposer des corvées humiliantes que les FTP s'amusent à lui voir effectuer dans sa robe de mariée.

Mais cette affaire, devenue emblématique par l'émotion dont elle est chargée, ne doit pas constituer l'arbre cachant la forêt et ne doit pas faire oublier les 73 victimes du

maquis « Bernard », qu'elles soient de Haute-Vienne ou bien de communes charentaises proches¹⁹⁴.

LE COMMANDANT DE LA BASTIDE

Nous avons eu accès, au cours de notre enquête, à une copie du manuscrit inédit du commandant de La Bastide, propriétaire du château de Pressac au moment où « Bernard » s'y installe. D'autres qu'Amouroux, qui y fera de larges emprunts, l'ont également lu. Joël Giraud, historien du confolentais¹⁹⁵, est de ceux-ci et il en fait une présentation critique¹⁹⁶ qui mérite que l'on s'y arrête avant que de citer le document lui-même. En effet, l'historien déplore que ce manuscrit inédit n'ait pas été passé au crible de la critique. Et cela bien que les dates des faits exposés soient exactes, que les exécutions sommaires qui y sont rapportées soient réelles et d'ailleurs vérifiables, il n'en demeure pas moins que, toujours selon Joël Giraud, le commandant de La Bastide manifeste un goût étrange pour la « *radiesthésie militaire le portant à prétendre découvrir des codes de parachutages à l'aide d'un pendule* ». Il est enfin soupçonné par M. Giraud de ne pas être favorable aux communistes ! Quant aux dates et à l'énumération des exécutions, nous nous accordons à penser, enquêtes et vérifications faites, que le commandant de La Bastide est parfaitement fiable. Il est de surcroît le seul observateur à avoir été présent sur place quotidiennement sans appartenir maquis de Pressac

194. Voir dans les addenda en fin de volume la liste des victimes du maquis « Bernard ».

195. À propos du manuscrit du commandant de La Bastide, voir *Les Confolentais dans la Seconde Guerre mondiale*, p. 199

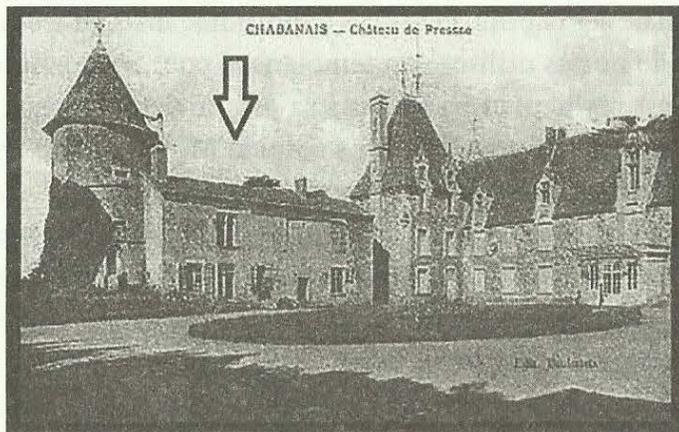
196. *Comment j'ai passé la guerre 1939-1945*, dont une première mouture fut publiée en 1946, suivie d'une version définitive l'année suivante.

ni l'un de ses captifs. Dans ces conditions, il serait très dommage de ne pas utiliser son témoignage pour reconstituer ce qui s'est réellement passé dans sa propre demeure, sous ses propres yeux. Nous déplorons comme M. Giraud de voir le manuscrit circuler sous le manteau sans être publié. Enfin, ajoutons que selon toute vraisemblance, l'anticommunisme du commandant de La Bastide ne devait pas être flagrant aux yeux d'un « Bernard » et de ses commissaires politiques qui, l'ayant à leur merci, n'ont pas jugé utile à la cause de le déférer devant le « tribunal populaire » de « Gandhi », malgré une particule et un château pour eux a priori très suspects.

LES EXÉCUTIONS SOMMAIRES SE SUCCÈDENT

Le manuscrit du commandant de La Bastide révèle une foule d'anecdotes qui permettent d'avoir une vue précise de l'installation de « Bernard » à Pressac et de la relégation de « Marc » qui s'ensuivit. Le 12 juin 1944, les groupes préalablement plus ou moins dépendants de « Marc » passent, conformément aux ordres de Bricout, sous l'autorité exclusive de « Bernard ». Ils rejoignent alors de nouveaux cantonnements ou bien de mieux organisés. L'état-major de « Bernard » ne s'installe pas immédiatement au château de Pressac, mais d'abord aux Landes de Lésignac¹⁹⁷. Il y est d'ailleurs présent le 15 juin lorsque M^{me} Chevallier, de Saint-Maurice-des-Lions, y est assassinée pour faits de collaboration. Puis, le lendemain, c'est une dame Beaumatin, institutrice à Excideuil qui, accusée d'activités constantes au profit de la « Gestapo », est arrêtée...

197. Au lieu-dit Le Raillat près des Landes de Lésignac, chez l'oncle de son ex-épouse, M. Andrieux.



Une autre vue du château de Pressac au début du xx^e siècle. C'est au premier étage de l'aile marquée d'une flèche que seront détenus, dans les conditions décrites plus loin, les prévenus du « tribunal du peuple » ; c'est aussi dans l'une de ces cellules improvisées que M. Gisson sera abattu.

Le 17 juin, c'est au tour du général Nadal et de son fils¹⁹⁸, exécutés eux aussi, avec M^{me} Beaumatin... Le 20 juin, c'est au Poirier¹⁹⁹ tout proche qu'est exécuté M. de Cazes, irascible personnage détesté de tous qui partait s'engager dans l'AS au moment de son arrestation et de son exécution. L'on a trouvé pire comme fait de collaboration ! Puis c'est au tour d'un directeur d'école nommé Besson, le même jour, etc.

C'est dans la soirée du 21 juin que « Marc » arrive en camion à Pressac et s'adressant au maître des lieux, le commandant de La Bastide, lui fait savoir que « Bernard » se trouvant inconfortablement installé dans le bois des Landes, souhaite prendre ses quartiers au château. Ils y arrivent

198. L'on peut supposer que « Marc Beaulieu » a pu exécuter le général et son fils dans le cantonnement des Landes où se trouvait alors « Bernard » lui-même.

199. Où cantonne, semble-t-il, la compagnie de camp de « Bernard », la compagnie Paulet (cf. notre photo de la page 195).

le 27 juin avec son état-major au grand complet, soit 200 personnes. La veille au soir, M. Soury-Lavergne, de Rochechouart, a été conduit au Poirier avec un nommé Vergnaud de Saint-Junien, pour y être tous deux exécutés.

Il nous est malheureusement impossible de donner ici la place au témoignage du commandant de La Bastide qu'elle mériterait. Sa description du « tribunal du peuple » et de ses membres est pourtant édifiante, tout comme le portrait peu flatteur qu'il fait de « Gandhi ».

Le châtelain précise encore : « *Le maquis amène avec lui un certain nombre de prisonniers que j'installe au premier étage de l'aile de la lingerie (voir photo page précédente). Il y a trois pièces qui servirent de prison et de corps de garde. On y entasse les prisonniers.* »... C'est alors que commence à Pressac la litanie des exécutions, des mauvais traitements et tortures infligés aux prisonniers qui arrivent au château sous bonne garde. Les noms de ces malheureux sont cités, les dates de leur supplice aussi, confirmés par l'état-civil de la commune de Saint-Quentin, dont dépend Pressac.

LA RESPONSABILITÉ DE « BERNARD »

Cette chronologie indispensable des événements précédant l'arrivée de « Bernard » à Pressac est confirmée par José Délias, autre historien local, dans son opuscule sur les combats de Chabanais²⁰⁰. Il confirme également les exécutions que mentionne le commandant de La Bastide, et ils sont tous deux en parfait accord quant à la visite de « Marc » à Pressac le 21 juin pour informer le châtelain de la venue prochaine de « Bernard », arrivé que le 27 avec son état-ma-

200. *La bataille de Chabanais*, Imprimerie Edigraphique, août 2000, p. 10.

jour. Nous ne trouvons qu'une différence infime entre les deux textes : le commandant de La Bastide prétend que Bricout donne le commandement du sous-secteur C des FTP à « Bernard » le 12 juin, M. Délias écrit que c'était le 15... Peu importe en vérité.

Mais quand, quelques années plus tard, nous découvrons une toute autre version sous la plume du même Délias, sans qu'il nous dévoile les éléments nouveaux dont il a disposé pour revoir sa position, nous sommes saisis par le doute. Nous ne contestons pas à l'historien la possibilité de faire évoluer sa façon de voir au gré de ses recherches, bien au contraire. Mais là, ce qui nous est proposé maintenant semble par trop contradictoire et laconique.

Nous lisons sous la nouvelle plume de M. Délias²⁰¹ : *« Au départ, le maquis des FTP n'est pas dirigé par Bernard Le Lay, alors lieutenant (?) à l'état-major mais par le capitaine Bailly alias Marc Beaulieu, qui assure le premier commandement lors de l'implantation à Pressignac fin mai 1944. C'est donc sous son commandement que de nombreuses exécutions sommaires (75 environ entre le 15 juin et le 11 août 1944) eurent lieu au château de Pressac à Saint-Quentin (Charente). La triste exécution de Françoise Armagnac en robe de mariée le 5 juillet 1944 fera couler beaucoup d'encre mais ne fera pas grandir l'image de la Résistance en Charente limousine et la responsabilité de ces exécutions en incombera, par erreur, au maquis communiste " Bernard " ».*



201. *Au cœur du maquis*, présenté par Pierre Louty, p. 578.

Ainsi, puisque « Marc Beaulieu » commandait déjà à la fin du mois de mai 1944, c'est naturellement lui qui serait le responsable des exécutions perpétrées du 15 juin au 11 août 1944 ! Alors qu'il n'exerçait plus le commandement entre ces deux dernières dates ! Comprenez qui pourra.

Voici comment, en quelques lignes, l'on retire à « Bernard » – et aux communistes – toute la responsabilité des 73 exécutions qui lui sont imputées, y compris – et c'est à peine croyable – celle de Françoise Armagnac. Et sur qui rejette-t-on tout naturellement la responsabilité de ces tueries ? Sur « Marc Beaulieu » qui, mort en Indochine en 1948, coiffera ce triste chapeau sans pouvoir protester.

Alors que, curieusement José Délias lui-même admet dans la version initiale de son texte que Bricout alias « Gustave » a confié le commandement de l'ensemble du sous-secteur C à « Bernard » le 15 juin 1944, y compris celui du maquis de « Marc Beaulieu²⁰² ». C'est pourtant bien la date à laquelle commencent les exécutions, ce qu'il admet encore. En toute logique, il devrait donc affirmer que « Bernard » en est bien le responsable. Mais non...

Pour couronner le tout, le maquis « Marc » n'a jamais cantonné à Pressac. Le propriétaire du château ne voit arriver une unité constituée de FTP que le 27 juin, et c'est l'état-major de « Bernard » ! Partant, écrire que les exécutions de Pressac sont le fait de « Marc » est pour le moins péremptoire. Enfin, le « tribunal du peuple » aux ordres de

202. Mais, quant au remplacement de « Beaulieu » par « Bernard », José Délias s'arrête sur une nouvelle date (définitive ?), « juillet 1944 », dans une nouvelle plaquette sur la bataille de Chabanais, *Mémoire du Poitou-Charentes, le martyr de Chabanais*, p. 4. Ce nouveau revirement n'est pas plus motivé que le précédent et nous ignorons quels éléments nouveaux ont amené l'historien à modifier une fois encore sa version des faits. Reculer une date d'un peu plus d'un mois, l'air de rien, apparaît comme un tour de passe-passe qui permet d'affirmer : « Ce n'est pas nous ! »...

« Bernard » et de « Gandhi » était installé à Pressac, et cette justice-là fonctionna sans relâche, comme nous pouvons nous en rendre compte par les dates très rapprochées des exécutions. Enfin, quant aux exécutions intervenues avant que « Bernard » n'exerce sa justice à Pressac, rappelons qu'il a depuis le 15 juin autorité sur tous les groupements dorénavant placés sous son commandement. Il est encore installé aux Landes lorsque M^{me} Chevallier y est exécutée ce même 15 juin. Bref, la responsabilité de « Bernard » est si facile à démontrer, que l'on ne comprend pas très bien la tentative de José Délias de faire à tout prix porter le chapeau à « Marc ». ²⁰³

ENCORE UN TÉMOIGNAGE INÉDIT

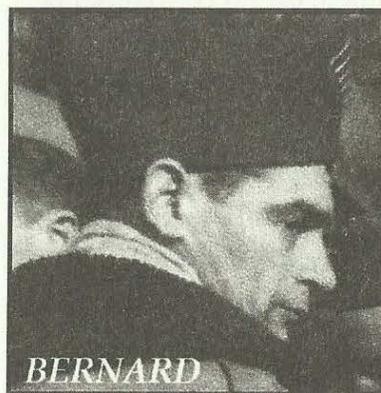
Il nous a été donné, au cours de cette enquête, de prendre connaissance d'un second manuscrit encore inaccessible au public. Il n'a pas fait non plus l'objet d'une étude critique. D'un intérêt capital, il constitue l'unique, témoignage écrit connu d'un prisonnier du maquis de Pressac. Ce petit opuscule d'une quarantaine de pages, tiré à un petit nombre d'exemplaires à usage familial, est augmenté de notes prises au jour le jour par l'épouse de l'auteur, M^{me} Grézillier, de Rochechouart.

Là encore, nous ne pouvons que déplorer qu'une édition complète et accessible à tous, ne permette à un large public de se faire une idée du climat particulier de la Libération sur le vaste territoire du sous-secteur C des maquis de la

203. Voici ce que dit encore le colonel Francis Cordet dans *Carnets de guerre en Charente*, p. 275: « Le 27 juin... Bernard Le Lay (Bernard) arrive au château de Pressac comme chef du sous-secteur C des FTP de la Haute-Vienne. Dans la journée, le tribunal populaire prononce cinq condamnations à mort... ».

Haute-Vienne, celui de « Bernard ». L'on y arrêtait beaucoup, comme l'on sait. Le 20 juillet 1944, c'est au tour du docteur Grézillier d'être appréhendé par « les policiers des FTP de Pressac », ceux-là même dont la Renault Juvaquatre porte un avertissement clair: « *Un seul châtiment pour les traîtres: la mort!* » (notre photo de couverture). Le ton est donné. Le médecin précise que M^{me} Soury-Lavergne – dont le mari, Charles, a déjà été exécuté le 26 juin – est également arrêtée et qu'elle a été vue gardée dans une auto près de la poste de Rochechouart. L'auteur rapporte encore que les maquisards décrochent (chez lui) le portrait de « *la vieille fripouille* » – le Maréchal – qu'ils détruisent. Avant de quitter sa maison pour rejoindre Pressac, ils ouvrent les placards, se servent en victuailles... À son arrivée, les lieux lui apparaissent ainsi:

« *La cour du château est encombrée de FTP qui grouillent autour de nombreuses autos. Dans les communs, nous montons un escalier branlant et en haut d'un couloir, nous trouvons une pièce carrelée où sont déjà une dizaine de personnes... Le château de Pressac est une imposante construction Renaissance construit de trois côtés d'une vaste cour, la prison est au premier étage de l'aile gauche, dans une partie non restaurée* ²⁰⁴.



C'est la moitié d'une chambre séparée en deux par une légère cloison de briques qui coupe la fenêtre. Cela donne une pièce de 4 x 4 mètres environ avec une grande cheminée. Nous serons là-dedans jusqu'à 15. Le sol est un carrelage en brique à moitié démoli sur lequel nous couchons. Les couvertures, heureusement,

204. Voir la carte postale à la page 208: cette partie y est visible.

sont en assez grand nombre, j'en ai cinq pour ma part : quatre comme matelas et la cinquième pour me couvrir. La porte vitrée qui donne accès au couloir est complètement démantibulée et menace ruine. À toute heure, de nombreux curieux viennent nous voir comme des fauves de ménagerie et ne nous ménagent pas leurs moqueries et leurs sinistres prédictions. À l'intérieur de la prison, de chaque côté de la porte, un factionnaire est assis, armé d'un mousqueton ou d'une mitraillette. Un sous-officier nous introduit, Madame Soury-Lavergne et moi... »

Ici encore, il ne nous est guère possible de citer plus largement le docteur Grézillier. Il ne devra son salut qu'au fait, après avoir été reconduit chez lui sous bonne garde le 5 août, d'avoir versé une rançon assez conséquente à ses geôliers. Il décrit les derniers instants de la plupart des prisonniers du maquis « Bernard » qu'il a croisés à Pressac ou au presbytère du village voisin de Saint-Quentin-sur-Charente, un autre couloir de la mort qui a servi de prison annexe.

Il rapporte notamment la mort tragique de Ferdinand Gisson, un homme de 60 ans, adjoint au maire de Chabonais, inscrit à la Milice. Il ne lui est rien reproché d'autre que cette adhésion, mais il est difficile de concevoir une logique à toutes ces exécutions. L'on sait que c'est en connaissance de cause qu'un agent du Sipo/SD – Dufour – est devenu le chauffeur d'un officier de « Bernard ». Gisson, lui, périt dans d'épouvantables conditions :

« Le malheureux Gisson se plaint, divague, l'irascible factionnaire le bourre de coups de crosse : « Te tairas-tu, salaud ? ». Chaque fois le malheureux répond des mots incohérents et les coups de crosse et de pieds pleuvent. Le petit énergumène (l'un des gardiens) revient s'asseoir. Mais un rictus d'agonie passe sur le visage du mourant. « Il me fait la grimace ! ». Et nouvelle série de coups de crosse. « Encore, mais tu es donc enragé ! Je te fous une balle dans la tête ! ». Le poste ameuté est

derrière la porte vitrée. « Tue-le ! ». La scène continue tout un moment. Gisson continue à râler et à délirer. La petite brute n'ose pas le tuer. Enfin un des soudards du poste de police entre et dit : « Tu ne veux pas le tuer, donne moi ton flingue ! ». Je me recroqueville dans mon coin. Une détonation formidable retentit, l'odeur de la poudre envahit la chambre. Gisson hurle. « Tu n'es pas mort ? ». Second coup de feu dans la tête. Cette fois, le martyr râle. « Il ne crèvera pas ! ». Il faudra encore deux coups de feu pour le finir. Le mur derrière lui et les couvertures sont éclaboussés de sang et de matière cérébrale. »

Cette scène effroyable a eu lieu le 21 juillet selon le récit du docteur Grézillier. L'acte de décès de Ferdinand Gisson confirme cette date. Assassinée à son tour le 24, M^{me} Soury-Lavergne ne lui a survécu que trois jours.

« Marc Beaulieu » ayant été relégué au commandement d'un simple corps franc, ses rapports avec « Bernard » s'enveniment, au point qu'il décide de rejoindre le groupe AS « Bir Hacheim » – en Charente – dont il y aurait lieu de signaler les propres excès lors de l'épuration de la région de Chasseneuil. Mais cette formation n'ayant pas de lien avec la Haute-Vienne, nous ne nous y intéresserons pas davantage. Les communistes n'ont pas pardonné à « Beaulieu » d'être passé à l'AS et sa disparition en Indochine, on le sait, a permis d'en faire une sorte de bouc émissaire.

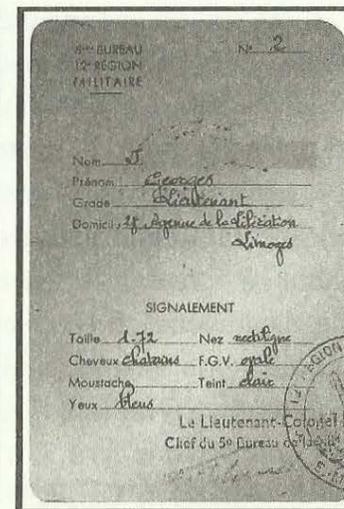
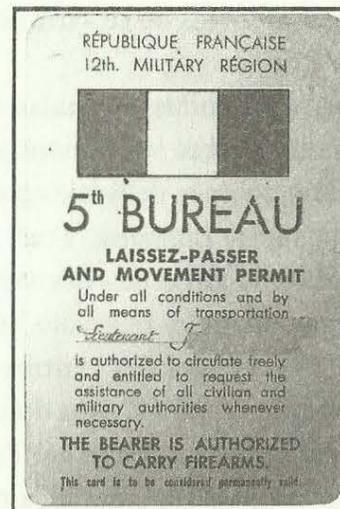
Ces épisodes sanglants auraient pu finalement passer à la trappe de l'Histoire et ne pas encombrer la mémoire des vainqueurs. Alors, lorsqu'ils refont surface ici ou là, la parade est invariablement la même : l'on commence par reconnaître la responsabilité de quelques exécutions sommaires, en insistant sur le fait prétendument avéré que « ces gens exécutés étaient tous des salauds qui méritaient bien ça ! »... Si besoin est, l'on en rajoute un peu pour les salir plus encore, puis, si des documents difficilement contestables mettent

sérieusement en doute ces accusations, alors qu'à cela ne tienne, un autre système de défense prend le relais. Et là, l'on n'est plus responsable de rien, c'est l'autre: «*Oui, ces abus sont effectivement pénibles et entachent la mémoire des maquis... Mais c'est pas nous*²⁰⁵». Cette dernière allégation n'est-elle pas une première ouverture conduisant à la réhabilitation de certaines des personnes assassinées, celles dont les cas sont les moins honorables pour les maquis?



L'ébranlement de ces certitudes n'est-il pas l'indication claire que certaines affaires doivent être révisées au regard de ce que l'on en sait aujourd'hui? Soixante-dix ans après les faits, ces victimes civiles de la guerre n'ont-elles pas droit à bénéficier, même dans le doute, d'un peu d'indulgence et enfin d'une réelle justice, tant pour elles que pour leurs familles? Nous le pensons sincèrement.

205. Nous avons rencontré ce genre de justification pour ce qui concerne Sandlarz, rayé a posteriori de tout organigramme FTP, tout comme ses officiers supérieurs. Idem pour «Bernard» qui, pour les gens de Guingouin, commande en Charente et n'a donc rien à voir avec Guingouin, et qui, pour les gens de «Bernard» n'y est pour rien, car c'est «Marc» le responsable... Autant d'allégations qu'il est plus facile aujourd'hui de remettre en cause.



Après la Libération, l'énigmatique 5^e bureau du renseignement militaire travaillait pour la justice et dépitait tout ceux qui, selon des critères souvent abstraits, méritaient d'être déférés devant elle. Cette carte de la région de Limoges (12^e région militaire) conférait à son détenteur, y compris auprès des forces alliées, des pouvoirs quasi illimités...

«Bernard» quitte dans l'urgence le château de Pressac le 31 juillet sous la menace d'une attaque allemande, pour se diriger avec «Gandhi» et son tribunal près de Vayres²⁰⁶, en Haute-Vienne. Bilan: sept exécutions sommaires à l'orée du village, dont la jeune fille de la page 186. On le suit à la trace.

Avant de quitter le presbytère de Saint-Quentin, tout près de Pressac, aidé par la population du village, «Gandhi» a rassemblé sur la place une montagne de papiers divers que l'on brûle. Sans doute les archives de son «tribunal du peuple», pense le commandant de La Bastide qui rapporte le

206. Au lieu-dit «La Roudarie», à quelques kilomètres au nord-est de Vayres, et au Mas du Roule pour le «tribunal du peuple» (notre photo de la page 216).

fait²⁰⁷. Il est vrai qu'aucune pièce d'archives de ce « tribunal du peuple » n'est parvenue jusqu'à nous.

À Vayres, un personnage que nous connaissons bien, Lucien Baudout, le tristement célèbre « commandant Pierre », rejoint « Bernard » avec une poignée de fidèles pour une ultime farandole avant d'occuper Limoges. Tout se tient, tous se tiennent. Il restera dans le giron de « Bernard » jusqu'à Angoulême. Il semble que Baudout reproche déjà à « Bernard » une certaine mollesse à l'égard des traîtres et collaborateurs... Il lui fallait davantage de têtes, sans doute. Comme nous l'avons écrit, il n'hésitera pas à demander l'arbitrage du général de Gaulle²⁰⁸ lui-même pour asseoir sa position face à son concurrent et néanmoins ami « Bernard ».

DES MAQUISARDS DE LA BASE LAS DE TUER

Voici ce que le commandant de La Bastide dit encore du maquis de Pressac dans ses souvenirs :

« Il ne faut pas croire que les condamnations ont été faites avec l'approbation de tous les maquisards. Il y avait bien un vieux fond de communistes féroces venus de Saint-Junien et de Rochechouart avec Paulet. À côté, il y avait une majorité de braves gens entrés au maquis soit comme réfractaires soit pour combattre les boches et les miliciens... Ces braves gens n'entendaient point se faire complices d'assassinats politiques et de pillages qui n'avaient rien à voir avec la Résistance. L'exécution de Madame Penicaut (M^{lle} Armagnac) avait pro-

207. Avant Vayres, le tribunal ambulatoire de « Gandhi » passe par Lapeyre, sur la commune de Sauvagnac, et y fusille un maquisard de 16 ans nommé Londeix, accusé du vol d'une montre...

208. Il rencontre le général le 18 septembre 1944 lors de sa visite à Cognac.

duit le plus mauvais effet. À sa suite, Lindner avait jugé prudent de disparaître et il ne s'est plus montré à Pressac que rarement.

« Le mécontentement a grandi si bien qu'au milieu de juillet, alors que les communistes de la « Justice du Peuple » avaient l'intention d'aller arrêter dans la Charente des gens qu'il était surtout question de piller et de rançonner, ils se sont heurtés au refus des braves gens, refus armé et très menaçant. Les communistes n'ont pas osé passer outre et ils ont bien fait car ils allaient à une vraie bataille où ils n'auraient pas été les plus forts. »

Il ne nous est pas possible de confirmer ce qu'écrit le commandant de La Bastide, à savoir que les communistes « ultra-orthodoxes » aient craint à ce point les mouvements internes de protestation en faveur d'un peu plus de respect de la vie et des biens de personnes qu'ils considéraient comme d'irréductibles ennemis. Rappelons simplement que du 1er au 31 juillet 1944, période où se manifesterait ce mouvement de protestation, « Bernard » et « Gandhi » ont fait exécuter 39 personnes... L'on peut se demander ce qu'aurait été ce chiffre sans qu'ils aient eu à se modérer ?

Au moulin de la Vallée, un phénomène du même genre est rapporté. En effet, des FTP habitants du Dorat refusant d'assassiner des gens qu'ils connaissaient, des Russes ont pris leur place.²⁰⁹

« ADRIEN » SAUMON

Pour illustrer l'état d'esprit qui préside à certaines de ces tueries ordonnées par le Parti, citons le cas de Léonard

209. AJM du Blanc, dossier collectif sur les tueries de Magnac-Laval, du Dorat etc.

Saumon, dit « Adrien », maire socialiste de Maisonnais-sur-Tardoire²¹⁰, assassiné le 13 juillet 1944 par les hommes de « Bernard ». C'est là encore l'exemple d'un assassinat politique n'ayant aucun rapport avec un acte de résistance, c'est l'élimination d'un adversaire du Parti et seulement cela. Voici ce qu'en dit l'historien Philippe Bourdrel²¹¹ :

« Adrien Saumon est resté à la tête de sa municipalité pendant 20 années et a été élu conseiller général du canton de Saint-Mathieu. C'est un ancien combattant de 14-18, socialiste, membre de la Ligue des droits de l'homme, il n'a pas caché ses sentiments antivichyssois. Il s'est dévoué en faveur des réfugiés, en 1940, puis il a aidé des jeunes à échapper au STO et des résistants menacés. On le retrouve au comité de Libération de sa commune. »

Comme c'est devenu l'usage en de telles circonstances, l'on répond à la famille inquiète que tout va bien se passer : il ne manque de rien et il est retenu dans « *un camp de concentration* » [sic]... qui n'est autre que le château de Pressac. L'on ajoute qu'il est encore possible d'apporter des témoignages en sa faveur en vue de son procès. Tout n'est que mensonge ! Adrien Saumon est exécuté le surlendemain de son arrestation et sa dépouille précipitée dans une fosse commune avec d'autres. C'est l'implacable « justice du peuple ».

Mais la courageuse famille de ce martyr n'en restera pas là et, au terme d'une longue procédure entravée par d'autres mensonges, d'autres tentatives de « Bernard » – devenu entre temps commandant de la subdivision militaire de la Charente – d'inventer des griefs justifiant son crime, il sera réhabilité et obtiendra seulement en 1971 la mention « mort pour la France » ainsi que l'inscription de son nom

210. Canton de Saint-Mathieu, à peu de distance de Rochechouart.

211. Ouvrage déjà cité, p. 386.

sur le monument aux morts de Maisonnais-sur-Tardoire. Mais ici encore, justice ne lui sera pas intégralement rendue, puisque le nouveau maire de Maisonnais refusa d'inscrire la mention légale « mort pour la France » sur son acte de décès, sous prétexte qu'il aurait reçu des menaces.

Cette affaire illustre le climat particulièrement tendu de la libération de la Haute-Vienne, qui va perdurer longtemps après la guerre et interdire toute réconciliation au sein d'une population qui, dans ce contexte, a préféré s'enfoncer dans une omerta prudente, accumulant les non-dits, les rumeurs étouffées, les rancœurs, les légendes aussi... Comment, dans une telle atmosphère de semi-terreur et de loi du silence, aurait-il été possible de commencer à recueillir des récits de témoins ? D'acteurs ? De contemporains ? Comment envisager de réunir un matériel historique alors que tout était verrouillé par des mouvances qui s'approprièrent l'exclusivité de la communication sur le thème de la Libération ? Pour pouvoir trier ce qui devait subsister pour les générations futures de ce qui devait être oublié à jamais ? Heureusement, des personnes conscientes que ce dont elles avaient été les témoins privilégiés devait surnager au-dessus de ce miasme de mensonges, consacrèrent une partie de leur temps à reporter discrètement sur de modestes cahiers d'écoliers, dans un premier temps pour elles-mêmes, des souvenirs parfois rigoureux et précis. Soixante-dix ans après, au hasard de nos enquêtes, la providence pose parfois l'un de ces précieux écrits entre nos mains. Il est alors frappant de constater que leur ton, sans prétention de forme, sonne juste. L'on ne peut que les trouver sincères, car en définitive elles n'ont pas beaucoup d'autres fins que d'être le disque dur de la mémoire d'un homme. Un modeste pied de nez à ceux qui ont préféré triturer les faits à leur convenance.

AU MOINS 73 EXÉCUTIONS SOMMAIRES À L'ACTIF DE « BERNARD »

Sur les 73 personnes exécutées par le maquis « Bernard », nous en avons retenu seulement 25 pour la Haute-Vienne. En effet, étant domiciliées en Haute-Vienne au moment de leur assassinat, elles appartiennent à l'histoire de ce département, les autres appartenant, selon nous, à l'histoire de la Charente voisine. Pour que notre décompte soit clair, nous sommes contraints de classer ainsi les victimes, quelque peu arbitrairement. En effet, le cas de « Bernard » pourrait prêter à discussion en ce que son PC est établi sur le territoire de la Charente – mais dans un secteur qui à cette époque dépend administrativement de Limoges – et que, lorsque les exécutions sommaires débutent, Bricout l'a nommé responsable du sous-secteur C des FTP de la Haute-Vienne sous l'autorité théorique de Georges Guingouin. Une situation claire, qui sera pourtant à l'origine d'interprétations contradictoires. Selon que l'on soit zéléteur de l'un ou de l'autre – de Guingouin ou de « Bernard » – elles seront utilisées d'une façon ou d'une autre dans la lutte qui va s'engager après la Libération. Même si la lecture de l'organigramme officiel des FTP de la Haute-Vienne à partir du mois de juin 1944 présente « Bernard » comme le subordonné de Guingouin, il ne serait pas très juste, au regard des événements et de la personnalité de ces deux hommes, de s'en tenir à une subordination étroite. En réalité, Guingouin et « Bernard » s'ignoraient totalement. Il ne nous a du reste pas été donné de découvrir trace d'un seul événement ayant conduit à une rencontre entre eux. Mieux, tout laisse à penser qu'il valait mieux qu'ils ne se rencontrassent pas.



La tombe du malheureux Ferdinand Gisson, une victime de « Bernard », photographiée en 2012 au cimetière de Chabonais.

CHAPITRE 7

« *L'homme de l'avenir est celui qui aura
la mémoire la plus longue.* »

Nietzsche

GEORGES GUINGOUIN

Nous avons pris le parti de passer sous silence le rôle de Georges Guingouin jusqu'à présent, même s'il apparaît souvent en filigrane. À la fin juin 1944, date charnière, il devient le chef suprême des forces FTPF sur tout le territoire de la Haute-Vienne, débordant aussi sur la Charente dite limousine²¹². Il n'en restera pas là. Louis Calay, adjoint du commissaire aux effectifs du sous secteur D des FTP, apprend fin juillet 1944, lors d'une réunion où il a été convié, qu'il a été donné au colonel Guingouin autorité sur toutes les formations AS, FTP et ORA²¹³. C'est, cette fois-ci, tous les FFI du département qu'il a sous ses ordres.

C'est encore à la façon dont l'on écrit l'Histoire qu'il faut s'attacher pour dépister les manques de nuances, les imprécisions, les formulations sciemment litigieuses avec des arrière-pensées de laisser un doute s'installer, les erreurs ou omissions. La presse, et c'est sans doute inhérent à sa

212. *Comité de soutien au lieutenant-colonel Guingouin*, p. 14, qui confirme la date du 26 juin 1944 pour sa prise de commandement sur tous les FTP du département.

213. *Nous avons combattu pour vos libertés*, p. 93.

nature, attise souvent le trouble par son style laconique plutôt qu'elle n'aide à y voir clair, et ce tout au long des années de l'immédiat après-guerre. Dans cet ordre d'idées, nous avons déjà constaté, à propos des événements du Dorat, la difficulté de se fier à un organigramme définitif et fiable dès lors qu'il est question des chefs FTP. Les choses vont encore s'obscurcir au fil des ans.

Peu de temps après la libération de la France, la politique reprend ses droits et quelle démarche serait plus légitime pour mériter la confiance des électeurs que de s'approprier les lauriers de la Résistance? C'est ce thème que vont exploiter les communistes, à charge pour leurs adversaires de démontrer qu'ils n'ont pas ce monopole ou mieux, que leur comportement dans le maquis pourrait les priver de cette gloire.

Si l'épuration a essentiellement été menée à bien avant la fin de la guerre, c'est à la paix revenue qu'elle provoque un débat. C'est dans le contexte fiévreux de l'après-guerre que la presse d'opinion, bras armé des factions et des partis, se déchaîne. Il s'agit généralement de mettre en doute la légitimité de se réclamer de la Résistance de ceux du bord opposé.

C'est ainsi autour de l'épuration, de sa logique du meurtre, que les griefs des uns vont se cristalliser contre les autres. Les excès de l'épuration deviennent une arme politique. L'écho de certaines abominations atteint déjà le public. Les communistes, il faut le dire, seront la cible unique d'attaques contre lesquelles ils ne se défendront qu'assez mollement, se contentant de rester sur la défensive. «*C'est pas nous!*»...

APRÈS LA GUERRE, L'ON SE JETTE LES MEURTRES À LA FIGURE

Ce sont les socialistes comme le député Le Bail qui mènent la curée contre celui qui vient de quitter la mairie de Limoges en 1947 et qui est considéré comme LE communiste, l'ennemi politique : Georges Guingouin. C'est lui qui va incarner toute l'action des communistes dans les maquis. Il a tellement voulu être le chef qu'il est temps maintenant pour lui d'assumer pleinement, pour le meilleur et pour le pire, le fait d'avoir été le « préfet du maquis ». Les attaques sont brutales et déterminées, même si en appliquant cette stratégie sans nuance du haro sur le baudet, les socialistes vont faire sans le savoir le jeu du Parti communiste qui rêve de se débarrasser du « Grand », devenu trop encombrant. Dès la Libération, c'est à un autre communiste, Henri Chadourne, qu'a été offerte la mairie de Limoges, pourtant de tradition SFIO. Guingouin lui a succédé en 1945, avant que le parti socialiste ne reprenne définitivement son fief deux ans plus tard.²¹⁴

En premier lieu, il fallait imputer à Guingouin les plus sordides des exécutions sommaires perpétrées sous son commandement, fût-il seulement théorique. En rajouter encore dans l'abomination si nécessaire, laisser planer le doute, l'attiser, notamment quant à d'hypothétiques fosses communes restant à découvrir. Le discréditer n'était certainement pas pour déplaire au Parti communiste. L'appareil, du coup, se voyait lavé de toutes suspicions d'assassinats politiques dont il aurait pu avoir à rendre des comptes puisque Guingouin allait visiblement payer la note. Trouver un bouc émissaire aura été une activité prioritaire pour le PCF de

214. En 100 ans, Limoges connaîtra sept maires. Mis à part le maire de Vichy et les deux communistes cités, ils furent tous socialistes.

cette époque. Voilà qui arrangeait bien les gens comme Bri-cout et d'une certaine manière, le préfet communiste Chain-tron. Guingouin devenant sulfureux, il fallait pour les com-munistes s'en démarquer, et ils y parvinrent d'autant plus facilement que l'intéressé, il faut bien le dire, n'avait pas attendu la Libération pour s'éloigner du Parti. Reste que le député socialiste Le Bail fut, «à l'insu de son plein gré», le meilleur allié du PCF pour se débarrasser de Guingouin.

Nous ne reviendrons pas sur le fond de ce que l'on a appelé en 1953 « l'affaire Guingouin ». Elle aboutit au terrassement de celui qui avait pourtant été le héros de la libération de Limoges, dix ans auparavant. Plus que par les faits, nous sommes frappés par l'instrumentalisation poli-tique et la lecture très partisane des événements qui ont conduit la classe politique à ce qu'il faut convenir d'appeler un lynchage.

Le dernier carré des fidèles du «Grand» finira par s'émousser quelque peu sous la pression politique²¹⁵. Pour-tant, «l'affaire Guingouin» part bel et bien d'une question liée à l'épuration: l'assassinat de la famille Dutheil, en plein territoire de Guingouin, à quelques kilomètres de sa tanière. C'est cette affaire presque mineure qui a terrassé le préfet du maquis, alors que des dizaines de ses victimes n'ont intéressé personne et sont tombées dans l'oubli. Les assassinats des Dutheil et des Parrichoux, largement média-tisés, étaient-ils des crapuleries de droit commun? Des exécutions sommaires liées à la Résistance? Des historiens ou chercheurs de talent se sont penchés sur cette question et leurs travaux offerts au public suffisant à s'en faire une idée, nous n'y reviendrons pas.²¹⁶

215. Le préfet Chaintron lui-même, dans ses souvenirs, déplore de n'avoir pas été très fair-play avec son camarade de lutte au moment où la campagne se déchaînait contre lui.

216. P. 160 du livre de Taubmann (op.cit).

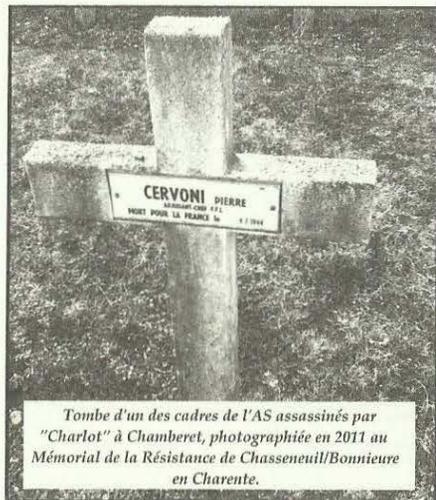


Carte de police FFI de Limoges datant de la Libération.

Et puis il y a l'affaire des résistants de l'armée secrète assassinés à Chamberet, à la limite de la Haute-Vienne et de la Corrèze, en plein fief de Guingouin ici encore, affaire bien plus embarrassante du fait de l'étiquette accolée aux victimes. Nous avons déjà rencontré, au cours de notre récit, de tels cas de maquisards de l'AS assassinés au coin d'un bois par des FTP. Ici encore, nous ne nous attacherons pas à savoir qui est le vrai responsable des meurtres des nom-més Monteil, Villeneuve, Cervoni, Buisson, Lair et Périgord, tous officiers de l'armée secrète. Nous insisterons davantage sur les procédés pas toujours judicieux des uns et des autres pour tenter de dégager leur responsabilité, voire pour char-ger leurs adversaires politiques.

ENCORE LES GRIEFS DES FTP CONTRE L'AS

Personne ne conteste la responsabilité directe du nommé Raymond Burillon alias «capitaine Charlot» puisque c'est lui-même qui arrêta et tua ces officiers de l'AS,



presque sous les yeux de Guingouin. C'est encore Michel Taubmann dans l'Affaire Guingouin, qui livre un portrait assez évocateur de cet énigmatique «Charlot», militant communiste dès son jeune âge, intégré à une formation FTP de Bourgneuf. Si l'on en croit Marc Parrotin, l'historien des maquis creusois²¹⁷, l'antagonisme entre les formations FTP et AS était paroxysmique dans ce département voisin. Cet auteur en fait état sans circonvolution, notamment pour souligner l'attentisme du chef des FFI «François», de l'AS, qui, selon lui, coûta la vie à des jeunes FTP. Si l'on y ajoute l'assassinat du jeune FTP Eugène France, sans doute perpétré, toujours selon Parrotin, par un membre de l'AS, l'on peut comprendre la tension régnant entre les deux formations. Le reproche fait à l'AS par les FTP d'être «attentistes», de cacher ses armes en vue d'une insurrection plus tardive, y est récurrent. C'est dans ce contexte que «Charlot» aurait quitté Bourgneuf et son chef départemental FFI venant de l'AS pour rejoindre le maquis de Guingouin, relativement proche. S'il semble que ses intentions étaient de «se faire de l'officier AS», l'on peut aussi comprendre que lorsque l'état-major de Guingouin vit se présenter «Charlot» et son petit groupe armé, déterminé à lutter, affichant la couleur communiste, il lui réserva le meilleur accueil. La question reste de savoir si «Charlot» agissait ou non en sous-ordre,

217. *Le temps des maquis.*

car il a dit être diligenté par son chef²¹⁸, dit «le Grand Châteignier», qui ne sera jamais clairement identifié. Quoiqu'il en soit, les forfaits de cet homme et de son équipe, commis de sa propre initiative et sans en référer, conduiront Guingouin à le faire arrêter et exécuter à son tour. De façon théâtrale, il jettera sa dépouille aux pieds de M^{me} Buisson, veuve de l'un des officiers de l'AS assassinés.

Dans le flot d'hypothèses relatives à l'action de ce «Charlot», l'on prétendra même qu'il agissait au nom du Parti pour jeter le discrédit sur Guingouin et le fragiliser...

Guingouin fut quand même assez embarrassé par cette affaire. Non pas qu'il cherchât à se blanchir quand il estimait ne pas devoir le faire, mais parce qu'il ne voyait pas trop d'où pouvait venir le coup. Certes, compte tenu des origines politiques de «Charlot», il aurait pu flairer une manigance du Parti. Le Parti avait déjà des griefs contre lui et avait sans déjà doute tenté de l'éliminer physiquement²¹⁹, il en était sûr. Cependant, une telle machination aurait supposé que «Charlot» soit un tant peu suicidaire, et nous ne sommes pas certain que son dévouement de militant l'aurait conduit à un tel sacrifice. Car dans cette hypothèse, il devait s'attendre, son forfait commis, à le payer de sa vie.

218. Peut-on faire un rapprochement avec le Frédéric Chateignier qu'évoque Parrotin, à la p. 418 de son *Temps du maquis*?

219. Voici ce que déclare Guingouin à Geneviève Huttin en 1999, lors d'une émission sur France Culture: «Waldeck Rochet me mit en présence d'un véritable ultimatum: «Georges Guingouin accepte-t-il la décision de la direction du parti de considérer que toutes les questions qui se rapportent à la période de la clandestinité et de la Libération sont tranchées et que les décisions prises par le parti à l'époque ne doivent pas être remises en cause?»... Naturellement, je rejetai cet ultimatum. Allant plus loin dans l'ignominie, on vit Waldeck Rochet soutenir effrontément «qu'il n'y avait jamais eu de décision d'abattre Guingouin» alors qu'il était pertinemment informé».

UN RESPONSABLE COMMODE : LA MILICE

Ce n'est donc pas le Parti que Guingouin désigne alors comme responsable de ces tueries, dont il se désolidarise avec véhémence. Il fit d'ailleurs placarder une affiche sur les murs de Chamberet, expliquant qu'il a fait justice en exécutant le coupable « Charlot » qui avait, selon lui, infiltré ses formations du maquis et dont il avait découvert qu'il était en réalité... milicien ! Guingouin a-t-il voulu masquer son antagonisme avec le Parti en détournant l'attention du public ? À-t-il voulu préserver le semblant d'unité des FFI de la Haute-Vienne en n'étalant pas au grand jour la guerre ouverte, importée de la Creuse, entre AS et FTP ?

« Charlot milicien », c'est bien ce qui était plus commode à faire avaler au public. Cette absurdité, reflétant une stratégie d'urgence, ne sera cependant jamais clairement démentie. C'est fâcheux pour l'Histoire. Soucieuse de ne pas mettre de l'huile sur le feu de la discorde entre son chef et son parti, Anne Coissac, la « colonelle rouge²²⁰ », n'aura de cesse, en 1954, en pleine « affaire Guingouin », d'évoquer dans la presse le « milicien Charlot ». Espérons qu'aujourd'hui, plus personne n'aurait l'audace de soutenir que « Charlot » était milicien.

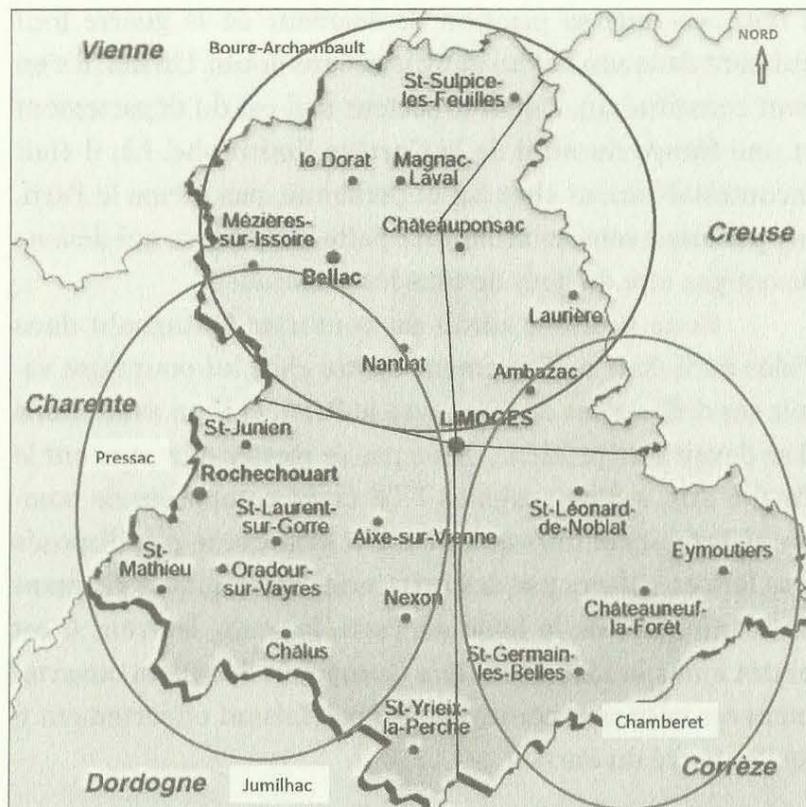
Ce qui ressort plus encore de cette affaire « Charlot », c'est toute l'ambiguïté des relations de Guingouin avec le Parti communiste depuis l'Occupation jusqu'à son exclusion en 1952. Si Guingouin a adhéré corps et âme à l'idéologie marxiste, il n'a jamais accepté l'autorité quasi despotique de l'appareil, ses mesquineries, ses chantages, ses méthodes expéditives et ses « barbouzeries ». Guingouin avait en effet

220. Une camarade de lutte du maquis, proche de Guingouin, ainsi surnommée dans le journal le *Courrier* du 26 février 1954.

tout du solitaire idéaliste que renforçait encore un soupçon de mégalomanie – il parle très souvent de lui à la troisième personne du singulier : « Guingouin a dit », « Guingouin a fait... » – que sa position de seigneur de la guerre tout puissant dans son fief lui autorisait sans doute. Un fief, il s'en était constitué un, c'était le secteur sud-est du département et une frange du nord de la Corrèze limitrophe. Là, il était incontestablement chez lui et personne, pas même le Parti, n'y pénétrait sans avoir montré patte blanche, ce qui déjà ne devait pas être du goût de tous les camarades.

Cette position aurait pu conforter Guingouin dans l'idée qu'il était suffisamment maître chez lui pour faire valoir ses différences de vues avec le Parti, et il en avait. Mais il se devait être prudent, de ne pas se mettre ouvertement le Parti à dos, ses compagnies FTP étant composées de communistes purs et durs qui n'étaient sans doute peu disposés à se laisser séduire par des finasseries idéologiques risquant de les éloigner de la ligne du Parti, la seule, la vraie. C'est plutôt après la Libération que Guingouin dévoilera ouvertement ses batteries, contraint et forcé, faisant ouvertement fi de l'autorité du Parti.

Répartition des maquis sur le département de la Haute-Vienne :



Sur cette carte de la Haute-Vienne et de ses abords, nous avons fait figurer les zones d'influence des trois chefs emblématiques du maquis FTPF en juin 1944. Au nord, c'est Gilbert Lavrat alias « commandant Georges ». Au sud-ouest, c'est Bernard Le Lay alias « colonel Bernard ». Le secteur sud-est est le fief de Georges Guingouin. Autant les secteurs nord et sud-ouest s'interpénètrent assez largement à l'ouest de Limoges, autant le secteur sud-est restera un fief qui n'a pas cherché à empiéter sur les autres, mais qui, en échange, ne se laissera pas infiltrer.

DISTANCES AVEC LE PARTI

Dans les années cinquante, c'est en communiste libre que Guingouin écrit, parfois sous le pseudonyme de « Larivière », dans *Nation socialiste*, et surtout dans le *Peuple limousin*, organe de presse régional, très confidentiel semble-t-il, du Mouvement démocratique communiste et national d'Auguste Lecœur, un ex-apparatchik, un transfuge, un purgateur purgé à son tour. Si Guingouin avait été un mercenaire de Staline peu enthousiaste dans la clandestinité, il affirme à présent haut et fort être un national communiste ! Duclos s'est sans doute étranglé en apprenant cette nouvelle, lui, le Komintern incarné, le moscoutaire internationaliste...

La guerre est donc déclarée entre les « ultras » du Parti, et Guingouin. En 1954, le Parti va ressortir l'arme absolue contre « Lo Gran »... Un personnage qui, aussi bien que lui, incarne le chef de guerre charismatique, un fidèle du Parti qui lutta sans merci contre l'occupant, un concurrent sérieux dès lors qu'il s'agit de brandir l'image du maquis rouge aux ordres du PC !

« BERNARD », LE RETOUR

Et voilà revenu à Limoges le « colonel Bernard », l'homme à tout faire du Parti depuis sa récente réintégration, que l'on va extraire de sa pantouflarde retraite charentaise et bombardier sous les feux de la rampe président d'une amicale d'anciens combattants communistes du maquis du Limousin. Paradoxalement, il doit pour partie cette réintégration au sein du PC aux interventions en sa faveur de Guingouin ! Mais c'est aussi à Bricout que l'on doit son exhumation. Tous les ingrédients sont réunis pour

en découdre. L'on échauffe les passions encore vives pour ces deux personnalités charismatiques, l'on mobilise ses troupes. Qu'importe si Guingouin s'est montré plus que magnanime envers son collègue « Bernard » par le passé.

Ce sont les inépuisables archives de la préfecture²²¹, et plus spécialement les rapports des renseignements généraux, qui font état des complots qui s'ourdissent dans les arrière-salles des guinguettes populaires de Limoges ou dans le saint des saints, la Maison du Peuple.

Le 29 septembre 1954, en cette Maison du Peuple, Fernand Bricout annonce à l'assistance que « *Guingouin cherche à reconstituer une amicale des anciens maquisards et qu'il aurait déjà recruté des adhérents. Cette association, selon « Gustave », étant de nature à nuire à celle des anciens combattants de la Résistance, l'Écho du Centre (l'organe de presse du PC) va reprendre ses attaques contre l'ancien maire de Limoges, de façon à ruiner définitivement l'influence qu'il a conservée parmi les anciens résistants du département* ».

Selon les mêmes policiers des RG, deux mois plus tôt, le 5 août, s'était tenue au même endroit une autre réunion « dont l'ex-colonel Bernard fut le seul orateur ». Une trentaine de militants, anciens combattants communistes, étaient présents, écoutant les mises en garde de Bernard Le Lay contre les tentatives de Guingouin de rebondir : « *À l'occasion du 10^e anniversaire de la libération de Limoges, dit-il, il nous faudra être vigilants, car les partisans de Guingouin vont essayer de redorer le blason de leur ancien chef* ». Le 30 août, le même Bernard Le Lay, lors d'une nouvelle réunion, fit savoir que le comité départemental de l'association se réunirait prochainement afin de décider de sanctions à l'encontre du nommé Charretier, secrétaire départemental, qui

221. ADHV, 986 W, 1517 W (préfecture).

« *est allé serrer la main de Guingouin* » lors de la ré inauguration de la plaque apposée sur l'hôtel de la Paix²²², qui commémorait la reddition de la garnison allemande de Limoges. Outre le caractère un peu grotesque de cette annonce, l'on peut se demander quels arguments ont pu encourager les communistes à dénier à Guingouin le mérite d'avoir obtenu la reddition de ladite garnison ! « Bernard » n'avait sans doute manifestement pas digéré d'avoir dû céder le pas à ceux qui avaient reçu cette reddition à la suite d'après négociations, alors que ses propres hommes avaient occupé l'hôtel de la Paix – la Kommandantur de Limoges – avant ceux de Guingouin.

Il est certain que Georges Guingouin ne fera jamais preuve du même acharnement contre les communistes qu'ils



222. Il est intéressant de lire le récit de son intrusion dans l'hôtel de la Paix proposé par Bob Maloubier, un agent français du SOE britannique, dans son livre de souvenirs *Agent secret de Churchill*, p. 20. Le 21 août 1944, il y entre avec ses gars et les officiers allemands semblent soulagés d'avoir affaire à des officiers alliés en uniforme ; mais quelques instants après, une meute bigarrée fait irruption dans l'hôtel, en vociférant. Un dialogue tendu s'engage alors entre Maloubier et les FTP surexcités : « *Les v'là ces salauds de boches ! Filez-nous vos pétards ou on vous flingue !* » « *L'acte de capitulation spécifie que les officiers ont le droit de garder leur arme !* » « *Ton acte, on l'a au cul ! Et qui qu't'es toi, d'abord ?* » « *Le commandant de ces parachutistes alliés. Et vous, d'où venez-vous ?* » « *D'Excideuil, en Charente. On est du bataillon « Bernard »* ».

Maloubier poursuit en racontant comment les armes restèrent pointées. L'instant était grave, il s'en fallut de peu que les paras et les maquisards de « Bernard » ne s'entretuent avant l'arrivée du colonel « Charles » (Gaumondie, un homme de Guingouin). Les Charentais se replièrent en maugréant. Bernard venait de perdre la face en ratant ce coup de poker, et les communistes « ultra-orthodoxes » avec lui.

n'en firent preuve contre lui. Dans ses souvenirs publiés en 1974, il rendra même hommage – brièvement il est vrai – à « Bernard », chef de maquis...

En réalité, Guingouin et « Bernard », on le sait, ont passé la guerre à s'ignorer mutuellement. Guingouin avait-il senti que Bricout, le coach de « Bernard », ne lui voulait pas que du bien ? Et si Guingouin a évité de piétiner les brisées du PC, c'est à la condition que le PC ne vienne pas empiéter sur son domaine réservé. Aussi, en 1944, la stratégie de Bricout sera d'asphyxier le secteur de Guingouin en créant des zones d'influences à lui dévouées, qui ont littéralement étranglé, assiégé, le fief de Guingouin. On le voit sur la carte de la Haute-Vienne illustrant cette situation vers juin 1944 présentée page 234. Sous les auspices de Bricout, le commandant « Bernard » et son subordonné « Georges » s'activent bruyamment au nord et au sud-ouest du département, tandis que le sud-est mène ses affaires séparément. Bricout aurait sans doute aimé tendre la main aux FTP communistes des maquis contrôlés par Guingouin, mais il a sans doute jugé plus prudent de s'abstenir d'aller chatouiller l'homme des bois chez lui.

LES VICTIMES DE « BERNARD » SONT BIEN À LUI...

Fort de ce tableau, il est parfaitement incongru de prétendre que les victimes de l'épuration du secteur de « Bernard » sont le fait de Guingouin, comme le journal le *Crapouillot* tentera de le faire accroire en 1985²²³. Nous

223. N° 81 d'avril – mai 1985, sous le titre racoleur « *Des fosses communes que l'on n'ose pas rouvrir* ». Cet article accuse aussi Guingouin d'être le

insistons encore sur le partage des secteurs proposé sur notre carte de la page 234 : ce qui se passe chez « Bernard » et « Georges » est sans rapport avec ce qui se passe chez Guingouin. Pourtant, les efforts du camp Guingouin iront parfois dans le sens contraire en choisissant délibérément, bien maladroitement, d'assumer les victimes de « Bernard », comme c'est le cas pour le nommé Jean Vergnaud, exécuté sommairement en juin 1944 sur le secteur de « Bernard ». Cette exécution est en effet citée comme un exemple de la justice du maquis limousin dans le fameux opuscule de 1946 *Documents sur le maquis*. Voilà qui ramène inlassablement ces exécutions charentaises dans la zone d'action de Guingouin et là, c'est bien lui qui l'a souhaité en voulant illustrer l'efficacité de la justice du maquis limousin, la sienne, grâce à un exemple de victime de « Bernard ».

De la même façon, les exécutions du moulin de la Vallée ne sont évidemment pas de la responsabilité de Guingouin, nous l'avons démontré, bien qu'il ait eu théoriquement et militairement autorité sur « Jean-Marie » qui en arrêta le déroulement, et sur « Georges » qui en fut l'exécutant. Guingouin avait-il le pouvoir d'influer sur les décisions de « Bricout » qui était l'architecte suprême des opérations d'épuration dans notre région ? Certainement pas, dès lors qu'il s'agissait du nord-est du département de la Haute-Vienne, un secteur ne le concernant pas directement.

... ET CELLES DE GUINGOUIN SONT À GUINGOUIN

Mais au fait, que se passait-il pendant ce temps chez

responsable de 1 000 exécutions dans la région de Limoges.



Charles BRETON

On note la décoration de la Francisque à son revers

Guingouin? Ces histoires d'officiers de l'AS assassinés, de familles décimées, de témoins à leur tour éliminés, ne sont-elles pas encore une sorte de bosquet cachant une forêt? Le *Comité de soutien à Georges Guingouin* consacre un chapitre aux exécutions sommaires commises dans son secteur et entreprend ainsi, une bonne fois pour toutes, de faire toute la lumière – la glasnost – sur ce qu'il pense n'être que des rumeurs dif-

famatoires. De la page 8 à la page 13 de cet opuscule, seize exécutions au total sont revendiquées et justifiées par les thuriféraires de Guingouin en réponse aux allégations du *Crapouillot*. Pour l'essentiel, les exécutés sont autant que possible qualifiés de «miliciens», même lorsqu'ils faisaient partie d'un maquis. Nous avons rencontré le cas avec «Charlot», nous le retrouverons avec le nommé Mazin, de moralité douteuse, agissant sous couvert du maquis sans n'avoir rien à voir avec la Milice. Nous avons déjà souligné cette façon habituelle de qualifier ses propres brebis galeuses du maquis de «miliciens infiltrés». Passons aussi sur le cas de Charles Breton que l'on exécute le 27 février 1944 parce que, d'après ce que révèle le *Comité de soutien à Georges Guingouin*, il recevait des courriers de Vichy... Mais cet industriel était aussi le maire – le président de la délégation spéciale – de Châteauneuf-la-Forêt, ce qui du coup paraissait assez naturel et fait perdre un peu de sa force à la démonstration qui nous est proposée, tendant à le faire pas-

ser pour un «collaborateur». Un rapport de police²²⁴ fait état du fait que, comme maire, il s'opposa à la tenue de réunions de la Milice²²⁵ dans sa commune. Passons encore sur les notabilités d'Eymoutiers, qui semblent gêner un peu le Comité de soutien qui se contente de les évoquer par la bouche du Generalfeldmarschall von Rundstedt: «*Six otages français dont le notaire et deux miliciens sont arrêtés chez eux en plein jour et fusillés sur la place du marché*». Le *Comité de soutien* ne commente pas davantage ces six exécutions publiques du 29 mai 1944 qu'il ne lui était pas possible de taire et qui restent aujourd'hui, dans la mémoire collective, emblématiques de la justice expéditive également exercée sur le territoire de Guingouin, le sud-est du département.

Mais si l'on compare le chiffre de seize exécutions avec celui que notre enquête a révélé, l'on note une singulière différence! Sur la base du découpage du département en quatre secteurs correspondant aux zones d'action des chefs charismatiques du maquis, excluant le cas particulier de la ville de Limoges, nous relevons pour le seul secteur sud-est,

224. ADHV, 986w.

225. Un récent ouvrage consacré à Guingouin fait état de l'exécution de M. Breton et propose en note un compte rendu de la police de Limoges découvert par l'auteur F. Grenard, aux archives départementales. Ce document expose les bons rapports de coopération qui existaient entre Breton et la police de Vichy, notamment à l'occasion d'opérations de police menées contre le maquis près de Châteauneuf. Mais l'auteur ajoute qu'il est indéniable que Breton était aussi connu pour avoir soustrait et caché des véhicules pour le compte de l'ORA, qu'il avait par ailleurs «accordé sa protection à plusieurs Juifs réfugiés dans sa commune». L'auteur de conclure: «*Son parcours témoigne que l'on pouvait, au cours de cette période particulièrement complexe, être partisan de Vichy, aider la Résistance (ORA), cacher des Juifs, mais aussi, sans doute du fait d'un anticommunisme viscéral et de l'attachement à l'ordre, dénoncer la présence d'un «maquis rouge» aux force de police.*» (Fabrice Grenard, *Une légende du maquis*, éditions Vendémiaire 2014, page 194 et notes). La question reste de savoir qui Breton a-t-il réellement dénoncé? Nous ne trouvons aucune trace d'une telle attitude de sa part ailleurs.

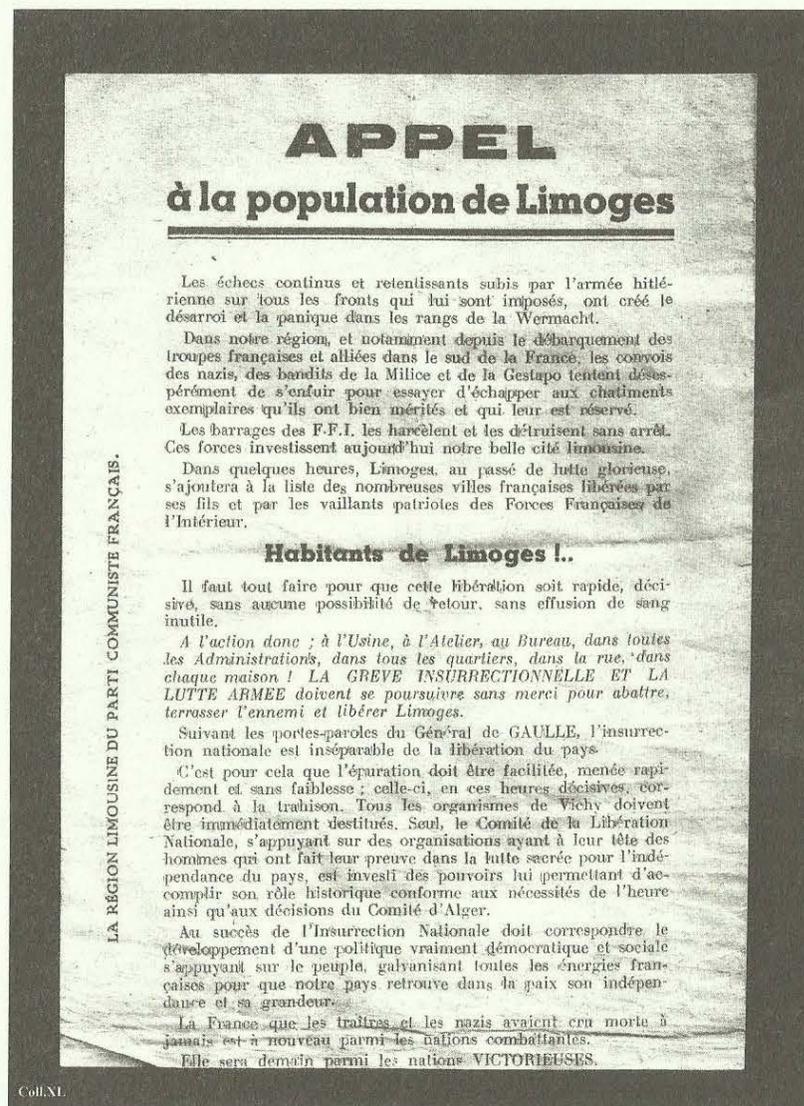
celui de Guingouin, 114 cas d'exécutions sommaires²²⁶. Il est difficile d'admettre que Guingouin n'ait eu aucune responsabilité dans ces exécutions, à moins de considérer que le « préfet du maquis » n'exerçait son autorité que sur les communes de Châteauneuf-la-Forêt et de Sussac et leurs alentours immédiats, ce qui serait évidemment absurde. En revanche, il est loisible d'affirmer que ni « Bernard », ni « Georges » n'ont jamais mis les pieds dans le secteur sud-est, nous l'avons vu, pour éviter le risque d'un conflit ouvert avec le maître des lieux. Il est également peu probable que le fief de Guingouin ait été perméable à d'éventuels électrons libres du maquis, qu'il n'aurait pas manqué de remettre disons, « dans le droit chemin », s'ils avaient tenté d'agir dans son dos, comme l'a fait « Charlot » avec le dénouement que l'on sait.

Reste que le chiffre global de 16 exécutions dans le secteur sud-est proposé par le *Comité de Soutien* relève d'une aimable plaisanterie. Citons seulement les 14 exécutions de la commune de Saint-Méard, les 13 de Saint-Léonard, les 6 d'Eybouleuf, les 13 d'Eymoutiers...

Pour conclure à propos de Guingouin, il faut aussi souligner l'extrême bienveillance dont il fit preuve, après l'occupation de Limoges, à l'égard des éléments très douteux qui s'installèrent à des postes clés. Nous l'avons constaté s'agissant de la prévôté auxiliaire FFI de la rue Édouard-Vaillant. Et il y aurait beaucoup à dire sur le BSR de Judex (Jouhet) installé impasse Tivoli, à la place du Sipo/SD. Aussi, le colonel Raymond du Jonchay, chef régional de l'AS à Limoges, aura-t-il ces mots d'une grande sévérité pour Guingouin :

226. Pour la justification de ce chiffre, cf. le dernier chapitre consacré à la méthodologie de notre enquête. Par ailleurs, nous n'avons pas fait déborder le champ de notre étude sur la Corrèze voisine, dont une portion s'imbrique dans le secteur tenu par les forces de Guingouin. Des cas d'exécutions sommaires y ont pourtant été constatés.

« Il est possible qu'il n'ait pas lui-même « l'étoffe » d'un assassin mais il couvrira à la Libération la bande de tueurs et d'escarpes qui déjà l'entourent. Par conséquent il constitue pour nous un voisinage peu recommandable et que nous évitons.²²⁷ »



227. *La Résistance et les communistes*, page 73.

CHAPITRE 8

*«La magnanimité consiste à rendre justice
et à ne pas demander justice.»*

Proverbe soufi

LA « LÉGALITÉ » SE MET DOUCEMENT EN PLACE, MAIS TOUJOURS DES LYNCHAGES, DES TONTES

Après avoir brossé un tableau de ce qu'ont pu être les débordements d'une « justice populaire » rendue au coin d'un bois selon des critères assez éloignés de l'idée que l'on peut se faire de la justice, nous allons à présent nous intéresser au processus qui, après la libération de Limoges, a fini par imposer une allure « légale » à cette épuration, qui se déroulera à présent devant un tribunal, dans l'espace clos d'un palais de justice.

Il faut bien admettre que la première juridiction de l'épuration, visant seulement à achever l'élimination de tous ceux que les extrémistes du maquis qualifiaient de « traîtres », donne surtout, dans sa forme, l'impression d'une sinistre comédie. Au lieu d'abattre en pleine rue et d'accorder le droit de justice expéditive à n'importe qui, on se le réserve après une parodie de débats. Gardons également à l'esprit qu'au moment où la justice balbutie à Limoges, si la maison d'arrêt est pleine à craquer, les ténors de la collaboration, eux, sont loin. Et il ne reste plus à nos magistrats occa-

sionnels qu'à faire preuve d'imagination pour transformer une histoire de coucherie avec l'occupant en un acte ayant mis en péril la Résistance et donc la République. Ces juristes amateurs prennent très à cœur de sanctionner les comportements ne s'assimilant pas à une lutte de chaque instant contre l'occupant. Pire, ils s'érigent volontiers en gardiens des bonnes mœurs et sanctionnent lourdement les écarts. Si l'intention de cette justice de soustraire les prévenus à l'action de la foule est louable, elle n'en reste pas moins, en pratique, expéditive et vengeresse. Quant aux manifestations de la foule, Limoges n'échappe pas au pitoyable rituel populaire et public de la tonte des femmes soupçonnées de comportements légers, en particulier avec des soldats allemands, autrement dit de « collaboration horizontale ». Celle-ci, semble-t-il, n'a pas laissé de traces dans les archives et seuls quelques témoignages discrets en font mention. Ces tontes peuvent cependant être considérées comme une sorte de justice rendue publiquement, même si, d'une façon générale (voir infra), aucun tribunal constitué n'en décidait. Si elles se déroulent souvent spontanément, ce n'en est pas moins en présence de représentants de l'autorité nouvelle qui encadrent le cérémonial expiatoire et par là-même lui donnent une allure officielle. C'est bien sûr dans des catégories sociales défavorisées que l'on va allègrement puiser les victimes, des serveuses de bar, des jeunes femmes sans profession reconnue, des filles mères en détresse sociale, des marginales, des prostituées... Encore une fois, les autres ne sont plus là. Les sociétés primitives choisissaient au hasard, dans la masse de leurs prisonniers de guerre, les victimes de leurs rites sacrificiels.

Un témoin du temps, une femme, décrit ainsi ce qu'elle voit dans les rues de Limoges le 22 août, lendemain de la libération de la ville :

« *L'explosion de colère légitime de ceux qui avaient vu les policiers arrêter leurs voisins, les magistrats condamner, les commerçants s'enrichir, dura moins longtemps que dans d'autres villes, Georges Guingouin ayant pris des mesures pour les endiguer. Le 25 août, par un communiqué diffusé sur les ondes de Radio-Limoges, il allait interdire « Toute arrestation effectuée sans mandat d'amener régulier émanant de la hiérarchie FFI. » Mais le 22 août, le moment n'était guère propice aux points de vue nuancés. On ne faisait pas dans la dentelle. Notre cité participa à l'outrance. Au petit matin, trois femmes furent arrêtées à leurs domiciles, tondues, humiliées, traînées dans les cours par des gens qui n'avaient pas été les plus ardents à prendre les armes pour défendre leur pays. L'une d'elles, reconnue innocente, fut libérée après les démarches de sa famille basées sur les témoignages de voisins qui avaient, eux, choisi le camp de la résistance civile²²⁸. »*

La jeune femme évoquée en dernier dans ce témoignage, après avoir été l'objet d'une si sordide mise en scène publique, fut-elle relaxée avec les regrets de quelqu'un, peut-être de discrètes excuses ?

Ce témoignage sur les tondues à Limoges est confirmé par un autre qui, celui-là, émane d'une figure locale, le photographe Claude Lacan :

« ... *Je découvrais, place Carnot, le spectacle pitoyable d'une jeune voisine, exhibée dans le plus simple appareil, livrée à la vindicte publique. Cette accorte serveuse d'un café proche accordait ses faveurs à la clientèle où figuraient des soldats allemands. Un bourreau improvisé dessinait des croix gammées sur ses beaux seins en poire, sous les vivats d'une assistance excitée par ce spectacle érotico-patriotique. Il tondait ses grands*

228. Extrait de *Destins croisés, vivre et militer à Limoges*, de Jeannette Dussartre-Chartreux, page 68.

cheveux blonds. D'anciens «clients» immortalisaient la scène sur la pellicule...»

Puis c'est un soldat FFI, André Deleger, qui témoigne : «*Sur le Pont Neuf, nous voyons arriver une foule bruyante, promenant une femme tonduë, quelques FFI, mais surtout des centaines de civils, beaucoup de femmes et d'enfants. Assez écœurant.*²²⁹ »

Comme partout ailleurs, Limoges n'échappe pas à ce rite sacrificiel, dont les victimes sont choisies parmi les jeunes proies faciles, parce que vulnérables, pour satisfaire aussi ce qu'il y a de plus trouble dans une populace en quête d'une virilité nouvelle après avoir été contrainte de baisser la tête sous l'autorité allemande. Humilions à notre tour pour exorciser notre propre humiliation. Il est temps, pour beaucoup, de passer enfin à l'action à peu de frais pour effacer les excès de prudence qui ont jusqu'alors figé les attentismes.

Citons enfin ce récit rapporté par André Figueras dans *Pétain et la Résistance*, page 142. L'auteur a reçu ce témoignage à la suite de la publication d'un précédent ouvrage :

«*À Limoges, à la caserne Marceau, les maquisards avaient une soixantaine de femmes tonduës qu'ils faisaient défiler dans les rues de la ville, où elles recevaient insultes et immondices par une population dont 70 % avaient eu le portrait du Maréchal affiché dans leur salon trois semaines auparavant. Au retour de cette procession, les femmes, nettoyées à la lance d'arrosage, étaient livrées nuit et jour au viol du bataillon FTP «Bernard.»*

Le «*nettoyage à la lance d'arrosage*» évoqué ici est à rapprocher du cas d'une jeune fille ainsi libellé sur une

229. Dans *le maquis de la forêt de Châteauneuf*, d'après les mémoires d'André Deleger, p. 45.

note de renseignements des autorités de l'épuration, découverte aux archives départementales : «*Elle fut relâchée et reconduite à son domicile après être passée aux douches à Limoges*». Nous nous sommes demandés ce que signifiait cette curieuse formulation avant de découvrir le «*nettoyage à la lance d'arrosage*».

ÉTRANGE JUSTICE

Mais le plus étrange dans ce châtement qu'est la tonte, la confiscation emblématique de la chevelure de la femme, c'est bien qu'il fera épisodiquement partie de l'arsenal punitif judiciaire. Au même titre que la peine de mort, l'emprisonnement ou la dégradation nationale, la tonte est une peine qui ne fut pas réservée exclusivement à la justice de la rue. Le 4 septembre 1944 comparait devant la «*cour de justice militaire FFI*» une femme native d'Alger, qui reconnaît avoir exercé la profession de «*soumise en carte*» – c'est-à-dire de prostituée – et avoir eu à ce titre des relations tarifées avec des soldats du Reich dans un hôtel de passe du 9 de la rue des Sapeurs. Le verdict de la toute récente cour de justice militaire FFI tombe : «*Demandons tonsure et relaxe*²³⁰ ».

Les bizarreries de cette justice qui se targue de «*légalité*» ne s'arrêtent pas là. Outre la composition du tribunal, que nous évoquerons plus loin, un autre cas nous laisse pantois. Le 24 août 1944 comparait un nommé Camille Beauvais qui pourtant, pendant l'occupation, a été détenu dans une annexe du Sipo/SD réservée à ses auxiliaires français, au 10 de la rue Champlain. Là, il a été frappé pour obtenir des renseignements dont il n'avait pas connaissance. Il res-

230. ADHV, 184W50, dossiers de justice. Même punition pour M^{lle} H. F... (184W51). Voir aussi notre document de la page 281.

sort de son interrogatoire qu'il aurait fini par sympathiser avec ses tortionnaires (!) et c'est bien ce que le tribunal lui reproche. Le juge d'instruction conclut que : « *Du fait de son incapacité mentale, le prévenu semble irresponsable. Ce cas est laissé à l'appréciation du tribunal* ». Le capitaine « Roger » ajoute : « *Beuvais, du fait de son infériorité mentale, sera une charge pour une société future plutôt qu'un élément constructif* ». Si seulement cette plaisanterie de mauvais goût s'arrêtait là... Mais non. *Beuvais a bien été exécuté le 26 août 1944, sous le chef « d'infériorité mentale »²³¹*. Vous avez dit euthanasie eugénique ?

Voici donc les différentes juridictions ayant siégé à Limoges au moment de la libération de la ville²³² :

– La « cour de justice militaire FFI » : elle a siégé du 24 août au 14 septembre 1944, un jour avant l'arrêté qui la constitue et neuf jours après qu'elle ait été remplacée par la juridiction suivante. Elle était constituée de trois officiers, sous-officiers et soldats des FFI et de deux suppléants. Un commissaire du gouvernement, officier nommé par les FFI, et un substitut. L'arrêté prévoyait trois possibilités pour les affaires qui lui étaient soumises : la relaxe, la mort avec exécution dans les 24 heures ou l'emprisonnement pour complément d'informations (l'appartenance à la Milice, par exemple, entraînait systématiquement la peine de mort). Les jugements prononcés n'étaient susceptibles d'aucun recours, ni en cassation ni en révision. Au début, le prévenu n'avait pas d'avocat, ensuite, il avait la possibilité d'en choisir un dans la liste qui lui était proposée.

Sans entrer dans les détails, notons que par une cir-

231. ADHV, 184w47, dossiers de justice.

232. Selon l'ouvrage de Jean Meynier, avocat à la cour d'appel de Limoges, ancien bâtonnier, *La justice en Limousin au temps de la Libération*.

culaire du 8 juin 1945, le Garde des Sceaux, Henri Teitgen, fit savoir que cette cour était considérée comme juridiquement inexistante, considérant que ses décisions ne pouvaient se prévaloir d'aucun texte justifiant sa création ! En 1948, la Chancellerie modifiera quelque peu sa position et estimera que, sous certaines conditions, certains jugements rendus par cette cour improvisée pouvaient être maintenus, ce qui toutefois n'excluait pas la possibilité de les faire annuler. De fait, nous connaissons plusieurs cas d'annulation en cassation de peines de mort... déjà exécutées²³³.

– La « cour martiale », instituée par arrêté du 5 septembre 1944 du commissaire de la République de la région de Limoges. Seuls le commissaire de la République ou les préfets de régions pouvaient déférer à cette cour. L'inculpé devait avoir un défenseur. Les arrêts étaient eux aussi sans recours et exécutoires dans les 24 heures. La légalité de cette juridiction est par contre incontestable. Elle a siégé du 15 au 28 septembre 1944. Nous avons vu qu'à Limoges, la juridiction précédente continua de siéger pendant plus d'une semaine après l'institution de la cour martiale, et ce en toute illégalité.

– La « cour de justice²³⁴ » : elle fonctionne à partir du 23 octobre 1944 et se compose de cinq membres, dont un magistrat et quatre jurés tirés au sort sur une liste de 100 membres. Cette liste était établie par une commission présidée par un magistrat et deux assesseurs qui devaient être des citoyens « n'ayant pas cessé de faire preuve de sentiments nationaux ». En Limousin, les jurés avaient en très grande majorité appartenu aux FTP. Cette cour de justice a

233. Voir en page 273, où Jean d'Albis s'exprime sur ces premières juridictions.

234. Il n'est question ici que de sa chambre criminelle. Sa chambre civile n'inflige que la peine de dégradation nationale à temps, non privative de liberté.

siégé jusqu'au 9 mars 1948. Elle a prononcé 60 condamnations à mort, dont 12 furent exécutées.



La carrière d'Uzurat en 1945. Y sont visibles les tombes des suppliciés
(document famille Nithart).

Toutes juridictions confondues, cet appareil judiciaire a prononcé 93 condamnations à mort exécutées, dont nous avons contrôlé l'exactitude. Nous possédons les actes de décès de l'état civil de Limoges corrélatifs et les archives du cimetière de Louyat conservent, dans certains cas, la trace de l'exhumation des corps dans la carrière d'Uzurat. Ce chiffre de 93 exécutions « judiciaires » peut donc être considéré comme définitif.

Si nous savons peu de choses sur le déroulement des exécutions judiciaires à la carrière d'Uzurat²³⁵ par un peloton de militaires, nous pouvons quand même dire que les condamnés étaient inhumés sur place dans des tombes sommairement creusées, sans aucune mention de leur identité.

235. Encore désignée de Brachaud, ou du Malabre.

Encore plus étrange, aucun acte de décès n'était rédigé à l'état civil de Limoges sur le moment. Ils ne seront dressés que le 3 octobre 1944, sous la forme d'une régularisation collective. Des corps furent restitués aux familles qui les réclamaient et ils furent identifiés tant grâce à des restes de vêtements, que, surtout, au plan des tombes dessiné et renseigné de sa propre initiative par l'aumônier qui assistait les condamnés.

À l'examen cas par cas des condamnations à mort suivies d'exécutions, l'on constate que là aussi, ce sont les lampistes qui ont payé le plus lourd tribut²³⁶. Ils ont été sacrifiés à la soif de sang d'une partie de la population, partagée entre le besoin de vengeance et celui de justice, la limite entre les deux s'avérant ténue. Les autorités nouvelles ont préféré jeter des quartiers de viande aux fauves les plus menaçants en espérant qu'ils se couchent enfin repus. Ces têtes étaient-elles spontanément exigées par le public ?

Dès 1943, le général de Gaulle définissait au nom du gouvernement d'Alger l'épuration future, en affirmant qu'elle était une condition de l'unité nationale. Il déclarait à Casablanca, le 8 août, que « *L'union nationale ne peut se faire, ne peut durer que si l'État sait distinguer les bons serviteurs et punir les criminels* ». Puis il ajoutait que « *L'épuration est une affaire d'État, que rien ne serait plus lamentable au point de vue de l'avenir français que faire de l'épuration une*

236. Il faut noter que par exception, les premières condamnations à mort prononcées visant des membres avérés de la Milice, du PPF ou de la « Gestapo » française, s'appliquent à des personnages tellement marqués que l'on peut se demander pourquoi ils n'avaient pas quitté Limoges avant la Libération comme leurs camarades. En fait, ils se trouvaient déjà en prison, condamnés par un tribunal français du MO ou un tribunal allemand pour malversations diverses. Il est donc bien explicable qu'ils aient été les premiers à subir les foudres de la justice épuratrice. Parmi ces condamnés, tous exécutés, figurent Godfrin, Filser, Darconat, Chopart, Pointet, Prebonnaud, Schweingruber, Gouguenheim etc.

affaire de bisbilles personnelles et de batailles locales». Enfin, c'est le 6 décembre 1943 qu'a été instituée une commission d'épuration sous l'égide du Comité français de libération nationale qui vise essentiellement les fonctionnaires et serviteurs de l'État français ayant collaboré... Cette commission se proposait de recourir à la mise en résidence surveillée ou à l'internement administratif au cas où les simples sanctions administratives ne suffiraient pas. À cette lecture, l'on peut penser que si le gouvernement d'Alger estimait que l'épuration était nécessaire, il en avait encore une vue quelque peu édulcorée.

JUSTICE EXPÉDITIVE OU HÂTIVE?

Comment pourrait-on, aujourd'hui, avoir quelque complaisance pour la cour de justice militaire FFI mise en place dans l'urgence par Guingouin le 24 août, trois jours après la libération de Limoges? Alors qu'elle prétendait apaiser quelques excités non représentatifs de la population de la Haute-Vienne dans son ensemble, elle s'est surtout préoccupée de satisfaire la meute qui exigeait des têtes. L'on a vu que dans la constitution même de cette juridiction, dans son fonctionnement, il y avait énormément à redire. Y siégeait d'ailleurs la fine fleur des plus compromis des FFI: le «capitaine Jacques», qui n'est autre que Jacques Mirovitch, de la prévôté militaire auxiliaire FFI, et son acolyte le «capitaine Roger²³⁷» (Roger Bassompierre), qui se sont

237. Le capitaine «Roger» était policier instructeur. Un autre capitaine «Roger» y siégeait comme commissaire du gouvernement: il s'agit de Roger Meublat, ancien des maquis de Montrollet sous Baudout, un communiste convaincu qui revendique, sans s'y attarder, ce rôle de magistrat dans ses mémoires malheureusement confidentielles (voir bibliographie).

signalés par l'assassinat de Nithart et de Manca, cet entrepreneur de travaux publics et son comptable. Autre vieille connaissance, Raoux alias «Gandhi», cet ancien avoué de Ruffec qui avait affûté son sens de la justice expéditive au «tribunal du peuple» de Pressac. Les communistes étaient satisfaits de ses services au point de l'imposer. D'ailleurs, au nom de la «justice du peuple», il distribua sans parcimonie les condamnations à mort. Avait-on estimé que pour rendre cette justice-là, il était préférable de ne pas être trop regardant sur les juges? Des militaires amateurs transformés en juges amateurs...



Maurice Lombardin en uniforme du Sipo/SD (à gauche), en compagnie du SS-Utscha. Meyer, sur la terrasse de la maison Lacaux réquisitionnée par le Sipo/SD. Le même au moment de son arrestation en 1947.



Cet intéressant document désigne un certain « capitaine Roger » comme recruteur de la police FFI peu après la Libération. Derrière ce pseudonyme se cache le fameux Roger Bassompierre alias encore « capitaine Marin » de la prévôté militaire auxiliaire FFI... Il sera aussi chargé d'instruire les dossiers de comparution devant la cour de justice militaire qui siègera à partir du 24 août 1944 à Limoges pour prononcer les premières condamnations à mort de l'épuration devenue judiciaire.

Comment pourrions-nous considérer cette « cour de justice militaire FFI » du 24 août 1944 comme équitable alors que dans le même temps le général de Gaulle multipliait les appels à faire cesser ces mascarades de justice éclochant un peu partout dans les départements de l'ex-zone libre ? Alors que, nous l'avons dit, des peines de mort qu'elle a prononcées et exécutées seraient ensuite cassées ? Amadiou, le 6 juillet 1954 ; Bernard, le 19 décembre 1956 ; Hyvernaud, le 18 décembre 1957...

Quelles que soient les formes que revêtirent ces juridictions, s'il est possible qu'elles aient répondu aux attentes

de la population, il n'en fut pas de même pour les maquisards extrémistes dont la soif de sang ne fut pas étanché. Pour l'illustrer, considérons le cas de cet agent français du Sipo/SD zélé, peut-être la dernière victime de l'épuration « sauvage ». Maurice Lombardin alias « René Simon », bel et bien « *de sinistre mémoire* » selon la formule affectionnée, avait fui Limoges en août 1944 mais il allait être débusqué et renvoyé devant la justice limousine aux premiers jours de l'année 1947²³⁸.

Il n'a guère profité de sa nouvelle villégiature à la maison d'arrêt de Limoges. Le 7 février 1947 vers 16 h 45, en pleine rue, alors qu'il y est ramené par deux gendarmes, enchaîné, après une audition au tribunal proche, un homme descendu d'une traction avant Citroën noire et armé d'un pistolet Colt.45 s'adresse à ses gardiens d'une voix forte : « *Haut les mains !* ». Lombardin, comprenant immédiatement de quoi il s'agit, tente le tout pour le tout et détail à toutes jambes. Mais l'inconnu l'ajuste et Lombardin, touché dans le dos par deux fois, s'écroule face contre terre, raide mort. L'inconnu remonte alors dans la voiture dont le moteur tournait toujours, suivie d'une autre, identique, des portières de laquelle dépassent des canons de mitraillettes Sten. Dans un crissement de pneus, les deux voitures tournent l'angle du champ de foire et disparaissent par la rue de l'Amphithéâtre. L'affaire n'aura duré que quelques secondes.

Il est intéressant de mettre en parallèle le récit de cette exécution sommaire proposé par le *Bulletin des amis du musée de la Résistance du département de la Haute-*

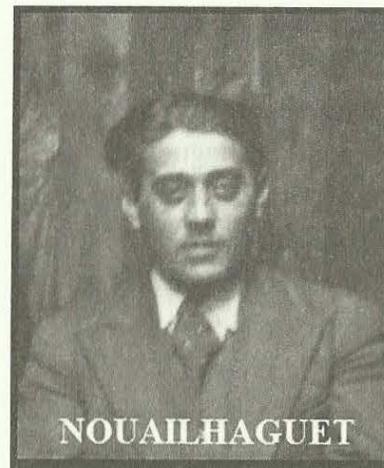
238. Les informations sur les agents ou auxiliaires du Sipo/SD proviennent des ADHV, série 185 W, dossiers de justice.

Vienne²³⁹. Dans cet article, il est fait état d'un tract de l'époque s'indignant de ce que l'on veuille traduire en justice les « exécuteurs » de Lombardin. Si cette indignation peut se comprendre compte tenu des activités passées de Lombardin, l'on constate qu'elle émane d'individus ne se satisfaisant pas de la justice qu'ils ont eux-mêmes mise en place et qui, pourtant, n'aurait sans doute pas manqué de le condamner à mort s'il avait comparu devant elle. Pensaient-ils qu'il était de leur devoir de ne pas abandonner Lombardin à d'autres mains justicières que les leurs? Néanmoins, le bulletin affirme que le « gestapiste » a été « exécuté par la justice militaire ». Une justice militaire auxiliaire, comme la prévôté militaire auxiliaire FFI de 1944? Mais pour que cette version passe mieux auprès des lecteurs de 2002, le bulletin de l'amicale suggère que cet événement devait se passer « vers la fin 1944 ou début 1945 », comme si l'on n'assumait toujours pas que d'anciens maquisards puissent se promener encore armés de pistolets et de mitraillettes en 1947 et qu'ils fissent régner leur loi à coups d'armes automatiques deux ans après la fin de la guerre. En 1947, l'alibi d'un acte de résistance n'était plus défendable, et l'on était soit dans l'assassinat politique, soit dans le règlement de comptes.

LES ALLEMANDS ÉPURENT LEURS PROPRES RANGS

Enfin, nous pouvons citer pour l'anecdote certains cas que nous n'avons pas comptabilisés dans notre enquête. Ils illustrent une sorte d'épuration très marginale celle-là,

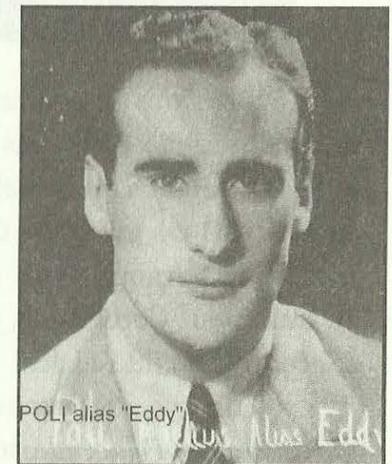
239. N° 58-59, année 2002.



NOUAILHAGUET

de personnes qu'ils arrêtaient au nom de la « Gestapo ». Ce qui était faux, puisqu'ils se contentaient d'isoler la personne arrêtée dans une forêt proche de Limoges, pour se rendre alors chez son épouse et lui laisser entendre que son mari était dans de très sales draps, que la « Gestapo » possédait des renseignements très compromettants pour le malheureux sur de supposées activités en rapport avec la Résistance. Quand la mayonnaise avait pris, il suffisait de suggérer à l'épouse affolée que moyennant une certaine somme d'argent, lui, Pointet et ses compères, en prenant d'énormes risques, pouvaient faire libérer et blanchir le suspect qui serait de retour dans son foyer dès le soir même si la somme était versée. Cette pratique fonctionna jusqu'à ce qu'une victime se rende impasse Tivoli, au siège du Sipo/SD, afin de manifester son étonnement d'avoir été arrêtée et libérée contre rançon alors qu'elle estimait ne rien avoir à se reprocher vis-à-vis des autorités allemandes. Une

puisqu'elle est l'œuvre des Allemands eux-mêmes. Sont concernés des agents ou auxiliaires français du Sipo/SD tellement indéliçats que les autorités allemandes avaient jugé préférable de s'en débarrasser. Ainsi un nommé Pointet, agent du Sipo/SD, se livrait-il avec ses complices à des extorsions de fonds auprès



POLI alias "Eddy"

enquête fut diligentée et Pointet démasqué, arrêté par ses employeurs et incarcéré. C'est à la prison que les libérateurs le trouveront, pour le juger d'une façon expéditive et le fusiller le 2 septembre 1944. Julien Nouaillhaguet, dit «le Chinois», du Sipo/SD lui aussi, sera déporté à Dachau pour le même genre de malversations et y décédera en décembre 1944. Leur compère René Vialle, alias «le Négus» a eu sensiblement la même activité crapuleuse, qui lui a valu la même sanction puisqu'il est mort à Buchenwald en mai 1944. Les cibles privilégiées de ces bandits étaient les familles juives repliées. Un nommé Ahmed Ben Abbes, auxiliaire du Sipo/SD, a disparu en déportation pour des motifs similaires.

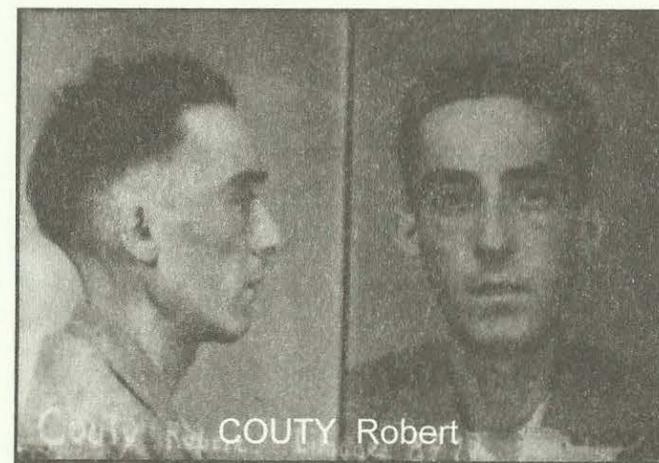


Signalons le cas encore une fois anecdotique du nommé Adelmo Poli, alias «Eddy», sujet italien dont la famille était établie en Moselle. Il a lui aussi activement servi au Sipo/SD de Limoges. On le retrouve dans le récit que fait l'abbé Varnoux – un résistant arrêté – de son voyage en train pour Compiègne, première étape vers les camps de concentration du Reich :

«Le voyage se fait en wagons de voyageurs : huit par compartiment. Un Feldgendarme se tient devant chaque porte. Il ne

se retournera qu'une fois pendant le voyage. Nous avons parmi nous un chanteur : Adelino Poli, qui entonna «Bel Ami»... à un rythme très rapide. Le gendarme oublie le paysage, ouvre la porte et crie : «Nein!... Chantez ainsi» et il nous interprète cette chanson avec une belle voix de basse, sur un rythme lent : c'était splendide, nous n'avons pu que remercier²⁴⁰.»

C'est la dernière trace de Poli. Il est vraisemblable que l'abbé Varnoux ignorait qui était réellement ce camarade d'infortune qui vocalisait, impliqué dans l'infiltration et la dénonciation de plusieurs groupes de maquis de la Corrèze et de la Dordogne. Nous ignorons ce qui lui valut cette condamnation à la déportation des autorités allemandes, pas plus que nous n'avons de trace de son éventuel retour de déportation. Grâce au récit de l'abbé Varnoux, nous savons seulement que Poli faisait partie du convoi dirigé sur Compiègne le 9 mars 1944.



Un autre agent français du Sipo/SD arrêté par les Allemands et déporté, Robert Couty, sera, à la différence des

240. *Clartés dans la nuit, journal d'un prêtre déporté*, p. 50.

autres, comptabilisé dans notre enquête car il est revenu de Bergen-Belsen en juin 1945. Ses activités bien connues dans le Sipo/SD le rattrapent, et la justice française estime qu'il n'est pas en assez bonne santé pour comparaître immédiatement (comme l'on peut en juger sur les photos de l'identité judiciaire ci-dessous, datant de son retour de déportation). Il sera tout de même condamné à mort et exécuté à la carrière d'Uzurat en février 1946. Les tribunaux de la Libération ont donc achevé ce que les Allemands avaient commencé. Il faut noter que son frère André avait été exécuté à la façon de Maurice Lombardin, en pleine rue, devant son domicile à Limoges, le 8 juin 1945 (!), pour des faits de collaboration également.

CHAPITRE 9

«La guerre civile est le règne du crime.»

Pierre Corneille

DES PRATIQUES PARFOIS DIFFICILES À COMPRENDRE

Il ne nous est malheureusement pas possible de relater ici tous les cas d'épuration tant judiciaire qu'extra-judiciaire ou «sauvage». Précisons que «sauvage» n'a pas ici de rapport avec «sauvagerie», mais avec l'idée de «non encadrée». Il est pourtant parfois nécessaire de surmonter sa répulsion à la lecture de documents décrivant des pratiques barbares, avant de tenter de comprendre ce qui a pu se passer. Comme l'illustre le cas d'un homme entièrement voué à la cause de l'occupant puisque lui encore membres actif du Sipo/SD. Il le paya de sa vie.

Ainsi, les gendarmes de la brigade d'Ambazac se rendent-ils à Bonnac-la-Côte sur la requête du maire les invitant à être présents à l'exhumation, au lieu-dit «l'Age», d'un homme exécuté par le maquis et dont le corps, enterré «irrégulièrement», est réclamé par sa famille. D'ailleurs, M^{me} Beyrand, la veuve du défunt, les accompagne.

... *«Dans un bosquet de châtaigniers situé à 50 mètres environ à l'est du hameau de l'Age nous avons remarqué un léger affaissement du terrain sur une surface d'environ 3 mètres carrés. L'endroit semblant avoir été creusé depuis plu-*

siieurs mois, les deux employés des pompes funèbres ont procédé à l'enlèvement de la terre. Après avoir enlevé une couche d'environ 50 cm, nous avons découvert le corps d'un homme en état de décomposition avancé. Il était vêtu d'une chemise dont nous n'avons pu distinguer la couleur et chaussé d'une paire de chaussettes.

« Sous le cadavre nous avons découvert un veston sport à martingale, de couleur grise. Le cadavre présentait une fracture du maxillaire inférieur, **l'amputation des deux mains** et la tête avait été traversée vraisemblablement par trois balles.

« Il portait au cou une chaînette en argent à laquelle était accrochée une croix en même métal, et une médaille porte bonheur portant le chiffre 13. Continuant nos recherches, nous avons découvert les deux mains de la victime. À l'annulaire de la main gauche se trouvait une alliance en métal doré portant les inscriptions: « Marie-Louise, Paul » et une chevalière en métal argenté portant les initiales « P.B ». Madame veuve Beyrand a reconnu formellement le cadavre comme étant celui de son mari Beyrand Paul²⁴¹. »

Encore une fois, cette évocation n'a pas pour but de s'apitoyer sur la personne de Paul Beyrand qui aurait certainement mérité la peine de mort, lui qui assista à l'assassinat par son ami Vialle de l'épouse de ce dernier, qu'ils camouflèrent en accident, qui dénonça et arrêta pour le compte du Sipo/SD de nombreux patriotes, etc.

MORTEL CHOCOLAT EN POUDRE

Nos questions restées sans réponse au sujet de ces mains coupées trouveront plus tard un écho dans une autre

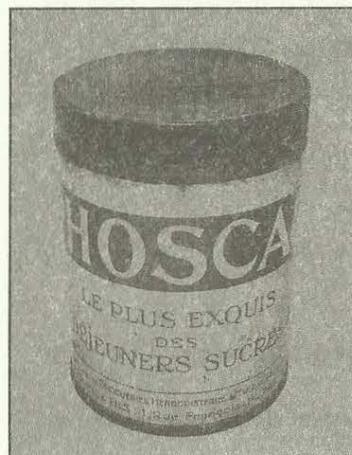
241. ADHV, PV de gendarmerie du 19 mai 1945.

affaire n'ayant aucun rapport avec celle-ci puisqu'elle s'est déroulée aux alentours de Dournazac – encore – à l'autre bout du département.

Les prémices cette affaire, un grand classique, sont rapportées par le journal la *Liberté du Centre* du 23 novembre 1944: « On découvre trois cadavres dans la campagne... (Pour les deux premiers: les nommés Chartre et Gaudaud)... Au village de Thavaud, commune de Dournazac, on a également découvert, reposant dans une fosse peu profonde, le corps de M. Frugier Martial, 51 ans, de Petits-Monts, commune des Cars. Les constatations médicales ont démontré qu'il a été tué d'une balle qui a traversé la tête. **Détail pénible, les deux mains avaient été sectionnées au niveau des poignets et se trouvaient, l'une aux pieds du cadavre, l'autre sur le bassin. La mort remonte à plusieurs mois.** »

Cette autre histoire de « mains coupées » nous ramenant à la première nous a laissé tout aussi perplexe, jusqu'à une rencontre avec un témoin ayant vécu à l'époque dans cette partie du département. Très sensibilisé à cette période de sa vie, il nous raconta l'histoire.

Le nommé « Frugier », connu sous le sobriquet bien limousin de « Marsau » (Martial en patois), était un ancien



combattant de 14-18 qui vivait seul dans sa modeste métairie sise au lieu-dit Les Petits-Monts, sur la commune des Cars, traînant une réputation de vieux bourru. « Bourru », il l'était sans doute et notamment avec les jeunes du maquis qu'il rudoyait en les raillant: « Verdun, c'était autre chose ! ».

L'on savait aussi qu'il cachait ses maigres économies dans une boîte de Phoscao. Peut-être avait-t-il exaspéré ceux qui, en ce bel après-midi du 17 juillet 1944, voulurent lui faire avouer la cachette de la boîte de chocolat en poudre. Un coup de fourche l'atteignit aux parties, qui le fit vaciller, suivi d'une correction administrée à l'aide de ses propres sabots. Ensuite, ayant obtenu satisfaction, ses tortionnaires le traînèrent jusqu'à la buvette de Pageas pour se désaltérer, où ils le jetèrent littéralement dans un coin de la salle. Les maquisards ne se souciaient guère de celui qui n'était déjà plus qu'un pantin prostré. L'un d'eux, Forestier, remit alors la boîte de Phoscao à la fille qui tenait le bistro²⁴². Le triste cortège rejoignit alors Dournazac, non sans avoir exhibé dans le bourg des Cars le malheureux Frugier qu'il fallait soutenir.

Ses bourreaux lui ont passé des menottes avant de l'exécuter sommairement au hameau de Thavaud, ainsi que l'indique l'article de la Liberté du Centre. Comme l'on n'avait pas la clé des menottes, l'on sectionna tout simplement les poignets du cadavre pour les récupérer. Il semble, précise encore notre témoin, que l'horreur du traitement public que l'on réserva à Frugier détourna la jeunesse locale du « maquis de voyous » qui avait accumulé tant d'atrocités. Elle lui préféra un groupe de l'AS de la Dordogne toute proche.

Cette affaire de mains coupées doit-elle être rapprochée de celle de Beyrand ?

EXÉCUTÉE PAR PRÉCAUTION

Voici encore le destin d'une jeune femme illustrant

242. Le même Forestier que l'on a déjà rencontré dans l'affaire Pauline Gaudefroy.

une autre raison avouée d'exécution sommaire : le « devoir de précaution ». L'on commet une faute, mais l'on en fait payer les conséquences à la personne que l'on a soupçonnée à tort.

Madeleine Lascaud est une jeune femme célibataire de 29 ans domiciliée à Limoges, qui se rend fréquemment à la campagne, notamment à Blond, où de ferme en ferme, elle fait commerce d'articles de bonneterie. Ce faisant, elle obtient un peu de ravitaillement impossible à trouver en ville à cette époque, ce qui lui permet d'améliorer son ordinaire. Les policiers qui enquêtent en 1945 sur cette affaire entendent une nommée Jeanne Jacquet, qui déclare avoir très bien connu Madeleine Lascaud et la présente aux policiers comme « *une fille serviable, gentille, un peu volage et aimant la distraction* ». Elle a vécu maritalement avec un nommé Jean-Marie Peyrinaud, décédé en prison au moment des faits, qui a laissé un fils de 16 ans, filleul de Madeleine. Ce jeune homme est lui aussi en prison pour port d'arme prohibée et Madeleine lui rend de fréquentes visites à la maison d'arrêt du champ de foire, à Limoges. C'est au cours de l'une de ces visites qu'un autre détenu, le nommé Charles Epting, commis boucher à Blond, aperçoit Madeleine en conversation avec des Allemands. Il ne lui en faut pas davantage pour en conclure qu'elle est une « collaboratrice », ce qu'il s'empresera de rapporter, une fois libéré, aux maquisards de Blond du capitaine Vignaud alias « Gaby ».

C'est au cours de l'un de ses déplacements à Blond en compagnie d'une nommée Marie Peyronne, dans la matinée du 18 juillet 1944, que les ennuis de Madeleine commencent. M^{me} Peyronne en témoigne²⁴³ :

« *Je suis allée à Blond avec M^{lle} Lascaud vers le mois*

243. ADHV, 1517W19 - 881, PV de police du 4 décembre 1945.

de juillet 1944 pour mes affaires personnelles. À l'arrivée à Blond, en quittant la gare (du tramway) nous nous sommes séparées pour aller chacune à nos affaires. J'ai appris dans le courant de la matinée que ma compagne de voyage, la nommée Lascaud, avait été arrêtée par le maquis. J'ai cependant revu M^{lle} Lascaud dans l'après-midi vers 17 heures et elle m'a dit notamment: « On m'a arrêtée et menée dans un bois où l'on m'a interrogée, c'est le garçon boucher de Blond qui m'accuse de faire partie de la Milice ou de la Gestapo. »

« C'est à ce moment-là que sont arrivés deux cyclistes qui ont invité M^{lle} Lascaud à les suivre. Cette dernière est partie en pleurant. Comme je voulais intervenir en faveur de M^{lle} Lascaud, les deux personnages m'ont répondu « qu'ils exécutaient des ordres. »

« M^{lle} Lascaud en partant m'a recommandé de prévenir une de ses voisines la nommée Jeannette. C'est ce que j'ai fait.

« Depuis cette date je n'ai jamais revu M^{lle} Lascaud.

« Je ne connaissais M^{lle} Lascaud que pour avoir fait quelquefois le chemin de Blond avec elle. Je ne connaissais pas ses sentiments politiques intimes. Jamais elle ne m'a fait de réflexions contre la résistance. »

M^{me} Jacquet ajoute n'avoir pas donné foi aux bruits ayant circulé sur le compte de M^{lle} Lascaux, relatifs à la nature de ses relations avec l'occupant. À ce propos, elle précise qu'elle était au courant des démarches de M^{lle} Lascaux auprès des Allemands ainsi que des raisons de ces démarches, qui n'avaient pour seul but que de faire libérer son jeune filleul.

Il est manifeste pour la police que Madeleine a été exécutée pour de simples raisons de sécurité, parce qu'elle avait été conduite au campement des maquisards du Savary.

Toujours selon les policiers, le responsable de cette exécution, le capitaine « Gaby », reconnaîtra les faits sans dif-

ficulté, mais il prétendra avoir reçu des ordres d'un nommé « Jean-Marie », que nous connaissons depuis les massacres du Dorat, mais que les policiers ne retrouveront pourtant jamais. Sous ce pseudonyme se cachait le commissaire régional aux effectifs FTP, Marcel Borel, que manifestement tout le monde s'efforçait déjà d'oublier. Il est vrai que l'usage de pseudonymes avait de multiples avantages. « Gaby » était pourtant commandant du 1^{er} bataillon FTP du sous-secteur D. Ce n'était pas un sous-ordre, il pouvait prendre la décision d'exécuter cette jeune femme de lui-même et en tout cas, en assumer la responsabilité.

Doit-on considérer que Madeleine Lascaux a été la victime « d'un phénomène marginal qui a frappé des individus connus comme auxiliaires avérés des nazis » ? Nous pensons que non (voir addenda en fin de volume).

CHAPITRE 10

«L'histoire est la mémoire du monde»

Lacordaire

DES SOURCES DIVERSES

À l'issue de notre enquête, il nous est enfin possible d'évaluer avec une assez grande précision l'ampleur de l'épuration en Haute-Vienne, qu'elle soit dite «légale» ou extrajudiciaire. Peut-être quelques victimes ont-elles pu échapper à nos recherches, comme cela aurait pu être le cas de celle dont aucune trace écrite ne subsiste, ni aux archives, ni à l'état-civil, mais qui nous a été signalée par des témoins du temps qui avaient gardé en mémoire jusqu'à son nom. D'autres sont peut-être définitivement tombées dans l'oubli et, à moins qu'apparaisse quelque jour un document ou un témoignage, il y a de fortes chances pour qu'effectivement, elles soient à jamais rayées des mémoires. Mais d'une façon générale, lorsqu'un cas nous a été signalé par un témoin du temps, les archives en portaient déjà la trace, ou bien nous en ont apporté la confirmation ultérieurement. Ceci pour dire que peu de cas ont pu échapper à nos investigations²⁴⁴.

244. À ce stade, il est intéressant de citer Robert Aron qui, pour ce qui concerne la Haute-Vienne, semble s'engager sur un terrain douteux quand il fait allusion à une enquête conduite par lui-même sur place «auprès de personnes dignes de foi», qui l'amène à écrire «qu'il ne fallait pas oublier les 300 corps de suppliciés qui furent repérés après la Libération dans un charnier anonyme» dans la région de Limoges (p. 627 de son

Nos recherches se sont donc orientées dans deux directions. En premier lieu, nous avons très largement utilisé l'inépuisable et incontournable source que sont les archives. En second lieu, nous avons eu recours au témoignage humain, qu'il soit oral ou écrit, publié ou non.



Dessin humoristique du temps conservé au musée
de la Résistance de Limoges.

Les archives nous ont essentiellement fourni des informations « officielles » et surtout administratives, à savoir des rapports de police ou de gendarmerie, des procès-verbaux d'auditions de prévenus, de témoins, qui datent pour

Histoire de la libération de la France). Allégation réitérée dans l'Histoire de l'épuration, tome 1, p. 557, en précisant cette fois qu'il fallait ajouter aux 1 000 victimes de la Haute-Vienne les 200 ou 300 tués gisant toujours dans un charnier jamais ouvert [sic]. L'erreur qui conduit au chiffre de 1 000, imputable au décompte erroné des gendarmes – auquel nous ferons référence dans notre chapitre 14 – n'explique pas ces exagérations. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas considérer comme sérieuses les sources de Robert Aron, dont nous ne savons rien sinon qu'il les estime « dignes de foi ».

l'essentiel de l'époque des faits ou de l'immédiat après-libération. Ces documents sont censés ne rien cacher, mais le contexte dans lequel ils ont été rédigés nécessite de les lire avec un certain recul et la plus grande prudence. L'on est obligé de constater, par exemple, qu'un rapport de gendarmerie ne trahit pas les faits – il les établit – mais que dire de l'utilisation qui en sera faite par les juges et la presse ? Les faits demeurent, d'où l'intérêt d'aller les cueillir à la source. Sachant que si les archives établissent ces faits, le témoin livre seulement ses impressions sur ce qu'il en perçoit.

Partant, c'est quand l'on découvre que des archives ont été détruites que leur absence se fait lourdement sentir. Elles n'ont pas disparu pour rien. Ainsi, les archives des tribunaux de la Libération ont-elles été détruites par l'autorité militaire qui en était dépositaire en 1946. Les prétendues archives du « tribunal du peuple de Pressac » auraient été détruites par « Gandhi » à Saint-Quentin-sur-Charente, comme nous l'avons écrit supra, pour qu'elles ne tombent pas, selon lui, ... aux mains des Allemands.

Les archives ne livrent parfois qu'une brîbe d'information. Une piste insignifiante au départ, qui fera son chemin au hasard de consultations méthodiques et progressives, pour se transformer enfin en fait avéré. Ainsi, une simple coupure de presse du temps peut-elle conduire à des affaires très significatives, pour peu que l'on tire sur le fil d'Ariane des archives.

Quoi qu'il en soit, tout commence et tout finit aux archives. En effet, même un témoignage oral ou écrit, publié ou non, demande à être recoupé par les archives, ou en tout cas tamisé pour conserver ce qu'il est possible d'admettre comme recevable ou non. C'est en adoptant cette démarche nuancée que nous n'avons pas retenu certains témoignages que nous n'étions pas en mesure de confirmer, la tentation

racoleuse du sensationnel devant toujours céder le pas à la raison²⁴⁵.

Les principales sources d'archives utilisées sont naturellement les archives départementales de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Vienne et de la ville de Limoges. Aujourd'hui, l'accès y est facilité.

Nous avons également très largement utilisé le registre des sépultures du cimetière de Louyat – le cimetière de Limoges – qui constitue le répertoire de tous les fusillés à la suite de décisions de justice. Cette source originale nous a aiguillé sur des cas d'épuration possibles, qu'il nous a fallu confirmer. En effet, la réalité d'une exécution à la suite d'une condamnation à la peine de mort dans le cadre de l'épuration judiciaire n'a souvent pu être confirmée que par le registre de ce cimetière.



Ces documents aussi inattendus qu'inédits, découverts lors de nos recherches dans une mairie du département, appartenaient à une victime de l'épuration extrajudiciaire. Remis à la mairie par ses exécuteurs, ils constituent la preuve incontestable, considérant ces billets de 1 000 francs, que le « détroussage » des victimes n'était pas une pratique généralisée.

245. Citons encore le témoignage de Jacques July alias « Biscuit ». Dans son livre déjà mentionné, il s'attribue des exécutions de « traîtres » avec assez de précisions pour que nous ayons pu enquêter sur chacun des cas, quoique la plupart du temps sans être en mesure de pouvoir confirmer ses allégations... Il y eut manifestement des confusions de sa part. Nous n'avons pas mentionné ces cas dans notre répertoire.

L'état civil fut par ailleurs une source précieuse. Pour consulter les registres des décès, il nous a fallu l'autorisation du procureur de la République. Il nous est vite apparu que la consultation directe des dits registres, dans chaque commune du département, était indispensable à l'aboutissement de notre travail. Nombre des exécutés n'ayant pas d'héritiers, d'épouse légitime, d'enfants ou de parents vivants, aucune enquête ne s'avérait nécessaire lorsqu'ils avaient été exécutés sommairement dans une châtaigneraie isolée. Souvent, il ne subsiste qu'un acte de décès dressé à la suite de la découverte des restes d'un « inconnu ». Dans ce cas, l'état civil livre une description très précise du corps, de ses vêtements, de la fosse où il a été hâtivement enseveli. Les formulations d'usage et les descriptions de l'état civil nous mettent parfois sur la piste d'un cas nouveau, ignoré jusqu'alors.

Enfin, un acte de décès est la preuve incontestable de l'existence d'un individu. Il nous a parfois été utile d'écrire à la mairie de son lieu de naissance pour obtenir la mention marginale, si elle avait été inscrite, indiquant le lieu et la date de son décès afin de pouvoir contacter la mairie de la commune concernée. Ces recherches auprès des mairies nous ont beaucoup occupé, elles nous ont aussi permis d'écarter des cas comme celui de cet agent français du Sipo/SD, Hardy, dont l'épouse, pour faire cesser les recherches, affirmait en 1944 aux policiers FFI qu'il avait été abattu par le maquis : nous avons finalement découvert son acte de décès à Limoges, indiquant qu'il est décédé... en 1999.

C'est aussi dans les archives de l'Office national des anciens combattants (l'ONAC) du département de la Haute-Vienne que nous avons puisé une foule d'informations sur les formations du maquis, sur leurs opérations respectives, et surtout sur les identités des « capitaine Roger », des « lieu-

tenant Pierre ou Albert», et tant d'autres pseudonymes parfois humoristiques (Rouberol alias «Bignol») qui ne permettaient guère de comprendre qui avait fait quoi, certains possédant plusieurs pseudonymes. Il faut noter que dès 1947, les dépositions des maquisards sont très riches en informations. Quand il s'agit d'obtenir la fameuse carte de combattant volontaire de la Résistance, la CVR, ils n'hésitent pas à indiquer quel agent du Sipo/SD ils ont éliminé! Ces premiers jets sont consultables sous dérogation, ainsi que les mises au propre des organes liquidateurs, tellement épurées que tous les faits trop précis disparaissent des dépositions finales. Mais par-delà les questions relatives à l'épuration, c'est aussi pour bien cerner l'extrême mobilité des unités FTP qu'il faut consulter ces archives, qui mettent aussi l'accent sur la collusion très nette entre les gens de «Bernard» et ceux de «Georges». En outre, il convient de consulter ces archives avec encore plus de précaution, tant les intéressés déclarent parfois n'importe quoi pour être reconnus comme d'authentiques anciens du maquis! Un postulant demande la CVR, par exemple, car il a, déclare-t-il, «réparé les machines à écrire du Maquis»... Mais tout ceci sera finalement régularisé et beaucoup de ceux à qui on l'a refusée en 1950, se verront finalement remettre la CVR – d'une façon ou d'une autre – dans les années 1980. Ils avaient alors davantage de relations, davantage d'attestations de sénateurs, de députés... Bref, rien de bien original.

NOS CHIFFRES

Nous avons réunis toutes les victimes de l'épuration dans une base de données constituée de fiches contenant les informations recueillies, en précisant de quelles sources

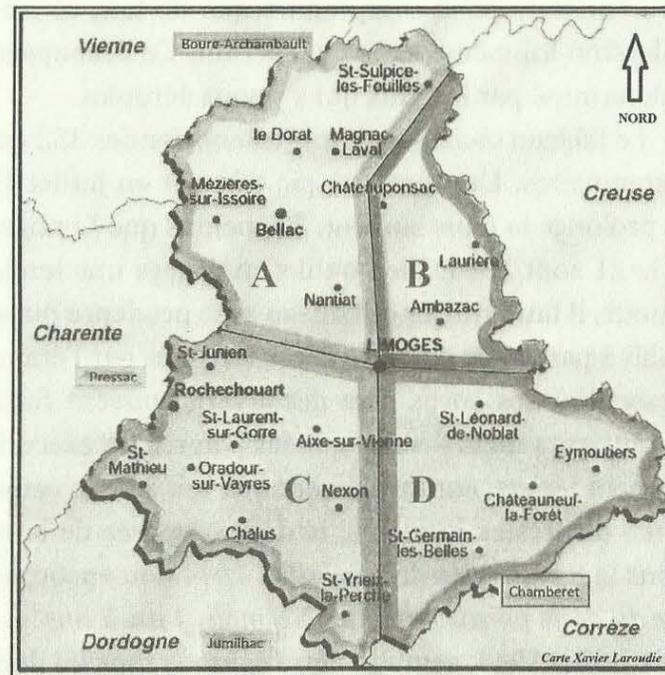
d'archives elles proviennent. Ces fiches, classées par ordre alphabétique, constituent un instrument de travail essentiel dont il n'existait pas d'équivalent jusqu'alors. Nous avons créé ce qui s'est avéré être l'outil indispensable pour mener à bien notre enquête.

Ce répertoire a été déposé aux archives départementales de la Haute-Vienne, où il est enregistré sous la cote 40 J 393.

Voici ce qui ressort de notre travail, exprimé en chiffres:

| | |
|-----------------------------|------------|
| Épuration «extrajudiciaire» | 382 |
| Épuration dite «légale» | 93 |
| TOTAL | 475 |

Les victimes de l'épuration en Haute-Vienne:



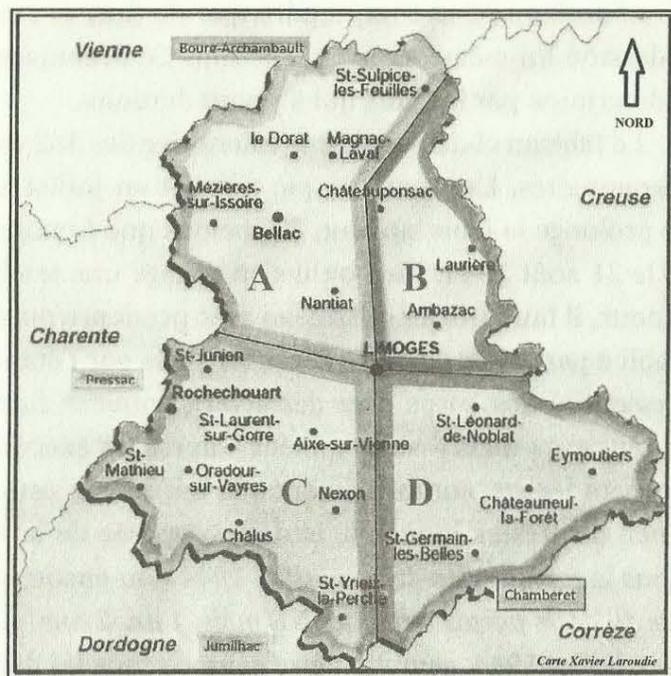
d'archives elles proviennent. Ces fiches, classées par ordre alphabétique, constituent un instrument de travail essentiel dont il n'existait pas d'équivalent jusqu'alors. Nous avons créé ce qui s'est avéré être l'outil indispensable pour mener à bien notre enquête.

Ce répertoire a été déposé aux archives départementales de la Haute-Vienne, où il est enregistré sous la cote 40 J 393.

Voici ce qui ressort de notre travail, exprimé en chiffres :

| | |
|-------------------------------|------------|
| Épuration « extrajudiciaire » | 382 |
| Épuration dite « légale » | 93 |
| TOTAL | 475 |

Les victimes de l'épuration en Haute-Vienne :



pour les prétendus collaborateurs, cela l'a-t-il influencé quant au choix des dates probables de décès? Tel cet acte de décès relatif à la découverte d'un squelette en 1948, à propos duquel il a conclu que le décès remontait au « mois de juillet 1944 »!

Total : 382

| | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 |
|------|----|----|----|----|----|----|------------|-----------|----|----|----|----|
| 1942 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 1943 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 1 | 8 | 5 |
| 1944 | 2 | 6 | 8 | 14 | 21 | 36 | 153 | 76 | 12 | 4 | 5 | 1 |
| 1945 | 1 | 3 | 4 | 2 | 3 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| 1946 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 1947 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Il serait intéressant qu'un travail similaire soit effectué pour le département voisin de la Dordogne. Au cours de nos travaux sur la Haute-Vienne, il nous a été donné d'entrevoir des documents concernant ce département à forte implantation de maquis, qui laissent penser que l'épuration extrajudiciaire y fut très active. La comparaison avec la Haute-Vienne aurait peut-être l'intérêt de mettre en parallèle deux départements à forte implantation de maquis, dont l'un bénéficiait d'un commandement plus centralisé, l'autre s'articulant en groupes autonomes et multiples. Quoiqu'il en soit, l'on ne sait pas très bien comment ce chiffre de 475 victimes de l'épuration en Haute-Vienne doit être perçu. L'on ne sait pas trop à quel autre chiffre le comparer. L'on n'est pas très à l'aise pour commenter l'ampleur du phénomène, mais au moins dispose-t-on d'une réalité chiffrée, de loin préférable à une approximation basée sur des hypothèses.

LIMITES DU CHAMP DE NOS RECHERCHES

Rappelons que sous le vocable de « victime de l'épuration », nous avons regroupé toutes les victimes civiles ou militaires pourvu qu'elles n'aient pas été tuées par le maquis au cours d'un affrontement armé, qu'elles ne soient pas non plus victimes d'un accident – en service commandé ou non pour les militaires –, mais bien exécutées par décision du maquis pour des faits supposés ou avérés de collaboration. Cette dernière condition exclut aussi les soldats allemands prisonniers de guerre du maquis.

Déterminer les contours du champ de notre étude a été une nécessité qui révèle un parti pris raisonné. Des limites géographiques d'abord : les contours de notre département et une portion des départements limitrophes, pour peu que les victimes qui y ont été découvertes aient été domiciliées sur le territoire de la Haute-Vienne et/ou que leurs exécuteurs aient appartenu à un maquis haut-viennois. Pour illustrer ce choix, en guise d'exemple, nous n'avons pas retenu les 13 francs-gardes de la Milice de Saint-Amand-Montrond, dans le Cher, pendus en forêt de Sauviat-sur-Vige, en Haute-Vienne, par des maquisards n'appartenant pas à une unité haut-viennoise. Ce sont les circonstances qui les ont amenés dans notre département. Nous en avons conclu qu'ils appartenaient à l'histoire de l'épuration du Cher ou de la Creuse²⁴⁶... De la même façon, parmi les 73 victimes répertoriées du maquis « Bernard », nous n'en avons retenu que 25, estimant que les 48 autres appartiennent pour les mêmes raisons à l'histoire de la Charente. D'une façon générale, nous ne nous sommes pas attelés à reconstituer l'inté-

246. Les actes de décès de ces miliciens, pour la plupart non identifiés, sont consultables à la mairie de Sauviat-sur-Vige, en Haute-Vienne ; voir l'addendum en fin de volume.

gralité du palmarès d'une formation du maquis, mais seulement à inventorier celles de ses victimes qui appartiennent à l'histoire de la Haute-Vienne. Ainsi, nous avons étudié un dossier aux archives départementales de la Gironde concernant les exécutions sommaires de « Bernard » en Charente-Maritime lors de la montée de son unité FFI vers la côte Atlantique, mais nous ne livrons pas ici nos résultats. Cette méthodologie rigoureuse évitera peut-être que ne soient comptées plusieurs fois les mêmes victimes.



C'est le plus souvent spontanément que la foule, dans le meilleur des cas plus ou moins encadrée par l'autorité légale (police, gendarmerie) ou les FFI, s'est livrée à cette humiliante sanction expiatoire qu'est la tonte publique de femmes. Mais il a été jusqu'à maintenant totalement occulté que des femmes puissent être, comme celle-ci, condamnées à cette peine par

un tribunal dit «régulier» constitué au lendemain de la Libération par les nouvelles autorités. La condamnation de cette femme à la peine de la tonte au «double zéro» (!), qui date du 28 août 1944, n'avait aucune base légale. Elle sera incarcérée en mars 1945, comme en témoigne sa photo de l'identité judiciaire, soit sept mois après sa tonte «légale».

La nécessité d'une coopération et d'un échange de bases de données entre les chercheurs, du moins concernant les cas géographiquement litigieux est indispensable pour parer ces risques d'erreurs de comptabilisation. Une comptabilisation fiable au niveau national passe impérativement par une règle commune au niveau départemental. Il faut s'efforcer de prendre en compte les victimes partout selon les mêmes critères. Sans cette précaution, nous ne voyons pas pourquoi une victime domiciliée en Haute-Vienne, assassinée en limite départementale, mais du côté de la Dordogne, ne serait pas comptée une première fois par un chercheur de Haute-Vienne, et une autre fois par son homologue de la Dordogne !

DES CHIFFRES SURANNÉS QU'IL FAUT REVOIR

Le musée de la Résistance de Limoges fournit le chiffre d'une estimation nationale émanant de diverses enquêtes officielles faites après la guerre pour tenter de quantifier le phénomène de l'épuration extra-légale, c'est-à-dire les exécutions sommaires : «7 306 victimes sur 76 départements.». Un simple calcul révèle que la moyenne départementale serait de 96 victimes, ce qui place alors le département de la Haute-Vienne très au-dessus de la moyenne avec les 382 exécutions sommaires que nous avons recensées ! À

moins que les chiffres nationaux soient nettement sous-évalués ? Voici encore une preuve que ces chiffres, fruits d'enquêtes anciennes, sont nettement à revoir si l'on ne veut pas risquer d'en tirer de fausses conclusions, dans un sens comme dans l'autre. Nous reviendrons sur ces chiffres plus en détail dans notre conclusion.

CHAPITRE 11

*« Que vaut la sincérité du témoin,
quand c'est l'exactitude du témoignage qui importe ? »*

Pierre Billon

ENCORE UN TÉMOIGNAGE INÉDIT HORS DU COMMUN

Le récit inédit d'un acteur de premier ordre, puisqu'il s'agit d'un FTP, illustre bien une facette de la mentalité de l'époque. Ce récit est précieux à plus d'un titre. Il est parvenu par miracle jusqu'à nous, car il n'était pas destiné à être connu du public, et il s'en est fallu d'extrêmement peu qu'il ne soit purement et simplement détruit.

Nous connaissions l'existence de ces petits cahiers d'écoliers des années cinquante sur lesquels certaines associations d'anciens combattants du maquis avaient demandé à leurs membres, peu de temps après la fin de la guerre, de rédiger leurs souvenirs. Cahiers qu'elles ont ensuite collectés et mis en lieu sûr et auxquels nous n'avons malheureusement pas eu accès. Pourquoi celui-ci n'appartenait-il pas au lot commun ? Il a été photocopié in extremis avant de disparaître – définitivement ? – au décès de son auteur. À sa lecture, l'on comprend que les associations de l'époque aient préféré que de tels souvenirs ne soient pas publiés.

Vergnaud, l'auteur, était un enfant de Saint-Ju-nien assez engagé dans le militantisme communiste, qui le

conduisit vers l'action clandestine à dater, selon ses dires, de janvier 1941 – né en janvier 1925, c'était donc pour l'anniversaire de ses 16 ans – alors que le pacte germano-soviétique était toujours en vigueur ! Un autre Saint-Juniaud, qui lui a survécu, confirmera certaines des actions qu'il rapporte et auxquelles ils ont participé ensemble.

Vergnaud a participé à une première exécution de « traître » :

« Un Alsacien, marié à une Française et engagé dans la Wehrmacht, finissait sa permission le 21 (mars 1944). Le 20, nous décidons de l'attaquer et de le descendre. Nous partons à trois et pendant que le camarade et moi montions la garde, l'autre, de deux balles dans la tête exécute le traître. »

Passons sur « l'Alsacien marié à une Française », une formulation marquant son époque, pour nous intéresser à la victime, parfaitement identifiée. Ernest Diebolt²⁴⁷, natif du Haut-Rhin, s'est engagé en juillet 1943 (matricule 11 324) dans la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (la LVF) et non dans la Wehrmacht stricto sensu. Effectivement permissionnaire et se rendant à pieds chez lui à La Bretagne, un lieu-dit près de Saint-Junien, il est abattu le 21 mars 1944 selon l'état civil, un jour avant selon Vergnaud, mais cette infime différence de date confirme justement le sérieux de ses souvenirs.

C'est alors qu'il reçoit sa feuille pour le STO que Vergnaud s'évanouit dans les bois, comme beaucoup, et qu'il intègre une compagnie FTP, d'abord près d'Ambazac et d'Eymoutiers, avant de revenir sur Rochechouart en avril-mai 1944. Il prend part une opération de contrôle d'identité en gare de Verneuil-sur-Vienne le 30 avril. Nous savons qu'un soldat allemand et un présumé « collabo » de Landouge ont

247. Voir les notes le concernant en fin de volume p.364

été abattus ce jour-là par le maquis. Vergnaud confirme ces exécutions en ajoutant quelques détails intéressants sur leur déroulement. Si nous pouvons attribuer cette double exécution à sa formation du maquis, rien ne nous est dit de ce qui était reproché au présumé « collabo ».

En juin 1944, il rejoint le groupe « Roland » (lieutenant Brissiaud), c'est-à-dire la 2 403^e compagnie FTP notamment cantonnée au tristement célèbre hameau des Ramades, près de Blond, que nous avons évoqué supra.

« Le lendemain le groupe auquel j'étais rattaché partit à côté du Chêne-Pignier faire un barrage. Les 15, 16 et 17 (juin 1944) nous restons là-bas. Le 16, un milicien passe avec toute sa famille ne pensant pas être connu. Mais le malheur pour lui est qu'il y avait un camarade qui le connaissait et nous l'arrêtons. À la tombée de la nuit il s'évade et pendant 2 heures nous le cherchons mais nous ne le trouvons pas. Malgré qu'il soit blessé, il nous échappe. Nous allons arrêter sa femme, son associée plutôt, en représailles, et nous la gardons.

« J'avais allumé un peu de feu malgré la nuit et nous nous chauffions pendant que les camarades faisaient leur tour de garde ou se reposaient. Avec deux autres, nous interrogeons la gonzesse. Nous avons les mains un peu lestes pendant qu'elle se défendait mollement, après, un autre attaquait par ailleurs. Enfin, le sergent donna l'ordre de la ramener chez elle, elle n'était pas celle que nous voulions. Nous la ramenons à deux et en arrivant à la maison, nous avons rigolé un bon coup et nous sommes revenus au barrage reprendre notre poste. »

À cette lecture, l'on constate que cette « épouse de milicien » n'était pas suffisamment « milicienne » pour être exécutée, mais quand même assez pour être traitée de la façon dont elle l'a été. Vergnaud poursuit :

« Le 18 un milicien est amené au camp et je suis chargé

de l'interroger et c'est moi qui le soir l'ai abattu comme un animal malfaisant. Je l'ai tellement bien interrogé que je conserve encore la marque sur mon poing et qu'il a avoué.»

Rien ne nous permet hélas d'identifier ce «milicien».

Vergnaud est ensuite affecté à la 2 414^e compagnie FTP, celle que nous connaissons bien et qu'avait commandée le «capitaine Albert» (Sandlarz). Le témoignage de Vergnaud a également ceci d'appréciable qu'il nous renseigne sur la grande mobilité des maquisards qui changent fréquemment d'unité et de secteur. C'est donc vers le Dorat et le département de la Vienne que va maintenant évoluer notre témoin, qui raconte ses péripéties et les combats auxquels il a pris part dans le sud du département, où il gagne ses galons de caporal. Et lorsqu'il retrouve son cantonnement d'Azat-le-Ris :

«Comme je me suis bien conduit au combat, on me donne un milicien à exécuter, je lui fais creuser son trou et sauter dedans se coucher, après quoi, soigneusement, je le descends. C'était le 30 juin. C'était mon 2e milicien.»

Et le 3 ou 4 juillet :

«Nous sommes allés chercher notre milicien qui nous avait été désigné; Une garce de gonzesse nous tire dessus et blesse un copain, ce fut le bouquet. Nous l'arrêtons et revenons au camp avec 3 prisonniers: 2 miliciens et une milicienne et avec 10 fusils et 10 revolvers... Nous allons déménager une fois de plus et quand nous fûmes arrivés, je demande et obtiens d'exécuter la milicienne. Elle avait 48 ans, j'ai gardé son anneau de mariage en souvenir.

«Avant que je l'exécute, elle m'a dit textuellement: «Ce n'est pas bien ce que vous faites-là, celui qui est là-haut vous jugera et vous irez en enfer.»

Comme je suis beaucoup croyant je m'ennuie follement²⁴⁸.»

Et l'on continue avec ce passage qui se situe dans la nuit, à Azat-le-Ris, «*et à un kilomètre de là il y a une maison où habitait un milicien. Nous nous arrêtons chez lui et nous le faisons prisonnier et moi-même je l'exécute, ça faisait 4 boches, 3 miliciens et une milicienne que j'avais sur la conscience.*»

Puis l'on en vient à la relation des affaires de Saint-Sulpice-les-Feuilles, où l'auteur devient plus que laconique, sans pour autant que ne soit complètement dissimulé «l'indissimulable» :

«Le 20 juillet, occupation de Saint-Sulpice-les-Feuilles, 31 miliciens arrêtés et exécutés, parmi lesquels 6 femmes dont 4 de moins de 20 ans. Le 21, occupation du Dorat: 14 miliciens arrêtés et exécutés.»

Curieusement, Vergnaud ne s'attarde plus et il passe très vite sur ces événements tragiques que nous avons évoqués au début de notre ouvrage. Cependant, il en souligne fièrement quelques aspects qui paraîtront barbares à des lecteurs du XXI^e siècle, savoir l'exécution de jeunes femmes de moins de 20 ans. Certes, une jeune fille pouvait avoir adhéré à la Milice comme avant-gardiste, évidemment non impliquée dans le maintien de l'ordre, à Saint-Sulpice-les-Feuilles ou au Dorat. Au point de mériter la mort sans autre forme de procès? De surcroît, selon notre enquête, la plus jeune femme exécutée par Sandlarz et ses hommes est M^{lle} Morgat, qui avait alors 21 ans puisqu'elle est née le 6 octobre 1923. Dans ces conditions, nous sommes indécis sur l'effet

248. Sans doute s'agit-il de Mme Riffaud. Tout semble correspondre. Née le 11 juin 1897, elle était âgée de 47 ans. Elle fut arrêtée en compagnie de deux hommes, son mari et le nommé Tavernier. Notons au passage l'expression populaire ironique locale «*je m'ennuie follement*», qui signifie qu'il n'est pas concerné par les allusions religieuses de sa victime, dont il se moque.

recherché par Vergnaud avec cette annonce aussi choquante qu'erronée concernant ces jeunes filles exécutées.

L'intérêt d'un tel témoignage est qu'il date des années cinquante. Il aurait été différent s'il datait des années quatre-vingts. Son auteur aurait recherché des effets différents, plus adaptés à l'air du temps, et sachant que l'on assimile parfois – nous l'avons vu dans des récits récents – le maquis Sandlarz à un « faux maquis » ayant commis des exactions condamnées par ses pairs, il aurait sans doute évité de s'étendre sur son appartenance à la trop sulfureuse 2414^e compagnie FTP... Mais rappelons que ce récit n'avait pas vocation à être rendu public, seulement à être éventuellement lu par ses camarades.

Encore une fois, les faits sont bruts et c'est ce qui nous intéresse en premier lieu. L'on note avec intérêt la manière presque enjouée, décalée, avec laquelle ils sont relatés, l'extrême violence des exécutions, parfois considérées comme des récompenses par cet adolescent. Rien n'est occulté, ni édulcoré. Ce n'est pas la caractéristique la moins intéressante de ces lignes que de nous faire connaître la mentalité d'un jeune FFI confronté en 1950 à ses souvenirs. Il est primordial de comprendre qu'il faut contextualiser la mentalité d'une population en perpétuelle évolution.

Le camp se trouvait à la cime du puy de
Sauragnac (vers Ambage) Nous revenions toujours
par la-bas, car c'était le quartier général. Dans
la journée, quand nous étions libres, nous avions nous
promener un peu, je me rappelle au village Blieux
la brune Paulette et la blonde Henriette, 2 bonnes camarades.
Le 28 avril, je suis envoyé en mission vers chez moi
pour rejoindre le maquis de la forêt de Rochebouet. J'arrive
chez moi le 28 en pleine nuit, je me mets aussitôt en
relation et le 29 au soir, je repartis pour la forêt de Rochebouet.
Le 30 avec 23 copains, au Verreuil-Sur-Loire, nous arretons le
train, venant d'Angoulême. Nous contons tous les papiers
choke voulait tirer sur nous, son camarade Roche
d'un coup de poing le désarma, l'autre alors il tenta de
s'enfuir, mais étareel, avec le F.M. à l'épaule, le coupe
en deux dans le sens de la longueur entre une file
de voyageurs. Tout à coup le chef cilicien Denis, tenta
de s'enfuir, toujours étareel avec son F.M. lui fait
sauter le crâne. L'autre Roche est fait prisonnier, et
dans la forêt de Rochebouet, je m'appellais Trévis Blatte
et j'étais dans la 242^e compagnie F.F.I. P.F.I. tandis que
vers Ambage j'étais à la 218^e brigade de la mort.

Une des pages du cahier d'écolier sur lequel Vergnaud
a couché ses souvenirs du maquis.

CHAPITRE 12

« Ne pas subir la loi du mensonge triomphant. »

Jean Jaurès.

UN EXTRAORDINAIRE ET TRAGIQUE DESTIN MÉCONNU ET OCCULTÉ

Ce livre aurait pu être plus volumineux si nous avions multiplié les relations détaillées d'exécutions sommaires ou les analyses de parcours individuels, analysé très en détail la nature des engagements ayant souvent conduit des jeunes gens à la mort au moment de la Libération. Certains de ces engagements, selon les critères des libérateurs, n'avaient pas d'autre issue que le peloton d'exécution de la carrière du Malabre, pour ceux, du moins, qui n'avaient pas eu l'opportunité de partir à temps.

En août 1944 et après, il est évident que la marque indélébile laissée par le massacre d'Oradour-sur-Glane sur les esprits ternissait la joie d'une population libérée. L'opportunité d'accentuer l'épuration au nom d'Oradour fut largement exploitée par ceux qui s'arrogèrent la qualité de porte-parole d'une population souvent instrumentalisée. Le drame du 10 juin 1944 a été en filigrane de l'épuration.

La Milice française a focalisé pour partie la haine et le moyen d'assouvir le désir de vengeance. L'on a même accusé des francs-gardes de la Milice d'avoir guidé les Allemands à Oradour... Des noms ont été avancés, mais curieusement,

ces suspects finiront leur vie dans leur lit des années plus tard sans avoir été inquiétés. D'ailleurs, relativement peu de miliciens furent exécutés postérieurement à 1945 par suite d'une décision de justice après leur retour d'Allemagne, de Russie ou d'Italie. Le moment de la Libération passée, l'on se souciait (un peu) moins de justice.

Les parcours individuels, d'un côté comme de l'autre, offrent parfois des surprises. Ce que nous découvrîmes au fil de nos recherches nous a parfois fait réviser ce que nous croyions connaître des vaincus, dont l'engagement a été caricaturé et souvent dénaturé par les vainqueurs.

Dans ce sens se dégage une figure de l'aviation limousine d'avant la guerre, parfois évoquée aujourd'hui du bout des lèvres lors de rétrospectives consacrées aux ailes limousines. Un homme qui a réalisé plusieurs raids à l'époque où l'on engageait son avion et sa vie dans des aventures que la presse relatait au jour le jour sous forme d'encarts en page 1 puis 2, puis 3 au fil des jours... Puis retour en page 1 pour annoncer que l'on n'avait plus de nouvelles de tel aviateur disparu du côté de Benghasi. En 1938, Paris-Tokyo ou Paris-Saïgon sur un Caudron Simoun ne pouvait qu'attiser l'intérêt des passionnés d'aventure et fait encore rêver leurs descendants.

Gilbert Denis, cet intrépide aviateur, fut le chef de la franc-garde de la Milice de Limoges²⁴⁹ après avoir été un temps chef départemental de la Haute-Vienne, au printemps 1943... Voilà qui tombe comme une condamnation sans appel. Sans que nous n'en sachions plus, il sera abattu près de Montmorillon en juillet 1944, certainement par le maquis. Que faisait un responsable de la Milice de Limoges, en juillet 1944, seul dans une zone en effervescence où les forces du maintien de l'ordre n'effectuaient aucune opération?

249. Sans doute chef départemental adjoint, statutairement chef de la franc-garde.

Une zone alors entièrement tenue par les maquisards, qui plus est appuyés par des militaires anglais parachutés qui allaient bientôt connaître une fin tragique. Jusqu'ici, rien d'extraordinaire. Un chef milicien exécuté par le maquis, c'est en somme très banal.

Mais voilà que le hasard relance et complique l'affaire en mettant inopinément sous nos yeux le document reproduit en page suivante.

Ce document (coll. RB) est la traduction d'un témoignage de satisfaction de l'OSS, l'Office of Strategic Services – les services secrets américains, l'ancêtre de la CIA – adressé à Gilbert Denis pour son action en faveur des Alliés avant la Libération ! Voilà bien de quoi contribuer à faire de notre homme un personnage insaisissable, baignant dans le mystère.

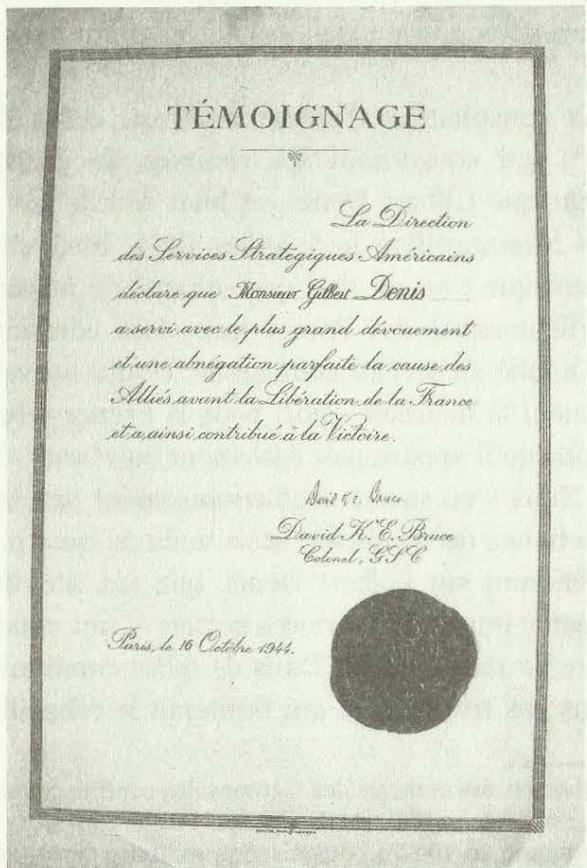
La consultation d'autres archives, celles de Caen d'abord²⁵⁰, qui concernant les victimes de guerre, nous confirment que Gilbert Denis est bien décédé sur la commune de Montmorillon le 5 juillet 1944. Mais elles nous apprennent que c'est en tant que « chargé de mission de 2^e classe » (lieutenant) des Forces françaises combattantes²⁵¹ qu'il est tombé en service commandé, ce qui lui vaut automatiquement la mention « mort pour la France ». Puis nous découvrons qu'il appartenait également au réseau « Roy » de l'OSS... Nous n'en savons malheureusement pas davantage sur les activités de ce réseau. Mais voilà de quoi porter un regard différent sur Gilbert Denis, que ses activités équivoques par nature – les services secrets – ont condamné à l'opprobre de façon hâtive. Dans de telles conditions, nous ne voyons pas très bien ce qui freinerait la réhabilitation –

250. La Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC), rattachée au SHD de Vincennes.

251. Nom donné en 1942 à l'organisation militaire constituée par les agents des réseaux de la France libre.

puisque la mention « mort pour la France » en est déjà une de fait – d'un homme dont l'on n'ose encore évoquer le nom par simple ignorance de son véritable parcours. Même s'il est vrai que les combattants de l'ombre doivent s'accommoder du risque de laisser une trace négative dans les mémoires, il n'est interdit à aucun chercheur de rétablir la vérité quand il la découvre, fût-ce 70 ans après la disparition des intéressés.

La plupart des facettes de la personnalité et de l'action de Gilbert Denis restent méconnues. Même si nos recherches se poursuivent aux fins de comprendre son parcours, atypique, étonnant, dramatique, il y a de fortes chances pour qu'il reste à jamais enrobé d'un épais mystère.



C'est en même temps une bouteille jetée à la mer et peut être de nouvelles informations viendront-elles enrichir sa biographie, lever ne serait-ce qu'un coin du voile. Nous l'espérons²⁵².

UNE ENQUÊTE PLEINE DE REBONDISSEMENTS

Car nous sommes bien en présence d'un cas trouble. Par la façon dont elles l'occultent, les archives nous laissent dubitatif. Par simple négligence ou à dessein, ce sont les services de l'état civil qui, en l'occurrence, ont contribué à créer une certaine opacité autour de Gilbert Denis.

Comme il était domicilié à Limoges, c'est naturellement la mention de son décès à l'état civil de cette ville (n°1 273-1945) qui nous a intéressé en premier :

« Vu la grosse à nous remise le 4 juillet 1945, nous transcrivons ici le dispositif d'un jugement rendu par le tribunal civil de Poitiers le 18 juin 1945. Par ces motifs....

Dit que Gilbert Denis est décédé à Lathus (Vienne) le 5 juillet 1944, ordonne la transcription sur les registres de l'état civil de Limoges. »

Il s'agit bien de la « transcription d'un jugement déclaratif de décès », document notifiant après enquête le décès à défaut d'avoir découvert un corps. C'est l'établissement de

252. Nous espérons en effet que ce livre suscitera des témoignages et informations.



ce document qui, à la demande des familles, décrète et officialise le décès d'un disparu.

Première anomalie : un tel jugement doit figurer sur le registre d'état civil du lieu du domicile, Limoges, mais aussi sur celui de la commune du décès, Lathus (Vienne). Or, cet acte est introuvable dans cette dernière commune.



Carte de milicien portant la signature de Gilbert Denis en qualité de chef départemental de la Milice française.

Mais d'autres recherches nous amènent à découvrir, non sans surprise, qu'un acte de décès concernant Gilbert Denis se trouve aussi à l'état civil de Montmorillon (Vienne), qui est ainsi libellé (n°90-1945) :

«Le 8 juin 1945 à 11 heures, nous Maire de Montmorillon, avons constaté le décès paraissant remonter en juillet 1944 de DENIS Gilbert... Le corps a été trouvé au lieu-dit «Ferme Sainte-Marie», territoire de notre commune. Dressé le 8 juin sur la déclaration de Barataud Joseph, 50 ans, garde-chasse.»

À ce stade, il est permis de s'étonner qu'au moment où le tribunal de Poitiers statuait sur sa disparition, presque

simultanément, le corps de Gilbert Denis était découvert sans pour autant que les enquêteurs de Poitiers en soient informés. C'est une deuxième anomalie, entraînant l'établissement de deux actes de décès différents et contradictoires pour une seule et même personne.

Quoi qu'il en soit, ce dernier acte de décès de Montmorillon, aurait dû, comme le précédent, être transmis à l'état civil de Limoges, puisque l'adresse de Gilbert Denis leur était connue. Mais la transcription de cet acte n'existe pas à Limoges, c'est une troisième anomalie.

Mais notre plus grande surprise fut pour la mention marginale figurant sur l'acte de décès de Montmorillon :

«Mention additive loi du 18 novembre 1939 : le dénommé DENIS, chargé de mission de 2^e classe (Lieutenant) des Forces Françaises Combattantes est «mort pour la France» le 5 juillet 1944. Fait à Paris le 9 décembre 1947.»

La date du décès mentionnée ici, le 5 juillet 1944, est bien celle qui avait été avancée par le jugement du tribunal de Poitiers et que fournit la DAVCC de Caen.

L'intéressant document figurant page suivante, qui provient de la DAVCC, met en relief une quatrième anomalie. Il s'agit de la notification du ministère compétent adressée au maire de Montmorillon de faire figurer sur son registre de décès la mention marginale accordant la qualité de «mort pour la France» à Gilbert Denis, ce qui sera fait, nous l'avons vu. Il donne enfin consigne audit maire de transmettre cette notification à son homologue de Limoges pour effet. Bien que nous ayons pointé d'une flèche sur le document la note du maire de Montmorillon précisant que «l'expédition rectifiée a été envoyée à la mairie de Limoges le 9-1-48», elle n'est semble-t-il jamais arrivée à destination – ou n'a jamais été suivie d'effet – puisqu'à ce jour, aucune mention marginale ne complète l'acte de décès de Gilbert

Denis à Limoges, ce qui est contraire à loi.

Pour les seuls Limougeauds, cette «négligence» a pour conséquence d'occulter l'engagement de Gilbert Denis attesté par l'attribution de la mention «mort pour la France».

QUI A TUÉ GILBERT DENIS?

Enfin, le site Internet du ministère de la Défense «Mémoire des Hommes», qui fournit, entre autres, le répertoire, sous forme d'une brève fiche signalétique, de toutes les personnes ayant obtenu la mention «mort pour la France», indique pour Gilbert Denis, à la rubrique «cause du décès»: «Fusillé par les Allemands».

13 JAN 1948
D/39

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
Direction de l'Etat-Civil et des Recherches
1er Bureau
Etat-Civil Militaire
139, rue de Beroy
PARIS-12^e

REPUBLICQUE FRANÇAISE
BUREAU D'ENVOI
LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Dossier n° 6.215.24
Monsieur le Maire
de Montmorillon
C. H. H. H.

Paris, le 22 DEC 1947

Expédition, revêue d'une mention additive ou rectificative (apposée par application de la loi du 18 Novembre 1939) de l'acte de décès de
Denis Gilbert-Marie Edouard

Décédé le 5 juillet 1944

P / Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
LE DIRECTEUR DE L'ETAT-CIVIL ET DES RECHERCHES

1. - En Mairie
60.6.215.24
DENIS Gilbert-Marie Edouard

2. - Au Greffe du Tribunal
Déclaré mort pour la France
le 13 JAN 1948

Signature
et cachet

ARRIVEE
13 JAN 1948

Assertion confirmée par un autre document de son «dossier de décès», où la rubrique «genre de mort», d'abord laissée vierge, a été complétée ultérieurement d'une écriture très différente: «Fusillé par les Allemands». Or, les autres documents dont nous avons obtenus copie de la part des archives de la Défense ne confirment pas cette allégation. L'on relève ainsi sur l'un d'eux qu'il a été simplement «fusillé», sur un autre qu'il a été «arrêté en service commandé le 3 juillet et qu'il est décédé à Montmorillon le 5 juillet 1944.» Nous savons cependant que le véritable lieu du décès est la ferme Sainte-Marie, sur la commune de Montmorillon, et que cette grosse bâtisse était un important PC du maquis, sans doute celui d'«Amilcar». L'on sait aussi qu'au moment supposé de l'exécution de Gilbert Denis, la confusion régnait dans ce secteur, où l'opération «Bulbasket» se terminait à peine. L'escadron B du 1^{er} régiment SAS britannique, parachuté sur différents sites à des dates échelonnées, avait eu pour mission d'entraver les mouvements des troupes allemandes dans cette partie sud de la Vienne. À la date du 5 juillet 1944, après une succession d'escarmouches, il vient d'être capturé et pratiquement anéanti. Les parachutistes prisonniers ont été exécutés par les Allemands en forêt de Verrières, à peu de distance de la ferme Sainte-Marie²⁵³.

253. Dans le n°48 de l'année 1984 de la revue d'histoire locale de la Vienne *Le Picton*, nous découvrons un intéressant article sur l'action des SAS britanniques dans le secteur de Montmorillon, signé de Gaston Roucault. Alors qu'il hasarde diverses pistes de réflexions sur les responsabilités éventuelles qui auraient pu conduire à l'arrestation et à l'exécution des parachutistes britanniques le 3 juillet 1944 à Verrières, il dit: «Comment les Allemands ont-ils eu connaissance du lieu où campait le commando? Aurait-il été dénoncé par un membre de la Milice arrêté le lendemain par les FFI dans la région et qui n'avait rien à y faire?». C'est la première fois que nous trouvons dans une publication ce que nous pensons être une allusion précise à Gilbert Denis. Il aurait donc bien été, selon ce qu'il est dit là, victime des FFI. Les Allemands exécutent les paras anglais le 3 juillet 1944, Gilbert Denis est déclaré «officielle-

Le tumulte entourant cette ferme ne pouvait que renforcer la confusion sur les circonstances de la mort de Gilbert Denis qui, comme officier des FFC en service commandé, était susceptible de se trouver mêlé à l'action des SAS. Voilà déjà une réponse possible à la question de savoir ce que le (l'ex-?) chef de la franc-garde de Limoges pouvait faire là.

Nous nous sommes rendus sur les lieux pour tenter de comprendre ce qui avait pu se passer, essayer de rencontrer des témoins susceptibles de nous donner quelques informations sur la place qu'occupait la ferme Sainte-Marie dans cette opération.



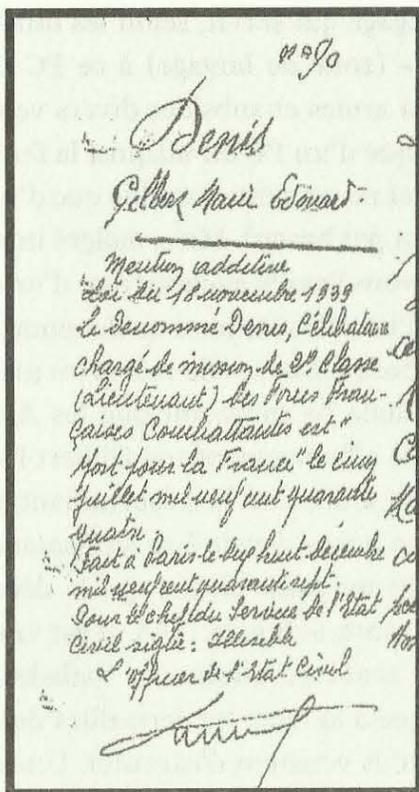
La ferme Sainte-Marie, à quelques kilomètres au nord de Lathus-Saint-Rémy, dans la Vienne, telle qu'elle se présente en 2012.

Un ensemble assez imposant de bâtiments cerne une vaste cour posée sur un large promontoire, couronné par un

ment» arrêté le 3 et décédé le 5 du même mois de juillet. L'article dit que le milicien est arrêté le lendemain. Voilà qui semble encore renforcer la probabilité que ce milicien anonyme soit en réalité Gilbert Denis.

vaste espace dégagé qui servit, selon les dires d'un témoin, de «drop zone» (zone de largage) à ce PC du maquis qui réceptionnait là armes et subsides divers venu du ciel. Détail caractéristique d'un PC du maquis, la ferme est au fond d'un cul de sac et ne peut être assaillie que d'un côté; l'on ne passe pas devant par hasard. Mais, malgré une recherche assidue, nous n'avons trouvé aucune trace d'un combat, d'une escarmouche, d'un affrontement quelconque ayant eu pour cadre la ferme Sainte-Marie elle-même où ses abords immédiats. Il est difficile de concevoir que les Allemands, si ce sont eux qui ont effectivement tué Gilbert Denis, se soient trouvés face à lui seul en un lieu fourmillant de maquisards. Par ailleurs, son corps devait être suffisamment dissimulé pour que ce soit un garde-chasse qui le découvre presque un an après sa mort, le 8 juin 1945. Il est vrai que les Allemands avaient tenté de dissimuler maladroitement, dans une fosse creusée à la hâte, les dépouilles des parachutistes britanniques qu'ils venaient d'exécuter. Une pratique inhabituelle chez eux. Mais un cadavre isolé, caché dans un endroit où a priori les Allemands ne sont pas venus et qui était un PC du maquis, ce cadavre étant de surcroît celui d'un chef milicien possiblement connu par certains maquisards locaux... Aucun de ces FFI n'a signalé sa disparition, alors qu'il se serait trouvé à leur PC? À-t-il, comme de Toledo, été pris, par méprise, pour un espion à la solde de la Milice ou des Allemands? Dans l'environnement tumultueux qui servit de cadre à sa disparition, ce ne serait pas étonnant.

Pour l'heure, seules de fortes présomptions motivent notre choix de classer Gilbert Denis parmi les victimes du maquis. Nous sommes disposés à réviser notre position, bien sûr, si des éléments nouveaux sont portés à notre connaissance. Nous continuons d'enquêter.



La mention marginale de l'acte de décès de l'état civil de Montmorillon faisant état de la mention « mort Pour la France » qui, en toute illégalité, ne figure pas sur le registre de l'état civil de Limoges.

CHAPITRE 13

« J'admire comme on peut mentir en mettant la raison de son côté. »

Jean-Paul Sartre

« BAPTISTE »

Nous avons juste survolé le nommé Victor Mertz alias « Baptiste », un personnage haut en couleurs. Dans son cas, le concept de légende prend une dimension particulière, car non seulement son histoire est devenue une légende, mais il en est une à lui seul.

Il est emblématique de la façon dont l'on peut s'attribuer des mérites imaginaires en les imposant comme des vérités, sur un ton n'admettant pas le doute. « Baptiste » était sans aucun doute un soldat téméraire, mais il s'est lui-même taillé une légende à sa mesure. Mais si ses « tartarinades » prêtent aujourd'hui à sourire, peu étaient disposés à prendre ce risque en 1944. « Baptiste » faisait en effet régner la terreur à Limoges au moment de la Libération. Il dira avoir fait « trembler les Allemands » auparavant, mais il fit surtout trembler ses habitants...

Il cultivait tout ce qui pouvait alimenter la confusion entre réalité et légende. Trapu, au physique de lutteur, l'homme venait d'on ne savait pas très bien où, mais il « n'était pas d'ici²⁵⁴ ». Ses propres hommes en avaient peur...

254. Né le 20 avril 1920 en Moselle, il est arrivé à Limoges pour des

Très vite, il fut reconnu comme un petit chef de guerre que certains disaient membre de l'AS alors qu'il s'est nettement et plus fréquemment lié aux FTP, au point qu'il s'est intégré avec son corps franc au maquis FTP Granger, alias « Pinien », près d'Ambazac, au nord-est du département. Ce qui caractérise en premier lieu ce « corps franc Baptiste », c'est son extrême mobilité, qui lui permet d'effectuer plusieurs coups de main entre Limoges et le secteur nord de la Haute-Vienne.

... LE HÉROS DE LÉGENDE

Nous avons vu comment « Baptiste » s'est vanté d'avoir occupé Magnac-Laval en mai 1944, alors qu'à cette époque, il était en réalité interné au camp de Nexon. Les détails de cet exploit imaginaire valent le détour et nous les trouvons à la première page de R5 de juillet 1945²⁵⁵, sous un titre prometteur : « *Un maquisard de 25 ans a conquis une ville* ».

Le paragraphe d'introduction donne le ton : « *C'est presque une histoire de cow-boy, un scénario de film américain dont les ficelles sont un peu grosses et où l'on voit le héros assommer d'innombrables adversaires sans recevoir lui-même le moindre mauvais coup. Et pourtant c'est une histoire vraie.* »

L'on apprend dans ce préambule combien nous avons affaire à un turbulent personnage, qui s'est honorablement conduit au sein du corps franc du 37^e régiment d'infanterie de forteresse pendant la campagne de 1939 – 1940. Il est

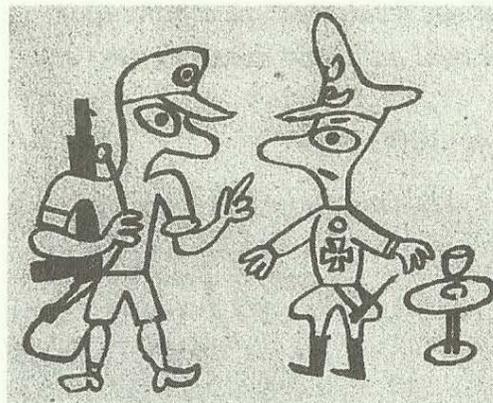
raisons consécutives à la guerre.

255. R5 est une plaquette vendue au profit du Comité d'organisation de secours aux combattants de la région de Limoges, le COSAC (ça ne s'invente pas !).

resté un très bref moment captif des Allemands à qui il faussa compagnie pour voler de Strasbourg à Montpellier grâce à une succession d'événements rocambolesques, laissant dans son sillage nombre de cadavres d'ennemis. Mais, après un enchaînement vertigineux de rebondissements tous plus fantastiques les uns que les autres, il est finalement arrêté par la police à Agen, transportant « 400 mitraillettes dans un camion [sic] » !

Mais là encore, il s'évade le 10 juin 1944 du camp de Nexon et comprend qu'il est temps – enfin ! – de rejoindre le maquis, ce qu'il fera près d'Ambazac, dans la Haute-Vienne. À la recherche de l'AS, c'est le FTP « Pinien » qu'il a rencontré.

L'auteur anonyme de cette relation dithyrambique



aura même soin de citer un rapport de « Baptiste » adressé au colonel Rousselier, qui commande alors la 12^e région militaire de Limoges dont dépend militairement « Baptiste ». L'auteur nous dit avoir ce rapport

sous les yeux : « *Le 5 avril, accompagné de 3 (trois) FFI, j'ai attaqué un convoi automobile de 80 miliciens (quatre-vingt) et les ai mis en déroute, leur tuant 12 hommes.* » Fabuleux !

Comme nous avons retracé l'histoire des événements de la reddition de la caserne hôpital de Magnac-Laval au début de notre livre, nous pensons utile de donner au lecteur un aperçu de la façon dont ils étaient relatés dès 1945 par les thuriféraires habilités à en donner la version officielle.

Poursuivons donc le récit de R5 :

« *Il y avait, à Magnac-Laval, une petite garnison d'en-*

viron 300 hommes, dont le commandant avait des habitudes bien réglées, celle, en particulier, d'aller boire l'apéritif au café avant les déjeuners. Habitude funeste...

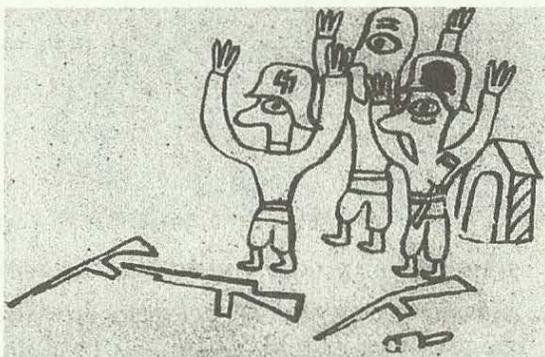
«Lorsque ce fameux 10 mai (presque deux mois avant la date réelle) il se dirigea vers son café, il éprouva la plus grande surprise de sa vie.

«Un garçon, en short et chemise kaki, coiffé d'un képi de l'Afrika Korps, sur lequel était piquée une cocarde tricolore, bondit au-devant de lui en présentant réglementairement son arme, une superbe mitraillette Thompson. Ce garçon qui s'exprimait dans un allemand aussi impératif qu'impeccable, ordonna à l'officier d'entrer dans le café sans souffler mot.

«Et voici le «duo» du film qui commence. Baptiste – vous l'avez reconnu – explique froidement au commandant de la garnison de Magnac-Laval qu'il veut désarmer tous ces hommes.

— Vous êtes fou, grogne l'officier...

«Baptiste remplit deux verres de vin blanc, et on cause. La petite ville, affirme-t-il, est cernée par 800 maquisards. (En fait, il a laissé une douzaine de ses ca-



marades à 3 kilomètres du pays, près des voitures, et il a fait tout seul, en vélo, le reste du chemin.)

— Mes hommes ne se rendront jamais, répond l'officier.

— Nous allons voir, tranche Baptiste.

«Poussant l'Allemand devant lui, il marche vers la caserne. Une sentinelle embarrassée fut celle qui montait la garde, qui les vit arriver, l'officier et Baptiste.

— Jette ton arme, lui cria Baptiste.

«Elle s'empressa d'obéir. Quelque chose dans l'apparence de Baptiste devait sans doute inspirer le respect. (Deux gaillards, qui ne l'avaient pas compris, avaient déjà reçu, à ce moment-là, un peu de plomb pour étoffer leur cervelle.)

«Par une coïncidence complaisante, les cinq officiers subalternes de la garnison étaient dans la cour du quartier.

— Haut les mains, et le visage contre le mur ! ordonna Baptiste.

«Pendant une heure et demie il les laissa dans cette position inconmode.

«Pendant une heure et demie aussi, il fut le seigneur et maître de la troupe entière. Les sous-officiers de semaine lui obéissaient au doigt et à l'œil, comme ils n'avaient jamais obéi de leur vie.

— Rassemblez tous les hommes, leur avait ordonné Baptiste.

«Il s'était calé dans une tranchée de DCA où il se trouvait à l'abri des coups sournois, et surveillait son monde avec méfiance. Quelqu'un de suspect s'étant profilé à une fenêtre, il envoya une giclée de sa Thompson : le suspect tomba du premier étage dans la cour. Les autres furent plus attentifs... », etc. etc.

Si nous avons trouvé intéressant, voire amusant, d'agrémenter l'extrait de ce récit des illustrations originales publiées par R5, qui font penser à un conte pour enfants, il est superflu de commenter les faits relatés !

Il faudra attendre 2003 pour trouver une assez timide contestation de cette version, mais absolument rien auparavant. Durant 58 ans, les prouesses attribuées à «Baptiste» se sont répandues dans le public, maintenu dans l'erreur par l'absence d'un démenti clair de la part des anciens résistants. C'est donc dans *Paroles de Résistance* – des récits recueillis par Pierre Louty – page 58, et sous la plume de

Raymond Fredonnet que nous lisons pour la première fois :

« Le jour J (de la prise de la caserne) fut fixé au 6 juillet, et non pas comme certains documents (hélas archivés) prétendent, que la prise de la caserne a été faite par un seul homme qui tua plusieurs Allemands avec sa mitraillette et qui se rendit maître de la place. Mais où le « bât blessé », c'est que la dite caserne a été prise, reprenez bien la date, le 10 mai 1944 ! Soit près d'un mois avant le débarquement... Le pays n'est pas en état de rébellion ouverte ; j'ai en ma possession les photocopies de ces documents qui à mes yeux ressemblent plus à un scénario de film américain, dont le héros tue et assomme ses adversaires sans jamais recevoir lui-même un seul coup. »

Si la version de « Baptiste » est ici contestée sans équivoque, il n'est en revanche fait aucune allusion à l'auteur de la mystification. Sans doute, là encore, évite-t-on de critiquer trop ouvertement un camarade, même si celui-ci ne s'est pas gêné pour s'attribuer l'exploit collectif d'autres camarades, en ne craignant pas de les faire passer pour des clowns. Comment peut-on vouloir raconter le maquis aux jeunes générations, sans les mettre très clairement en garde contre de telles pantalonnades ?

Mais une version plus extravagante encore des prétendus exploits du commandant « Baptiste » nous est livrée par Jacques July dans *Sur les sentiers du maquis*, page 201. Là, c'est à l'occasion d'une rencontre inopinée avec des Allemands largement supérieurs en nombre qu'une scène digne de *Règlement de compte à OK Corral* (selon l'auteur) nous est proposée, qui n'est qu'une « amélioration » de l'histoire de Magnac-Laval.

Le rôle du « commandant Baptiste » dans l'affaire de Magnac-Laval fut celui d'un exécutant et rien de plus. S'il a fait partie du dispositif, c'est essentiellement parce qu'il pratiquait la langue allemande. Il fit effectivement partie des

négociateurs qui obtinrent la reddition de la garnison allemande, pas davantage.

Mais les choses deviennent plus intéressantes avec un tract, l'œuvre de « Baptiste » lui-même, antérieur au récit de R5 puisqu'il date de la fin de l'année 1944. Il a sans doute servi de base au conte que nous venons de relater et qui est à sa seule gloire. Ce tract ne renferme pas que des inventions, puisque l'on y trouve le texte de ses citations et encore une fois, sa valeur de combattant y apparaît incontestablement. Mais les élucubrations reprennent très vite le dessus et c'est avec l'aide de trois FTP qu'il désarme 60 gardiens de la paix et brigadiers d'un GMR. Puis, le même jour, toujours à quatre, ils engagent le combat contre 60 miliciens et en tuent 9...

Mais pourquoi une telle démesure, alors que ses états de services réels auraient suffi à accréditer sa valeur auprès de ses concitoyens ? Pourquoi raconter ses propres exploits au moyen d'un tract ? Il y a une réponse à ces questions, si l'on considère que plus que ses concitoyens, ce sont les juges qu'il fallait convaincre qu'ils avaient affaire à un gaillard aussi intrépide combattant que véritable patriote, quitte à en faire beaucoup trop.

Les juges ?

... ET GRUGE AUSSI SES JUGES !

Dès novembre 1944 en effet, soit trois mois après la libération du département, la justice s'intéresse à « Baptiste » à qui elle demande des comptes, sur la pointe des pieds il est vrai, compte tenu de sa personnalité, sur l'enlèvement de quatre prisonniers du camp de rétention de Nexon. Il s'agit d'anciens codétenus de « Baptiste » que l'on vient de retrou-

ver à l'état de cadavres au lieu-dit « Petit Puy Mathieu », sur la commune du Vigen²⁵⁶.

Les actes indiquent le 2 novembre 1944 comme dates du décès des nommés Moreau, Maury, Berger et Simon²⁵⁷.

Voici le rapport que le commissaire de la République de la région de Limoges adresse au ministre de l'Intérieur à propos de cette affaire qui tient du monde en haleine. L'on retient son souffle :

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la quadruple exécutions à laquelle s'est livré le commandant FFI Mertz (nom de guerre « Baptiste ») qui s'est rendu le 2 novembre au camp de Nexon (Haute-Vienne), en compagnie d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, et s'y est fait remettre, par le gestionnaire, 4 internés – dont un jeune homme de 17 ans – qu'il a abattu sous prétexte qu'il était milicien.

« Le Commandant Baptiste ayant été arrêté après 22 incidents, son groupe, composé d'une soixantaine d'hommes armés, et repliés du front de l'Est, a diffusé le tract ci-joint (celui évoqué plus haut).

256. L'abbé Desgranges dans *les Crimes masqués du résistancialisme*, p. 70, évoque ce quadruple meurtre qu'il attribue à un surnommé « B ».

257. Moreau (Marcel) était inspecteur primaire à Bellac; il avait appartenu à la Milice avec son épouse et tous deux en avaient démissionné en août 1943; pour cette simple appartenance, et en comparaison, son épouse a été condamnée à deux ans de prison en décembre 1944.

– Maury (Joseph) était directeur d'usine à Saint-Brice-sur-Vienne (Haute-Vienne).

– Berger (Jean) était chef de cantine à Limoges; selon le journal communiste *l'Écho du Centre* du 5 décembre 1944, « Baptiste » apprenant que le « gestapiste notoire » Berger va être relâché, décide de faire justice en l'abattant ainsi que « trois autres qui tentaient de s'enfuir »...

– Simon (Jacques), 17 ans, avait été membre de l'avant-garde de la Milice – regroupant les jeunes gens et jeunes filles du mouvement – qu'il avait rejointe le 19 mai 1944; son dossier de justice était tellement vide qu'aucune peine n'avait été requise contre lui; ses deux camarades engagés en même temps que lui, les nommés Genty et Aubignat, avaient d'ailleurs été relaxés.

« Aujourd'hui, 1^{er} décembre, le Tribunal militaire a rendu à l'endroit de l'inculpé un verdict d'acquittement après s'être prononcé par la négative sur la question de la culpabilité, alors que le Commissaire du Gouvernement avait admis le bénéfice des circonstances atténuantes.

« Les deux complices de Baptiste, inculpés dans la même affaire, seront ultérieurement jugés pour s'être appropriés les montres et argent des victimes.

« Un groupe de 300 FFI cernait, ce matin, le tribunal militaire, et ne s'est dispersé que sur l'intervention du colonel Riviere, de l'état-major de la XII^e région.

« L'influence de M. Chaintron, préfet de la Haute-Vienne, s'exerçant en fin de matinée, a contribué à éviter une manifestation destinée à célébrer l'acquittement.

« Le colonel Riviere, convoqué ce soir à mon bureau, m'a assuré que Baptiste rejoindrait dès demain le front de l'Est, avec son groupe dont la présence prolongée à Limoges ne laissait pas d'inquiéter la population.

« Je ne puis que m'en remettre à votre haute autorité du soin d'apprécier l'objectivité de cet acquittement que ne paraissent pas devoir mériter les circonstances qui ont entouré l'exécution des quatre internés traités en otages. L'inviolabilité d'une sentence rendue par une juridiction de dernière instance, régulièrement instituée, ne me permettant pas d'intervenir pour en réclamer la réformation, je dois me contenter de souligner, avec insistance, l'atteinte grave portée aux garanties judiciaires de la sécurité individuelle par ce précédent d'impunité en matière criminelle, en reconnaissant toutefois, qu'une condamnation de principe n'aurait pas manqué de provoquer de sérieux incidents. » (Signé Pierre Boursicot, qui deviendra directeur général de la sûreté nationale en 1946).

« Baptiste » nargue aussi ses juges en laissant planer la menace de faire intervenir ses hommes armés et les 300

FFI qui cernent le tribunal. Voilà qui donne un reflet inattendu de ce que peut être la justice de la Libération dès lors que dans un souci d'équité, elle s'aventure sur des pentes savonneuses. Elle est alors recadrée, mise au pas par la menace d'un coup de force.

Pour clore ce chapitre, nous allons donner le point de vue du consul de Suisse à Limoges, Jean d'Albis, adressée à sa hiérarchie. Ce rapport, qui résume de façon « neutre » la situation de Limoges confronté à l'affaire « Baptiste », émane, rappelons-le, d'un homme qui a offert avec succès sa médiation entre Guingouin et le Generalmajor Gleininger au moment de la capitulation allemande et de la prise de Limoges par les FFI. C'est une personnalité incontournable de la libération de Limoges :

« ...Je soulignais dans mon dernier rapport le grand danger que représente les FFI qui ont regagné leur foyer avec leurs armes (souligné dans le texte). En dehors du cas Baptiste, je n'ai pas eu connaissance d'incidents scandaleux ces temps-ci. Par contre j'ai su, par une indiscretion que le président du CDL (Comité départemental de Libération) serait assailli de demandes de recherches de personnes disparues. Je n'ai pas pu savoir si ces disparitions étaient postérieures à la Libération.

Cours de justice et épuration :

« La justice » est lente, ce qui met le peuple en fureur, on accuse ouvertement le commissaire de défendre ses fonctionnaires susceptibles d'être « épurés » et cela à tel point qu'il a dû se justifier dans un discours.

« La Cour de Justice serait formée de 4 jurés tirés au sort, deux sur une liste de Résistants et deux sur une liste de « personnalités », en plus, il y a un président qui est toujours un magistrat. Malheureusement, l'influence du président est insuffisante et les peines infligées sont, au dire d'une personne très bien informée, beaucoup trop sévères. On sent que les jurés

ont peur de l'opinion publique et qu'ils ne se rendent pas du tout compte de ce que représente telle ou telle peine. Les enquêtes seraient très difficiles, les faux témoignages abonderaient, les juges d'instruction, au lieu de relaxer les innocents seraient obligés de les mettre en liberté provisoire et de leur conseiller de quitter la ville. De toute évidence une amnistie ou une révision s'imposera lorsque les circonstances le permettront.

« Je vous ai signalé le cas du commandant Mertz dit Baptiste, qui a enlevé 4 personnes au camp de Nexon et les a ensuite assassinés. Le 1^{er} décembre cet individu est passé devant la Cour martiale militaire présidée par le colonel Pompier qui a cru devoir l'acquitter.

« Il faut reconnaître dans cette affaire que Mertz avait une garde de corps d'une vingtaine d'hommes qui ont déclaré que si on le condamnait ils se livreraient à des représailles... »

Là encore, les lampistes paieront la note, car les deux acolytes de « Baptiste » n'échapperont pas à une condamnation à des peines de prisons : deux ans pour le lieutenant qui, en compagnie d'un subalterne – lequel s'en tirera avec du sursis – a détroussé les quatre cadavres... La justice est passée.

vernement sollicite la gendarmerie qui va collationner méticuleusement, dans chaque brigade, les affaires locales d'exécutions ou d'éliminations plus ou moins liées à l'épuration. Bien sûr, l'on va encore confondre les cas, mal comptabiliser, rester approximatif. Pour quelle raison ces informations ne seront-elles que partielles ? Par exemple, aucun résultat n'est proposé pour la Haute-Vienne et c'est bien dommage. L'on arrivera donc cette fois-ci à un chiffre national de 10 000... Puis, sans que la méthode de comptage ait changé, en 1951, une nouvelle tentative semble confirmer les 10 000, avec cette fois, pour la Haute-Vienne, le chiffre de 260 victimes de l'épuration par exécutions sommaires. En fait, il était impossible d'aboutir avec les moyens dont disposaient les préfets ou les gendarmes à qui l'on avait demandé des bilans dont ils étaient matériellement incapables de faire une synthèse fiable et donc exploitable.

Ces résultats nationaux ont très vite été contestés et jugés insuffisants, sans pour autant que de nouvelles sources soient exploitées. Il est vrai qu'à cette époque, il n'existait pas encore les sources d'archives que nous possédons aujourd'hui. Les PV de police ou de gendarmerie n'étaient pas accessibles, les demandes de recherches dans l'intérêt des familles n'avaient pas encore obtenu de conclusions, l'état civil était incomplet, aucune source d'archives publiques n'était encore offerte à la consultation.

En 1969, Robert Aron est sans doute le premier historien français à s'intéresser à la question en tentant de défricher une jungle d'approximations, de tâtonnements. Il finira par opter pour une position médiane entre les 100 000 du début et les nouveaux 10 000, et s'arrêtera pour sa part sur le chiffre de 30 à 40 000. C'est seulement en 1985 que seront traduits les travaux d'un historien américain, Peter No-

vick²⁵⁸, ses recherches datant pourtant de 1968. Il s'attaque notamment aux conclusions de Robert Aron²⁵⁹, considérant que pour la Haute-Vienne, les chiffres « officiels » du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 250 victimes de l'épuration extra-légale, ont purement et simplement été multipliés par trois par Aron, comme il l'aurait systématiquement pratiqué pour l'ensemble des données. Aussi, P. Novick met-il en relief une erreur grossière des gendarmes ayant recueilli les chiffres de la Haute-Vienne – erreur qui aurait selon lui échappé à Aron – puisqu'ils auraient ajouté aux victimes de l'épuration haut-viennoise les 642 victimes d'Oradour-sur-Glane et réuni les victimes des Allemands, des miliciens et des résistants sur un même tableau, tout en ayant pourtant eu le soin de distinguer les uns des autres, de sorte qu'il était difficile de faire un amalgame²⁶⁰. Cette erreur des gendarmes à qui, peut-être, l'on avait adressé une demande peu claire ou mal formulée, inspira sans doute à Robert Aron ce chiffre exagéré de 1 000 victimes de l'épuration « sauvage » pour la seule Haute-Vienne.

Combien de fois, au cours de nos démarches dans les mairies du département, quand nous posions la question de savoir s'il existait des actes de décès relatifs à des victimes du maquis dans le contexte de l'épuration sur les registres de la commune, il nous fut répondu qu'il existait bien une

258. *L'Épuration française*, 1985.

259. Et Henri Amouroux donnera en 1991 une assez complète synthèse de cette querelle de chiffres dans le volume 9 de sa *Grande histoire des Français sous l'occupation (Joies et douleurs du peuple libéré*, page 83 et suiv.)

260. En réalité, ce fameux tableau de la compagnie de gendarmerie de Rochechouart cité par Robert Aron, est repris par Amouroux en page 81 de son volume 9. Il avance les chiffres suivants : tués par les Allemands : 652 – tués par la Milice : 11 – tués par la Résistance : 29. En marge de ce tableau, les gendarmes ont précisé que le chiffre de 652 comprenait les 642 victimes d'Oradour-sur-Glane...

stèle à la sortie du village portant les noms d'un certain nombre de noms de jeunes « tués pendant la guerre »... Il était bien évident pourtant qu'il s'agissait de victimes des Allemands ou des troupes du maintien de l'ordre françaises. Cette confusion est encore fréquemment faite aujourd'hui, notamment par de jeunes secrétaires de mairies peu sensibilisées à l'histoire locale.

LES HISTORIENS ET LES « CHIFFRES OFFICIELS »

Pourtant, dès 1945, un personnage officiel puisqu'il s'agit du préfet Chaintron, donne un chiffre assez proche des 260 admis jusqu'à aujourd'hui. En effet, c'est au cours d'un discours à Radio Limoges, prononcé le 12 septembre 1945 pour la célébration du premier anniversaire de son entrée à la préfecture, qu'il annonce publiquement que « *Nous avons commencé cette œuvre (l'épuration) bien avant la libération de Limoges. Dans l'ensemble des communes de la Haute-Vienne qui étaient sous notre contrôle, dès le début de juin 1944, notre justice de la Résistance avait jugé et châtié les traîtres à la Patrie. Plus de 210 d'entre eux avaient été exécutés.* »

De quelle manière pouvait-il, dès 1945, déterminer ce chiffre, dont l'établissement nécessita des enquêtes lourdes et répétées de 1948 jusqu'à aujourd'hui? Notons que ce chiffre ne concerne que l'épuration extrajudiciaire d'avant la Libération. C'est-à-dire avant qu'elle ne soit terminée. Et encore limite-t-il son décompte aux « communes de la Haute-Vienne qui étaient sous notre contrôle ». La proximité entre le chiffre qu'il juge bon de livrer au public et celui que les enquêtes ultérieures établiront est assez troublante. Par ailleurs, le préfet ne semble pas placer la Haute-

Vienne dans le peloton de tête des départements où l'épuration extrajudiciaire s'exerça avec une ampleur hors norme. Il l'annonce sans commentaire particulier. La question reste de savoir d'où vient cette étiquette collée à la Haute-Vienne de département particulièrement touché par ce phénomène avec le chiffre de 260 victimes « seulement ».

LE LIMOUSIN, UN KATYN FRANÇAIS?

Peut-être trouvera-t-on un élément de réponse dans les souvenirs du préfet Rix²⁶¹, l'un des successeurs de Chaintron à la préfecture de la Haute-Vienne. Le très gaulliste Rix, en pleine « affaire Guingouin », a certainement alimenté la rumeur selon laquelle des fosses communes pleines à craquer restent à découvrir autour de Limoges²⁶². Le 3 janvier 1954, le journal *Nice-Matin* titre d'ailleurs : « *Il y aurait 2 000 cadavres dans des charniers du maquis limousin et sur ce nombre, 90 % d'innocents* ». C'est le sous-titre de l'article qui ose faire cette allusion à un nouveau Katyn, le tristement célèbre massacre d'officiers polonais perpétré par les Soviétiques en 1940. Bien que le préfet Rix ne soit pas l'auteur de cet article, certaines déclarations qu'il aurait faites y sont rapportées. Il était bien placé pour se faire une idée de ce qu'avait été l'épuration en Haute-Vienne puisque c'est à lui qu'échurent les missions d'enquêtes successives quand il devint préfet en 1948.

Mais hélas, nous restons sur notre faim à la lecture des souvenirs du préfet Rix qui, singulièrement, n'évoque

261. *Par le portillon de La Boisserie.*

262. *Le Populaire du centre* livre en 1953 son fameux article au sujet de l'épuration intitulé : *Limousin terre d'épouvante*. Il participera incontestablement à la dramatisation.

absolument pas son passage en Haute-Vienne. À peine effleure-t-il son poste à Cognac en Charente voisine, où il dû faire face à la tumultueuse Libération. L'on est averti dans la préface, rédigée par son ami Gilbert Olivier, que le préfet Rix a « mis ses souvenirs en ordre équipé de ciseaux et de colle avant l'édition ». L'on veut bien croire qu'il a jugé la partie concernant la Haute-Vienne encore trop polémique en 1974 – date de la publication de ses souvenirs – et qu'il l'aura davantage traitée aux ciseaux qu'à la colle. Il nous reste à nous faire une idée du texte avant coupures grâce à la préface de Gilbert Olivier dont nous reproduisons ci-dessous le passage relatif au Limousin. Il a manifestement eu la chance de lire ce qu'en disait Rix.

Devenir préfet de Limoges, en juin 1948, n'est pas une sinécure. La mission d'y remettre de l'ordre est hérissée d'épines, et de quelles épines...

Tout au long de ces années, le fait d'avoir été choisi comme tête de pont pour la prise du pouvoir communiste a valu au département de la Haute-Vienne de devenir ce que l'un de ses plus remarquables et courageux représentants, le député socialiste Jean Le Bail, a justement nommé une « Terre d'épouvante ».

On n'y compte pas le nombre des assassinats plus ou moins crapuleux, et parfois de massacres, pudiquement dénommés « exécutions sommaires », qui y furent perpétrées sous la haute direction du délégué régional de Moscou, un certain Guingouin, lequel, dans l'ivresse de son pouvoir, ne craignait pas de se dire le « Commandant en chef de la Résistance française ». Du moins pourrait-on penser que, quatre ans après le départ des Allemands, les choses y sont rentrées dans l'ordre. Mais, si le sang y coule moins, le terrorisme demeure sous maintes autres formes. Les familles des victimes doivent raser les murs et leurs enfants, dans les écoles, se font insulter. Qui donc aurait la témérité de se plaindre ou de réclamer justice ? Les menaces sont là avec les longs couteaux. C'est à cela qu'à ses risques et périls encore Pierre-Henry Rix va s'attaquer.

Aux notables et fonctionnaires qui l'entourent il commence par signifier que la dictature dont les forfaits se perpétuent impunément depuis plusieurs années n'a que trop duré. Passant alors à l'action, il multiplie les démarches aux fins d'obtenir que la mention « Mort pour la France » soit accordée aux victimes innocentes, dont un certain nombre appartenaient, d'ailleurs, aux organisations « Armée secrète » et « Organisation de la Résistance armée ».

Cette audace ne saurait plaire aux « Francs-Tireurs et

Partisans » non plus qu'à leurs complices et protecteurs. À l'encontre des obligations qui leur incombent, des maires se refusent donc à transcrire, sur les registres de l'état civil, la mention requise. Qu'à cela ne tienne ! Le préfet Rix envoie son secrétaire général, flanqué d'une solide escouade de gendarmerie, pour suppléer à la carence des récalcitrants qu'il prend, d'ailleurs, le soin préalable de suspendre de leurs fonctions.

Mais, pour appréciable, et hardie en la circonstance, que soit cette initiative, elle ne saurait avoir pour effet que des réparations purement morales. Aussi le préfet de la Haute-Vienne entend-il faire mieux, c'est-à-dire obtenir justice contre les coupables, si haut qu'ils puissent s'être juchés.

Sur son insistance, le Tribunal militaire de Bordeaux se décide donc à ouvrir enfin des enquêtes sur des pillages, des meurtres et des massacres que, depuis quatre ans, il semblait ignorer.

Simulacre, et rien de plus. Le mur inébranlable de l'immunité d'un clan ne lui permettra pas d'aller plus loin. De même, un autre mur, celui de l'Atlantique, c'est-à-dire de l'argent, se dressera devant lui, dans un autre poste, quand il entendra demander raison à ses constructeurs, curieusement oubliés dans la liste des « Collaborateurs » par des justiciers toujours prompts à se ruer sur d'honnêtes gens sans moyens ni défense. Par là se terminera une carrière préfectorale indéfectiblement poursuivie sur cette ligne droite qui est celle de l'honneur.

Mais laissons, maintenant, Pierre-Henry Rix s'entretenir avec le général de Gaulle.

Gabriel OLIVIER.

Extrait de la préface partisane, parfois violente, des souvenirs du préfet Rix. Troublante aussi, car le préfet, Gilbert Ollivier, y mentionne avec insistance l'épuration en Haute-Vienne tandis que l'auteur n'y fera pas allusion dans le cours de son texte.

Est-ce dans ce même contexte des années cinquante que Robert Aron, qui travaillait alors à son Histoire de la Libération, se serait laissé influencer par les sous-entendus d'un préfet Rix ? Qu'il aurait lui aussi fait écho à ces histoires de fosses communes ?

L'on note par ailleurs la récurrence des comptes rendus de la presse de la Libération et, nous en avons vu un exemple, de la préfecture, qui s'attachent à souligner la

«fermeté juste» de cette épuration appelée, à les croire, des vœux d'une population qu'il faut apaiser.

Voilà qui peut justifier d'avoir donné des chiffres un peu gonflés quoique non démesurés, destinés à être simplement significatifs. Ce qui peut correspondre à une stratégie adaptée à un climat insurrectionnel tendu : «*Soyez tranquille, des têtes, vous en avez eues!*». Mais n'est-ce pas là le besoin des autorités mises en place à Limoges à la Libération de faire de l'épuration un instrument du pouvoir particulier à la Haute-Vienne? C'est pour sceller une victoire révolutionnaire que l'on fusille, que l'on supprime symboliquement les représentants de la société ancienne. Ne fallait-il pas, dans ce contexte, donner, par-delà les chiffres, l'impression du devoir accompli? Il serait toujours temps, plus tard, le moment venu, de s'expliquer sur ces chiffres que l'on saurait accommoder d'une façon présentable.

Rappelons encore, pour illustrer ce contexte quasi insurrectionnel, que les «milices patriotiques» dissoutes en novembre 1944 après d'âpres négociations entre les autorités nouvelles et Maurice Thorez, ne rendront que très partiellement leurs armes qui, pour l'essentiel iront garnir des dépôts secrets que l'on découvrira encore dans les années 1980 partout dans le département, au hasard de travaux de déboisement ou de terrassement. Ces «milices patriotiques», émanations du PC, n'avaient jamais caché qu'elles préparaient l'insurrection, n'attendant qu'un signal des chefs communistes. Elles prendront, de façon furtive et anecdotique il est vrai, une forme clandestine après leur dissolution.

Pour illustrer encore l'étonnante corrélation entre les chiffres du préfet Chaintron de 1945 et les travaux ultérieurs, reportons-nous à ce tableau proposé par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale concernant trois

départements où l'épuration extrajudiciaire aura été «*particulièrement sévère*».

Parmi ces trois départements figure celui de la Haute-Vienne, avec le nombre de victimes suivant :

- avant le débarquement: 30
- du débarquement à la Libération: 191
- après la Libération: 20
- date indéterminée: 9
- total: 250

Chaintron disait 210 avant la Libération, le comité lui, dit 221 pour la même période (191 + 30)...

Mais si avec 250 victimes environ de l'épuration extra-légale, la Haute-Vienne apparaît comme un département particulièrement touché, qu'en dire quand nous en avons identifiées 382?

Quoiqu'il en soit, ce nombre sous-estimé de 250 s'imposera au fil du temps et fera référence jusqu'à maintenant²⁶³, malheureusement sans qu'il ne soit jamais commenté, sans que les nouvelles bases de données d'archives ne soient exploitées pour l'actualiser, le réviser.

FIABILITÉ DE LA COMPTABILISATION

L'historien américain P. Novick, déplorant l'impossibilité, dans le futur, d'approcher davantage la vérité sur ce thème, d'affiner les chiffres, fonde son constat sur deux

263. En 2010, dans son *Histoire de l'épuration*, page 131, Bénédicte Vergez-Chaignon indique qu'«aux termes des enquêtes rétrospectives sur les exécutions sommaires, la Haute-Vienne figure dans le peloton de tête, avec 260 exécutions...». L'idée que la Haute-Vienne est «dans un peloton de tête» est récurrente, même en s'appuyant sur des chiffres pourtant largement sous-estimés.

remarques qui nous semblent importantes quant à la méthodologie :

– Primo : l'impossibilité après 25 ans – sa première édition en anglais date en effet de 1968 – d'identifier les corps que l'on pourrait encore trouver pour savoir dans quel camp ils se trouvaient. Milice ? Maquis ?

– Secundo : doit-on compter les miliciens et autres membres des forces de l'ordre tués lors d'affrontements avec les maquis comme victimes de l'épuration ?

Quant à sa première remarque, la probabilité qu'un citoyen français soit encore aujourd'hui, 70 ans après, même à l'état d'ossements épars, toujours enfoui sans possibilité d'identification est certes envisageable. Nous avons relevé des cas de corps jamais découverts – mais qui peuvent l'être un jour – notamment à Montrollet. Mais il est quand même probable qu'un acte de décès, faisant suite à un jugement déclaratif de décès, aura malgré tout été établi quelque part, ce qui permettra de le comptabiliser (c'est du reste le cas pour Montrollet). Le plus à craindre dans le cas évoqué par Novick est, à l'inverse, qu'un squelette anonyme soit doublement pris en compte, risquant de faire à la fois l'objet d'un acte de décès sur le registre de la commune où il a été découvert et d'un jugement déclaratif de décès, établi à la mairie de son dernier domicile connu sur la demande de sa famille !

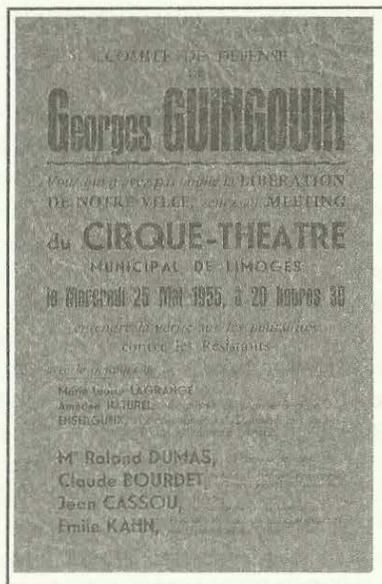
Deux victimes seraient alors comptabilisées au lieu d'une seule. Nous avons tenu compte de ce possible « doublonnage » dès lors que nous nous trouvions en présence d'un cas litigieux²⁶⁴.

264. L'exploitation de l'état civil, des registres de décès plus précisément, a été encouragée par Robert Aron dans son *Histoire de la Libération de la France*, page 654. Voici ce qu'il écrit à propos la fragilité

D'autre part, les cas de disparitions de combattants FFI ou d'otages civils sont rarissimes. En effet, pour qu'un hommage leur soit rendu, leurs dépouilles ont été immédiatement recherchées et retrouvées grâce aux nombreux témoignages fournis quant aux lieux des exécutions. Ce qui,

de cette méthode : « *La seule méthode valable consisterait à demander aux administrations publiques d'effectuer un travail de statistique à partir de l'état civil. Le nombre de personnes disparues sans cause avouable, entre juin 1944 et mai 1945, donnerait un ordre de grandeur pour les exécutions sommaires. Mais ces recherches, à la fois minutieuses et longues, les autorités voudraient-elles les effectuer, et pourraient-elles le faire ? À la première question, nous ne répondrons qu'avec un certain scepticisme. À la seconde, sans grand espoir. Au cours de nos recherches personnelles en province, et en particulier à Limoges, nous avons pu constater combien les registres d'état civil pour cette époque avaient été tenus de façon approximative, certains actes de décès manquant d'indications précises concernant les disparus, et beaucoup de disparus attendant certainement encore dans des charniers anonymes et souvent ignorés qu'on dresse leur acte de décès* ». Les objections de Robert Aron nous inspirent plusieurs remarques, notamment pour ce qui concerne son appréciation sur l'état civil de Limoges : jamais un acte d'état civil ne comporte d'informations précises sur les circonstances d'une disparition ayant entraîné une décision de justice établissant un décès. Un jugement déclaratif doit être rendu, c'est la loi, en fournissant une date de décès, qu'elle provienne des résultats d'une enquête ou qu'à défaut, ce soit la date à laquelle la personne disparue a été vue vivante pour la dernière fois. Mais cette précision n'est pas mentionnée dans l'acte. Ce reproche visant la tenue des registres de Limoges doit donc s'appliquer en réalité à tous les registres de France. Quant au point suivant, le reproche adressé à l'état civil de Limoges en particulier, d'avoir omis plusieurs disparus « *qui attendent encore dans des charniers anonymes* », même si cette remarque date de 1959, elle n'est pas non plus particulière à la Haute-Vienne puisque l'établissement d'un acte de décès pour une personne disparue n'intervient pas à l'initiative de l'état civil, mais à celle de sa famille qui fait ou pas une demande d'enquête (notamment dans le cadre d'une succession). En conclusion, là ou ailleurs, l'état civil est à utiliser avec discernement. Il peut fournir des informations ou bien des pistes qui demanderont encore un peu de travail en aval pour confirmer une intuition. Mais malgré les réserves de Robert Aron et les nôtres, nous pensons tout comme lui que l'état civil est incontournable pour mener à bien ce type de recherches, outre le fait que comptabiliser une victime en fournissant son état civil évite les contestations.

bien entendu, ne fut pas le cas pour les victimes de l'épuration dont les corps furent dissimulés, même hâtivement. De plus, il faut noter aussi que les Allemands exécutaient très rarement au fond d'un bois, aucune nécessité de discrétion ne s'imposant à eux, l'exemplarité de la répression – l'exécution devant témoins – induisant même le contraire. Par ailleurs, les affrontements entre maquis et forces d'occupation ne furent pas d'une telle ampleur que les combattants tombés restassent dans l'anonymat... Leurs camarades de combat, leurs voisins, les connaissaient. S'il est vrai qu'il existe quelques très rares cas de maquisards tombés au feu qui n'étaient connus que sous un sobriquet et restent officiellement, aujourd'hui encore, des inconnus pour l'état civil, il existe très peu de risque, malgré tout, qu'ils soient confondus avec des victimes de l'épuration.



Un intéressant tract où les événements de la Libération servent de toile de fond à une lutte sans merci dix ans plus tard. L'on note que le futur ministre Roland Dumas, avocat de Guingouin, le soutient ouvertement. Son père, résistant, avait été fusillé par l'occupant.

Pour ce qui concerne la seconde remarque de Peter Novick, la question nous a également traversé l'esprit mais la réponse nous semble évidente. Le gendarme Lorinquer

par exemple, tué en mai 1944 de la main de «Lo Gran», devait-il figurer dans notre répertoire? Il faisait simplement son devoir face aux «terroristes», selon la terminologie de l'époque, lorsque l'un de ceux-là – et pas des moindre puisqu'il s'agit de Guingouin lui-même – le tua au combat, en «combat singulier» si l'on peut dire. Il ne s'agit en rien d'une exécution mais d'une rencontre hasardeuse qui tourna mal pour le gendarme de l'État français. Cette remarque sera bien entendu appliquée à tous les cas similaires, aux francs-gardes de la Milice, aux sous-officiers de la Garde et aux gardiens de la paix des GMR tués en opération, en «service commandé». Encore fallait-il s'enquérir des conditions du décès de chacun d'eux, enquêter. Inclure les tués au combat dans la liste des victimes de l'épuration serait dénaturer le principe même de l'épuration qui consiste à «exécuter», terme impropre dès lors qu'il s'agit de combattants tombés au cours d'affrontements armés. «Exécuter» n'est-ce pas «sanctionner»? Par ailleurs, la seconde remarque de Novick est aussi symptomatique d'une idée fausse, que nous avons déjà évoquée, sur l'ampleur des pertes infligées par le maquis aux forces du maintien de l'ordre du gouvernement français. Moins de 25 francs-gardes de la Milice de Limoges, pour ne citer qu'eux, seront en effet tués en opération en Haute-Vienne et en Dordogne durant toute la guerre et ils nous sont tous connus.

La dernière publication de l'Institut d'histoire du temps présent, l'IHTP – qui a succédé au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale – concernant les chiffres de l'épuration, date de 1992. C'est la revue xx^e siècle, dans le numéro 33 de laquelle l'historien Henry Rousso écrit que sur 84 départements, l'on relève 8 775 exécutions sommaires lors de l'épuration extrajudiciaire, avant comme après la Libération, soit une moyenne départementale de

105... Les chiffres semblent donc stabilisés et c'est à peu de chose près ceux qui sont proposés par le musée de la Résistance de Limoges²⁶⁵. Notre première surprise est de constater que si l'on accepte le chiffre habituellement retenu pour la Haute-Vienne de 250²⁶⁶, personne ne relève le fait que le total de notre département est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. Mais que dire quand en réalité il est plus de trois fois supérieur, avec un chiffre qui ne pourrait être inférieur à 382? Ce qu'il est temps d'admettre et de s'efforcer d'expliquer, à plus forte raison s'agissant d'un musée comme celui de la Résistance de Limoges qui s'est logiquement donné pour vocation de faire comprendre ce que fut l'occupation. C'est d'autre part dans un tel lieu que l'on s'attend à trouver des informations concernant la région de Limoges, plutôt que des statistiques nationales.

Herbert Lottman, un autre Américain qui s'est intéressé à l'épuration en France, remarque²⁶⁷ que les témoignages concernant les excès de l'épuration émanent dans l'immédiat après-guerre de victimes rescapées ou bien de personnes hostiles à la Résistance. «Ce sont souvent les mêmes» serions-nous tentés d'ajouter. Outre le fait que beaucoup de gens soupçonnés de collaboration ayant eu

265. Nous citons ce musée car outre l'intérêt de sa réalisation, il est à notre connaissance le seul lieu d'histoire locale s'intéressant, même très succinctement, à cette question en offrant au public un tableau récapitulatif.

266. Des chiffres sont encore avancés par les historiens Georges Dauter et Daniel Dayen dans *Histoire du Limousin contemporain* (2^e édition de 1997). Ces chiffres concernant les trois départements du Limousin (Creuse, Corrèze et Haute-Vienne) corroborent ceux qui circulent alors, soit 456 victimes de l'épuration extrajudiciaire avant le 1^{er} janvier 1945, que les auteurs décomposent ainsi: Creuse = 72, Corrèze = 124, Haute-Vienne = 260. Les auteurs précisent que «la Haute-Vienne figure au 4^e rang des départements où la violence populaire s'est le plus fortement manifestée.»

267. *L'Épuration* p. 10.

maille à partir avec le maquis n'étaient plus de ce monde après la guerre pour évoquer leurs déboires. Peut-on, d'ailleurs, raisonnablement reprocher à quelqu'un qui en a réchappé de décrire les épreuves qu'il a subies en détention du fait des FFI, et de ne pas les porter dans son cœur? Il va de soi que de tels récits émanent surtout de personnes peu enclines à encenser le maquis. Mais H. Lottman s'étonne surtout du silence persistant des épurateurs de tous poils qui ne cherchent pas à contredire leurs détracteurs et se murent dans un mutisme total, en leur laissant presque le champ libre. Plus de 1 000 d'entre eux, ajoute H. Lottman, ont été poursuivis à la Libération pour des faits «d'exécutions sommaires abusives», pour certains par-delà les fameuses lois d'amnistie successives. Mais le temps passe, lisse les implications personnelles au profit d'une vue d'ensemble plus contextualisée, nous permettant de mieux comprendre notre passé. Les parcours personnels émaillent cette vue d'ensemble, ceux d'individus plongés plus ou moins malgré eux dans la tourmente.

Il est également frappant de constater que le chiffre de l'IHTP concernant l'épuration judiciaire, dite «légale», est de 767 victimes sur les 90 départements que comptait la France en 1945, soit une moyenne de 8,52 par département. Rappelons que la Haute-Vienne totalise à elle seule 93 peines de mort suivies d'exécutions. Ce chiffre national nous semble, ici encore, nettement sous-évalué. Au cours de nos recherches, nous avons pris connaissance d'un chiffre concernant la Haute-Vienne, fruit du travail d'un archiviste ayant constitué un répertoire des dossiers de justice disponibles aux archives départementales²⁶⁸. La synthèse de cette

268. *Série 184 W, Juridictions d'exception du ressort de la cour d'appel de Limoges*, par Marcel Catherine, 1991. Document interne des ADHV, nomenclature des cotes. Voir aussi le fascicule de Jean Meynier cité en

base de données fait état de 74 exécutions consécutives à des décisions de justice. Nous avons dû en retrancher une après avoir constaté qu'en réalité, elle n'avait pas eu lieu²⁶⁹. En revanche, nous en avons trouvé 20 de plus, alors que, s'agissant d'épuration judiciaire et non «sauvage», les archives départementales auraient dû être plus éclairantes. C'est le registre du cimetière de Louyat qui nous a mis sur la piste de ces personnes identifiées par un dossier de justice à la Libération, mais non signalées comme exécutées. Elles figuraient bien sur les registres du cimetière comme exhumées de la tristement fameuse carrière d'Uzurat. Peu importe, dans la mesure où une pièce d'archives comble les lacunes d'une autre. Le tout est de les dépouiller toutes sans exception, scrupuleusement, et de contrôler les informations qu'elles livrent.

LES PREMIERS TRAVAUX NOUS ONT MONTRÉ LA VOIE

Nous ne saurions en terminer sans rendre un hommage à l'historien Robert Aron, qui reste le pionnier de l'histoire moderne de la Libération et de l'épuration en France. Il est en effet celui qui aura le premier compris, les archives publiques restant encore inaccessibles à l'époque de ses travaux, qu'il fallait prendre contact avec les acteurs des événements, susceptibles, eux, de communiquer leurs archives personnelles²⁷⁰, que l'on retrouvera plus tard déposées et

bibliographie, qui évoque ces chiffres.

269. Il s'agit d'un nommé Descamps (1919-1997) condamné à mort le 26 août 1944 et mentionné comme «exécuté». Comment a-t-il échappé au peloton d'exécution ? Mystère...

270. C'est ainsi que Grégory Cingal présente le répertoire des fonds Aron à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

conservées dans les archives publiques. Cette quête obsessionnelle de l'archive, du document, fait volontiers sourire ceux qui n'usent qu'exceptionnellement et avec un certain dédain leurs fonds de culottes à éplucher les archives.

La vigueur qu'aura déployée un Robert Aron à colationner une telle somme d'archives, que s'enorgueillit aujourd'hui de conserver la BDIC de Nanterre – il en avait décidé ainsi – devrait être le signe qu'à présent, l'on ne peut plus fouiller le passé en compilant et synthétisant seulement les travaux des autres. Nous sommes parmi les premiers à profiter de la richesse inexploitée des archives publiques, s'ouvrant depuis peu et généreusement. Bien sûr, il y a le risque que nos certitudes passées soient mises à mal par cet afflux nouveau et c'est tant mieux.

Malgré tout, certaines affaires resteront sans doute des «histoires» et faute de pouvoir être vérifiées, confirmées, elles continueront sans doute à alimenter quelque légende. Citons comme exemple le destin de deux policiers (?) en mission dans la Haute-Vienne avec leurs familles... L'on trouve pourtant plusieurs fois des traces écrites de ces deux hommes nommés Bernard Lemaine et André Thirard. La première fois en 1972 sous la plume de Philippe Aziz dans *Tu trahiras sans vergogne* (op. cit.), citant le témoignage qui lui aurait été fourni :

de Nanterre : « *Ces sources mystérieuses, (constituées par Robert Aron) les voici dévoilées au grand jour : il s'agit tout d'abord de 140 transcriptions d'entretiens de Robert Aron avec les principaux acteurs et témoins de la France occupée. Un certain nombre de ces personnalités (avocats, magistrats, préfets, officiers, chefs de cabinet...) lui ont en outre confié une partie de leur propres archives professionnelles composées pour la plupart des doubles de papiers officiels : correspondance administrative, dossiers d'inculpations, bulletins préfectoraux, rapports confidentiels, journaux de campagnes, tracts clandestins, mémoires inédits, comptes rendus de missions, circulaires et ordonnances, etc.* ».

« J'ai été arrêté, avec deux camarades de mon groupe, le 16 février 1944, à la suite d'une enquête menée par deux gestapistes français de Limoges, Bernard Lemaine et André Thirard... et on a failli, monsieur, en mars 1945, traduire en justice les résistants qui ont capturé, après une terrible chasse à l'homme, Lemaine et Thirard, déversé sur eux un bidon d'essence et les ont fait griller comme des bêtes malfaisantes. Il est vrai aussi qu'on a massacré leurs femmes et leurs enfants ! Mais allez demander aux gens d'être raisonnables à l'époque, enfin... »

Il est encore fait mention de cette mystérieuse affaire dans des termes analogues et dans un autre livre, celui de Marcel Hasquenoph²⁷¹.

Ces deux policiers sont enfin évoqués par Jacques Blanchard dans *Armée secrète dans la Résistance en R5*²⁷². L'auteur cite « Aline » (Émile Grébert), ce résistant capturé et retourné par le Sipo/SD qui sera finalement exécuté par le maquis :

« Aussitôt retourné par le chef de la Gestapo de Limoges, il (Grébert) accepte de collaborer... On le verra en compagnie de Bernard Lemaine et André Thirard, agents français du SD... ». Puis une note en bas de page précise : « Exécutés à la Libération, brûlés vifs avec leurs familles ».

Si nous avons choisi de mentionner cette autre affaire d'une extrême barbarie malgré le mystère qui l'entoure, c'est parce que nous n'avons, pour l'instant, trouvé aucune confirmation de sa réalité dans aucun des fonds d'archives que nous avons consultés durant notre enquête. Pire, nous ne trouvons rien sur l'activité de Lemaine et Thirard ni dans le Sipo/SD à Limoges, ni ailleurs, ce qui pourrait faire douter de leur existence même... Mais nous venons de voir que

271. *La Gestapo en France*, p. 351.

272. *Armée secrète dans la Résistance en R5*, p. 221.

différents auteurs n'hésitent pas à l'évoquer, sans doute sur la base du même témoignage oral. Se sont-ils simplement copiés les uns les autres ? Il ne nous est pour le moment pas possible de nous positionner de façon définitive sur cet évènement. Mais doit-on en conclure que l'absence d'archives le discrédite tout à fait ? Là encore, nos recherches se poursuivent.

Enfin, notre satisfaction, outre le fait d'avoir guidé le lecteur dans les méandres encore mystérieux de cette histoire locale, ce qui l'amènera peut-être à comprendre que les vues consensuelles sont bien souvent insuffisantes pour en appréhender correctement la globalité²⁷³, serait de susciter en retour des témoignages personnels, la communication d'archives familiales. Recueillir ces ultimes messages avant que l'on sombre dans l'obscurité totale, que l'on soit enfoui sous la chape irréversible de l'oubli, serait une récompense qui donnerait quelques points d'avance à la victoire de la lutte de la lumière contre l'obscurantisme.

FIN

273. Il nous a semblé plus logique et efficace de répertorier les cas particuliers pour en déduire une tendance générale, plutôt que de partir d'un postulat général sans se préoccuper des parcours individuels.

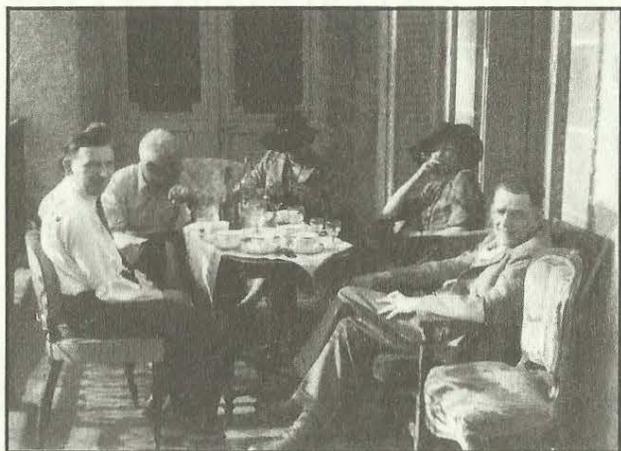
NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTE 5, PAGE 16 :

LA POLICE ALLEMANDE

Le personnel allemand qui occupe la maison Lacaux de l'impasse Tivoli, « le piège à loups », appartient effectivement à la police allemande, qui s'y installe le 28 décembre 1942 à la suite de l'invasion de la zone libre. C'est là le siège du Sipo/SD, la police et le service de sécurité des SS, comprenant sept bureaux (Abteilungen) à qui reviennent les missions dévolues à la Gestapo (Abt. IV), à la Kripo (Abt. V) et au SD (Abt. VI et VII). Depuis mai 1942, au niveau national, c'est le SS-Gruppenführer Oberg qui, en qualité de Höherer SS und Polizeiführer, commande à la fois la police allemande d'ordre public (Ordnungspolizei) et le Sipo/SD dans la zone d'intérêt du gouverneur militaire en France, un officier général de la Wehrmacht dont il est l'adjoint en matière répressive et de maintien de l'ordre. Le Sipo/SD y est articulé en 17 détachements régionaux, dits KdS en zone nord (ex-zone occupée) et Einsatzkommandos der Sipo und des SD en zone sud (ex-zone libre). L'activité principalement policière de ces KdS et EdS est nettement tournée vers la répression. Celui de Limoges est dirigé par le SS-Oberssturmbannführer August Meier, qui a commandé en 1941 l'Einsatzkommando 5 de l'Einsatzgruppe C en Ukraine, redoutable si l'on en juge par ses résultats. Né à Mayence

en 1900, ce fils de policier rendra des comptes devant le tribunal militaire de Bordeaux après la guerre et se suicidera en 1960.



L'extraordinaire et inédit document du haut représente l'état-major de l'EdS de Limoges que nous avons situé, sur la photo du bas, sur la terrasse de la maison Lacaux. La porte à petits vitraux est indiquée par la flèche. À droite au premier plan, August Meier, le chef de l'EdS; au fond à gauche, le Dr. Bartels, son adjoint. Il semble que cette maison ait échappé de justesse à la démolition il y a peu.



Une fois en place, l'EdS de Limoges installe très rapidement des antennes à Tulle, Brive, Châteauroux et Périgueux. L'autorité de l'EdS de Limoges s'étend alors aux trois départements du Limousin, mais aussi aux portions du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de la Charente et de la Dordogne maintenues en zone sud, soit la région administrative de Limoges à cette époque, ou encore la région R5 de la Résistance.

Mais ceux qui nous intéressent au premier chef, ce sont ces Français qui ont choisi de se mettre au service du Sipo/SD. L'on en compte environ une quarantaine, qu'il est impossible de qualifier avec certitude « d'agents » ou seulement « d'auxiliaires ». S'y ajoute une quantité difficile à évaluer avec précision d'indicateurs en tous genres, rétribués à la tâche ou à la commission selon la qualité des résultats obtenus. L'historien Philippe Aziz a recueilli les souvenirs d'un spécialiste du renseignement de l'époque qui avance pour la région de Saint-Étienne le nombre faramineux de 400 agents français au service du Sipo/SD. À Marseille, ils sont plus de 1 000 ! Nous ne pouvons pas transposer ou ajuster ces chiffres à la Haute-Vienne, ne sachant rien du mode de décompte utilisé par le contact de Philippe Aziz (*Au service de l'ennemi*). Dans la même veine, l'ancien policier Marcel Hasquenoph annonce le chiffre difficilement vérifiable de 30 ou 40 000 auxiliaires français ou étrangers (non Allemands) utilisés par le Sipo/SD en France (*La Gestapo en France*).

Un « agent » utilise quelques « auxiliaires » qu'il recrute lui-même pour traîner dans les bars et obtenir des informations auprès de clients interlopes trop bavards ou d'indicateurs rétribués. Inutile de préciser que parmi ces « indics », la fine fleur de la petite délinquance d'avant guerre est bien représentée. Les auxiliaires peuvent obtenir des

avantages leur permettant d'améliorer leur ordinaire tout en facilitant leur travail de renseignement, mais ils ne sont pas titulaires d'une carte de « police allemande », à l'inverse des agents. Cette carte est un sésame qui, lorsqu'elle est exhibée dans un bar – ou ailleurs – accompagnée d'un « police allemande ! » lancé d'une voix autoritaire, autorise tout et n'importe quoi, jusqu'à rendre son détenteur à peu près intouchable. Du moins le pense-t-il.

Certains agents français du Sipo/SD sont logés dans le petit hôtel garni « Tivoli » sis en face de la maison Lacaux – il existe encore aujourd'hui — d'autres dans une villa de la rue Champlain, derrière la gare, Ils pratiquent parfois dans cette annexe des interrogatoires de suspects, loin de la maison mère de l'impasse Tivoli. À Tivoli, outre la maison Lacaux telle qu'elle existe toujours avec ses dépendances – des garages – le Sipo/SD occupe une autre villa au fond du parc, en bordure du cours Gay-Lussac, chez M^{me} Lacaux mère où, dans une dépendance là encore, l'on interroge et malmène les suspects. Elle a disparu aujourd'hui, rasée dans les années 1970.

D'AUTRES FRANÇAIS FACE AUX MAQUIS

D'autre part, Nous avons vu que des membres du parti de Jacques Doriot, le Parti populaire français, le PPF, étaient employés au sein des « groupes d'action pour la justice sociale ». Leur activité se confondait souvent avec celle du Sipo/SD en ce qui concerne la traque des « terroristes ». Aussi, ces GA du PPF, agissant en civil comme les membres du Sipo/SD, étaient confondus avec eux par les témoins. Quel était d'ailleurs leur degré d'indépendance vis-à-vis du Sipo/SD ?

À Limoges, la Milice avait en son sein des adhérents

à plusieurs casquettes, par exemple des encartés au PPF de Doriot ou au Rassemblement national populaire (RNP) de Déat. Mais les dirigeants miliciens locaux n'étaient pas suffisamment germanophiles pour que des heurts soient évités avec des courants nettement plus marqués de ce point de vue. La Milice épurera d'ailleurs ses rangs des membres du PPF et le RNP ira jusqu'à interdire aux siens de rester à la Milice. Cette dernière disposait d'un service de renseignement propre dit « de la documentation », le 2^e service (« 2^e Ser' »), représenté au niveau national, régional et départemental, dont les membres agissaient généralement en civil.

L'épisode de l'attaque par la Milice du siège du PPF du boulevard Louis-Blanc consacre l'idée que les miliciens ne passaient pas grand-chose à leurs « camarades » doriotistes et que les relations étaient tendues entre eux. En effet, de jeunes miliciens ayant vendu frauduleusement à des membres du PPF des armes de parachutage anglaises saisies, les responsables de la Milice de Limoges, ayant eu connaissance de cette affaire, décidèrent non seulement de punir les miliciens coupables, mais encore de monter un coup de main contre le siège du PPF pour récupérer ces armes. Une bagarre s'ensuivit et un membre du PPF fut précipité (fit une chute ?) dans la cage d'escalier de l'immeuble du Touring Club de France, qui existe toujours boulevard Louis-Blanc. L'antagonisme Milice/PPF à Limoges mériterait une étude plus approfondie.

Curieusement, les Allemands sont restés en dehors de cette affaire franco-française, des feldgendarmes ayant pourtant été alertés. Cette neutralité était d'autant plus étrange que cette querelle Milice/PPF reposait sur le zèle excessif en faveur des Allemand que la Milice reprochait au PPF. La Milice de Limoges, somme toute collaborationniste, tenait à apparaître, autant que faire se pouvait, comme une

formation au seul service du gouvernement du maréchal Pétain et de sa Révolution nationale.

En conséquence de quoi les hommes de Darnand tenaient à se démarquer des auxiliaires de la police allemande, même si l'action de la Milice contre les « terroristes » – souvent autant sinon plus engagés contre le gouvernement français que contre l'occupant – la faisait apparaître comme l'alliée objective des forces allemandes, d'autant plus qu'elle se posait, nous venons de l'écrire, comme un mouvement nettement favorable à la collaboration. Tel n'était évidemment pas le cas des GMR ou de la Garde combattant à ses côtés.

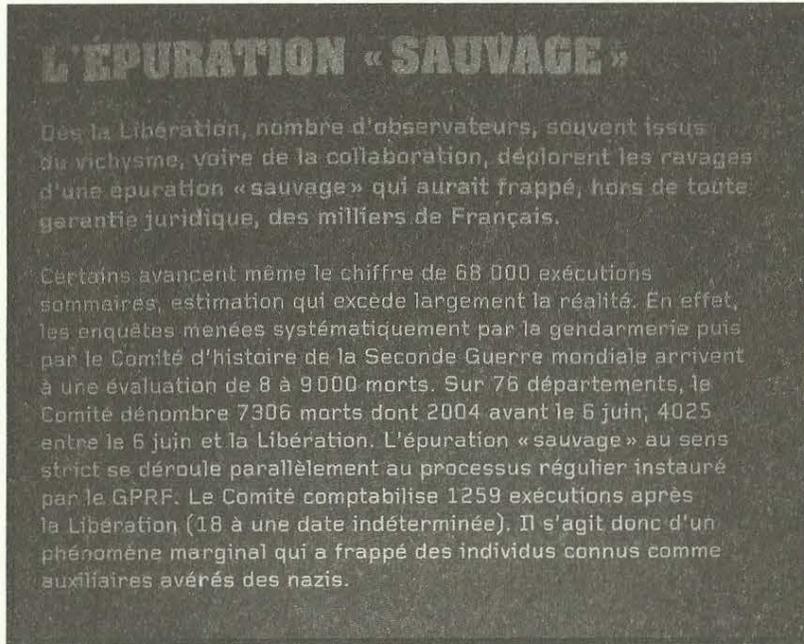
LA BRIGADE NORD-AFRICAINE

La brigade nord-africaine est mise sur pieds par Henri Chamberlin, alias Henri Lafont, chef de l'équipe de la Gestapo française de la rue Lauriston à Paris, pour le compte du Sipo/SD et donc placée sous le haut commandement du SS-Standartenführer Helmut Knochen, le chef du Sipo/SD en France. La-font, de conserve avec le nationaliste algérien Mohamed el Maadi, recrute environ 500 hommes d'origine maghrébine. Il en retient moins de 200 et, nommé SS-Hauptsturmführer, prend en février 1944 la direction de la Dordogne et de la Corrèze à la tête d'une fraction de son unité. Leur mission est claire : casser du maquisard. Si leurs résultats dans ce domaine s'avèrent très médiocres, en revanche, ils se conduisent comme en pays conquis, exercent de lourdes représailles, fusillent des otages à Mussidan. Certains des éléments de cette brigade nord-africaine ont séjourné à Limoges et apporté leur concours au Sipo/SD local. Ils eurent même leur QG officieux dans un bar de la rue du 71° Mobile, bénéficiant de l'accès à la cantine des personnels

de la police allemande à l'hôtel Moderne, près de la place Denis-Dussoubs. Une partie de l'effectif rentre à Paris en mai, les dernières sections sont dissoutes en juillet. Certains de ces maghrébins rejoindront même le maquis avec plus ou moins de fortune.



Cette carte d'identité a été délivrée à un auxiliaire français du Sipo/SD qui sera exécuté le 25 août 1944 à la suite d'une condamnation à la peine de mort prononcée par la cour de justice militaire FFI. Bien qu'elle ne soit pas à proprement parler une carte « d'auxiliaire du SD », la délivrance de cette pièce par le détachement régional de l'Ordnungspolizei de Limoges (disposant d'un bataillon du SS-Polizeiregiment 19 logé à la caserne Marceau) prête à interrogation. En effet, les autres cartes de la GC observées ne comportent pas de tels cachets allemands. S'il ne s'agit pas non plus d'une carte « d'agent » du Sipo/SD, grise, bilingue, et nettement plus explicite, il semble que l'on soit tout de même en présence d'un document de complaisance permettant au détenteur, sous le couvert d'une anodine activité de garde des communications – une composante des forces du maintien de l'ordre françaises – de circuler en dehors du couvre-feu et de procéder à des contrôles de police.



Le panneau explicatif de l'épuration tel qu'il est visible aujourd'hui au musée de la Résistance de Limoges.

Au musée de la Résistance de Limoges, l'épuration est résumée par le biais de ce panneau didactique. Ces données n'ont aucun caractère local, les chiffres fournis étant en effet issus d'extrapolations nationales, ce qui est assez regrettable. De ces chiffres, dont nous avons démontré l'obsolescence dans notre étude, il a été tiré des conclusions aussi lapidaires que sibyllines qui ne peuvent donc qu'être sujettes à discussions. Nous remarquons d'ailleurs que ces conclusions générales évitent prudemment toute référence à ce qui a pu se passer en Haute-Vienne, ce que le visiteur est pourtant fondé à espérer trouver dans un musée dont la

vocation est d'expliquer comment fut vécue la guerre dans le département. Pire encore, l'on annonce en préambule que ceux qui ont pu s'émouvoir d'une épuration sujette à caution sont pour l'essentiel des « collabos ». Une question à l'évidence grossièrement éludée.

NOTE 51, PAGE 57 :

LES FORCES DU MAINTIEN DE L'ORDRE
À MAGNAC-LAVAL

C'est au lendemain des arrestations de Magnac-Laval par le maquis qu'une opération des forces du MO est organisée le 8 juillet 1944. L'opportunité d'une telle opération s'explique par l'urgence qu'il y a de voler au secours des familles des sympathisants de la cause collaborationniste ou simplement maréchaliste, qu'il convient de mettre en sûreté à Limoges. De surcroît, à cette date, aucun des corps des exécutés n'a encore été retrouvé et sans doute les autorités entretiennent-elles des illusions sur leur sort.

La veille de l'opération, le 2^e service de la Milice dépêche deux de ses inspecteurs en direction de Magnac-Laval, en voiture et en civil bien entendu, avec pour mission de s'informer discrètement sur les événements récents, quitte à se faire passer pour des résistants. Sachant que deux gendarmes de Saint-Sulpice-Laurière sont passés au maquis, ils y arrêtent leurs épouses, M^{mes} Parisot et Martin. En se rapprochant de Magnac-Laval, tous deux parcourent la campagne à la recherche d'indices, qui permettraient, notamment, de localiser le chef milicien Chazeaubeneix ou son cadavre. L'un de ces deux inspecteurs est le jeune Marcel Lamontre, celui-là même qui a assisté à l'exécution de son père à Eymoutiers. Depuis quelques temps, il fait d'ailleurs

montre d'un grand zèle : il veut obtenir des résultats, il veut que les « terros » payent pour l'assassinat de son père.

Les premiers à pénétrer dans Magnac-Laval le matin du 8 sont les Allemands. Ils ont l'intention de rapatrier les malades de l'hôpital et les deux femmes interprètes, M^{mes} Pfaadt et Tavernier. Quant aux premiers, il suffira de les charger sur les camions prévus à cet effet ; quant aux secondes, l'officier allemand qui commande le détachement menace le maire de sanctions si elles ne lui sont pas rendues.

À 14 heures, le gros du convoi du MO – fourgons-cars de la Garde, autobus réquisitionnés et voitures d'alerte de la Milice – fait son entrée dans la ville inquiète.

Des éléments du PPF ayant eux aussi des adhérents à rapatrier se sont plus ou moins mêlés aux miliciens. Parmi eux se trouve le jeune Maurice Bercaud, d'Eymoutiers, dont le père a également été fusillé par le maquis. Un ancien chef départemental de la Milice de Limoges, le docteur Pierre Verger, est aussi de l'expédition et selon les témoignages que nous avons pu recueillir auprès d'ex-miliciens, la raison de sa présence – alors qu'il n'exerce plus de responsabilités – tenait à ce qu'il était le seul à pouvoir identifier l'éventuelle dépouille de son ami Chazeaubeneix.

Naturellement, des agents français du Sipo/SD marchent également dans le sillage des Allemands. Tout le monde est sur le pied de guerre.

Les miliciens ont fait un arrêt à Saint-Sulpice-Laurière où ils ont pris en charge les deux femmes de gendarmes arrêtées par les hommes du 2^e service, mais ils ont aussi arrêté plusieurs autres « suspects » qui sont chargés dans des autobus.

Les familles à rapatrier sont installées dans des fourgons-cars de la Garde qui elle, reste stationnée à l'hôpital, sans prendre, semble-t-il, aucune part active à la suite des

opérations. Durant tout l'après-midi, Allemands et francs-gardes procèdent à des arrestations, contrôles d'identités et perquisitions menés sans ménagements. Des scènes de pillages auraient été observées. Vers 17 heures, un convoi de près de 50 véhicules, auxquels il faut ajouter un certain nombre de motos à side-cars, se reforme à la sortie de la ville, sur la route de Chateauponsac (D 942). Les Allemands sont en tête, suivis des miliciens, la Garde fermant la marche. Le jeune Maurice Bercaud a pris place dans un véhicule des familles, s'épanche auprès des veuves, raconte les exécutions d'Eymoutiers par le maquis local, celle de son père en particulier. À 18 heures, au moment où le convoi s'ébranle, deux passants sont encore raflés.

Puis la colonne s'étire... Certains éléments de tête prennent une importante avance, les traînants n'empruntant pas le même itinéraire que le gros de la colonne ; les Allemands, les gardes et le gros des francs-gardes du chef de centaine Tacussel sont loin devant lorsque le chef (de trentaine?) Jean Chardenot, un Niçois de la même centaine en charge d'un véhicule transportant des personnes arrêtées, conduit par un garde, le fait stopper au bord de la route, au carrefour dit « La Croix-du-Curé », croisement de la D 7 et de la N 145, à quelques kilomètres au sud-est de Magnac-Laval. Une dizaine de miliciens qui ont pris place dans le véhicule de la Garde surveillent les otages. Soudain, Chardenot s'écrie : « *Il y a trop de monde ici !* ». Puis, désignant trois des personnes arrêtées à Magnac-Laval : « *Vous trois ! Descendez !* ».

Les trois hommes exécutent l'ordre du milicien qui ajoute, en désignant un sentier en sous-bois : « *Allez-vous en par-là !* »...

Les trois malheureux n'ont pas parcouru 30 mètres que les deux francs-gardes qui les suivaient les abattent

à la mitrailleuse et au pistolet... Selon le témoignage d'un gendarme arrêté à Saint-Sulpice-Laurière et présent dans le même fourgon-car, la fusillade aurait duré plusieurs minutes – c'est très long! – puis le véhicule redémarre pour reprendre sa place dans le convoi. Mais nouvel arrêt 2 kilomètres plus loin... Là, le chef Chardenot commande à nouveau: «*Tout le monde en bas!*», puis un autre milicien s'écrie: «*Les cinq désignés par Lamontre à Magnac-Laval, sortez! Les autres... en piste!*». À ce moment, un autre franc-garde objecte: «*On ne va tout de même pas tuer les femmes!*». Chardenot fait alors sortir des rangs les trois femmes qui restent près du fourgon-car pendant que les 12 hommes sont poussés vers un champ en bordure de route et abattus au cours d'une fusillade de quelques minutes... Les cinq rescapés désignés par Marcel Lamontre et les trois femmes assistent impuissants au massacre des hommes, l'une des femmes voit mourir sous ses yeux son mari et son fils. Alors Chardenot s'approche du petit groupe des femmes... qu'il abat à coups de mitrailleuse! Puis les miliciens remontent dans le car, avec les cinq rescapés, et le voyage vers Limoges se poursuit. Le chef Chardenot aurait alors confié: «*Les camarades sont vengés!*».

Quelques instants après, le fourgon-car est rejoint par une traction noire avec à son bord Marcel Lamontre et son collègue, les deux inspecteurs du 2^e service de la Milice qui eux aussi rentrent à Limoges....

L'affaire fit grand bruit au retour de l'expédition. Dès qu'elle est connue du chef milicien Raybaud, il ordonne l'arrestation immédiate du chef Chardenot, de Marcel Lamontre et de son collègue. Suite à l'enquête ordonnée par Raybaud, les deux derniers, innocents, seront relâchés. Chardenot reconnu pleinement coupable, comparait devant tribunal du MO à Limoges et il est condamné à mort. L'état

d'ébriété avancée dans lequel il se trouvait au moment des faits n'a pas été retenu comme circonstance atténuante et son recours en grâce rejeté par Darnand lui-même. Chardenot se disait pourtant son ami. Il a été exécuté par un peloton de miliciens le 22 juillet 1944 à la maison d'arrêt, place du Champ-de-Foire.

NOTE 54, PAGE 58 :

LE MOULIN DE LA VALLÉE, UN TÉMOIGNAGE QUI FAIT FROID DANS LE DOS

Ce document provenant des archives de la justice militaire est le témoignage d'un maquisard ayant assisté à une double exécution au moulin de la Vallée. Il le livre par écrit le 14 juillet 1947, époque où il est domicilié dans la Seine-et-Oise. Nous nous devons de le transcrire dans son intégralité et dans sa forme originale, exception faite de quelques fautes d'orthographe qui n'apportent rien au récit :

«*Je soussigné L... Lucien, demeurant à Montfermeil (Seine et Oise) 4 avenue, etc. né à Wissembourg (Bas-Rhin)*

«*Je reconnais avoir assisté à l'arrivée de M. et M^{me} Guy Vetelay, de la Bazeuge, le 10 juillet 1944, à La-Croix-de-la-Gette.*

«*M^{me} Vetelay avait une petite valise à la main contenant des objets personnels. Après un bref arrêt, sans interrogatoire, ils sont repartis pour le moulin de la Vallée, commune de Bourg-Archambault.*

«*Il était approximativement 18 h 30. M. Vetelay demanda une couverture ainsi qu'un lieu pour se reposer.*

«*Ce fut Raymond Sandlarz qui lui répondit: «*Nous allons vous mener à un endroit où vous aurez tout lieu de vous reposer.*» Ils les firent marcher devant, M. Vetelay en premier,*

M^{me} Vetelay derrière à quelques pas, Raymond Sandlarz et Collard suivaient derrière à une distance de 10 mètres, et leurs tirèrent par derrière à coups de pistolets automatiques.

«M^{me} Vetelay tomba la première, tuée net. M. Vetelay eut la force de se retourner, malgré une balle dans les reins, il les regarda mais fut achevé par Raymond Sandlarz.

«Les corps étaient tombés sur le bord du chemin en contrebas.

«Ils les laissèrent à cet endroit et allèrent chercher des hommes pour creuser la tombe. Ceux-ci se contentèrent de dégager un peu de terre, le terrain étant très rocheux et ils furent enterrés à cet endroit sous une mince couche de terre.

«Je déclare ma déposition conforme à ce que j'ai vu en personne...»

NOTE 105, PAGE 98 :

LE PRÉFET JEAN CHAINTRON

Jean Chaintron a ceci en commun avec Gilbert Lavrat d'avoir fréquenté Lyon où il est né en 1906, d'une famille nombreuse dont le père est employé aux chemins de fer, comme le fut Lavrat. Il se tourna très tôt vers la politique, et fut un militant communiste actif tant en Espagne, nous l'avons vu, que dans la Résistance. Le gouvernement de Vichy le condamne à mort pour ses activités communistes, avant de le gracier. C'est en juin 1944 que l'AS le délivre, lui et une trentaine de détenus, de la prison de Nontron, en Dordogne, où ils croupissaient.

C'est à ce moment que sous le nom de guerre de «Jean-François», il gagne le maquis de Georges Guingouin, qu'il accompagnera jusqu'après la libération de Limoges. Ses relations avec «le Grand» ne seront pas des plus ac-

cortes, mais dans le contexte que l'on connaît maintenant, celui de l'extrême défiance de Guingouin à l'égard du Parti que représente Chaintron, il ne pouvait en être autrement. C'est le commissaire de la République du général de Gaulle, Jean Boursicaud, qui signifie à Chaintron sa nomination de préfet du département de la Haute-Vienne au moment de la libération de Limoges. Un communiste? Nommé par de Gaulle? Les esprits chagrins diront qu'il était là pour surveiller Guingouin qui s'installait à Limoges.

De l'avis général, Chaintron fut un préfet modéré, ce qui tombait à pic dans l'atmosphère agitée de la Libération. Un homme posé, lucide mais déterminé, était indispensable. Pour preuve qu'il était l'homme de la situation, ce discours prononcé à Radio Limoges au cours duquel il fait part de quelques-unes de ses décisions, notamment celle d'ordonner aux militaires de rejoindre les casernes de Limoges, libérant ainsi 31 immeubles et 6 hôtels! Mais combien de militaires se gobergent donc dans Limoges libéré, s'interroge Chaintron, tandis que les unités se battent sur l'Atlantique? Il était bien temps de remettre tout ce monde dans le droit chemin.

Jean Chaintron s'éteindra en 1989 à Paris.

NOTE 129, PAGE 126 :

LES FRÈRES ENNEMIS, AS CONTRE FTP

Il n'est pas de notre propos d'étudier en profondeur les antagonismes entre les différentes formations de maquis. Nous les avons évoqués au cours de notre récit lorsqu'ils étaient à l'origine d'exécutions, «sommaires» dans la majorité des cas. Voici encore un exemple, assez peu connu bien que largement décrit en 1965 dans le récit d'André Girard

Le temps de la méprise. L'auteur raconte sa guerre, qui eut un moment pour cadre la Haute-Vienne, où il opérait pour le compte du réseau « Alliance » de Marie-Madeleine Fourcade, dépendant de l'Intelligence Service britannique. Au sein de ce réseau, Girard est identifié sous le nom de « Pointer ». Son récit fit en son temps couler beaucoup d'encre et de salive. Il a été l'objet de vives protestations de la part des personnes mises en cause. Un quotidien communiste est allé jusqu'au procès, qu'il perdit, même en appel.

Le 25 août 1944, – quatre jours après la libération de Limoges – logé dans un hôtel de Magnac-Bourg avec quelques membres de son réseau, et alors qu'il achève d'assurer un contact radio avec Londres, les FTP font irruption et l'arrêtent, lui et ses hommes. « Pointer » est tout d'abord divertie par cette péripétie, mais il n'a pas encore compris que tout ceci est très sérieux et n'a peut-être rien d'une simple méprise.

Il demande au responsable des FTP qui vient de l'appréhender de le conduire à Pompadour pour qu'un officier de l'AS puisse répondre de lui et de ses hommes, ce qui est fait. Mais au retour à Magnac-Bourg, « Pointer » découvre quatre de ses camarades les mains sur la tête, alignés devant un mur, ce qui lui fait craindre le pire. Pourtant, le responsable des FTP l'informe qu'il a envoyé quelqu'un à Limoges, auprès de Georges Guingouin, pour obtenir des ordres précis concernant ses prisonniers.

Les choses ne s'arrangent pas lorsque l'agent de liaison, de retour de Limoges, rapporte que Guingouin ordonne que les prisonniers soient conduits à la mairie de Limoges, où il siège. « Pointer » rappelle alors dans son livre la réputation que traînait Guingouin de se débarrasser facilement d'officiers non FTP, ce qui n'est pas fait pour le rassurer. Voilà qui nous ramène aux officiers AS de Chamberet...

À la mairie de Limoges, les prisonniers sont assaillis par une meute armée et agitée, de nouveau mis en joue. « *On n'attendait plus que vous pour commencer la fête!* », déclare un FTP. Les coups pleuvent. Les tentatives de « Pointer » de se faire entendre, pour demander qu'on lui laisse voir Guingouin, ne se soldent que par de nouveaux coups. Dès lors, résigné, il commence à caresser la terrible idée de mourir fusillé par des Français.

« L'auteur du crime qui va se commettre est là, en coulisse, dans quelques bureau. Lui ne peut pas ne pas savoir. Je me rends à l'évidence: Guingouin a décidé de nous faire disparaître. La stérilité de mes mots et la certitude de notre sort me font songer aux charrettes de la Révolution... »

Puis ils sont entraînés, sanguinolents, entendant dire, dans le tumulte, que « *l'exécution est remise à demain et qu'elle aura lieu en plein Limoges pour l'exemple.* »

Un lieutenant FTP reconnaît alors l'un des prisonniers avec qui il jouait au rugby avant la guerre. Il lui reproche d'être devenu milicien ! Les explications données, le lieutenant, convaincu de cette terrible méprise, prévient les FTP de la Corrèze dont il est originaire. Suite à quoi, selon Girard, ceux-ci menacent d'intervenir en force à Limoges si les hommes du réseau « Alliance » ne sont pas libérés immédiatement, ce qui est finalement fait.

Girard prête à « Léonie », Gaston Hyllaire, le chef régional des MUR, les propos suivants, qu'il aurait murmurés :

« Encore une série de crimes que voulait commettre Guingouin, mais cette fois, je l'en empêcherai ! ». Propos que « Léonie » niera plus tard avoir tenus.

Enfin vient une entrevue avec Guingouin, très brève et très sèche, dans le but de récupérer ce qui a été confisqué au groupe lors de son arrestation : un poste émetteur, une

serviette remplie de documents, importante somme d'argent... Rien ne sera restitué, bien que Guingouin ait envoyé «Pointer» présenter sa réclamation au fameux «commandant Marcel» (Dreyfus), intendant de police de Limoges, lui-même déclarant n'avoir pas de temps à consacrer à cela.

L'arrestation tardive des membres du réseau, le 25 août 1944, pourrait laisser supposer que l'impact sur les opérations militaires en cours fut minime, dans la mesure toutefois où n'étaient pas concernés les combats qui se déroulent au même moment sur le front de l'Atlantique, ce qui n'est pas le cas. Girard d'en conclure, non sans amertume :

«L'attitude de Guingouin a aboli notre mission majeure consistant à faire acheminer vers La Rochelle un poste émetteur indispensable à Lapereau (le responsable d'Alliance en Charente-Maritime) et à favoriser le dégagement d'une poche où nos camarades resteront cernés, avec l'ennemi, huit mois encore.»

Et puis il y a cette histoire étrange dont l'on trouve trace dans plusieurs dépositions de francs-gardes de la Milice qui en auraient été les témoins, comme ils le déclareront à leur juge d'instruction... Rien moins qu'une entente entre des responsables de l'AS et une colonne des forces du maintien de l'ordre – gardiens d'un GMR et francs-gardes de la Milice – prise à partie en juillet 1944 sur la RN 20 au sud de Razès par un fort contingent de maquis, tant FTP qu'AS... Il n'est besoin que de faire référence au tract FTP reproduit plus loin pour se convaincre qu'effectivement, les suspicions de collusion de l'AS avec la Milice n'étaient pas occultées par les FTP et viraient parfois à l'accusation directe, exprimée au grand jour. L'occasion de la discréditer était trop belle. Il semble bien que ce tract concerne l'affaire de la RN 20 qui est encore évoquée, avec quelques variantes, dans la déposition inédite du franc-garde Jacques Larivière :

«Vers la fin juillet 1944, nous avons été réunis au nombre de 80 dans la cours du lycée Gay-Lussac (un cantonnement auxiliaire de la Milice de Limoges). Nous avons appris qu'escortés par 60 GMR nous partions effectuer des réparations à un pont sauté du côté de Razès. Je pris place dans la voiture du lieutenant Aumont. Pour la première fois, je reçus une arme qui était un fusil MAS 36... Nous avons quitté Limoges vers 14 heures par le faubourg de Paris, Nous avons roulé sans incident jusqu'à une dizaine de kilomètres après La Crouzille.

Francs-Tireurs & Partisans Français

Les Résistants Authentiques GARANTIRONT L'AVENIR de la FRANCE

Depuis des années, Francs-Tireurs et Partisans Français, nous menons la lutte armée pour précipiter la défaite de l'ennemi et libérer la France. C'est une tâche ardue, celle des longtemps obscurs, mais que nos groupes ont accomplie. Des dizaines de nos meilleurs camarades ont versé de leur sang le prix de leur vie pour leur pays. Nous n'avons pas attendu le jour de la victoire pour organiser, grouper, éduquer la jeunesse des volontaires pour servir le front et le pays. Les premiers corps-francs étaient F. T. P. F., des actions les plus hardies entreprises qui ont été la gloire de nos groupes. Mais ceux-ci n'ont pas cessé et ont appelé sans arrêt les Français au combat.

Aujourd'hui, nos groupes sont transformés en compagnies et nous regardons avec fierté les milliers d'hommes qui sont à nos côtés, prêts comme nous à aller jusqu'au bout.

Pour les volontaires de nos rangs qui ont bien regardé, chacun n'a vu que le même visage que nous, le visage des organisations de résistance plus récentes.

C'est ainsi qu'on a pu retrouver des hommes, précédemment enrégimentés à la Milice, demissionnaires militaires, remplis sans jamais les fonctions de commandant dans les organisations militaires.

C'est une honte et non un orgueil, l'annonce à nos camarades qu'hier encore du S. O. L. la Milice n'est, dans son ensemble, que le résultat de la lutte ouverte contre tout ce qui se réclamait de la France. Une telle honte ne connaît d'ailleurs aucun remède.

Nous, F. T. P. F. n'acceptons pas l'utilisation de tels individus par la Résistance. Nous avons déjà mis en garde les vrais patriotes contre la décomposition faite à l'intérieur de leur organisation.

Nous n'acceptons pas ce qui est la décomposition.

Il est temps que les résistants se réunissent à quelque jour la lettre et au milieu de sa famille. Ce sera à Darnand, le 15 août, dans la première semaine de la deuxième semaine de la Crouzille, écrits, restitués, il faut apprendre une nouvelle à la S. O. L. qui ne veulent pas se voir (sic) avec les F. T. P. F. ont demandé pour nous avec nous.

Nous ne nous formalisons pas sur l'apposition du rubanier concernant les rapports entre les commandements possibles et la lettre combattive pour nous tous, Résistants, un événement sérieux.

Nous n'ignorons pas la France, ne la renouvellerons pas sans épurer, renouveler les organisations qui ont la charge de son avenir.

Le Peuple Français a trop souffert durant ces quatre années d'occupation pour permettre une nouvelle expérience sur à nos.

Partout, dans les administrations civiles comme dans les organisations militaires, il faut que les patriotes puissent, sans la moindre hésitation, être reconnus pour nous tous, Résistants, un événement sérieux.

Donnons la cinquième colonne à quelle soit, pour assurer notre liberté, celle du Peuple tout entier, dans une France digne du sacrifice des centaines de milliers de martyrs morts pour elle, morts pour nous.

Si nous ne le faisons pas, nous trahirons toutes nos promesses.

Francs-Tireurs et Partisans Français.

IMPRIMERIE P. F. J.

« Je me trouvais alors en tête du convoi composé de voitures d'alerte de GMR et de deux voitures légères miliciennes, celle du lieutenant Aumont et du lieutenant Picard qui commandait le convoi.

« À un certain moment, nous avons entendu des coups de feu tirés dans l'arrière du convoi. Nous avons stoppé aussitôt et pendant que le lieutenant Picard partait en reconnaissance, j'ai attendu sur son ordre, son retour près d'une maison en construction où travaillaient deux ouvriers.

« Étant donné les coups de feu, il n'a pu se rendre compte de ce qui se passait; puis il y a eu une accalmie qui a duré 10 minutes environ; le feu reprit de plus belle pendant une heure; une voiture est alors venue chercher les lieutenants Picard et Aumont. Cette voiture était montée par 2 commandants de l'AS et quelques hommes. Après avoir parlementé, tous les miliciens et GMR ont repris place dans leurs voitures et la voiture de l'AS en tête, ce convoi est reparti en direction de La Crouzille. Arrivés dans cette localité, les officiers de l'AS nous ont quittés après avoir fait rendre les honneurs au convoi.

« Nous sommes rentrés sans encombre à Limoges, vers 21 h... »

En 1955, un ouvrage anonyme, *Pour la Milice justice!*..., attribué au chef milicien Raybaud, qui fut directeur du MO par intérim à Limoges en juin-juillet 1944 – ouvrage dont le but est de laver la Milice de Limoges de nombre d'accusations que l'auteur juge infondées – fait encore allusion à cette curieuse affaire, en ces termes :

« ... La direction du maintien de l'ordre a eu en main à l'époque, les directives secrètes du parti communiste, il s'agissait :

– D'éliminer les notables suspects d'anticommunisme, collaborateurs ou résistants;

– D'évincer dans les maquis, les chefs de l'AS.

« Ce qui fut fait méthodiquement. Plus de la moitié des

notables abattus dans la région avant la Libération, n'étaient pas collaborateurs. Des officiers de l'AS, qui ne consentaient pas à se plier aux exigences des chefs FTP furent liquidés, au point qu'à plusieurs reprises des unités de l'AS, en 1944, essayèrent d'obtenir l'appui de la Milice pour entrer en lutte ouverte avec les bandes de Guingouin. Ainsi, en juin 1944, un groupement mixte Milice-GMR opérant à La Crouzille, au nord de Limoges, tomba dans une embuscade tendue par un groupe de l'AS. La lutte fut sévère; il y eut des morts de part et d'autre; une suspension d'armes fut demandée par le chef de l'AS et celui-ci proposa au chef Milicien qui commandait le détachement, de mettre à la raison, par une action commune, une bande de FTP qui contrôlait la route plus au nord. Ces Français qu'opposaient leurs conceptions de la Libération de la France, mais qu'animait le même le même amour du pays, s'étaient retrouvés miraculeusement unis en face de ceux qui étaient au seul service de la révolution communiste. »

L'on peut discuter des motivations de ce rapprochement qui, peut-être, n'était dû qu'aux circonstances particulières de l'affrontement entre AS et Milice, mais il est maintenant difficile d'en nier l'existence.

Enfin, c'est le chef de corps d'un GMR opérant alors à Limoges, le GMR « La Marche », qui à son tour évoque cette même affaire de La Crouzille dans ses souvenirs inédits, aimablement communiqués par Éric Lefèvre. Le commandant de gardiens de la paix Le Guichaoua, après avoir brossé un tableau de l'opération et donné quelques informations sur la colonne du MO dont il fermait la marche avec son GMR, décrit l'embuscade de l'AS, située à environ 1 km au nord de La Crouzille. Les francs-gardes ont des tués mais ils ont fait des prisonniers. La confusion s'installe tant il est difficile de savoir, à une extrémité de la colonne, ce qui se passe à l'autre.

On l'informe rapidement que deux commandants de l'AS désirent lui parler pour lui demander de passer au maquis avec ses hommes. Bien que le commandant du GMR pense que ses hommes seraient majoritairement favorables à cette idée, il obtient des officiers de l'AS de libérer le passage en échange de la libération des 7 maquisards faits prisonniers par les miliciens. Les officiers de l'AS ignoraient complètement l'existence de ces prisonniers et sont stupéfaits. Finalement, la colonne du MO, miliciens en tête et grâce à ces tractations, rentre sans plus d'encombres à Limoges.

L'on note que selon les témoignages, la nature et l'enjeu des tractations divergent. Pour le chef Raybaud, il était question de s'unir contre les FTP. Pour le commandant Le Guichaoua, il s'agissait simplement d'échanger des prisonniers contre le dégagement de la route. Pour les FTP, il y a eu entente entre l'AS et les miliciens, c'est largement suffisant pour ranger l'AS parmi les traîtres. Mais comme nous le soulignons en préambule de ce livre, le traitement des GMR, comparé à celui des miliciens, sera très différent au moment de régler la note devant la justice de la Libération. Les premiers bénéficieront d'une grande mansuétude, même s'ils ont pris part à des opérations contre les maquis conjointement avec la Milice. D'ailleurs, ce sont les miliciens que l'on reproche à l'AS d'avoir côtoyés, pas les GMR !

NOTE 137, PAGE 132 :

LES DOCUMENTS QUI ÉCRIVENT L'HISTOIRE

Lorsqu'après la Libération, la Résistance s'attache à constituer ses archives, à écrire son histoire, elle sollicite d'abord les officiers de tous bords compétents en la matière qui, grâce à leurs archives personnelles, sont à même de par-

ticiper à la rédaction de l'histoire « officielle » du maquis « à l'aide de documents irréfutables ». La méthode semble irréprochable, mais c'est sans compter sur le fait que chaque mouvance cherche à tirer la couverture à elle en minimisant l'importance des faits d'armes de ses concurrentes et en surévaluant les siens propres.

Or, voici comment un responsable des effectifs d'un sous-secteur FTP, dont nous avons déjà largement utilisé les souvenirs, évoque sa coopération, sollicitée par les hautes instances du PC, à l'établissement de l'histoire militaire des FTP dans la région

« Fin 1944, avec le capitaine Pouzache, nous sommes désignés et mutés au Grand Quartier Général, place Jourdan à Limoges, pour écrire l'ordre de bataille. Cela consistait à mettre noir sur blanc toutes les activités, actions, avec dates, noms des responsables, pour toutes les unités et formations... L'établissement de ce document durera plusieurs semaines... Ce document que nous avons terminé, devait être archivé par l'Armée, c'était une pièce officielle d'archives pour l'Armée. Elle reflétait en tous points la vérité historique.

« Bien des années plus tard, j'ai appris que ce document avait disparu et, renseignements pris, qu'il ne figurait dans aucune archive militaire.

« Peut-être que certains – mais qui ? – avaient intérêt à faire disparaître la résistance active de notre département : quant à ses actions bien antérieurs au 6 juin 1944, et surtout quant à l'activité personnelle de gens que peu de temps avant la Libération. (...)

« Entre autres, il y avait le nom de responsables, les actions menées et leurs dates ; ce qui, pour quelques-uns, pouvait être gênant, compte tenu de leur action, de leur grade, et du début de leur activité, à eux...

« Ce document « officiel » était une preuve vivante pour

la postérité, relativement à l'activité « réelle » de la Résistance dans notre département.

«... On peut constater sur l'Historique des Unités combattantes de la Résistance en Haute-Vienne, que cette refonte a été effectuée par des commissions, durant plusieurs années. Toutefois, on peut déplorer que l'ordre de bataille, rédigé sitôt la Libération, n'ait pas été retenu; car, établi à cette époque, il était plus près des évènements, d'autant que se trouvaient encore présents presque tous les témoins directs, et que nous étions en possession de documents irréfutables.

«Par la suite, beaucoup de responsables ont quitté la Haute-Vienne. Que sont devenus les documents? Sur l'Historique il est mentionné que: «Ces documents revêtent un caractère indéniable d'authenticité et doivent relater avec beaucoup d'exactitude l'activité de la Résistance armée.»

«En ce qui me concerne, je ne partage pas tout à fait ce point de vue et exprime quelques désaccords, sans mettre en cause l'honnêteté de l'auteur.

«Sur cette pièce, disparaît complètement le sous-secteur C de «Bernard», homologué en Charente. Pourquoi? La Haute-Vienne se trouve donc amputée de ce sous-secteur.

«Dans la Résistance, ce sous-secteur, qui comprenait l'ouest de la Haute-Vienne et une partie de la Charente dite «limousine», était bien sous le contrôle de l'État-Major régional des FTP de la Haute-Vienne. Pourquoi donc avoir rattaché celui-ci à la Charente, ce qui fausse les effectifs et les actions sous contrôle de cet État-Major.

«... Aucun nom de responsable n'est mentionné... On ne parle pas, ou peu, du sous-secteur D. Aucune action détaillée sur les unités de ce sous-secteur, sous les ordres du commandant «Georges» Lavrat, qui ont eu une activité importante dans le nord - nord-ouest, et ouest du département.

«... Quant au sous-secteur C, il a disparu en Charente.

«À noter que pour ce dernier, des actions qu'il a menées en Haute-Vienne figurent dans l'Historique de la Charente, mais non inversement...»

Cet extrait est intéressant à plusieurs titres. Il met tout d'abord en évidence la légitimité à s'interroger aujourd'hui sur l'exactitude des semblants d'organigrammes que l'on rencontre publiés çà et là. La critique se concentre sur les travaux du Service historique de l'armée de Vincennes publiés par le général de La Barre de Nanteuil. Ils sont tellement contestables que même ceux qui ont participé à leur rédaction les contestent! Mais Chastaing donne l'impression de ne pas comprendre les raisons qui ont incité les «rédacteurs-correcteurs» des historiques précités à oublier un colonel «Jean-Marie», un «Remy» ou un «François», ou bien à abandonner un colonel «Bernard» à l'histoire de la Charente, un cadeau empoisonné. Ce que nous savons maintenant de leurs agissements peut amplement justifier cette tendance à l'amnésie. Chastaing lui-même n'a-t-il pas oublié ses propres chefs dans ses souvenirs, n'y faisant qu'une allusion aussi fugace que discrète?

NOTE 172 PAGE 175 :

LES ARCHIVES FINISSENT PAR PARLER

Nous avons longtemps cru, avec l'affaire Lapeyre, que nous nous trouvions face à un cas que seul le témoignage humain pouvait nous faire connaître, les sources d'archives restant muettes. Si nous avons ajouté cette note en fin de volume, c'est parce qu'in extremis, nous avons mis la main sur un dossier la concernant aux ADHV. Ce que nous avons pu lire dans ce dossier d'enquête de gendarmerie datant de la fin de l'année 1944 confirme, dans le fond, ce que notre

témoin nous avait rapporté et dont nous avons fait mention dans le corps de notre texte. Toutefois, ces archives fournissent les identités des protagonistes, leur signalement, tout en se montrant plus précises sur les circonstances de cette tragédie.

La célérité inhabituelle de cette enquête, puisqu'elle débute en novembre 1944 au CDL de Confolens, tient vraisemblablement à la personnalité de deux des frères de la victime qui étaient sous-officiers au maquis « Bernard », dont l'un dans la 2 410^e compagnie FTP. Or, c'est un lieutenant de cette compagnie, François Gauthier alias « Fanfan », qui a tué la jeune fille. Bien qu'il s'en défende, prétendant qu'il s'agissait d'un accident regrettable, les dépositions de tous ses camarades lui seront unanimement défavorables.

Voici donc les faits. Paulette Lapeyre se présente au château de Reignefort pour rendre une visite à son frère adjudant-chef. Elle appartient à la Résistance à Limoges. Au château, elle croise le fameux « Fanfan » et c'est à partir de cette rencontre que tout se gâte... Elle se voit contrainte de s'expliquer, car elle a été jugée suspecte (de quoi?) par le dit « Fanfan », qui l'emmène dans son bureau en compagnie de deux autres maquisards, pour y subir un interrogatoire. Dans ce même bureau, une balle est tirée par la mitraillette Sten de « Fanfan » et la jeune fille, touchée sous le menton, s'écroule avant de mourir quelques instants plus tard. Bien entendu, le lieutenant « Fanfan » invoquera la sempiternelle fiabilité douteuse de cette arme anglaise qu'est la Sten Mk II de parachutage pour faire croire à un accident.

Les dépositions des camarades de « Fanfan » frappent, nous l'avons dit, par leur unanime défiance à l'égard de sa version. Il aurait eu un excellent mobile pour supprimer la jeune fille qui venait de reconnaître en lui... un franc-garde de la Milice de la région de Confolens ! C'est sans doute

pour cette raison qu'il l'a soudain considérée comme suspecte, au point de s'isoler avec elle dans son bureau... L'un des deux maquisards présents déclarera s'être trouvé dans la pièce attenante à l'instant précis du coup de feu et n'avoir donc rien vu. L'autre faisait les cents pas dans la pièce et ne donne aucune autre précision, comme si le fait de faire les cents pas le dispensait d'en dire plus. Pour que le coup parte, il fallait au moins manipuler l'arme. En aucun cas, même s'agissant d'une Sten, le coup ne pouvait partir tout seul. Des dépositions des maquisards auditionnés, il apparaît que compte tenu que l'arme était déposée sur la table en face de Paulette assise, même si l'arme était partie toute seule – ce qui n'a pas de sens, répétons-le – jamais la jeune fille n'aurait pu être touchée sous le menton. Par ailleurs, les dépositions sont également unanimes quant à l'appartenance de Gauthier à la Milice avant de rejoindre le maquis « Bernard, et cette appartenance semblait connue de tous. Qu'avait-il donc à craindre de Paulette ?

Nous sommes familiarisés avec ces engagements tardifs de membres de mouvements actifs de collaboration – LVF, Sipo/SD, GA du PPF – dans les rangs du maquis « Bernard ». Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre qu'un milicien puisse en avoir été aussi.

La réputation de ce Gauthier était mauvaise. Ses camarades diront qu'il entretenait également une relation avec une collaboratrice retenue prisonnière au maquis « Bernard », qui sera ensuite tondue. Ce flirt d'un officier avec une prisonnière choquait. Si l'on en croit la totalité des dépositions examinées, Gauthier a exécuté la jeune fille dans le huis-clos de son bureau. Nous en connaissons l'aboutissement, exception faite des suites judiciaires de l'enquête.

NOTE 193, PAGE 204 :
LES ORIGINES D'UNE RUMEUR

C'est d'un officier de « Bernard », un militant indéfectible, que l'on tient cette assez lamentable histoire de « *milicienne qui jouissait en voyant les maquisards torturés* ». En effet, c'est James Lanceron qui le premier propage ce ragot dans ses Souvenirs publiés en 1966. Il est regrettable que le Comité de soutien à Guingouin n'ait pas cité ses sources quand il le colporte à son tour 20 ans plus tard, ce nous ramène à la seule et unique source qui est celle de Lanceron. Dans ses souvenirs, ce dernier va plus loin encore : il reproche en effet à Françoise Armagnac « *d'avoir poussé l'audace jusqu'à venir se marier à Chabanais* »... alors qu'elle vivait à Chabanais !

NOTE 247, PAGE 286 :
UN DIEBOLT N'EN CACHE PAS UN AUTRE

En 1999, sur la Radio France Culture, au cours d'un entretien avec Geneviève Huttin, Georges Guingouin fait une extraordinaire – extravagante – révélation concernant un ressortissant alsacien membre de l'armée allemande nommé Diebolt (entretien rapporté par Les amis du musée de la Résistance du département de la Haute-Vienne, supplément au bulletin n°46, 2^e trimestre 1999). Dissertant sur une erreur stratégique d'Hitler, qui aurait préféré envoyer la 2^e SS-Panzerdivision « Das Reich » combattre les maquis limousins plutôt que les Alliés débarqués en Normandie, Guingouin ajoute : « *Elle (la division « Das Reich ») arrive dans le Tarn-et-Garonne en prévision de nous attaquer au moment du débarquement. L'Alsacien Diebolt, qui a déserté pour rejoindre nos forces, révélera qu'il a appris que son unité allait bientôt partir pour brûler une ville du centre. Effectivement, le*

7 juin, ordre est donné à la 2^e Panzer SS de se mettre en marche immédiatement sur la région de Tulle et Limoges ».

C'est cependant dès 1974, semble-t-il, qu'apparaît ce déserteur de la division Das Reich nommé Diebolt, puisque Guingouin l'évoque dans son livre de souvenirs *Quatre ans de lutte sur le sol limousin* (page 181). Il précise même : « *qu'il est l'ordonnance de l'officier commandant le régiment Der Führer* ». Jamais il n'en sera plus fait mention jusqu'à cette intervention radiophonique 25 ans plus tard... Personne n'a exploité plus avant cette information primordiale qui consiste à accréditer l'idée que le massacre d'Oradour-sur-Glane était prémédité de longue date.

Peut-on penser que Guingouin possédait des documents personnels ou des souvenirs, les uns comme les autres totalement inédits, l'autorisant à mentionner ce Diebolt ? Il est surtout permis de croire qu'il se trompe et qu'il confonde le nommé Ernest Diebolt, de la LVF, donc de la Wehrmacht, abattu en permission par des maquisards, avec un très hypothétique Diebolt, alsacien de la « Das Reich » ayant déserté pour rejoindre les forces de la Résistance limousine.

En effet, nous n'avons aucune trace du Diebolt de la Waffen-SS, tandis que l'existence de celui de la LVF est attestée par l'état-civil de la commune de Saint-Junien, confirmé par le document de l'armée allemande que nous avons reproduit page suivante, qui indique sa réelle affectation qui n'est pas la 2^e SS-Pz.-Div. « Das Reich ». De plus, qui pourrait croire qu'un simple légionnaire de la LVF ait eu vent des ordres d'opérations d'une division blindée des Waffen-SS opérant en France, alors que le régiment de la LVF ne fut employé qu'en Russie ? Rien n'est impossible, certes... Mais surtout, Ernest Diebolt est décédé en mars 1944, ce qui coupe définitivement court à cette fable relative

au massacre d'Oradour-sur-Glane qui aura lieu le 10 juin suivant, soit trois mois après la mort du prétendu déserteur-informateur.

Stabskommando der franz. Legion
Route d'Anguilleville
Verailles
Verailles le 20 avril 1944. 3

(Barou)

A
Madame DIEBOLT
La Bre'tagne
Rt. JUNIEN. (Hts. Vienne)

Objet: Pensions et rentes auxquelles ont droit les survivants d'anciens participants aux organisations étrangères de volontaires qui ont pris part à la guerre contre la UdSSR dans les cadres de l'armée allemande.

Aux fins de savoir s'il y a lieu de payer des pensions ou rentes à la veuve ou aux orphelins, nous prions de bien vouloir remplir le questionnaire qui suit et de l'envoyer aussitôt que possible à l'Officier trésorier de la Stabskommando der franz. Legion à Versailles. Il est nécessaire d'apporter les documents exigés par le questionnaire (il ne suffit pas d'adjointer des documents copiés).

Officier trésorier

Questionnaire aux fins de savoir s'il y a lieu de payer des pensions ou rentes à la veuve ou aux orphelins

1. Coordonnées de l'individu

a) Nom de famille: Diebolt Ernest

b) Date de naissance: 14.10.10

c) Domicile: La Bretagne, 1^{er} de Juin, Junien, Hts. Vienne

d) Dernière unité militaire: Kommando Inf. Regt 638

e) Domicile actuel: Solde

f) Date de la mort: 10 mai 1944

g) Coordonnées de la famille: Solde

h) Coordonnées de l'individu: Solde

La mention Frz. Inf. Rgt 638 figurant sur ce document de l'armée allemande émanant d'un bureau de payeur et renseignant sur l'unité d'appartenance d'Ernest Diebolt, est l'abréviation de Französischer Infanterie-Regiment 638, c'est-à-dire le 638^e régiment d'infanterie de l'armée de terre de la Wehrmacht, l'unique corps de troupes de la LVF, la Légion des volontaires français contre le bolchevisme.

EXTRAIT D'UNE INSTRUCTION DES FTP SUR LA FAÇON D'AGIR AVEC LA POPULATION LORSQU'ON INVESTIT UN VILLAGE.

Bien que cette note provenant des Archives nationales (AN 72 AJ) concernent les FTP du département de la Haute-Loire et que rien ne prouve qu'elle ait été distribuée et mise en pratique en Haute-Vienne, il n'en reste pas moins qu'elle éclaire d'une part sur la façon de procéder des FTP en général, et d'une autre sur la façon dont ils trient les amis des ennemis avec les sombres conséquences qui en découlent pour les malheureux jugés hostiles au PC.

« (...) D'autre part, nous avons beaucoup d'ennemis, pas seulement les boches et les miliciens, mais aussi toute la foule des égoïstes, indifférents petits bourgeois, enrichis du marché noir, gros bourgeois à situation assise, sectaires des anciens partis rétrogrades ou opportunistes. »

« (...) L'offensive politique est moins spectaculaire que l'offensive militaire. Elle est aussi utile, et en tout cas, ne donne son vrai sens à notre guerre que si elle est faite avec activités. Un village où sont passés une compagnie ou un détachement FTP doit être un village qui, politiquement, marche bien sur la route de l'insurrection nationale, c'est-à-dire un village où ce sont les éléments les plus actifs de la résistance qui dirigent le pays. Ce doit être un village où les collaborateurs les miliciens sont impitoyablement châtiés. »

« (...) Et voici posée une des questions les plus graves de ce problème du rapport avec les civils; celui de la police politique et de l'élimination des suspects. Il faut être impitoyable. Tout problème de cet ordre qui est abordé sentimentalement est mal résolu. Tout milicien prouvé doit être condamné à mort et exécuté, de quelque âge, de quelque sexe soit-il. C'est intentionnellement que nous disons « de quelque sexe » – Il y a des

femmes, des jeunes filles miliciennes. Elles vous diront, si vous les arrêtez qu'elles ne s'occupaient pas de politique milicienne, qu'elles ne faisaient que de la charité. C'est un mensonge de leur part, et c'est, nous en avons eu la preuve par la suite, un ordre donné par la Milice aux femmes et aux jeunes filles qu'elle avait embrigadées de plaider ainsi leur cause quand elles tomberaient entre nos mains... »

ADDENDA

LES 13 FRANCS-GARDES DE LA MILICE DE SAINT-AMAND-MONTROND, EXÉCUTÉS SOMMAIREMENT SUR LA COMMUNE DE SAUVIAT-SUR-VIGE (HAUTE-VIENNE), AU BOIS D'ÉPAGNES, LE 24 JUILLET 1944

Cités pour mémoire, car non comptabilisés dans les victimes de la Haute-Vienne, du fait qu'ils appartenaient à la Milice de Saint-Amand-Montrond (Cher) et qu'ils ont été exécutés sommairement par un maquis n'opérant pas ordinairement en Haute-Vienne.

[Sources : actes de décès figurant sur le registre de la mairie de Sauviat-sur-Vige (Haute-Vienne), année 1947, n° 14 à 26, et transcription d'un jugement rectificatif de 1952 (n° 2; renseignements AD Creuse à Guéret (976W514).]

Algret (Jean) : cercueil n° 1.

N° 14: le 9 juillet 1947, à 9 h, nous avons constaté le décès paraissant re-monter au 24.07.1944 du sieur... Né le 9.07.1922 à Saint-Hilaire-en-Lignières (Cher) – Domicilié à St-Hilaire-en-Lignières – Le corps a été trouvé sur le territoire de notre commune (Sauviat), au bois des Épargnes.

Barathon (René) : cercueil n° 2.

N° 15: Idem ci-dessus....Né le 20.05.1886 à Culan (Cher).

Cadavre non identifié: cercueil n° 3.

N° 16: Idem ci-dessus... Description de la dentition...

Cadavre non identifié: cercueil n° 4.

N° 17: Idem ci-dessus... Description de la dentition... Petit crâne allongé, paraissant celui d'un homme jeune et petit.

Cadavre non identifié: cercueil n° 5.

N° 18: Idem ci-dessus... Description de la dentition...

Carion (Jacques): cercueil n° 6.

N° 19: Idem ci-dessus... Radioélectricien à Saint-Amand-Montrond. Âgé de 45 ans. Né à Vesdun (Cher).

Cadavre non identifié: cercueil n° 7.

N° 20: Idem ci-dessus... Description de la dentition...

Cadavre non identifié: cercueil n° 8.

N° 21: Idem ci-dessus... Description de la dentition...

Cadavre non identifié: cercueil n° 9.

N° 22: Idem ci-dessus... Description de la dentition...

Cadavre non identifié: cercueil n° 10.

N° 23: Idem ci-dessus... Description de la dentition....

Peretie (Xavier, Joseph, Marie): cercueil n° 11.

N° 24: Idem ci-dessus... Cadavre non identifié dans un premier temps, puis identifié par un jugement de 1952. Né à Andrinople, Turquie, le 16.01.1922. Domicilié en dernier lieu à Saint-Pierre-des-Bois (Cher).

Cadavre non identifié: cercueil n° 12.

N° 25: Idem ci-dessus... Description de la dentition...

Cadavre non identifié: cercueil n° 13.

N° 26: Idem ci-dessus... Description de la dentition...

Aux archives départementales de la Creuse (976W514), figure un dossier relatif à des demandes de la mention « mort pour la France ». Ce dossier comprend les PV d'enquêtes de gendarmerie relatifs à l'activité des disparus pendant l'occupation. Il en découle une appréciation sur le bien-fondé ou non de l'attribution de ladite mention. Au sujet de ces miliciens, l'on trouve la liste accompagnée de la note suivante :

« Exécutés le 24 juillet 1944 par un groupe de la Résistance... Étaient miliciens d'après enquête. »

- Bastide (Louis)
- Carion (Marie-Joseph)
- Algret (Jean-Pierre)
- Belot (Eugène, Clément)
- Morel (Louis)
- Barathon (René)

Ce qui porte à sept le nombre des cadavres identifiés.

Pour en savoir davantage sur l'épopée macabre de ces 13 suppliciés, se reporter à l'ouvrage de Bernard Delalande *De la Milice au maquis*, cité dans notre bibliographie.

LES 73 (OU 74) EXÉCUTIONS SOMMAIRES DU « MAQUIS BERNARD », DU 15 JUIN AU 11 AOÛT 1944 SUR LE TERRITOIRE DE LA CHARENTE LIMOUSINE, AU CHÂTEAU DE PRESSAC OU DU POIRIER OU ENCORE EN HAUTE-VIENNE (NOUS TRAVAILLONS ENCORE À ÉTABLIR UNE LISTE DE SES VICTIMES EN CHARENTE-MARITIME):

Seules les personnes suivies d'un astérisque (*) sont comptabilisées dans notre étude, les autres concernant l'histoire de la Charente exclusivement.

- 15 juin: M^{me} Chevalier, Saint-Maurice-des-Lions, s.p, 53 ans.

- 17 juin: M^{me} Beaumatin, Exideuil, institutrice, 33 ans.

- 17 juin: général de brigade Nadal, Chantrezac, 65 ans.

- 17 juin: Nadal (Marcel), Chantrezac, étudiant, 22 ans, (fils du précédent).

- 20 juin: Besson (Charles), Chabanais, directeur d'école, 46 ans (un ou plu-sieurs de ses anciens élèves se trouvaient dans le peloton d'exécution).

- 20 juin: de Cazes (Antoine), Verneuil, propriétaire terrien, 43 ans.

- 20 juin: Schwieck (Charles), Verneuil, 21 ans.

- 20 juin: un soldat allemand anonyme, Verneuil.

- 26 juin: Soury-Lavergne (Marie-Charles), Rocheschouart, importateur, 74 ans (sa femme sera fusillée le 24 juillet pour avoir protesté).*

- 26 juin: Vergnaud (Pierre), Saint-Junien, ouvrier, 33ans, maquisard accusé de vol.*

- 26 juin: Sardin (Pierre, dit Julien), La Péruse, me-

nusier (abattu).

- 27 juin: M^{me} Steiner, Roumazières, s.p, 31 ans.

- 27 juin: Steiner (Michel), Roumazières, marchand ambulant, 45 ans.

- 27 juin: Steiner (Jean), Roumazières, manœuvre, 20 ans.

- 27 juin: Steiner (Albert), Roumazières, manœuvre, 19 ans.

- 27 juin: Bauer (Jean), Roumazières, marchand ambulant (père de M^{me} Steiner; les Steiner étaient membres d'une même famille mosellane).

- 28 juin: Auroyer (Pierre), sans autre renseignements.*

- 28 juin: Desplanques (Alfred), Suris, métayer, 43 ans, (père de 8 enfants).

- 30 juin: M^{me} Gingeot née Palard, Saint-Junien, libraire, 35 ans, (retrouvée les deux pieds coupés à la suite d'une pendaison par les pieds avec du fil de fer).*

- 30 juin: Texeraud (Marie-Louise), Saint-Junien, employée de bureau, 48 ans.*

- 30 juin: Charles (Henri), Roumazières, directeur d'usine, 45 ans.

- 30 juin: Bienvenu (Serge), Roumazières, comptable, 39 ans.

- 4 juillet: Trillaud (Régis), Roumazières, horloger, 34 ans.

- 4 juillet: Louis (Gaston), Nice, franc-garde de la Milice (convoyait des couvertures).

- 4 juillet: Auxire (Raymond), Confolens, 19 ans.

- 4 juillet: Demontoux (Germain), Saint-Maurice-des-Lions, commis, 24 ans.

- 4 juillet: Maillet (Georges), Saint-Junien, ouvrier, 42 ans.*

– 4 juillet: Maillet (Germaine), née Primault, Saint-Junien, s.p., 33 ans (épouse de Georges Maillet).*

– 5 juillet: Verger (Maurice), Vayres, cultivateur, 36 ans.*

– 5 juillet: Armagnac (Françoise), ép. Penicaut, Exideuil, 26 ans (petite nièce de Sadi Carnot, président de la République assassiné en 1894; arrêtée le 4 juillet par Nathan Lindner après la messe du mariage; fusillée en robe de mariée).

– 6 juillet: un inconnu (corps roulé dans une couverture au pied de la tour des prisonniers du château de Pressac).

– 6 juillet: un inconnu (tête écrasée de coups; même endroit que le précédent; confusion possible avec ce dernier?).

– 7 juillet: Israel (Siméon), Manot, employé des chemins de fer, 42 ans.

– 9 juillet: M^{me} Leveque née Ferret, Saint-Laurent-de-Céris, s.p., 65 ans, infirmière retraitée.

– 10 juillet: Sibert (Auguste), Loubert, marchand de bestiaux, 29 ans.

– 11 juillet: Malga (Henri), Rochechouart, ouvrier, 43 ans.*

– 12 juillet: Chevalier (Raoul), Maisonnais, juge de paix, 60 ans (« mort pour la France »).*

– 12 juillet: Aubert (Maurice), Montemboeuf, notaire, 31 ans (« mort pour la France »).

– 12 juillet: de Maillard (Jacques), Chassenon, propriétaire terrien, 50 ans.

– 13 juillet: Jonquet (Jean), Étagnac, restaurateur, 63 ans.

– 13 juillet: Destempes (François), Chabanais, secrétaire de mairie, 49 ans (mort sous la torture).

– 13 juillet: Saumon (Léonard dit Adrien), Maisonnais,

sabotier (ancien maire de tendance socialiste) (« mort pour la France »).*

– 16 juillet: un inconnu (corps roulé dans une couverture, derrière la ferme du château).

– 16 juillet: Carlin (Pierre), Brigueuil, meunier d'huile, 25 ans (appartenait au réseau de résistance « Action R3 ») (« mort pour la France »).*

– 16 juillet: M^{me} Noel, née Boulesteix, Saint-Junien, infirmière, 35 ans.*

– 16 juillet: Ecoupeau (Eugène), Magnac-sur-Touvre, ajusteur, 21 ans.

– 18 juillet: M^{me} Baatsch, Exideuil, s.p., 45 ans.

– 18 juillet: Fabre (Henri), Roumazières, radioélectricien, 42 ans.

– 18 juillet: une jeune inconnue, originaire de Rouen.

– 18 juillet: Sauviat (Pierre), Chabanais, adjudant de gendarmerie en retraite, 61 ans.

– 18 juillet: Vignaud (Sylvain), Confolens, contrôleur des céréales, 58 ans.

– 20 juillet: Devoyon (Gaston), Chabanais, menuisier, 50 ans.

– 20 juillet: Devoyon (Amédée), Chabanais, menuisier, 45 ans, frère du précédent.

– 21 juillet: Gisson (Ferdinand), Chabanais, grainetier, 60 ans (adjoint au maire; abattu).

– 24 juillet: Codet-Boisse (Jean), Oradour-sur-Vayres, exploitant forestier, 28 ans.*

– 24 juillet: Sadry (Pierre), Rochechouart, pâtissier, 60 ans.*

– 24 juillet: M^{me} Soury-Lavergne, née Malevergne de Lafaye, Rochechouart, s.p, 57 ans (mari exécuté le 26 juin).*

RÉPERTOIRE DES VICTIMES DE L'ÉPURATION
« EXTRAJUDICIAIRE » DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-
VIENNE PAR SECTEUR

Note: ce répertoire excluant la ville de Limoges, les personnes énumérées sont exclusivement des victimes de l'épuration extrajudiciaire dite « sauvage ».

Pour une vue d'ensemble des secteurs, se reporter à nos cartes dans le cours du texte.

SECTEUR NORD-EST

Beyrand – du B. H. de La Guerroniere – du B. H. de La Guerroniere – Flower – Inconnu (D) – Inconnu (J) – Inconnu (L) – Joseph – Coerens – Mil-lot – Grouille – Lacroix – Tarpin (ép. Lacroix) – Bouloure – Chartre – Gaudaud – Faure – Legros – Decrossas – Ribieras – Schaal – Domenjod – Inconnu (Q) – Bardot – Lasgorceix – Eppe – Pelloux – Lacroux – Richard – Delotte – Joyeux – Tournier – Amadon – Lemay.

SECTEUR NORD-EST LIMITROPHE

Bozon.

SECTEUR NORD-OUEST

Spiess – Bodin – Bontemps – Cauvet – Chazeaubeneix – Inconnu (N) – Kornetzky – Marsaudon – Morel – Weber – X. ép. Tavernier – Hyrat – Inconnu (I) – Lantignier – Mazuel – Riffaud – Tavernier – Trouvat – Brunel – Besse – Nougier Chevillot – Guerreau – Pouffary – Ferret – Des-planches – Cubeau – Cubeau – Prevereau – Hyvernaud – Gapillou – Duchadeau – Duclous – Dupuy – Dupuy – Gourbat – Inconnu (À) – Jammet – Jeannou – Lafon – Lagedamont – Lagedamont – Lascaud – Lasnier/ Confolant

– Maneuf – Martin – Morice – Peyraud – Ribette – Valat – Virondeau – Virondeau — Thomas – Beau – Brejard – de Toledo – Brouillaud – Robert – Blaser – Boucher – Cherrier – Couvidou – Grandamas – Inconnu (E) – Inconnu (S) – Laurent – Joubert – Cornier – Mathieu – Sarge – Thouvenet – Darrouzet – Coupat – Tondut.

SECTEUR NORD-OUEST LIMITROPHE

Denis – Aufaure – Avignon – Bailly – Blanchet – Christophe – Decressac – Fayaud – Fourest – Grosskot – Inconnus (H) – Inconnu (W) – Leblanc – Malaurie – Marsaudon – Monteau – Moras – Morgat – Morgat – Noel – Picart – Rouer – Rougier – Schirra – Vetelay – Viot – Bouzat – Gal-lancher – Busch – X 1 – X 2.

SECTEUR SUD-EST

Rommetin – Sarge – du Authier – Bouchon – Dayras – Feigneux – de Gerard – Kobarynka – Meunier – Ratier – Thomas – Vaudecrane – Woloch – Fristot – Vigna – Mariaux – Vergnoux – Moulin – Preux – Lacouche – Nardou – Grebert – Lagrandie – Denoueix – Ducros – Mathieu – Son Epouse – de Romanet – Simonet – Nouhaud – Draignaud – Pagnaud – Berger – Duraisseix – Inconnu(C) – Maury – Moreau – Simon – Mazabraud – Bourandy – Brenac – Arfeuillere – Couturas – Couturas – Lamontre – Bercaud – Gery – Hennequin – Le Du – Molon – Panteix – Sonnet – Voloch – Ross – Breton – Mazin – Tarse – Boudet – Cros – Cruzillat – Ebene – Glangeau – Camailhac – Moha – Mausset – Xardel – Inconnu (R) – Inconnu (U) – Beletout – Lesentier – Sadrit – Inconnu (O) – Parrichout – Parri-chout – Darres – Deguillaume – Thibeau – Weber – Guenin – Inconnu (G) – Hamon – Kalifat – Guigna – Delage – Rouffignac – Demathieux – Inconnu (T) – Sabouret – Devillard

- Perochon - Petit - Frammezelle - Lafleur - Dorkeld - Biaujou - Roulet.

SECTEUR SUD-EST LIMITROPHE

Buisson - Lair - Perigord - Cervoni - Villeneuve - Cheze - Burillon - Chauviat - Dutheil - Dutheil - Magnaval - Parichout - Parichout - Monteil - Dubois - Trioux - Delors - Lafont.

SECTEUR SUD-OUEST

Boissou - Diebolt - Foucaud - Inconnu (M) - Lalande - Meillat - Peluant - Thomas - Inconnu (X) - Combas - Delerue - Denis - Inconnue (F) - Grauloup - Bonnefoy - Jeannou - Lapeyre - Bosredon - Charme - Barbier - Fritz - Marot - Paillard - Remondet - Lamothe - Inconnu (P) - Verger - Beck - Ben Tahar - Fargeot - Gouraud - Leonard - Ruchaud - Warin - Viellevoye - Duchet - Castets - Defianas - de C. de Montbron - Chaput - Peylet - Massey - Barriere - Evrard - Frugier - Gaudefroy - Poujade - Bertin - Expert - Davoust - Delorme - Paroton - Louvet - Jacquat - Tharaud - Lataste - Metardier - Prinsaud - Sylvain - Fabre-guettes - Darthout - Chaput - Touze - Ruaud - Gley - Montard - Richard.

SECTEUR SUD - OUEST LIMITROPHE

Pradeau - Varlet - Moreau - Vaudon - Deleplanque - Dutheil de La-mothe - Beyrand - Bichat - Deschamps - Imbaud - Meynard - Thomas - Weber - X3 - Barre - Vignerat - Desoulieres - Blondy - Boulesteix - Codet/Boisse - Labuze - Maillet - Primault - M. de Lafaye - Malga - Boulesteix - Auroyer - Carlin - Verger - Londeix - Sadry - Saumon - Soury/Lavergne - Chevalier - Palard - Texeraud - Vergnaud - Le-moine.

TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Delhoume - Jacques - Lemaine - Thirard - Pouret - Rougier (Rouger?) - Joyeux G.

LISTE DES EXECUTES (de la Haute-Vienne) SUR LE SECTEUR DE SANDLARZ :

| NOMS | PROFESSIONS | DOMICILES |
|---------------------------|---------------------------|-------------------------|
| AVIGNON | Vétérinaire | Le Dorat |
| MALAURIE (ép Avignon) | Sans profession | Le Dorat |
| DECRESSAC | Electricien | Le Dorat |
| FAYAUD | Coiffeur | Le Dorat |
| FOUREST | Notaire | Le Dorat |
| MONTEAU | | Le Dorat |
| MARSAUDON | Cordonnier | Le Dorat |
| ROUGIER | Greffier | Le Dorat |
| CHRISTOPHE | Industriel réfugié | Le Dorat |
| MORAS (ép Vételay Guy) | Sans profession | Le Dorat |
| X (ép Tavernier) | ? | Magnac-Laval |
| INCONNUE | Interprète | Magnac-Laval |
| BODIN | | Le Dorat |
| INCONNU | <i>Bois du Mas-Cornu</i> | |
| VETELAY | Maire délégation spéciale | La Bazeuge |
| PICARD (ép Vetelay Guy) | Sans profession | La Bazeuge |
| MAZUEL | | St Sornin-la-Marche |
| HYRAT | F.F.I. | St Junien |
| KORNETZKY (ép Pfaadt) | | Magnac-Laval |
| MOREL | | Magnac-Laval |
| BONTEMPS (ép Morel) | | Magnac-Laval |
| CAUVET | Receveur des P.T.T. | Magnac-Laval |
| RIFFAUD | Sabotier | Magnac-Laval |
| TROUVAT (ép Riffaud) | | Magnac-Laval |
| CHAZEAUBENEIX | Industriel | Magnac-Laval |
| LANTIGNER | | St-Bonnet-de-Bellac |
| BOUZAT | Commerçant | Le Dorat |
| INCONNU W | Présumé milicien | St-Savin 86 |
| ROUER | Commandant en retraite | St-Sulpice-les-Feuilles |
| BAILLY | Agriculteur | St-Sulpice-les-Feuilles |
| AUFAURE | Marchand de vin | St-Sulpice-les-Feuilles |
| BLANCHET | Buraliste | St-Sulpice-les-Feuilles |
| MORGAT | Garagiste | St-Sulpice-les-Feuilles |
| MORGAT (fille) | | St-Sulpice-les-Feuilles |
| GROSSKOST (ép Ostermayer) | | Le Dorat |
| WEBER | Négociant | Magnac-Laval |
| TAVERNIER (le mari) | | Magnac-Laval |
| INCONNU | <i>Bourg-Archambault</i> | |
| SCHIRRA | | Journet (86) |
| LEBLANC | Camionneur | Le Dorat |
| VIOT (ép Ledon) | | Le Dorat |
| MARSAUDON | Docteur | Magnac-Laval |
| POUFFARY | Présumé milicien | St-Ouen-sur-Gartempe |
| NOËL | Général | Dinsac |
| SPIESS | Inspecteur Police | Le Dorat |
| Inconnu W | Présumé milicien | Saint-Savin 86. |

PERSONNES EXECUTEES SUITE A DECISION DE JUSTICE :

Les 93 condamnés à mort à Limoges ayant été exécutés :

| | | |
|------------------------|------------------------|-----------------------|
| - AMADIEU Lucien | | |
| - BARBAZANGE François | - BEAUVAIS Camille | - BENEDITTINI André |
| - BERDANOS René | - BERNARD Eugène | - BITTELMANN Frédéric |
| - BOISSEAU Hélène | - BORCKOLZ Michel | - BORDENAVE Gaston |
| - BOUCLE Siméon | - BRANGER Hélène | - BREFFY Roger |
| - BRUGIERE Raymond | - CERVENY Rudolphe | - CHALAPHIE Catherine |
| - CHALOM Pierre | - CHANTEGROS Catherine | - CHAPUT Ernest |
| - CHOPARD Léon | - CLEMENT Roger | - COIGNAC Marcel |
| - COUDERT Léonard | - COUSSY Julien | - COUTY Robert |
| - DALPEYRAT André | - DALUIN Pierre | - DARCONNAT Albert |
| - DIERSTEIN René | - DRUET Henri | - DULMET Jean-Marie |
| - DUNAUD Roger | - DUNAUD Henri | - FABRE Henry |
| - FAROUX Pierre | - FERMIGIER Roger | - FERRER André |
| - FILSER Albert | - GODFRIN Robert | - GRANGER Lucien |
| - HERITIER Albert | | |
| - HRUDA Hugues | - HUBSCH Marcel | - HYVERNAUD François |
| - IMART Henri | - ISQUIN Fernand | - JAEG Albert |
| - JOSEPH René | - LALLIER Kléber | - LANSADÉ Jean |
| - LATHIERE Jean | - LATHIERE Henri | - LAURENT André |
| - LAUTRETTE Auguste | - LAVAUD Pierre | - LEBLANC Simone |
| - LEQUEUX Andrée | - LEVEAU Pierre | - MALSOUTE Jean |
| - MAUBON Lucien | - MICHEL Victor | - MORANGE Pierre |
| - MURAT André | - NIZQU Marius | - OLH René |
| - ORTHOLARY Jean-Marie | - PARIS Marcelle | - PATRY Eugène |
| - POILBARBE Jean | - POINTET Jean-Claude | - POTHET Albertine |
| - PREBONNAUD Albert | - RAFLIN André | - RAILLIERE Pierre |
| - RATEAU André | - RENARD Jean | - RENAUDIE Gaston |
| - ROYER René | - SCHMIDT Pierre | - SCHMITT Jean |
| - SCHNEIDER Léon | - SCHOTKOSKY Denise | - SCHWEINGRUBER André |
| - TADEI René | - TALBOT Alexandre | - THUILLIER Louis |
| - VATE Henri | - VIEUBLED Michel | - VOUZELAUD Marcelle |
| - WAJNBERG Elkona | - WALSTER Ferdinand | - WINCLAIR Michel |
| - ZENDEL Mohamed | | |

BIBLIOGRAPHIE

TÉMOIGNAGES ET SOUVENIRS :

- ABEL Jean-Pierre, *L'Âge de Caïn*, Les Éditions nouvelles, 1947
- Anonyme (en réalité déposition en justice du militaire G. ROUCHOUZE), *La fuite des miliciens en Allemagne*, Bontemps, 1945
- Anonyme (P. de SAINT-GERMAIN), *Prisons de l'épuration*, Le Portulan, 1948
- BLANCHARD Jacques, *Armée secrète dans la Résistance en R5*, Imp. Mathieu, Celles-sur-Belle, 1992
- CALAY Louis, *Nous avons combattu pour vos libertés*, Imp. Rivet, Limoges, 2003
- CHAINTRON Jean, Discours prononcés à Radio-Limoges, Imp. Nouvelle, Limoges, vers 1945
- CHAINTRON Jean, *Le vent soufflait devant ma porte*, Éd. du Seuil, 1993
- CHASTAING Roger, *Des FTP limousins au combat et J'étais FTPF* (2 vol., 2e édition), La Veytizou, 1992
- Chef de corps de la Milice, un (Émile RAYBAUD), *Pour la Milice justice!...* Ethel, sans date (1955)
- COUTURIER Lucien et FAUGERAT Jacques, *Bataillon Foch (1944-1945)*, Imp. de la Charente, Angoulême, 1977
- CUNIBILE Roger. *De l'ennemi vert de gris à l'ennemi rouge* (tome 1), Dualpha, 2012.
- DELEGER André (d'après les mémoires de), *Dans*

le maquis de la forêt de Châteauneuf, imp. Rivet, Limoges, 2010

- DEMAY Henri, *Ceux du Maquis*, La Veytizou, 1998
- DESGRANGES Eugène, «Martial» *Maquis de la Vienne*, Poitiers, Imp. de l'Union, sans date (1951)
- FONTCLAIRE Nicole (pseudonyme d'Hélène Carré-Tornézy), *Prisonnière du Maquis*, Plon, 1947
- FRENAY Henri, *Volontaires de la nuit*, Robert Laffont, 1975.
- GIRARD André, *Le temps de la méprise*, France Empire, 1965
- GREZILLIER Dr., *Prisonnier du maquis*. Souvenirs inédits
- GUINGOUIN Georges, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Hachette, 1974
- HEROLD-PAQUIS Jean, *Mémoires*, Bourgoin, 1948
- HUDLESTON Sisley, *Terreur 1944*, Éd. de la Couronne, 1947
- JAMET Claude, *Fifi roi*, L'Élan, 1948
- JULY Jacques, *Sur les sentiers du Maquis*, La Veytizou, 2005
- LA BASTIDE (de), *Comment j'ai passé la guerre 1939-1945*, Souvenirs inédits, 1946
- LACAN - PROUX - du CHALARD, *Le Limousin de la défaite et de l'occupation*, Dessagne, 1978
- LACAN Claude, *Le temps des rutabagas*, Flanant, 2007.
- LACIPIERAS Jean, *Au carrefour de la trahison*, chez l'auteur, 1950
- LAFARGE René (témoignages recueillis par), *Résistance P.T.T en Limousin*, Imp. Montibus, Saint-Léonard, 1985

- LANCERON James, *Souvenirs*, Angoulême, Imp. générale charentaise, 1966

- LAURENT sous-lieutenant, *Les forteresses vertes*, La Veytizou, 1993
- LELONG Henri, *Du sang sur le rail*, Rivet et Cie, 1945
- LELONG Henri, *Saint Martial de Limoges résistant*, Rivet et cie, 1946
- LOUTY Pierre présente: *Paroles de résistance*, La Veytizou, 2003
- LOUTY Pierre, *Au cœur du maquis*, La Veytizou, 2009
- LOUTY Pierre, *C'était le maquis*, La Veytizou, 2007
- LUIZARD Pierre, recueil récits et témoignages dans: *La guerre n'était pas leur métier*, Éditeurs français réunis, 1974
- LUPO Georges, *Levée d'écrou*, André Bonne, 1948
- MAGADOUX Pierre, *Dans le maquis de G.Guingouin*, ANACR HV, Rivet, 2009
- MALOUBIER Bob, *Agent secret de Churchill*, Talandier, 2011
- MEUBLAT Roger, *Ces jours-là et les autres*, Éd. Verso, 1983
- MITCHELL Hary, *Les massacres de septembre 1944*, Nouvelles Éditions latines, 1959
- MORELLET Charles, *Saint Louis ou la justice sous les chaînes*, Éd. de l'Ermitage, 1949 (page 201: cet ancien sous-préfet a connu André Marty détenu dans les années 1920; alors qu'il est lui-même incarcéré à Cholet dans les geôles de l'épuration, il sera libéré grâce à une lettre de remerciement des frères d'André Marty qui considéraient que Morellet avait eu une conduite pleine d'humanité à l'égard du détenu André Marty, lettre que la famille de Morellet avait conservée)

- NANOT Henri, *Scènes de la vie du maquis*, Limoges, Imp. Nouvelle, vers 1950? (réédité chez Lucien Sounny, 2010)
- POPOT Jean, *J'étais aumônier à Fresnes*, Perrin, 1962
- POULET Robert, *Journal d'un condamné à mort*, La Jeune Parque, 1948
- RATZ Joseph, *La France que je cherchais*, Bon-temps, 1945
- RICHARD Noël, *Les Toulousains à la guerre de 40*, chez l'auteur, 1982
- RIX Pierre-Henry, *Par le portillon de La Boisserie*, Nouvelles Éditions latines, 1974 (seule la préface de Gabriel Olivier fait une large référence au passage du préfet Rix à Limoges en 1948)
- ROCHE Paul-Louis, *Dans la tourmente*, Éd. de la Pyramide, sans date
- SAINT-GERMAIN (de) Philippe, *Article 75*, Éd. Bonnes-Nouvelles, 1951
- TROUILLE Pierre, *Journal d'un préfet pendant l'occupation*, Gallimard, 1964.
- VARNOUX Abbé Jean, *Clartés dans la nuit*, journal d'un prêtre déporté, La Veytizou, 1995

ÉTUDES ET DOCUMENTS :

- ADELINÉ François, Haute-Vienne, *La guerre secrète et Guerre et paix*, Le Populaire, 2006 et 2007.
- AMOUROUX Henri, *La grande histoire des Français sous l'occupation*, tome 8 : *Joies et douleurs du peuple libéré*, Robert Laffont, 1988
- AMOUROUX Henri, *La grande histoire des Fran-*

- çais sous l'occupation*, tome 9 : *Les règlements de comptes*, Robert Laffont, 1991
- ARON Robert, *Histoire de la libération de la France*, Fayard, 1959
- ARON Robert, *Histoire de l'épuration* (vol. 1 et 2), Fayard, 1967 et 1969.
- AUTEXIER E., *La mort des innocents*, Imp. Société anonyme des Journaux, Angoulême, 1969
- ANACR, *Mémorial de la Résistance et des victimes du nazisme en Haute-Vienne*, 4^e édition, Limoges, Espace Associatif, 2006
- AUDA Grégory, *Les belles années du milieu*, Michalon, 2002
- AZIZ Philippe, *Au service de l'ennemi*, Fayard, 1972
- AZIZ Philippe, *Tu trahiras sans vergogne*, Fayard, 1969
- BANCAUD Alain, *Une exception ordinaire*, Gallimard, 2002
- BARUCH Marc-Olivier (sous la direction de), *Une poignée de misérables*, Fayard, 2003
- BEAU Georges et GAUBUSSEAU Léopold, *R5, les SS en Limousin*, Périgord, Quercy, Presses de la Cité, 1969 (plusieurs rééditions)
- BERLIERE Jean-Marc et LIAIGRE Franck, *Liquider les traîtres*, Robert Laffont, 2007
- BERLIERE Jean-Marc et LIAIGRE Franck, *Ainsi finissent les salauds*, Robert Laffont, 2012
- BOUDRIOT Pierre-Denis, *L'Épuration*, Grancher, 2011
- BOURDREL Philippe, *L'Épuration sauvage* (2 vol.), Perrin, 1988 et 1991 (réédition « remaniée » en un seul volume, même éditeur, 2002)
- CHAMBE Général, *Histoire du Limousin et de la*

- Marche*, Dessagne, 1976
- COINTET Jean-Paul, *Expier Vichy*, Perrin, 2008
 - Collectif (Association des anciens du maquis limousin), *Documents sur le maquis limousin*, Paris, Imp Desfossés-Néogravure, 1946
 - Comité de soutien au Lt-Colonel G. Guingouin, Lucien Souny, 1986
 - CORDET Francis, *Carnets de guerre en Charente*, Romagnat, Récits de Borée, 2004
 - DAUGER et DAYEN, *Histoire du Limousin contemporain* (2^e édition), Lucien Souny, 1997
 - DELALANDE Bernard, *De la Milice au maquis*, chez l'auteur, sans date
 - DELARUE Jacques, *Histoire de la Gestapo*, Fayard, 1962
 - DESGRANGES (Abbé), *Les crimes masqués du résistantialisme*, L'Élan, 1948
 - DUFOURG Robert, *Adrien Marquet devant la Haute Cour*, Janmaray, 1948
 - FIGUERAS André, *Dictionnaire analytique et critique de la Résistance*, chez l'auteur, 1994
 - FIGUERAS André, *Faux Résistants et vrais coquins*, chez l'auteur, 1974
 - GIRAUD Joël, *Les Confolentais dans la Seconde Guerre mondiale*, La Péruse, 1994
 - GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat, histoire d'un mouvement de Résistance*, Presses universitaires de France, 1957
 - GRENARD Fabrice, *Maquis noirs et faux maquis*, Vendémiaire, 2001
 - GRENARD Fabrice, *Une légende du maquis / G. Guingouin, du mythe à l'histoire*, Vendémiaire, 2014
 - GUINGOUIN - MONEDIERE, *G. Guingouin 1er*

- maquisard de France*, Lucien Souny, 1983
- HASTINGS Max, *La division Das Reich et la Résistance*, Pygmalion, 1983
 - HASQUENOPH Marcel, *La Gestapo en France, de Vecchi*, 1975
 - HIHN Anna, *Jean Chaintron, un militant communiste dans la préfectorale (1944-1947)*, Mémoire de Master 2, recherche sous la direction de Michel Pigenet, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013 <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00839166>
 - JONCHAY (Colonel R. du), *Les communistes et la Résistance*, France Empire, 1968
 - KARTHEUSER Bruno, *La France occupée 1940-1943* (t.2), Neundorf, Éd. Krautgarten Orte, 2002
 - KARTHEUSER Bruno, *Les pendaisons de Tulle le 9 juin 1944* (t.3), Neundorf, Éd. Krautgarten Orte, 2004
 - KARTHEUSER Bruno, *Crime sans Châtiment* (t.4), Neundorf, Éd. Krautgarten Orte, 2008
 - *La Justice de l'épuration à la fin de la 2^e Guerre mondiale*, Documentation française, Collection Histoire de la Justice n° 18
 - LAGUIONIE Michel, *Villa Tivoli*, Flanant, 2003 (roman très documenté, notamment sur les agents français du Sipo/SD de Limoges)
 - LE BAIL Sylvain, *Les forces de l'ordre sous Vichy - Le GMR du Périgord*. Le Chêne Vert, 2003
 - LEFEVRE Bernard, *Noir Périgord, l'épuration en Dordogne*, Éditions des Écrivains, 2001
 - LE MOIGNE et BARBANCEYS, *L'Armée secrète en Haute-Corrèze*. Assoc. AS Haute-Corrèze, 1979
 - *Le livre noir de l'épuration*, Lectures françaises
 - LOTTMAN Herbert, *L'Épuration*, Fayard, 1986 (pages 100 à 104: intéressant passage sur Limoges au mo-

- ment de la Libération)
- MEYNIER Jean, *La Justice en Limousin au temps de la Libération*, Dessagne éditions, sans date (ce fascicule est le seul document connu sur la justice de la Libération à Limoges)
 - MONZIE Anatole de, *La saison des juges*, Flammarion, 1943
 - MOREUX Gilbert, *Dans le labyrinthe des secrets de la Libération*, Éditions A à Z Patrimoine, 2011
 - MOREUX Gilbert, *Pourquoi mon père?*, A à Z Patrimoine éditions, 2005
 - MOREUX Gilbert, *Capitaine Daniel: la légende et les faits*, A à Z Patrimoine, 2013
 - NOVICK Peter, *L'Épuration française*, Balland, 1985
 - ORY Pascal, *Les collaborateurs*, Éd. du Seuil, 1975
 - PARENT Marcel, *Georges Guingouin/ Les écrits et les actes*, La Veytizou, 2006
 - PENAUD Guy, *Les crimes de la division «BREHMER»*, La Lauze, 2004
 - PICARD Roger, *Hommes et combats en Poitou*, Éd. Martelle, 1994
 - SALAS Denis et TRUCHE Pierre, *La justice de l'épuration à la fin de la 2e Guerre mondiale*, La Documentation française, 2008
 - SERANT Paul, *Les vaincus de la Libération*, Robert Laffont, 1964
 - SOULIGNAC Yves, *La région de Saint-Paul d'Eyjeaux en Limousin durant la 2e Guerre mondiale*, L'auteur éditeur, 1993
 - TAUBMANN Michel, *L'Affaire Guingouin*, Lucien Souny, 1994
 - VALLAT, BARDECHE, ISORNI, etc., *L'Épuration*

- (in Défense de l'Occident), Les 7 Couleurs, 1957
- VENNER Dominique, *Histoire critique de la Résistance*, Pygmalion, 1995
 - VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Histoire de l'épuration*, Larousse, 2010
 - VIRGILI Fabrice, *La France virile*, Petite Bibliothèque, Payot, 2006

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| REMERCIEMENTS | 5 |
| PRÉFACE | 7 |
| INTRODUCTION | 11 |
| UNE HISTOIRE QUI RESTE À ÉCRIRE | 11 |
| ÉPURATION? | 13 |
| TRAÎTRES, SALAUDS ET AUTRES COLLABOS | 17 |
| LES CHANCEUX | 25 |
| QUAND LES CHIFFRES S'EN MÊLENT | 28 |
| LE JEU DES CHIFFRES | 29 |
| LA LÉGENDE EN MARCHÉ | 31 |
| NOTRE ÉTUDE | 33 |
| CHAPITRE 1 | 37 |
| LA GENÈSE DES MAQUIS | |
| AUTOUR DU DORAT | 37 |
| QUAND S'INVITE LA TERREUR | 41 |
| UN SECTEUR MARQUÉ PAR LA COLLABORATION? | 44 |
| PRÉSENCE ALLEMANDE | 45 |
| LES MAQUISARDS ÉTRANGLENT LE BOURG | 46 |
| LA REDDITION | 47 |
| QUELS SONT CES MAQUIS? | 49 |
| LES ARRESTATIONS SE POURSUIVENT | 54 |
| LA RÉPONSE DES AUTORITÉS | 56 |
| AU MOULIN DE LA VALLÉE | 57 |
| SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES | 60 |
| LE DORAT | 66 |
| D'AUTRES EXÉCUTIONS SOMMAIRES | 68 |
| DES SOLDATS ALLEMANDS, DES RUSSES | 71 |

| | |
|--|------------|
| DES AUTORITÉS HÉSITANTES | 71 |
| UNE SUCCESSION DE RÉCITS APPROXIMATIFS | 73 |
| MAIS ALORS, QUI COMMANDE ? | 78 |
| DES ARCHIVES PUBLIQUES PLUS LOQUACES | 81 |
| L'ORGANISATION COMMUNISTE S'IMPLANTE | 82 |
| UNE RÉUNION DU « COMITÉ MILITAIRE » | 85 |
| « GEORGES » RÉQUISITIONNE LES EFFECTIFS | |
| FTP NÉCESSAIRES | 86 |
| UNE PARTICIPATION ASSUMÉE PAR LES CHEFS | 88 |
| UNE ORGANISATION EFFICACE, DES DÉCISIONS | |
| VENANT DE TRÈS HAUT | 89 |
| LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS | |
| NE LAISSE AUCUN DOUTE | 94 |
| « GEORGES », L'HOMME DU PARTI | 98 |
| DES EXÉCUTIONS POLITIQUES | 100 |
| DES CADRES AU SERVICE DE LA DOCTRINE | 103 |
| LE GÉNÉRAL NOËL SACRIFIÉ | 105 |
| LES « RÉCUPÉRATIONS » | 107 |
| UNE JUTEUSE AFFAIRE | 111 |
| LES « RÉCUPÉRATIONS » SE POURSUIVENT | |
| APRÈS LA LIBÉRATION | 112 |
| NANTIAT, ENCORE UNE MASCARADE MACABRE | 113 |
| LA JOURNÉE DU 6 JUILLET 1944 | 115 |
| CHAPITRE 2 | 119 |
| L'AFFAIRE BOUZAT | 119 |
| LE PUY MÉRIGOUT | 121 |
| BAUDOUT FAIT SON ENTRÉE | 123 |
| BAUDOUT ÉLIMINE | |
| TOUTES SORTES DE GÊNEURS | 125 |
| AS ET FTP | 126 |
| LA CONSÉCRATION EN MARCHÉ | 128 |
| UN TÉMOIN DE LA LIBÉRATION | |
| D'ANGOULÊME SOUS BAUDOUT | 130 |
| CHAPITRE 3 | 137 |
| DES CHEFS TRÈS LIÉS ENTRE EUX, | |
| DES MÉTHODES TRÈS RESSEMBLANTES | 137 |

| | |
|---|------------|
| L'ÉTRANGE 2 401E COMPAGNIE FTP | |
| ET SON ÉNIGMATIQUE CHEF | 139 |
| CHAPITRE 4 | 147 |
| LA PRÉVÔTÉ MILITAIRE | |
| AUXILIAIRE FFI DE LIMOGES | 147 |
| LYNCHAGE EN PLEINE RUE | |
| PAR LA POLICE FFI | 150 |
| DEUX DISPARITIONS ENRICHISSANTES | 154 |
| CHAPITRE 5 | 167 |
| UN CAS D'ÉPURATION | |
| RELATÉ PAR UN OFFICIER FTP | 167 |
| DEUX POIDS, DEUX MESURES | 172 |
| LES JEUNES FEMMES NE SONT PAS ÉPARGNÉES | 172 |
| UNE JEUNE RÉSISTANTE TOMBÉE DANS L'OUBLI | 176 |
| UNE DISPARITION MYSTÉRIEUSE | 181 |
| ENCORE DES JEUNES FEMMES | 184 |
| L'ATROCE FIN D'HENRIETTE DARROUZET | 187 |
| L'INCONNUE DE VERNEUIL | 190 |
| CHAPITRE 6 | 193 |
| LE MAQUIS « BERNARD » | 193 |
| UN RECRUTEMENT PARFOIS INATTENDU | 198 |
| UNE PÉNIBLE ET TRISTEMENT CÉLÈBRE AFFAIRE | 201 |
| UN NOMMÉ LINDNER | 205 |
| LE COMMANDANT DE LA BASTIDE | 206 |
| LES EXÉCUTIONS SOMMAIRES SE SUCCÈDENT | 207 |
| LA RESPONSABILITÉ DE « BERNARD » | 209 |
| ENCORE UN TÉMOIGNAGE INÉDIT | 212 |
| DES MAQUISARDS DE LA BASE LAS DE TUER | 218 |
| « ADRIEN » SAUMON | 219 |
| AU MOINS 73 EXÉCUTIONS SOMMAIRES | |
| À L'ACTIF DE « BERNARD » | 222 |
| CHAPITRE 7 | 225 |
| GEORGES GUINGOUIN | 225 |
| APRÈS LA GUERRE, | |

| | |
|--|------------|
| L'ON SE JETTE LES MEURTRES À LA FIGURE | 227 |
| ENCORE LES GRIEFS DES FTP CONTRE L'AS | 229 |
| UN RESPONSABLE COMMUNE: LA MILICE | 232 |
| DISTANCES AVEC LE PARTI | 235 |
| « BERNARD », LE RETOUR | 235 |
| LES VICTIMES DE « BERNARD » | |
| SONT BIEN À LUI... | 238 |
| ... ET CELLES DE GUINGOUIN | |
| SONT À GUINGOUIN | 239 |
| CHAPITRE 8 | 245 |
| LA « LÉGALITÉ » SE MET DOUCEMENT EN PLACE, | |
| MAIS TOUJOURS DES LYNCHAGES, DES TONTES | 245 |
| ÉTRANGE JUSTICE | 249 |
| JUSTICE EXPÉDITIVE OU HÂTIVE? | 254 |
| LES ALLEMANDS ÉPURENT | |
| LEURS PROPRES RANGS | 258 |
| CHAPITRE 9 | 263 |
| DES PRATIQUES PARFOIS | |
| DIFFICILES À COMPRENDRE | 263 |
| MORTEL CHOCOLAT EN POUDRE | 264 |
| EXÉCUTÉE PAR PRÉCAUTION | 266 |
| CHAPITRE 10 | 271 |
| DES SOURCES DIVERSES | 271 |
| NOS CHIFFRES | 276 |
| LIMITES DU CHAMP DE NOS RECHERCHES | 280 |
| DES CHIFFRES SURANNÉS QU'IL FAUT REVOIR | 282 |
| CHAPITRE 11 | 285 |
| ENCORE UN TÉMOIGNAGE INÉDIT | |
| HORS DU COMMUN | 285 |
| CHAPITRE 12 | 293 |
| UN EXTRAORDINAIRE ET TRAGIQUE | |
| DESTIN MÉCONNU ET OCCULTÉ | 293 |
| UNE ENQUÊTE PLEINE DE REBONDISSEMENTS | 297 |

| | |
|--|------------|
| QUI A TUÉ GILBERT DENIS? | 300 |
| CHAPITRE 13 | 305 |
| « BAPTISTE » | 305 |
| ... LE HÉROS DE LÉGENDE | 306 |
| ... ET GRUGE AUSSI SES JUGES! | 311 |
| CHAPITRE 14 | 317 |
| LA GUERRE DES CHIFFRES | 317 |
| LES HISTORIENS ET LES « CHIFFRES OFFICIELS » | 320 |
| LE LIMOUSIN, UN KATYN FRANÇAIS? | 321 |
| FIABILITÉ DE LA COMPTABILISATION | 325 |
| LES PREMIERS TRAVAUX | |
| NOUS ONT MONTRÉ LA VOIE | 332 |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES | 337 |
| NOTE 5, PAGE 16: | 337 |
| NOTE 24, PAGE 31: | 344 |
| NOTE 51, PAGE 57: | 345 |
| NOTE 58, PAGE 61: | 349 |
| NOTE 96, PAGE 92: | 350 |
| NOTE 129, PAGE 126: | 351 |
| NOTE 137, PAGE 132: | 358 |
| NOTE 170 PAGE 167: | 361 |
| NOTE 187, PAGE 200: | 364 |
| NOTE 242, PAGE 266: | 364 |
| ADDENDA | 369 |
| BIBLIOGRAPHIE | 383 |
| TÉMOIGNAGES ET SOUVENIRS: | 383 |
| ÉTUDES ET DOCUMENTS: | 386 |

Geste éditions

Centre routier
11, rue Norman-Borlaug
79260 La Crèche

Diffusion-Distribution : tél. 05 49 05 83 50

– fax 05 49 05 83 52

Éditions : tél. 05 49 05 37 22 – fax 05 49 05 76 20

www.gsteditions.com

Fondée en 1968, l'UPCP (Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée) défend et promeut la culture poitevine-saintongeaise entre Loire et Gironde. Elle prend en compte les diverses composantes de cette culture, comme la langue régionale, les savoirs et savoir-faire populaires, les coutumes et l'histoire, la vie sociale et économique. Elle revendique auprès des pouvoirs publics une meilleure reconnaissance de l'identité culturelle régionale, comme facteur de dynamisme social et économique. Afin de développer ses propres moyens d'actions, elle a créé Geste éditions (société anonyme).

L'histoire de Geste éditions a commencé en 1992, du tout premier *Bestiaire poitevin* aux actuelles publications universitaires de la collection « Pays d'histoire », un catalogue de plus de 600 titres est né façonnant aujourd'hui une identité culturelle entre Loire et Gironde : récits de vie, parlanjhe, monographies patrimoniales, beaux-livres, carnets de voyages, etc., autant de collections qui témoignent de l'activité humaine en région.

De son nom d'origine, *La Geste paysanne*, la maison conserve sa philosophie humaniste fondée sur l'étude des pratiques populaires, les arts et les sciences du langage. C'est la geste des pays de l'Ouest, source de territoires rêvés et imaginaires, d'une culture régionale révélée.

Parallèlement à son activité éditoriale, Geste éditions s'est spécialisée dans la diffusion de livres auprès des libraires du Centre-Ouest, elle représente désormais près d'une centaine d'éditeurs.



Par ce logo, nous témoignons d'une volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. Nous choisissons un imprimeur impliqué dans la réduction des gaz à effet de serre.

Le choix de nos papiers assure que la production a été faite à partir d'un produit à base de bois et a suivi le cahier des charges d'une gestion durable des forêts européennes.

Composition : Morgane Dumazel

Achévé d'imprimer en France en avril 2016

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2016

© 2016 – Geste éditions